

# Plan Local d'Urbanisme

Ville du Moule



# RAPPORT DE PRESENTATION

## Diagnostic - Partie 1

Juin 2017

Ville du Moule





<b>Introduction au territoire .....</b>	<b>3</b>
<b>1- À l'Est de la Grande Terre : Le Moule .....</b>	<b>4</b>
1-1-Le Moule: "un pôle d'équilibre de fait" .....	4
1-2-Le Moule: un centre d'animation urbain .....	4
<b>2 - Ambitions et projets .....</b>	<b>5</b>
2-1-Le SAR .....	5
2-2-Le SMVM .....	6
2-3 Le Moule et l'intercommunalité.....	7
2-3-1- Une structure récente .....	7
2-3-2- Compétences obligatoires .....	7
2-3-3- Compétences optionnelles .....	7
2-3-4- Compétences facultatives .....	7
3-1-Ce que dit la loi .....	8
3-1-1- Les fondamentaux de la Loi SRU .....	8
<b>3 - Cadrage réglementaire .....</b>	<b>8</b>
3-1-2- Une évolution des documents d'urbanisme: PLU-Grenelle .....	8
3-1-3- La loi ALUR et la rénovation des règles d'urbanisme.....	8
4-1- Le Plan d'Occupation des Sols approuvé (POS).....	9
4-1-1- Contexte.....	9
4-1-2- Les ambitions .....	9
<b>4 - Bilan du POS .....</b>	<b>9</b>
4-1-3- Bilan du POS après 10 ans de développement urbain.....	10
<b>Les occupations du territoire.....</b>	<b>11</b>
1-1 Processus de conquête du territoire.....	12
1-1-1- Une occupation ancienne .....	12
1-1-2- La paroisse de Portland .....	12
1-1-3- La naissance d'une ville ambitieuse.....	12
1-1-4- Entre crises et volonté de renouvellement.....	12
<b>1- L'histoire du territoire .....</b>	<b>12</b>
1-1-5- Un renouveau de l'urbanisation.....	13
1-1-6- Le développement urbain du XX <sup>e</sup> siècle .....	13
1-1-7- Les politiques d'aménagement du territoire.....	14
<b>2- Patrimoine.....</b>	<b>15</b>
2-1-Témoignage préservés.....	16
2-2-Les bâtiments symboliques .....	17
2-3- Le patrimoine urbain.....	18
2-4- Le patrimoine rural .....	18
2-5- Patrimoine industriel.....	18
2-6- Les musées .....	19
2-7- Les ouvrages d'art : témoins de la conquête du territoire .....	19
<b>3- Un territoire agricole.....</b>	<b>20</b>
3-1-Identité et production du territoire agricole .....	21
3-1-1- Un territoire traditionnellement consacré à l'agriculture .....	21
3-1-2- Une vocation agricole qui faiblit .....	22
3-1-3- Valeur agronomique des sols .....	22
3-2-Les menaces du mitage.....	23
3-2-1-Un processus de morcellement du territoire agricole.....	23
3-2-2- ... à l'origine d'un mitage généralisé .....	23

3-3-Les modes de mise en valeur.....	24
3-3-1- Les Grands-Fonds, une vocation vivrière .....	24
3-3-2- Les Plateaux : l'assise du domaine cannier .....	24
3-4-Évolutions et dynamiques.....	25
3-4-1-La valorisation du territoire agricole.....	25
3-4-2- Caractéristiques des exploitations agricoles .....	26
3-5-Agriculture/Urbanisation : conflits d'usages .....	27
3-5-1-Le déclin des activités traditionnelles .....	27
3-5-2-Un potentiel important réellement menacé .....	27
3-5-3- Une mutation à gérer .....	27
3-5-4- De nouveaux modes de productions à encourager .....	27
3-5-5- Ne pas contrarier l'avenir de l'agriculture.....	27
3-5-6- Équilibre du territoire et pérennité de la ressource.....	27
<b>4- Le développement urbain.....</b>	<b>28</b>
4-1- La structure foncière: canevas de l'urbanisation .....	29
4-1-1- Le parcellaire agricole des grandes plaines.....	29
4-1-2- Les grands-Fonds.....	29
4-1-3- La trame du bourg.....	30
4-2- La composition foncière .....	31
4-2-2- Les parcelles moyennes : pôles périurbain.....	31
4-2-3- Les grandes parcelles + 10 000 : marque de la ruralité .....	31
4-3- Le développement bâti.....	32
4-3-1- La tâche urbaine.....	32
4-4- Le Moule, une commune résidentielle.....	33
4-4-1- Des formes urbaines variées .....	33
4-4-2- Une qualité du bâti qui s'améliore.....	34
4-4-3- Vers une autre façon de penser la construction des bâtiments.....	34
4-5- Mozaïques des trames urbaines.....	35
4-5-1- Un centre-ville dynamique mais vieillissant .....	35
4-5-2- Des premières extensions en marges de la dynamique urbaine .....	37
4-5-3- Des extensions récentes sous forme de quartiers de ville .....	39
4-5-4- Les Grands-Fonds.....	41
4-5-4- Les sections et les polarités rurales .....	42

<b>L'équipement du territoire.....</b>	<b>43</b>
<b>1- les équipements publics .....</b>	<b>44</b>
1-1- Un niveau d'équipements qui confirme son statut de pôle d'équilibre.....	45
1-1-1- Équipements scolaires .....	45
1-1-2- Équipements de santé .....	47
1-1-3- Action sociale.....	47
1-1-4- Action socio-économique .....	47
1-1-5- Action culturelle.....	47
1-1-6- Équipements sportifs; une offre variée et suffisante .....	48
1-1-7- Équipements de proximité.....	48
<b>2- Voirie et déplacements.....</b>	<b>51</b>
2-1-Voirie.....	52
2-1-1- Le Moule : un territoire hiérarchisé .....	52
2-2-Déplacements.....	55
2-2-1- Les migrations alternantes.....	55
2-2-2- Un plan de circulation qui a atteint ses limites .....	57
2-2-3- Une offre de stationnement suffisante mais mal adaptées.....	57
2-2-4- Des transports en commun qui présentent des limites .....	58
2-2-5- Des perspectives qui annoncent une amélioration de la situation... ..	58

<b>Les hommes et leur territoire .....</b>	<b>59</b>
<b>1- La population.....</b>	<b>60</b>
1-1- Équilibres et dynamiques démographiques.....	61
1-1-1- Des dynamiques démographiques à l'échelle du territoire... ..	61
1-1-2- ...Porté par un mouvement naturel positif.....	61
1-1-3- Une pyramide des âges équilibrée.....	62
1-1-4- Une densité qui révèle la forte concentration.....	62
1-1-4- Une concentration autour des pôles urbains.....	63
1-1-5- Un bourg vieillissant, des quartiers périphériques jeunes .....	64
1-1-6- Migrations antérieures.....	65
1-2- Structure des ménages .....	66
1-2-1- Décohabitation et desserrement des ménages .....	66
1-2-2- Des familles plus petites.....	66
1-2-3- Des familles monoparentales nombreuses.....	66
1-3- Équilibres et dynamiques socio-économiques .....	67
1-3-1- Scolarisation et formation .....	67
1-3-2- Emploi.....	68
1-3-3- Le chômage, des tendances préoccupantes .....	69
1-3-4- Les déplacements domicile-travail .....	70
1-3-5- Le mode de déplacement domicile-travail.....	70
<b>2- Habitat.....</b>	<b>71</b>
2-1-Dynamique et évolution.....	72
2-1-1- Évolution du parc de logements.....	72
2-1-2- Le développement de l'habitat individuel .....	72
2-1-3- Qualité et confort des logements.....	72
2-1-4- La typologie des logements .....	72
2-1-5- Une forte concentration de logements sur le centre urbain .....	73
2-2- Interventions publiques .....	74
2-2-1- La demande de logement .....	74
2-2-2- Le développement du logement social à partir des années 1990 .....	74
2-2-3- DES LOGEMENTS SOCIAUX CONCENTRÉS DANS L'AGGLOMÉRATION.....	75
2-2-4- Les Opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI) .....	76
2-2-4- La nouvelle politique de la ville .....	76
<b>3- Expression économique du territoire .....</b>	<b>77</b>
3-1- Secteurs d'activités .....	78
3-2- Structuration économique du secteur primaire .....	79
3-2-1- Le secteur primaire; fondement de l'identité économique.....	79
3-2-2- Un secteur qui malgré des lacunes à su rester dynamique.....	79
3-3- Structuration économique du secteur tertiaire .....	80
3-3-1- Un dynamisme commercial sans précédent .....	80
3-2-2- Le tourisme .....	82

# Plan Local d'Urbanisme

Ville du Moule



## Diagnostic du territoire

# Introduction au territoire et éléments de cadrage

Ville du Moule



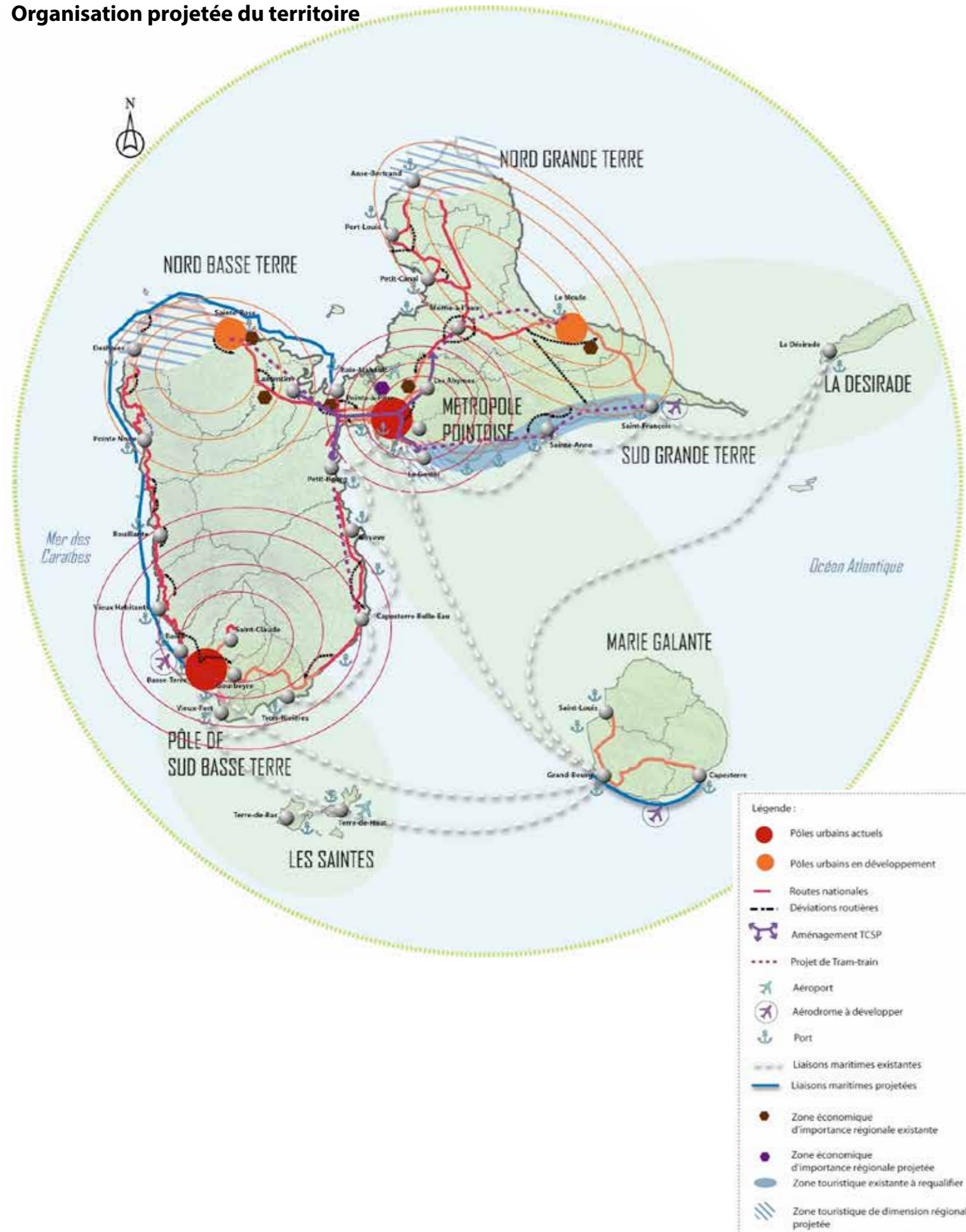






# 2 - Ambitions et projets

## Schéma d'Aménagement Régional : Organisation projetée du territoire



## 2-1-Le SAR

### 2-1-1 Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR)

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) fixe les grandes orientations de la politique d'aménagement. Il détermine de fait les espaces à protéger, à mettre en valeur et à réserver en prévision du développement urbain et économique.

#### Les principaux axes

Document de planification spatiale, approuvé par décret en Conseil d'Etat le 22 novembre 2011, le SAR permet de dessiner l'avenir de la Guadeloupe pour les 15 années à venir. Trois grands axes prioritaires ont été fixé par ce dernier :

#### 1- La volonté d'optimiser le capital écologique de la Guadeloupe pour un environnement protégé

- La protection des espaces naturels remarquables,
- La préservation des espaces naturels banals,
- La gestion des pollutions; déchets, assainissement,
- L'utilisation optimiser des ressources naturelles,
- La prévention des risques.

#### 2 - Une organisation équitable du territoire

- Maintenir les équilibres entre les espaces agricoles, urbains, naturels,
- Développer l'urbanisation en densifiant et en continuité de l'existant,
- Clarifier la vocation des espaces ruraux de développement,
- Conforter la capitale caribéenne dans un rayonnement régional,
- Favoriser l'organisation de territoires de développement, attractifs et dynamiques,
- Développer des transports collectifs, facteurs d'équité entre les territoires.

#### 3 - L'innovation, l'ouverture et l'autonomie pour une économie Guadeloupéenne compétitive

- Mieux utiliser l'économie de la connaissance,
- Diversifier et valoriser l'agriculture et la pêche,
- Renouveler l'offre du tourisme,
- Développer les commerces et les services;
- Développer les zones d'activités réparties sur les territoires de projet et améliorer celle de Jarry,
- Développer et mieux organiser les activités portuaires.

#### Les axes spécifiques au territoire moulien

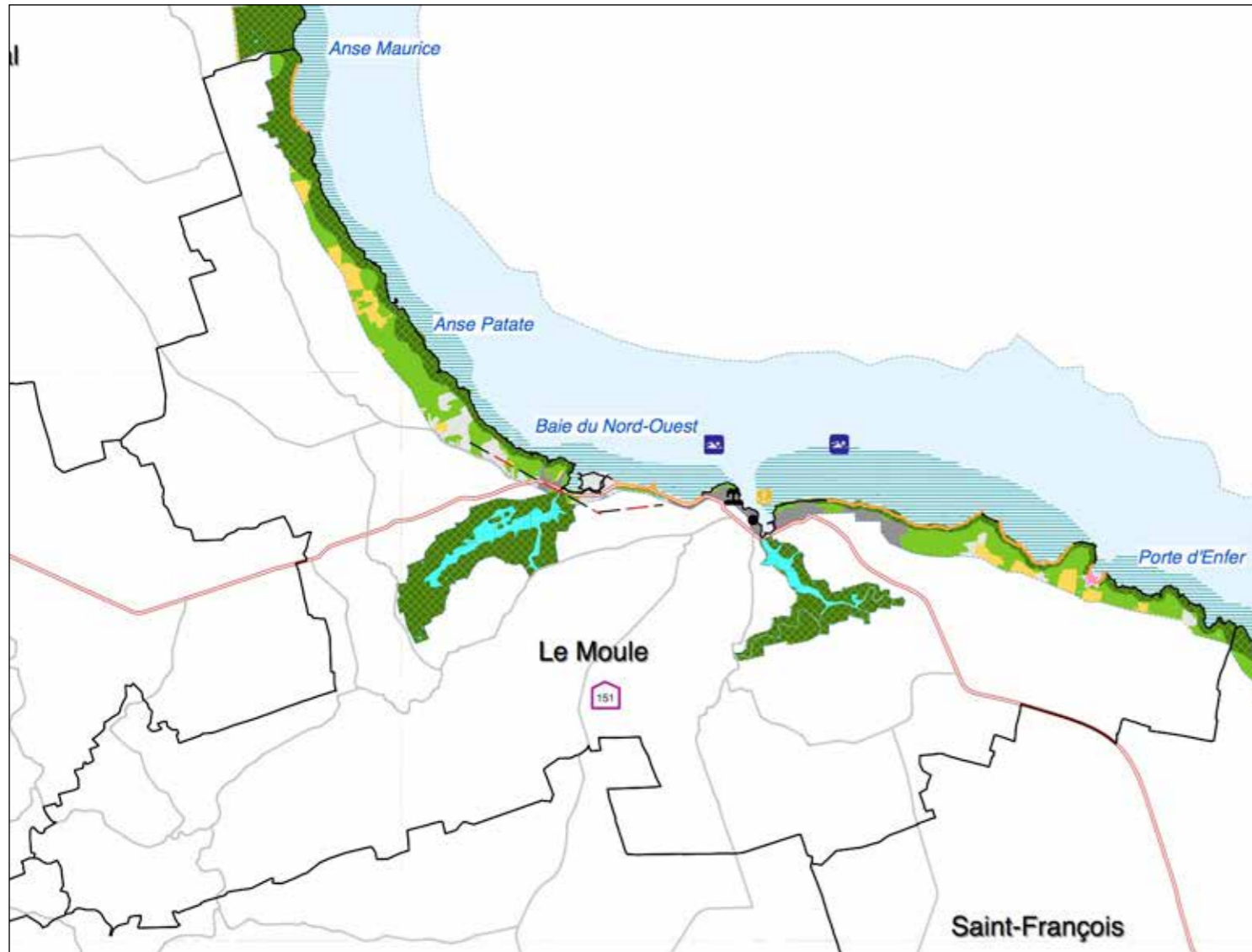
Le territoire Moulien est destiné à jouer le rôle de locomotive territoriales de l'Est Grande-Terre

"Le Moule est devenu un véritable pôle de rééquilibrage de l'Est Grande-Terre. Déjà fort actif, il a vocation à rayonner sur Petit-Canal, Port-Louis, Anse-Bertrand, Morne-l'Eau, et le nord de Saint-François. Ses vocations concernent le renforcement de l'agro-transformation, l'expérimentation au service de la filière énergies nouvelles, ainsi qu'un pôle touristique spécialisé, axé sur la santé. Le territoire bénéficie de la zone d'activité de Damencourt, zone d'intérêt régionale. Par ailleurs la commune possède avec l'Anse Marguerite un site de très grande valeur historique, patrimoniale et culturelle dont elle souhaite en faire une référence au niveau de la caraïbe." (SAR, juin 2011).



# 2 - Ambitions et projets

## Schéma d'Aménagement Régional : Extrait du SMVM



— Limites communales

— Réseau hydrographique

□ Périmètre du SMVM

### LA VOCATION DES ESPACES

*Les espaces à vocation naturelle*

■ Les espaces naturels à forte protection

■ Les autres espaces naturels

*Les espaces maritimes*

■ Les espaces maritimes à forte protection

■ Les espaces maritimes à forte valeur patrimoniale

*Les espaces à vocation rurale*

■ Les espaces agricoles

*Les espaces à vocation urbaine*

■ Les espaces urbains denses

■ Les espaces urbains diffus

● Les centres bourg

### LES INFRASTRUCTURES ET LES ÉQUIPEMENTS

*Les infrastructures de transport*

— Le réseau routier principal

— Le réseau routier secondaire

■ Les petits ports de pêche

### LES PROTECTIONS DU LITTORAL ET DES MILIEUX MARINS

■ Les espaces remarquables du littoral ( L146-6)

### LES ORIENTATIONS DU SMVM

*Orientations pour les espaces naturels*

★ Les projets de classement de site

■ Les espaces côtiers sensibles

■ Développement thermalisme/thalasso/  
tourisme de santé/centre de soins

## 2-2-Le SMVM

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) comprend un volet Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM). Instrument de planification il prévoit une protection juridique et la mise en valeur de l'espace littoral et marin. Il vise à concilier les enjeux régionaux de développement et de préservation des ressources naturelles, de la qualité des écosystèmes et du cadre de vie.

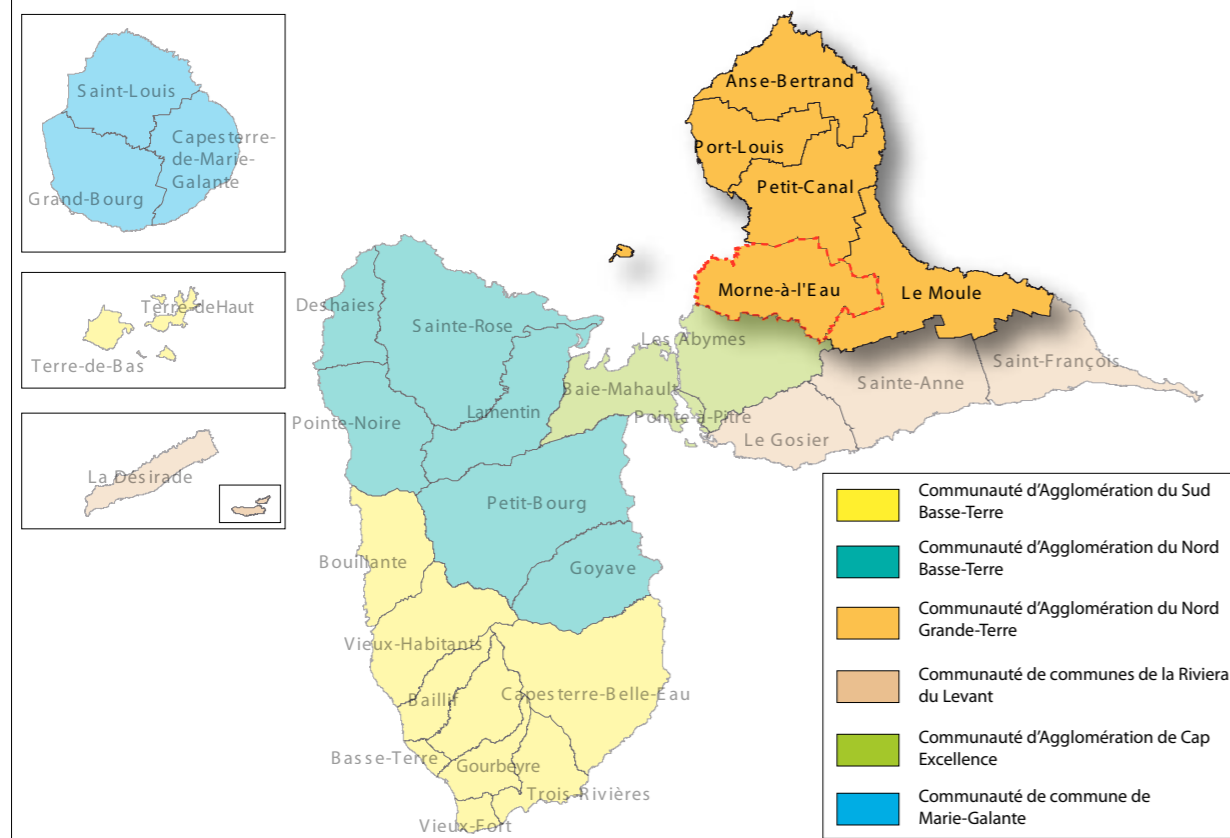
Sur Le Moule, le SMVM consacre une part majeure du littoral à une protection aux titres des espaces naturels. En effet, à l'exception du trait côtier de l'agglomération centrale, le reste de la bande littorale est concernée par une prédominance des espaces naturels tels les falaises, les zones humides protégées en tant qu'espaces remarquables du littoral (L146.6). Dans ce cadre, le site le Porte d'Enfer fait d'ailleurs l'objet d'un projet de classement en site.

D'autres parts, le SMVM reconnaît la vocation balnéaire du Moule de part et d'autre de l'embouchure de la ravine Audouin. Cette vocation est renforcée par l'ambition d'un développement de l'activité thermique sur l'agglomération, ouvrant ainsi des perspectives touristiques supplémentaires.



# 2 - Ambitions et projets

## Les intercommunalités de la Guadeloupe



## 2-3 Le Moule et l'intercommunalité

### 2-3-1- Une structure récente

Les élus municipaux du Moule ont approuvé définitivement le projet d'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Nord Grande-Terre en vue de sa transformation au 1<sup>er</sup> Janvier 2014 en Communauté d'Agglomération et le projet de statuts du futur établissement public de coopération intercommunale.

Anse-Bertrand, Port-Louis, Petit-Canal, Le Moule et Morne-à-l'Eau forment désormais la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT) depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2014, suite à la délibération prise par chaque commune et de celle de la Communauté des Communes du Nord Grande-Terre (CCNGT) portant sur « l'extension des compétences de la CCNGT par modification de ses statuts et procédure d'extension transformation de la CCNGT en Communauté d'Agglomération » en date du 29 Avril 2013 approuvée par les conseils municipaux de ses communes membres qui ont adhéré à cette démarche répondant à la fois à une logique juridique et à une volonté territoriale.

### 2-3-2- Compétences obligatoires

1° *En matière de développement économique* : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique d'intérêt communautaire ;

2° *En matière d'aménagement de l'espace communautaire* : Schéma de COhérence Territoriale et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi. A ce titre, elle peut organiser un service de mise à disposition de bicyclettes en libre-service ;

3° *En matière d'équilibre social de l'habitat* : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;

4° *En matière de politique de la ville dans la communauté* : dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ; dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

### 2-3-3- Compétences optionnelles

1° *Création ou aménagement et entretien de voirie* d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;

2° *Assainissement des eaux usées* et, si des mesures doivent être prises pour assurer la maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales ou des pollutions apportées au milieu par le rejet des eaux pluviales, la collecte et le stockage de ces eaux ainsi que le traitement de ces pollutions dans les zones délimitées par la communauté en application des 3° et 4° de l'article L. 2224-10 ;

3° *L'adduction en eau* ;

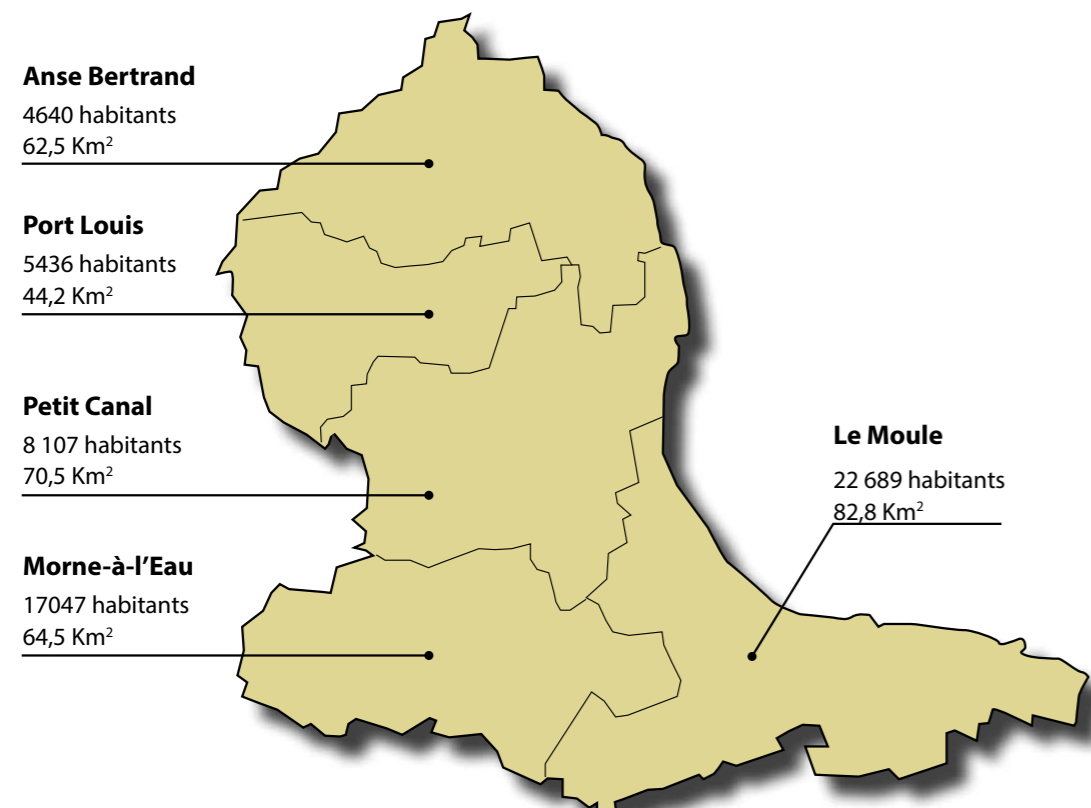
4° *En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie* : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ou partie de cette compétence dans les conditions fixées par l'article L. 2224-13 ;

### 2-3-4- Compétences facultatives

La boucle du Nord Grande-Terre - sentiers de découverte à caractère touristique qui pourra être prolongée sur l'ensemble du territoire communautaire.

Création d'un atelier de transformation agro-alimentaire couplé d'une cuisine centrale d'une capacité de production de 2 500 repas/jour à Anse-Bertrand.

## Composition de l'intercommunalité du Nord Grande-Terre





# 3 - Cadrage réglementaire

## Du POS au PLU

La Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (mise en application le 1er Avril 2001) impose dorénavant que les principes d'aménagement et de développement soient clairement exposés à l'échelle du territoire communal au préalable à la traduction réglementaire portée par le zonage et le règlement du PLU. Celui-ci devient donc le nouveau document de planification spatiale en remplacement du POS.

Le Plan Local d'Urbanisme est conforme aux exigences du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le PADD définit, dans le respect des objectifs généraux énoncés aux articles L. 101-1 et 2, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment pour favoriser le renouvellement urbain et préserver la qualité architecturale et l'environnement.

## Pièces constitutives du PLU (article L.123-1 du CU)

CONTENU DU PLU	
Avant le Grenelle II	Avec le Grenelle II
1 rapport de présentation	1 rapport de présentation
1 PADD	1 PADD
1 règlement et ses documents graphiques	1 règlement
Des orientations d'aménagement facultatives spécifiques à un secteur ou à un quartier	Des orientations d'aménagement et de programmation obligatoires
Annexes	Annexes
	Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques

## Tableau de synthèse (article 19 Loi ENE)

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX POS / PLU ELABORES PAR UNE COMMUNE		
Situation du PLU au 13/01/2011	Dispositions applicables	Evolution ultérieure
PLU approuvé avant le 13/01/2011	Demeurent applicables	Intégration obligatoire des dispositions de la loi ENE lors de la prochaine révision du PLU et au plus tard le 01/01/2016 (l'approbation doit intervenir au plus tard à cette date)
PLU en cours d'élaboration ou de révision - si projet arrêté avant le 01/07/2012 - et approuvé avant le 01/07/2013	Choix entre : - Achèvement des procédures en cours selon les dispositions antérieures à la loi ENE. Toutefois, ces PLU devront intégrer obligatoirement les dispositions de la loi ENE lors de leur prochaine révision et au plus tard le 01/01/2016 - Intégration des dispositions de la loi ENE dès l'élaboration ou la révision en cours	
PLU en cours d'élaboration ou de révision - si projet arrêté à compter du 01/07/2012 - et/ou approuvé après le 01/07/2013	Les PLU ainsi approuvés ou révisés devront intégrer les dispositions de la loi ENE. Par ailleurs, en ce qui concerne la révision, celle-ci devra intervenir au plus tard le 1er janvier 2016.	

Source : DEAL

## 3-1-Ce que dit la loi

Article L.101-2 du Code de l'Urbanisme :

« Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

- Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
- Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.»

## 3-1-1-Les fondamentaux de la Loi relative à la solidarité et au renouvellement Urbain (SRU)

La Loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) du 13 décembre 2000 a cherché à prendre toute la mesure des enjeux de la ville d'aujourd'hui; lutter contre la péri-urbanisation et le gaspillage de l'espace en favorisant le renouvellement urbain, inciter – voire contraindre parfois – à la mixité urbaine et sociale, mettre en oeuvre une politique de déplacements au service du développement durable.

L'objectif de la Loi SRU consistait à offrir aux décideurs publics un cadre juridique rénové ainsi que des alternatives permettant d'envisager un développement autre que celui proposé et mis en oeuvre ces dernières décennies.

## 3-1-2-Une évolution des documents d'urbanisme: PLU-Grenelle

Le PLU mis en oeuvre par la loi SRU devait permettre d'endiguer l'artificialisation des sols. Vécue comme un échec, la consommation d'espaces (évaluée à 60.000 hectares par an) associée à la montée en puissance des préoccupations environnementales (protection des écosystèmes, l'emploi des énergies renouvelables...) ont conduit le législateur à opérer un "verdissement" des documents d'urbanisme. Le PLU-GRENELLE II, n'est pas une révolution mais une évolution imposant et rendant opposables nombre de principes précédemment édictés.

Promulguée le 12 juillet 2010, la Loi portant "engagement national pour l'Environnement" poursuit l'oeuvre de la Loi SRU en renforçant les objectifs de protection de la biodiversité, de lutte contre l'étalement urbain, de densification des espaces urbanisés et d'utilisation des énergies renouvelables. Cependant, elle incite les collectivités à définir une véritable stratégie environnementale à l'échelle du territoire, tout en ayant conscience que la stratégie locale ne doit pas être définie à l'échelle locale mais en réfléchissant sur un périmètre élargi (notion d'intercommunalité).

## 3-1-3-La loi ALUR et la rénovation des règles d'urbanisme

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR s'inscrit dans la continuité des lois Grenelle en terme de lutte contre l'étalement urbain. Parmi les nouvelles dispositions :

- la modification des règles de constructibilité dans les zones agricoles avec l'apparition de secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées strictement encadrés ;
- des modifications dans le contenu du rapport de présentation et du PADD par l'ajout d'objectifs chiffrés en terme de consommation foncière notamment ;
- des modifications du règlement des PLU avec l'apparition d'un coefficient de biotope et suppression du COS et de la surface minimale ;
- un durcissement des conditions d'ouverture des zones 2AU ;
- transfert de compétence PLU aux intercommunalités et le renforcement de la collaboration entre EPCI et communes ;
- Intégration PLU/ PLH/ PDU.



## 4-1- Le Plan d'Occupation des Sols approuvé (POS)

En 1998, la modification du POS de la ville du Moule, révisé en 1994, s'est inscrite dans un contexte où la mutations des usages des sols s'est accentuée. la mise en valeur des terres agricoles recule devant une pression immobilière pesant sur l'ensemble du territoire et affaiblissant l'expression urbaine de la ville.

### 4-1-1- Contexte

#### Démographie

Cette évolution profonde est bien illustrée par l'accroissement démographique; la population recensée en 1999 (20.917 habitants) a subi une très forte évolution depuis 1990 (+16,5%) largement alimentée par l'attractivité de la commune qui a provoqué l'inscription de 807 habitants soit + 0,5% en moyenne annuelle, témoignant de la réelle attractivité du pôle moulien en tant que commune résidentielle de premier rang pour le nord-est Grande-Terre, accroissement démographique qui profite bien plus aux secteurs périurbains et ruraux (accroissement démographique supérieur à 20%) qu'au centre-bourg (- 9%).

#### Emploi

L'accroissement démographique catalyse une dynamique de construction très forte (+ 50% entre 1990 et 1999) alimentant une vocation résidentielle de plus en plus marquée. Contrairement à de nombreuses communes de la Grande-Terre, la ville du Moule préserve son dynamisme économique et offre de nombreux emplois à ses habitants. Plus de la moitié des actifs habitant Le Moule y travaille. Pourtant, la commune connaît un taux de chômage important 37% contre 34% à l'échelle départementale). A l'échelle de la commune, l'emploi est porté par le tertiaire qui recrute les deux tiers des emplois; l'impact du commerce et des services est manifeste mais ne peut contrarier quantitativement l'effritement vécu dans les activités traditionnelles (agriculture). Le secteur primaire ne mobilise alors plus que 11,8% des emplois en 1999 contre 15,3% en 1990. Aujourd'hui encore, cette tendance se confirme puisqu'il ne mobilise que 7,9 des emplois sur le territoire.

#### Aménagement du territoire

Face à une perte de vitalité de son cœur historique, et une dilution de l'habitat dans des secteurs ruraux, peu ou pas préparés, la ville du Moule veut se maintenir comme pôle majeur du nord-est Grande-Terre. Pour ce faire, un recentrage des vocations, vecteurs et fonctions des territoires s'avère nécessaire, pour d'une part renforcer une ville aujourd'hui développée depuis la Rivière d'Audouin et la Ravine Nord-Ouest, et redonner une véritable valeur économique, notamment à ses espaces.

### 4-1-2- Les ambitions

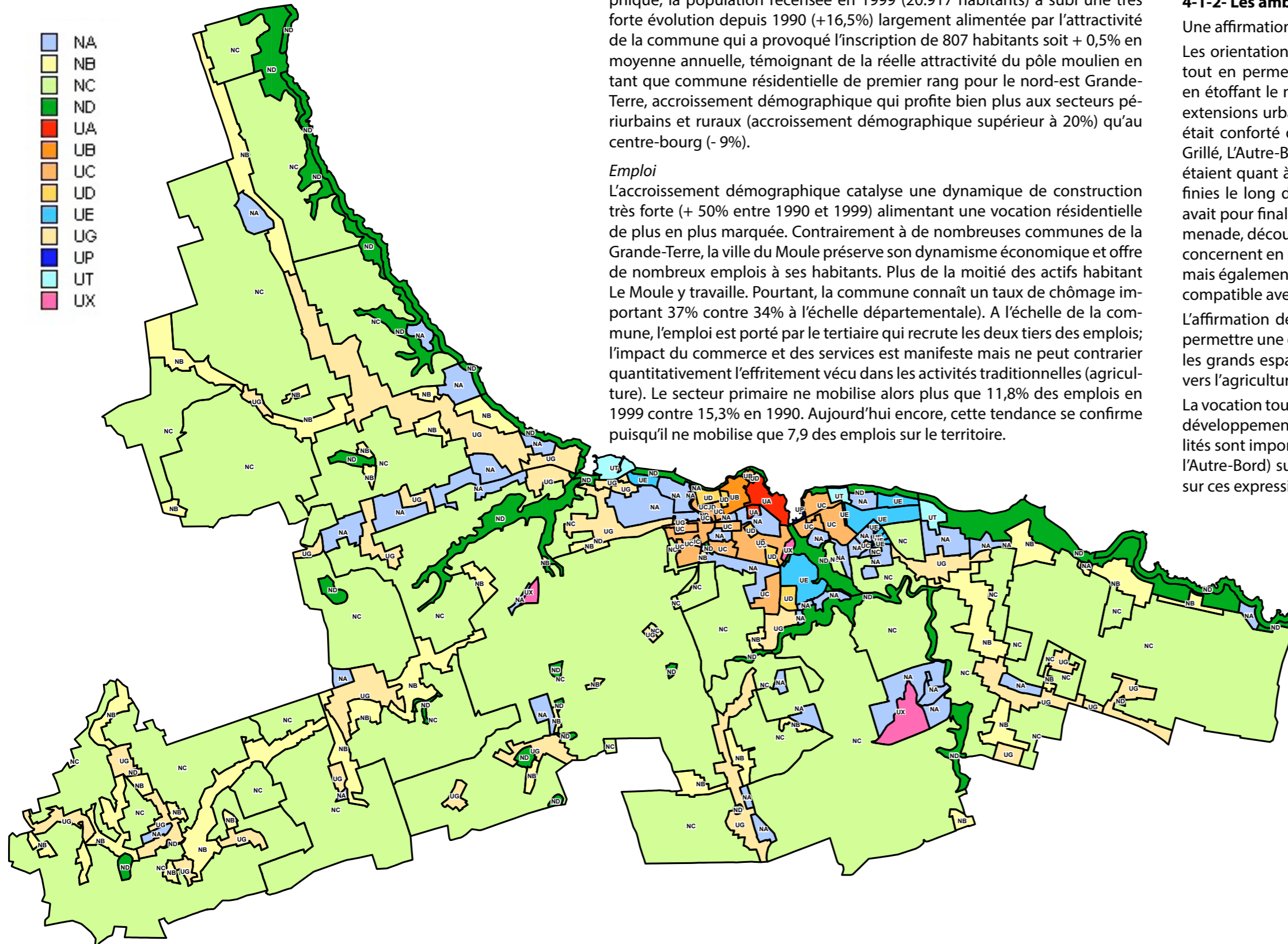
Une affirmation des vocations spatiales; le renforcement de l'identité urbaine

Les orientations du POS visent à préserver les ensembles naturels et agricoles, tout en permettant une ouverture mesurée de zones d'urbanisation futures et en étoffant le niveau d'équipement requis; ces zones devant alors constituer des extensions urbaines en continuité des zones déjà urbanisées. Ainsi le centre-ville était conforté de zones d'urbanisation futures à vocation résidentielles (Champ Grillé, L'Autre-Bord, Guenette) ou économique (Damencourt). Les sections rurales étaient quant à elle étoffées et de nombreuses zones d'habitat diffus étaient définies le long des grandes voies de liaisons. La valorisation des milieux naturels avait pour finalité leur promotion via des interventions les mettant en scène (promenade, découverte) quant leur fragilité l'y autorisait...Les principes de protection concernent en premier l'ensemble du littoral (à l'exception des espaces urbanisés,) mais également les espaces boisés des Grands-Fonds, où l'activité rurale est restée compatible avec le souci de maintenir une expression naturelle encore forte.

L'affirmation de la vocation agricole basée sur une protection du foncier devait permettre une diversification des activités; elle s'exprime tout particulièrement sur les grands espaces canniers (autours de Bellevue, l'Etaye, Gardel) identifiés à travers l'agriculture comme zones de richesse économique.

La vocation touristique est encouragée. Vecteur de dynamisation économique, son développement est souhaité tout particulièrement sur le littoral dont les potentialités sont importantes. La valorisation économique des pôles touristiques (La Baie, l'Autre-Bord) supposait une intégration au tissu urbain en cours de densification sur ces expressions Est et Ouest de la ville.

Zonage du Plan d'Occupation des Sols du Moule





## Zonage du Plan d'Occupation des Sols du Moule

Type de zone	Surface en Ha	Surface consommée par l'urbanisation	% de surface consommée	Libellé	Surface en Ha	Surface consommée par l'urbanisation	% de surface consommée
NA	429,7	149,75	35%	I NAa	18,2	6,79	37%
				II NAa	27,9	23,47	84%
				I NAc	113,9	36,89	32%
				I NAr	76,5	22,24	29%
				I NA	8,4	4,98	60%
				I NAb	44,4	21,63	49%
				II NAe	8,2	0,03	0%
				I NAd	26,1	7,66	29%
				I NAX	48,8	1,55	3%
				II NAT	7,6	1,32	17%
				II NAc	1,8	0,05	3%
				I NAT	8,0	4,99	63%
				I NAs	7,7	3,20	41%
				I NAh	6,7	4,69	70%
II NAb	15,1	10,23	68%				
I NAe	10,3	0	0%				
NB	609,9	171,82	28%	NB	603,2	169,41	28%
				NBa	6,6	2,41	36%
NC	5771,9	132,69	2%	NCa	2620,5	77,56	3%
				II NCj	1,6	0	0%
				NCj	26,6	2,07	8%
ND	555,3	8,85	2%	NC	3123,2	53,06	2%
				I ND	373,4	6,21	2%
				II NDd	8,3	0,54	6%
				ND	0,4	0,07	19%
				I NDf	95,5	0,10	0%
U	920,2	556,69	60%	II NDb	32,8	1,55	5%
				II NDc	44,9	0,37	1%
				UA	21,0	19,78	94%
				UB	13,4	13,07	97%
				UBa	1,7	1,53	88%
				UCb	16,5	16,09	97%
				UCr	16,6	11,23	68%
				UCa	1,5	1,44	94%
				UCc	22,5	21,59	96%
				UC	60,8	54,18	89%
				UDa	9,9	8,90	90%
				UDs	7,1	5,85	82%
				UD	6,1	5,53	91%
				UE	59,8	51,36	86%
				UEb	2,7	2,59	97%
				UEa	8,1	7,32	90%
				UEd	1,4	0,17	12%
				UG	565,4	287,86	51%
				UGa	37,6	19,39	52%
				UGb	2,1	1,44	69%
UP	1,3	0,11	8%				
UT	28,6	13,41	47%				
UX	35,9	13,85	39%				

### 4-1-3- Bilan du POS après 10 ans de développement urbain

Le développement des quartiers périphériques; une dynamique progressive de renouvellement de la ville centre :

- Développement des quartiers de l'Autre-Bord, Portland, Champ Grillé,
- Renouvellement initié de quartiers anciens,
- Valorisation du centre-ville (la place, le boulevard, la Wisiski).

Un potentiel de développement résiduel non négligeable sur les zones d'urbanisation future idéalement placées pour conforter l'attractivité et le rayonnement de la ville

- La zone d'animation urbaine (économie, habitat,...) de Damencourt,
- Les zones de développement et de mixité urbaine et sociale de l'Est; développement de formes et de types d'habitat diversifiés, secteurs de promotion touristique, des zones à renforcer en terme d'équipements et de services publics.

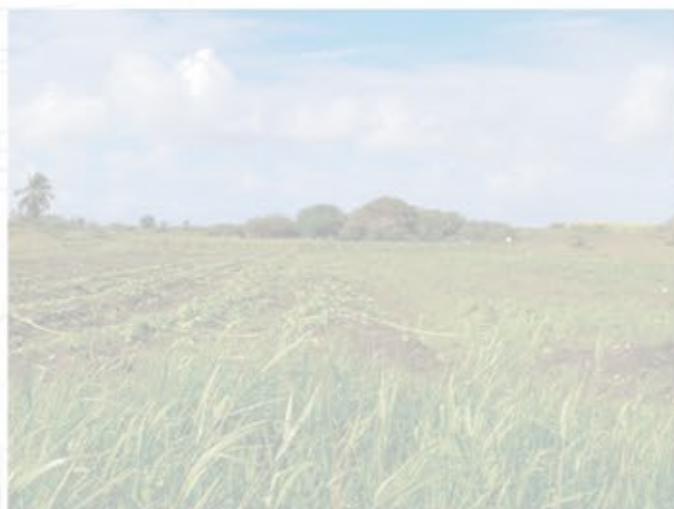
### Le mitage des espaces agricoles

- Développement récent (ces 15 dernières années) de l'urbanisation dans des sections rurales, en zones NB et NC au POS.
- Développement massif des sections (zones UG) se traduisant par un linéaire de construction sans véritable pôle constitué.

Il faut ainsi noter des poches d'urbanisation diffuses:

- Au Sud de Champ Grillé,
- De part et d'autre de Portland et de Zévallos jusqu'aux limites de la commune avec Saint-François,
- Autour de Boisvin et de Eau Blanche
- Le long des chemins ruraux entre les sections de l'Ecluse, de Port-Blanc et de Château-Gaillard, par petites tâches sur les premiers reliefs des Grands-Fonds au Sud-Ouest de la commune dans les environs de la section de Rousseau au Nord, entre La Croix et Sainte-Marguerite.





# Diagnostic du territoire

## Les occupations du territoire

### D'hier à aujourd'hui





# 1- L'histoire du territoire

## 1-1 Processus de conquête du territoire

### 1-1-1- Une occupation ancienne

500 ans avant JC, le littoral est occupé par des Amérindiens venus des îles du Sud de la Caraïbes, ou des Grandes Antilles, dans les migrations induites par la civilisation précolombienne installée en Amérique Centrale.

Sous le régime royal espagnol à partir de la fin du 15ème siècle, Taïtos, Callinagos, Arawaks et Caraïbes se succèdent jusqu'en 1660 date de leur départ forcé vers d'autres îles dans le cadre du traité franco-espagnol.

De nombreuses traces de leur présence sur le territoire du Moule ont été mises à jour, par le biais notamment du célèbre archéologue Egard Clerc qui en 1957 entreprend des fouilles sur le site de Morel. Nombre de ses trouvailles sont aujourd'hui entreposés au Musée départementale qui porte son nom en son hommage.

### 1-1-2- La paroisse de Portland

En 1696, Auger décrivait ainsi Portland, le bourg originel : « De la Pointe des Châteaux à la Pointe d'Antigues de la Grande-Terre, le Portland est dans cet espace » A cette époque, la culture de la canne était encore peu développée dans la région, néanmoins la paroisse prenait de l'extension « En décembre 1712, les habitants du quartier de Portland envoient une requête pour demander l'établissement d'une nouvelle paroisse ; s'offrant à bâtir l'église et le presbytère (...), le sieur de Beau-soleil donne à l'église une terre de trois cents pas de large sur mille de haut, située dans le quartier ». (Auger). Implantée sur la rive droite de la rade, dans l'estuaire de la rivière d'Audoin, actuellement l'Autre-Bord, le site était protégé des tumultes de l'océan atlantique. Cette zone abritée, regroupait une dizaine d'habitations autour de l'église.

Cette première implantation ne va pas véritablement fonder la ville du Moule. Très vite, un nouveau bourg s'établit face à « l'autre-bord » sur un site moins accidenté en rive gauche de la rivière d'Audouin.

### 1-1-3- La naissance d'une ville ambitieuse, issu d'un développement économique majeur porté par les espaces agricoles

Le nouveau site d'implantation, beaucoup plus plat, répondait davantage aux impératifs d'extension et d'échanges qui se développent au cours du XVIIIème siècle. Dès lors, un plan est esquissé et donne naissance à une ville ambitieuse, et rigoureusement organisée selon un maillage orthogonal d'orientation Sud-Est Nord-Ouest, prolongeant un port qui va devenir rapidement prospère, lieu d'exportation majeur du sucre de la Grande-Terre et d'approvisionnement de la ville et des communes proches.

Ce nouveau bourg, entièrement ouvert sur l'Océan motive la réalisation d'importants travaux portuaires et de fortifications, avec la réalisation d'un fort et d'ouvrages sur le front littoral, en vue de réduire la vulnérabilité de la ville. La poudrière à l'intérieur de la rade sur la rive gauche, le fortin inscrit à l'ouest de Petit-Anse, ainsi qu'un môle, témoignent encore des efforts alors déployés.

L'industrie sucrière a eu un rôle fondamental tant au niveau de l'économie de la commune, que dans la mise en valeur de ses sols. L'importance de la surface dédiée à la culture de la canne a toujours été importante faisant du Moule, au milieu du XIXème siècle, une commune agricole majeure à l'échelle de la Guadeloupe. Au 1er janvier 1836, selon le journal officiel de la Guadeloupe, la culture de la canne mobilise 2.881 hectares des 4.438 hectares cultivés. De plus une part prépondérante des échanges (sucre, rhum, coton, café...) de la Grande-Terre avec l'Europe assoit la prédominance du Moule en Grande-Terre. Le schéma est alors classique ; les campagnes mises en culture autour d'une trentaine d'habitations alimentent la ville et le port et leur confèrent un développement prospère. Cette bivalence reste d'actualité entre une ville à l'identité forte et des campagnes encore très largement mises en valeur.

### 1-1-4- Entre crises et volonté de renouvellement de la fin du XIXème siècle à la fin du XXème siècle

Dans la seconde moitié du XIXème siècle et début XXème, malgré la révolution industrielle, la crise sucrière et l'affirmation définitive du Port de Pointe-à-Pitre sur celui du Moule conduisent à l'abandon de la fonction portuaire et à l'annonce du déclin de la ville du Moule. Avec l'abolition de l'esclavage, c'est tout un système de production qui est remis en cause; au milieu du XIXème siècle les seize grandes habitations que compte la commune doivent rapidement moderniser leur appareil de production autour de quatre usines. Une réorganisation s'opère alors; les sucreries abandonnent la fabrication du sucre mais livrent leurs cannes aux quatre usines à vapeur installées dans la seconde partie de du XIXème siècle et qui subsistent dans la région; Gardel, Zévallos, Ducahssaing et Marty (Sainte-Anne).

Le territoire agricole du Moule est alors partagé entre de grandes exploitations cannières développées sur les plateaux et de très petites exploitations vivrières principalement installées dans les Grands-Fonds.

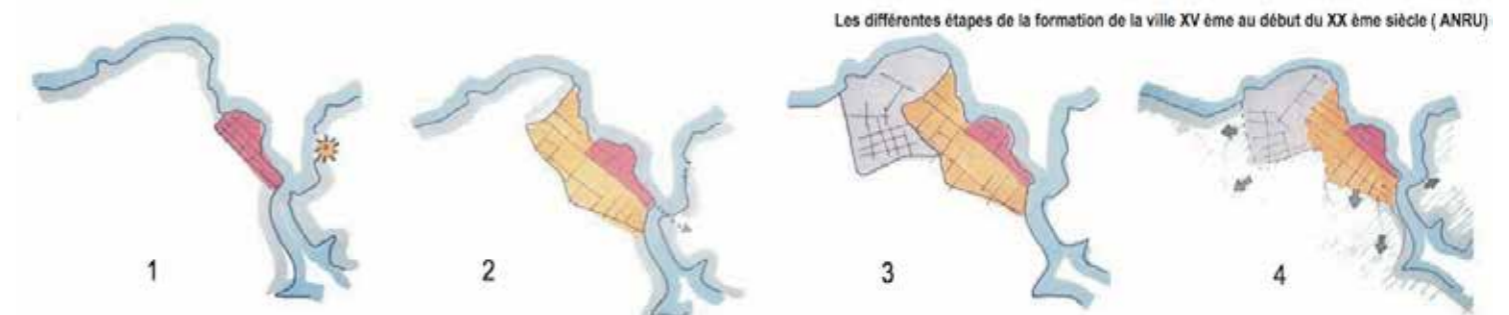
L'influence grandissante de Pointe-à-Pitre porte un préjudice économique souligné à la ville du Moule et à son port, lequel privé d'activités fermera au début du XXème siècle. Un lent engourdissement économique enveloppe la commune et son territoire agricole où les usines ferment les unes après les autres.

L'économie sucrière, si florissante au XIème siècle, a considérablement reculé. De cette époque ne subsistent aujourd'hui que des ruines (habitations Néron, usine Zévallos,...) mais aussi des unités modernisées qui concentrent le broyage de la canne (Gardel) dans des logiques associées à la production d'énergie. La distillerie Damoiseau à Bellevue a su traverser les époques pour pérenniser une production réputée.

Puis, le cyclone de 1928 a ravagé la ville, mais a été le déclenchement d'un renouveau.



Photographies "antianoritan", édition Dantan



Les différentes étapes de la formation de la ville XVème au début du XXème siècle (ANRU)



# 1- L'histoire du territoire



## 1-1-5- Un renouveau de l'urbanisation ponctuée par des phénomènes naturels

Paradoxalement le passage du cyclone de 1928 constitue un catalyseur pour le renouveau de la ville du Moule portant très accablée. La ville renaît de ses ruines, de nouveaux équipements sont réalisés, de lourds travaux de viabilisation, d'éclairage public sont engagés...

Les ambitions affichées pour le développement du Moule auront du mal à se concrétiser au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Les années 1970 constituent une période pendant laquelle des travaux d'importance vont être opérés comme ceux visant à assainir une partie de la ville, à qualifier aussi avec la réalisation d'espaces publics et d'équipements.

De nouvelles orientations sont prises quant au développement économique de la commune. L'activité agricole très présente a vécu plusieurs crises et continue de souffrir sur un territoire où ne subsiste désormais plus qu'une usine (Gardel). Le tourisme connaît alors un développement très important autour de la ville et des zones sableuses qui la ceignent : les hôtels et les restaurants se développent autour de plages aménagées.

Malgré des projets d'importances et la réalisation d'équipements majeurs, les années 1980 sont marquées par une faillite du développement économique et urbain du Moule. La ville a vécu un développement mal maîtrisé et les vecteurs d'une économie nouvelle se sont effondrés avec la fermeture des deux grands hôtels du Moule ainsi que le passage du cyclone Hugo là encore fortement ancrée dans la mémoire collective guadeloupéenne.

Le passage du cyclone Hugo apparaît comme un révélateur des carences de la commune. La présence de quartiers d'habitats insalubres ou fortement dégradés, le manque de dynamisme, et d'animation conduisent encore aujourd'hui à entreprendre des réflexions nouvelles sur le devenir du moule.

## 1-1-6- Le développement urbain du XX<sup>e</sup> siècle: une ville qui rayonne à l'échelle de l'Est Grande-Terre

Le développement urbain du Moule s'est structuré en appui du port, selon une base orthogonale. La dimension et l'organisation urbaine c'est longtemps limitée à cette expression première et centrale de la ville.

Les années 50 marquent une nouvelle étape dans le processus de construction de l'agglomération et qui se poursuit par la suite. En effet, le bourg s'étoffe, du fait d'opportunités foncières, avec le développement de nouveaux programmes de logements, de nouveaux équipements, des zones d'activités... Ces nouvelles disponibilités amène un processus d'exode important, se traduisant par l'implantation en périphérie de quartiers, sans cohérence et continuité avec le centre ancien, produisant ainsi des morceaux de ville sans logique d'organisation.

Face à ce constat, la ville réagit et de nouvelles orientations sont prises. Sur la base des quartiers existants, des actions de requalification et de restructuration sont prises telles que des opérations d'assainissement, et de qualification des espaces urbains, avec la réalisation d'espaces publics et d'équipements structurants.

Sur cette base saine, les choix d'aménagements se portent sur du qualitatif, en terme de formes et de fonctions urbaines. Des opérations d'importances en appui de « secteurs de centralité et de vie », permettent une cohérence et un étalement maîtrisé de l'agglomération Moulienne.

Les différentes orientations d'aménagement font qu'aujourd'hui, le centre est un pôle aggloméré puissant, avec une trame urbaine disposant d'une activité certaine (tourisme, services...), des fonctions organisationnelles permettant d'identifier la ville du Moule comme un pôle d'équilibre dans l'armature urbaine de la Grande-Terre.

La trame foncière résulte de plusieurs étapes de morcellement souvent induits par une densité bâtie importante malgré une prédominance de constructions individuelles, qu'elle soit transcrite par de belle maison de ville à étage ou de bien plus modeste cases à simples rez-de-chaussée.

# 1- L'histoire du territoire

## 1-1-7- Les politiques d'aménagement du territoire

Le passage du cyclone Hugo a constitué un formidable révélateur de l'état de précarité dans lequel se trouvait la ville : au-delà des quartiers dévastés, la question de l'insalubrité se révèle véritablement.

Une dynamique de reconquête urbaine est alors impulsée dans l'urgence. Des dispositifs sont mis en place au tout début des années 1990 visant la redynamisation urbaine de la ville du Moule ; une opération programmée d'amélioration de l'habitat concerne l'ensemble du centre ancien, tout comme une opération de redynamisation de l'artisanat et du commerce plus précisément définis autour des axes d'animations. Une opération de résorption de l'habitat insalubre est initiée dès 1991 sur les quartiers de Bonan, Vassor et Sergent établis en ceinture immédiate du centre-ville.

Parallèlement la ville lance la modernisation de ses équipements en réparant mais le plus souvent en reconduisant les groupes scolaires détruits, en structurant un véritable centre municipal, en dotant la ville d'équipements structurants à l'instar de la médiathèque...

L'expression géographique de la ville est elle aussi reconsidérée avec deux pôles nouveaux de développement en prolongement direct du centre aggloméré, sur les sites de Damencourt à l'Ouest, de Guénette à l'Est, ainsi qu'un élargissement de l'offre de logements dans le centre.

Au delà des besoins en logements sociaux auxquels ces sites devront répondre, il s'agit de définir deux nouveaux pôles urbains où le développement économique souligné de Damencourt complètera l'accueil d'équipements structurant privilégié sur Guénette.

Autour de ces grandes destinations, ces quartiers portent d'autres ambitions. La ZAC de Damencourt doit participer à la relance économique du tourisme en accueillant des structures de prestiges non loin de l'hôtel de la Baie alors en cours de reprise. La zone Est concernant les quartiers de Guénette, mais plus encore les secteurs développés en arrière du littoral (l'Autre-Bord, Morel) est le siège d'implantation de lotissements résidentiels qui confirment le processus de développement urbain sur ce pôle Est.

Les efforts d'équipements du territoire, d'aménagement des espaces publics se poursuivent avec la recomposition de la place centrale, espaces publics majeurs de la ville et la réalisation du boulevard maritime qui confère une toute nouvelle dimension à l'entrée Ouest de la ville.

La fin des années 1990 est l'occasion d'un premier bilan des actions dégagées depuis le cyclone Hugo qui a de fait précipité certaines interventions. La réponse dans l'urgence a favorisé une segmentation géographique ou thématique des actions aux dépens d'une politique de développement cohérente et déclinée selon une programmation précise.

Cette évaluation des actions engagées met en exergue la nécessité de reconsidérer la stratégie d'aménagement et de développement de la ville de Moule. La réflexion alors engagée va permettre de préciser les ambitions, d'affiner les stratégies d'intervention en imposant synergies et complémentarités aux actions programmées. Rompant avec la logique des spécifiques menées au lendemain du passage du cyclone, des corrections du programme d'actions s'avèrent nécessaires, définies selon une approche de dynamisation globale des systèmes urbains. L'ensemble de la ville doit être mis en chantier à travers des opérations d'assainissement, de traitement de l'espace public, de qualification du cadre de ville... Une cohérence d'actions doit être imposée dans une ville où la pluralité d'expressions et de diversité des problématiques ne doivent pas être un prétexte à la multiplicité d'interventions spécifiques.

Dans ce contexte, les nombreuses actions engagées sont ré-évaluées, leurs expressions sont précisées et font éventuellement l'objet d'une nouvelle programmation, ce même s'il s'agit de programmes d'importance comme peuvent l'être des actions de restructuration urbain (RHI Bonan-Sergent, requalification du quartier du Vieux-Guénette), d'assainissement (ensemble du centre ancien), de développements nouveaux (ZAC de Damencourt, Pôle Est).

La mise en œuvre de grands projets structurants pour la ville et la richesse des réflexions préalables aux vastes programmes d'extension de la ville (Damencourt, Guénette) contribuent largement à la structuration et à l'affirmation d'une agglomération forte. Profitant aujourd'hui de la formulation pertinente d'une stratégie collective de développement de son territoire, la commune n'en demeure pas moins confrontée à de multiples défis, dont ceux de la cohésion sociale et urbaine (mixité des programmes d'habitats nouveaux, traitement de l'habitat insalubre...) et de la préservation de son identité et de ses potentiels, gage de l'intégrité de son attractivité qu'il convient aujourd'hui de confirmer et de pérenniser.

L'ambition de réaliser un schéma directeur d'aménagement et de développement de la commune est alors affichée devant aboutir à la révision du POS et à la mise en œuvre du PLU. À travers cet outil stratégique et de planification, une question paraît essentielle; elle concerne le centre ancien pour lequel il convient de relancer une dynamique urbaine amorcée par les nombreux investissements consentis par la collectivité et qui doit aujourd'hui pouvoir être relayée par les investisseurs privés. Pour ce faire, les efforts consentis doivent être poursuivis en particulier sur la mise en scène des espaces publics, sur la qualité du cadre de vie afin de rendre attractif et confortable l'usage et la pratique de la ville et d'inverser une dynamique de paupérisation qui tend à se confirmer au fil du temps, alors que les dynamiques urbaines et économiques fortes s'en échappent pour s'établir en périphérie.



# 2- Patrimoine

## Synthèse

### Forces

- Un patrimoine riche et diversifié sur l'ensemble du territoire communal
- Une bonne préservation de ces éléments patrimoniaux ;
- Le musée Edgar Clerc s'inscrit comme le seul musée dédié au peuple Américain en Guadeloupe

### Opportunités

La mise en valeur du patrimoine rural représente une opportunité de développement économique via le tourisme.

### Indicateurs

Près d'une quarantaine de sites remarquables sur le territoire moulien

### Faiblesses

Une mise en valeur insuffisante des éléments patrimoniaux à l'heure actuelle

### Menaces

- Dégradation et disparition du patrimoine par manque d'intérêt/entretien
- Vieillesse de l'habitat vernaculaire sur le centre bourg et les sections rurales

### Liens

- Espaces naturels
- Agriculture
- Développement urbain

### Perspectives et enjeux

Mobiliser le patrimoine culturel, agricole et religieux dans une recherche d'identité du territoire et dans l'optique d'un renouveau économique autour du tourisme de découverte.

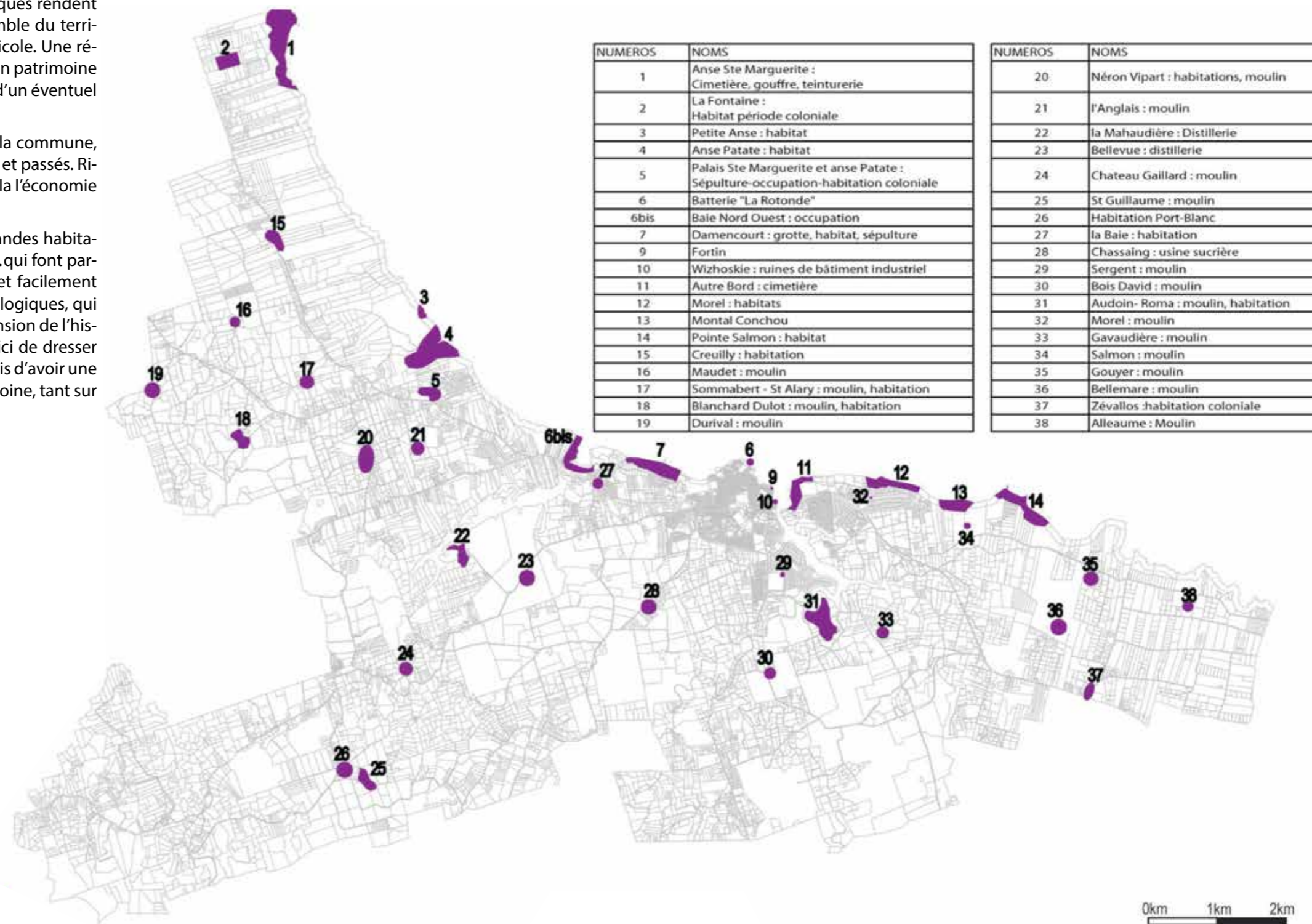
## 2-1-Témoignage préservés

Le service régional de l'archéologie de la DRAC a élaboré une carte du zonage archéologique de la commune du Moule en 2004, à partir des données de la carte archéologique et des connaissances acquises par les observations de terrain. Les zones sont définies à partir des informations scientifiques conduisant à envisager la présence d'éléments du patrimoine archéologique amérindien ou historique. Il s'agit des zones de forte sensibilité archéologique, qui ne sont pas strictement identiques à la carte des sites archéologiques.

La carte du zonage archéologique et la liste des sites archéologiques rendent compte d'un patrimoine diversifié, de qualité qui couvre l'ensemble du territoire du Moule, aussi bien milieu urbain qu'en milieu rural et agricole. Une réflexion municipale est d'ailleurs en cours pour mettre en valeur son patrimoine à travers des circuits de découverte par thématique en prévision d'un éventuel classement de la ville dans le réseau « Ville d'Art et d'Histoire ».

L'état du patrimoine permet de retracer l'identité et l'histoire de la commune, les événements qui l'ont façonnée et la vocation des lieux actuels et passés. Riche, le patrimoine historique et archéologique est fortement lié à la l'économie sucrière du XIXème siècle qui a conquis le territoire du Moule.

Par ailleurs, le patrimoine est inégalement mis en valeur ; les grandes habitations, les principaux édifices religieux, certains espaces publics,... qui font partie des circuits touristiques proposés par la ville sont valorisés et facilement repérables. Tandis que le petit patrimoine et les éléments archéologiques, qui participent aussi grandement à la connaissance et à la compréhension de l'histoire du territoire du Moule, restent dans l'oubli. Il ne s'agit pas ici de dresser une liste exhaustive du patrimoine et des sites archéologiques mais d'avoir une vue globale permettant d'identifier la valeur et la place du patrimoine, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, sur le territoire du Moule.





## 2-2-Les bâtiments symboliques

### Église de Saint Jean Baptiste

L'église paroissiale du Moule datant de 1850, d'inspiration néoclassique est classée Monument Historique par arrêté du 28 décembre 1978.

### Chapelle Notre-Dame-de-Fatima

Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, l'Église veut implanter un centre paroissial dans les Grands-Fonds, où réside la plus grande communauté rurale moulienne. Son isolement géographique et les difficultés financières qu'elle rencontre entraînent une désertion des fidèles, préférant les célébrations en centre-ville.

### Chapelle Notre-Dame-de-la-Garde

Cette chapelle abrite une grande statue de la vierge Marie, debout bras ouvert accueillant les voyageurs qui empruntent cet important axe routier. C'est un lieu de pèlerinage important.

### Temples Hindoues

C'est sur la commune du Moule que la population indienne est la plus représentée. Cette population constitue un marquage culturel fort pour territoire. Il mérite de fait d'être mis en valeur. Des chemins de mémoires pourraient être mis en place afin de suivre l'histoire de ce groupe venu travailler dans les champs de canne suite à l'abolition de l'esclave. Beaucoup restèrent sur place à la fin de leur contrat et fondèrent une famille.

La culture hindoue venue d'outre Atlantique, marque véritablement le paysage Moulien et plus largement celui de la Gadeloupe. Ce marquage culturel de la commune doit être valorisé. La présence de nombreux chemins ruraux sur le territoire pourrait en cela permettre une mise en valeur de ces éléments patrimoniaux forts, qui font partie intégrante de l'identité Moulienne.

### Port sucrier du Moule

En tant que principal port sucrier de l'île, le port du Moule a connu un important trafic aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Des vestiges de l'ancienne installation portuaire sont encore visibles au lieu-dit l'embarcadère. Il inclut les sites suivants :

- Passe Hasting : La fouille de la gabarre de la fin du XIX<sup>e</sup> ou du XX<sup>e</sup> 1997. Les objets collectés autour de celle-ci ne proviennent pas de son chargement. Deux niveaux archéologiques ont été reconnus.
- Passe Hasting II : En 1997, découverte en prospection de ce bateau datant de la période coloniale moderne.
- Mouton de Bas : En 1997, découverte de cette gabarre et de deux petits canons
- Passe Petite Anse : Datant de la période coloniale moderne et découverte en 1997, découverte en prospection d'une ancre et de deux arbres métalliques
- Batteries du Fortin ou du Port : Plusieurs fortins et batteries côtières, équipés de canons en fonte, balisent le territoire moulien, permettant d'apprécier la logique militaire rudimentaire de l'époque ; la plus importante, proche du centre ville comporte un dépôt de munition.
- La Wisoski : Ancien entrepôt de stockage de marchandises, à l'entrée du port en cours de restauration et dont le nom est issu d'un chef militaire d'origine polonaise en poste au Moule.

### L'architecture d'Ali Tür

Architecte du ministère des colonies, Ali Tür a marqué l'architecture de la ville du Moule. De nombreux bâtiments portent son empreinte, tel que la Marie reconstruite après le cyclone de 1928, l'École Lydia-Galleron ainsi que le clocher reconstruit suite au passage du cyclone de 1928.

### Le cimetière de Sainte-Marguerite

Le cimetière de Sainte-Marguerite est un lieu de patrimoine spécifique puisqu'il est un des trois cimetières majeurs d'esclaves avec 1000 à 2000 sépultures. Des sépultures Amérindiennes ont aussi été découvertes sur ce site d'importance. D'après le journal de l'Archéologie des Caraïbes, le cimetière de l'anse Sainte-Marguerite se situe sur le littoral Nord-Est de la Grande-Terre au Nord de la ville du Moule. L'existence, sur l'actuelle plage, d'os humain fragmentés par la mer et la menace d'une destruction lente du cordon littoral sont à l'origine d'une campagne archéologique qui s'est déroulée de 1997 à 2002.

Un vaste cimetière d'époque coloniale a été mis à jour par une équipe d'archéo-anthropologues. L'étendue et la conservation exceptionnelles de cet ensemble funéraire de plusieurs centaines de tombes permirent d'étudier les pratiques funéraires et les traitements réservés aux défunts mais aussi de préciser, par des études biologiques, l'état sanitaire de la population. Utilisé entre la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et 1848, année de l'abolition de l'esclavage, il recevait les tombes de défunts provenant de plusieurs habitations. Les modes d'inhumation (utilisation de cercueils et orientations des tombes) relèvent du culte chrétien, comme recommandé par le Code Noir.

Les différentes études biologiques ont permis de mettre en évidence des atteintes dues à des stress mécaniques importants et une très forte présence des atteintes tuberculeuses. Les quelques mutilations dentaires volontaires (dents antérieures taillées en pointe), ainsi que les études morphologiques, s'accordent avec une origine africaine de la plupart des individus décédés. Ces différents indices suggèrent que cet ensemble funéraire regroupait une population d'esclaves qui constituait à cette époque plus de 80% des habitants du Nord de la Grande-Terre. Ce cimetière est un site majeur, il est actuellement le mieux documenté de toutes les Antilles, mais pourtant il est à ce jour inconnu des touristes.



Croix - Morne Sergent



Eglise Saint Jean Baptiste - Place de l'Eglise



La Wisoski



Lieu de prière -Boulevard Rougé



Site de Sainte-Marguerite



Les ancres, entrée du port du Moule



Lieu de culte hindou



La Mairie du Moule



Batterie de Petite-Anse



## 2-3- Le patrimoine urbain

La ville du Moule s'est construite selon un plan orthogonal, typique de la période coloniale. L'habitat patrimonial quant à lui est constitué par le parc des cases et maisons répertoriées par la DRAC. Cet habitat patrimonial est particulièrement présent dans le Bourg où une quarantaine d'édifices d'intérêts ont été identifiés.

Cette architecture traditionnelle témoigne du glorieux passé de la commune. Les plus caractéristiques sont les suivantes :

- Ancienne Maison Romana dont les murs extérieurs sont entièrement recouverts d'essentes, pratique courante à la fin du XIX<sup>e</sup> et début XX<sup>e</sup> siècle.
- Maison Léveillé, datant des années 1920 et construite grâce aux techniques de l'artisanat de l'époque.

## 2-4- Le patrimoine rural

### Les grandes habitations

- Habitation Néron, sucrerie créée en 1740, s'enrichit d'une distillerie dont il reste aujourd'hui quelques vestiges.
- Habitation Morel, sucrerie recensée en 1796 comme « sucrerie particulière » lors de l'inventaire réalisé par M. Bereau en 1985.
- Habitations Bellevue, sucrerie datant de la période moderne.
- Habitation Zévallos, près de l'usine de canne à sucre a été construite en 1844 et a cessé son activité en 1901. Vestiges de la cheminée, d'un puits et de l'aiguillage du train. La maison du directeur de l'habitation a été construite à partir d'éléments préfabriqués, elle aurait été importée de la Nouvelle-Orléans en 1870. Le site est classé Monument Historique depuis 1990.

### Les moulins

C'est en 1642 que les premiers moulins à broyer la canne à sucre font leur apparition en Guadeloupe, utilisant la force animale. Ce n'est qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle que le moulin à vent s'impose. Le premier est recensé en 1767. Il existait 594 moulins en Guadeloupe en 1835 dont 252 étaient actionnés par le vent. Territoire cannier de la Grande-Terre, la commune du Moule recense un grand nombre de moulins qui ont forgés l'identité du Moule.

- Moulin de Saint-Guillaume dont les tours mesurent jusqu'à 10 mètres de haut et les parois peuvent avoir plus d'un mètre d'épaisseur à la base.
- Moulin de Château-Gaillard construit après le tremblement de terre de 1843, ce moulin est l'un des derniers à avoir conservé des éléments de broyage.
- Moulin de Néron au cours de la première Guerre mondiale, les besoins en alcool sont accrus, car celui-ci constitue une matière première indispensable à la fabrication de poudre et d'explosifs.

## 2-5- Patrimoine industriel

- Usine Gardel d'abord nommée « Sainte-Marie », à l'époque où elle appartient à M. Saint Alary. Touchée par la crise au début du XX<sup>e</sup> siècle, elle est placée en liquidation. En 1927, les frères Aubéry relancent l'unité sucrière. En 1881, la Guadeloupe compte vingt-quatre usines sucrières. En 1979, il n'en reste que quatre. La production de canne à sucre dans l'île est passée de 1 850 000 tonnes en 1962 à 330 000 tonnes en 1990. L'usine Gardel conserve les deux particularités d'appartenir encore au domaine privé et d'être la seule usine sucrière fonctionnant encore dans la Guadeloupe continentale.
- Distillerie Damoiseau dont le domaine agricole et l'installation industrielle ont été fondés à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par M. Rimbaud, originaire de la Martinique. Vendu à la famille Damoiseau en 1942, le domaine produit du rhum (blanc, vieux, paille), et se diversifie avec la culture de la banane et la confection de confitures.



L'usine sucrière de Gardel



Habitation Zévallos en bordure de RN 5



Habitation Néron



Moulin



Vestige d'une cheminée -habitation Zévallos



## 2-6- Les musées

- Parc Archéologique Ouatibi-Tibi aménagé sur 7 hectares sur la plage de Morel, ce parc propose un cheminement en bordure de lagon, sur un site archéologique Amérindien d'envergure.
- Musée Edgar-Clerc, du nom du célèbre archéologue (1915-1982), Édgar Clerc entreprend en 1957 des fouilles sur le site Morel, qui attestent une présence Amérindienne. Le musée départemental, construit à l'emplacement d'un ancien camp militaire accueille ces collections.

## 2-7- Les ouvrages d'art : témoins de la conquête du territoire

- Pont d'Eau Blanche, réalisé à la fin du XIXe siècle, cette structure est la voie d'accès principale à Boisvin, ainsi qu'à la partie orientale de Sainte-Anne. C'est Gustave Eiffel qui met au point la technique des deux poutres à treillis verticaux encadrant la surface de roulement. Les pièces proviennent de ses ateliers créés en 1867 à Levallois-Perret. Ces structures sont peu à peu remplacées par les ponts modernes en béton armé.
- Viaduc d'Audouin permet de franchir une zone encaissée. Cette voie ferroviaire mène directement à l'usine Gardel. Des petits trains à vapeur acheminent le sucre vers les hangars du port, progressivement, les camions prendront le relais lors de l'arrêt du chemin de fer.
- Pont de Corneille permet de franchir une ravine qui se jette dans la rivière Audouin et où le niveau de l'eau monte de plusieurs mètres en cas d'inondation. Ce pont offre aussi une voie d'accès à l'usine Gardel.
- Pont de la Baie dont les deux immense arcs de maçonnerie reposant sur deux appuis non fixes, constitués de billes métalliques, supportant l'ensemble de la construction. Un pont similaire se trouve à l'entrée du bourg de Capesterre-Belle-Eau.
- Le Calvaire datant du début du XXe, croix du Christ est en Béton et métal.
- Croix de Lacroix, véritable lieu de culte, donne accès à un chemin de croix (« quatre chemins » sont des lieux de mystère, religion et magie s'y côtoient, réunissant des pratiques spirituelles diverses) situé sur le domaine de Néron.
- Le Phare, probablement construit en 1853, c'est à partir de 1854 que l'on retrouve la première mention du « feu du Moule». Il est établi à environ dix mètres du mât de signaux du port. Sur une gravure de Duban daté de 1864, il est parfaitement visible. Le feu actuel, en béton armé, date probablement des années 1950.



Le musée Edgar-Clerc



Parc de Ouatibi-Tibi



Pont d'Eau Blanche



Passerelle de la rivière d'Audouin



Fiohic

# 3- Un territoire agricole

## Synthèse

### Forces

- Un territoire très marqué par la tradition agricole qui perdure sous de nombreuses formes (élevage, canne, maraîchage, agro-transformation)
- Une topographie favorable au développement de cette activité
- Une bonne couverture du réseau d'irrigation nécessaire sur ce territoire relativement sec
- Une qualité des sols favorable à l'agriculture

### Opportunités

- L'agri-tourisme représente un moyen de dynamiser autrement l'activité agricole en associant le principe de découverte du territoire avec celui de productions labellisées et de mise en avant du patrimoine historique ;
- L'agro-transformation reste un domaine majeur dans l'économie moulennaise. Son renforcement est un autre moyen de maintenir l'agriculture dans le paysage communal.

### Indicateurs

- Une SAU de 3446 hectares
- 796 exploitations en 2010
- Une taille moyenne d'exploitation de 4 hectares
- 726 hectares de surfaces irriguées

### Faiblesses

Une mutation du secteur depuis plusieurs décennies a provoqué une forte baisse du nombre d'actifs travaillant dans l'agriculture. Désormais, l'activité ne se maintient que grâce aux subventions

### Menaces

L'étalement urbain et la diffusion du bâti sur l'espace agricole tend à faire perdre aux espaces cultivés leur vocation initiale. La pression immobilière doit donc être encadrée et une veille du territoire est avant tout nécessaire pour maintenir

### Liens

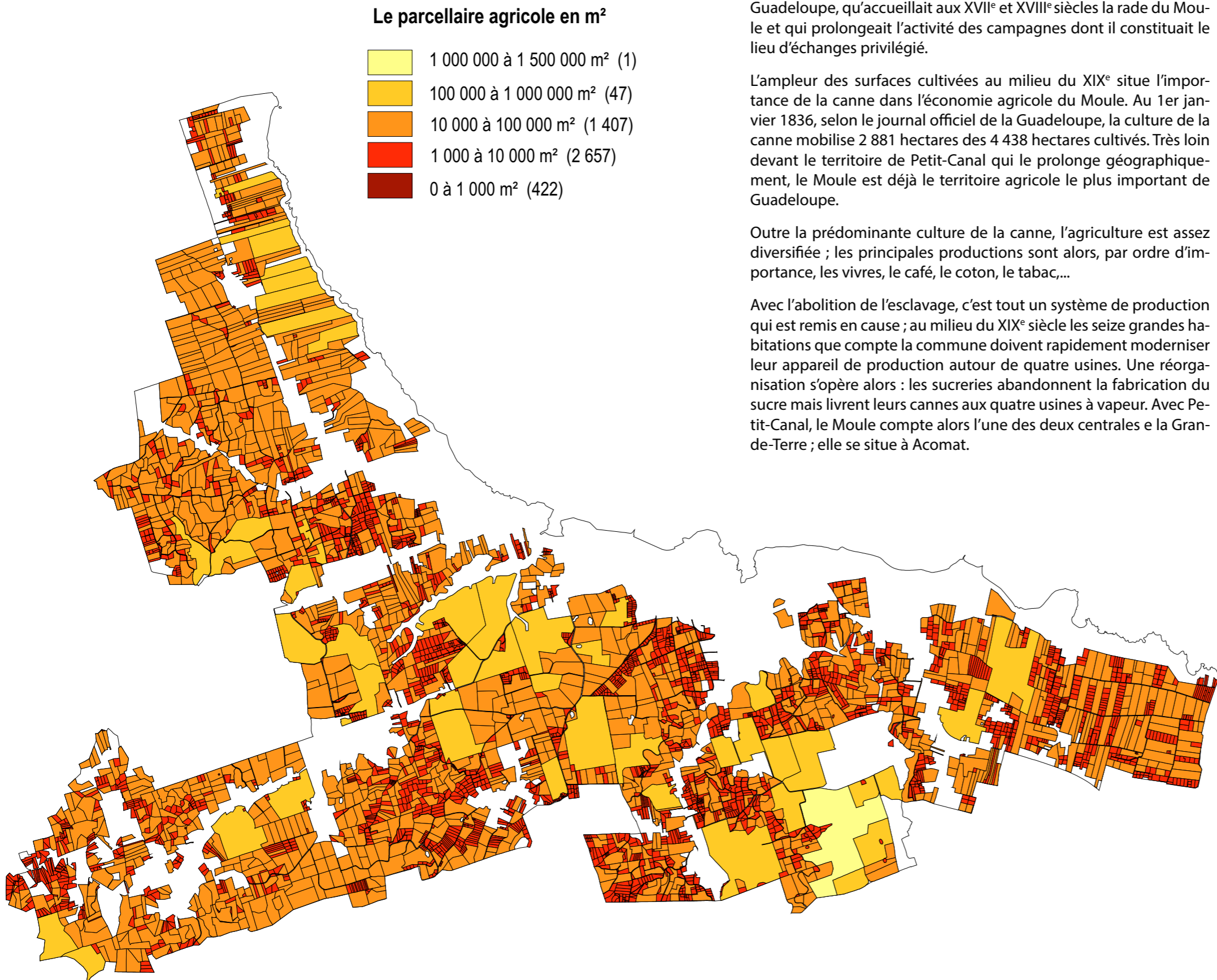
- Habitat
- Développement économique
- Patrimoine
- Topographie
- Pédologie

### Perspectives et enjeux

- Maintenir et développer l'agriculture autour de nouvelles valeurs de consommation responsables et respectueuses de la santé et de l'environnement ;
- Assurer une protection des terres agricoles qui sont le matériau de base à l'épanouissement du secteur ;
- Associer tourisme et agriculture dans l'optique d'une diversification de l'activité ;



## Le parcellaire agricole de la commune du Moule



### 3-1-Identité et production du territoire agricole

#### 3-1-1- Un territoire traditionnellement consacré à l'agriculture

La culture de la canne-à-sucre a modelé le territoire du Moule et a très longtemps influencé son développement. Cette destination agricole du territoire a été renforcée par le principal port sucrier de Guadeloupe, qu'accueillait aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles la rade du Moule et qui prolongeait l'activité des campagnes dont il constituait le lieu d'échanges privilégié.

L'ampleur des surfaces cultivées au milieu du XIX<sup>e</sup> situe l'importance de la canne dans l'économie agricole du Moule. Au 1<sup>er</sup> janvier 1836, selon le journal officiel de la Guadeloupe, la culture de la canne mobilise 2 881 hectares des 4 438 hectares cultivés. Très loin devant le territoire de Petit-Canal qui le prolonge géographiquement, le Moule est déjà le territoire agricole le plus important de Guadeloupe.

Outre la prédominante culture de la canne, l'agriculture est assez diversifiée ; les principales productions sont alors, par ordre d'importance, les vivres, le café, le coton, le tabac,...

Avec l'abolition de l'esclavage, c'est tout un système de production qui est remis en cause ; au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle les seize grandes habitations que compte la commune doivent rapidement moderniser leur appareil de production autour de quatre usines. Une réorganisation s'opère alors : les sucreries abandonnent la fabrication du sucre mais livrent leurs cannes aux quatre usines à vapeur. Avec Petit-Canal, le Moule compte alors l'une des deux centrales e la Grande-Terre ; elle se situe à Acomat.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la crise sucrière provoque la faillite de plusieurs unités et le regroupement de la production autour de quatre usines. Une réorganisation s'opère alors : les sucreries abandonnent la fabrication du sucre mais livrent leurs cannes aux quatre usines à vapeur, installées dans la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle et qui subsistent dans la région : Gardel, Zévallos, Duchassaing et Marty (Ste-Anne).

Le territoire agricole du Moule est alors partagé entre de grandes exploitations cannières développées sur les plateaux et de très petites exploitations vivrières principalement installées dans les Grands-Fonds.

L'influence grandissante de Pointe-à-Pitre porte un préjudice économique souligné à la ville du Moule et à son port, lequel privé d'activités fermera au début du XX<sup>e</sup> siècle. Un lent engourdissement économique enveloppe la commune et son territoire agricole où les usines ferment les unes après les autres.

L'économie sucrière, si florissante au XIX<sup>e</sup> siècle, a considérablement reculé. De cette époque ne subsistent aujourd'hui que des ruines (habitations Néron, usine de Zévalos,...) mais aussi des unités modernisées qui concentrent le broyage de la canne (Gardel) dans des logiques associées à la production d'énergie. La distillerie Damoiseau à Bellevue a su traverser les époques pour pérenniser une production réputée.

# 3- Un territoire agricole

## 3-1-2- Une vocation agricole qui faiblit malgré un niveau d'équipement performant

Le territoire agricole du Moule est le plus important de la Grande-Terre et même de Guadeloupe, au regard de sa surface agricole utilisée (SAU). En effet loin de s'éroder à l'instar de nombre de territoires en Guadeloupe la SAU semble se maintenir confortablement ; elle représentait 3 446 ha au dernier recensement (RGA) de 2010, le territoire du Moule accueillait le plus grand nombre d'exploitations de Guadeloupe (796), lesquelles avaient alors subi une régression de leurs effectifs de bien moins marquée toutefois qu'à l'échelle départementale.

Pour autant, ces chiffres ne révèlent pas une réalité plus inquiétante. La valeur agricole intrinsèque du territoire décroît d'année en année. Les zones de culture se réduisent au profit de pâturage et d'un mitage qui tend à se généraliser.

Cette évolution est d'autant plus alarmante que le territoire du Moule a fait l'objet d'orientations fortes en terme de politique agricole qui se sont notamment traduites par la modernisation de l'usine agricole de Gardel, l'implantation d'un abattoir moderne et la mise en place d'un réseau d'irrigation parmi les plus étendus de Guadeloupe.

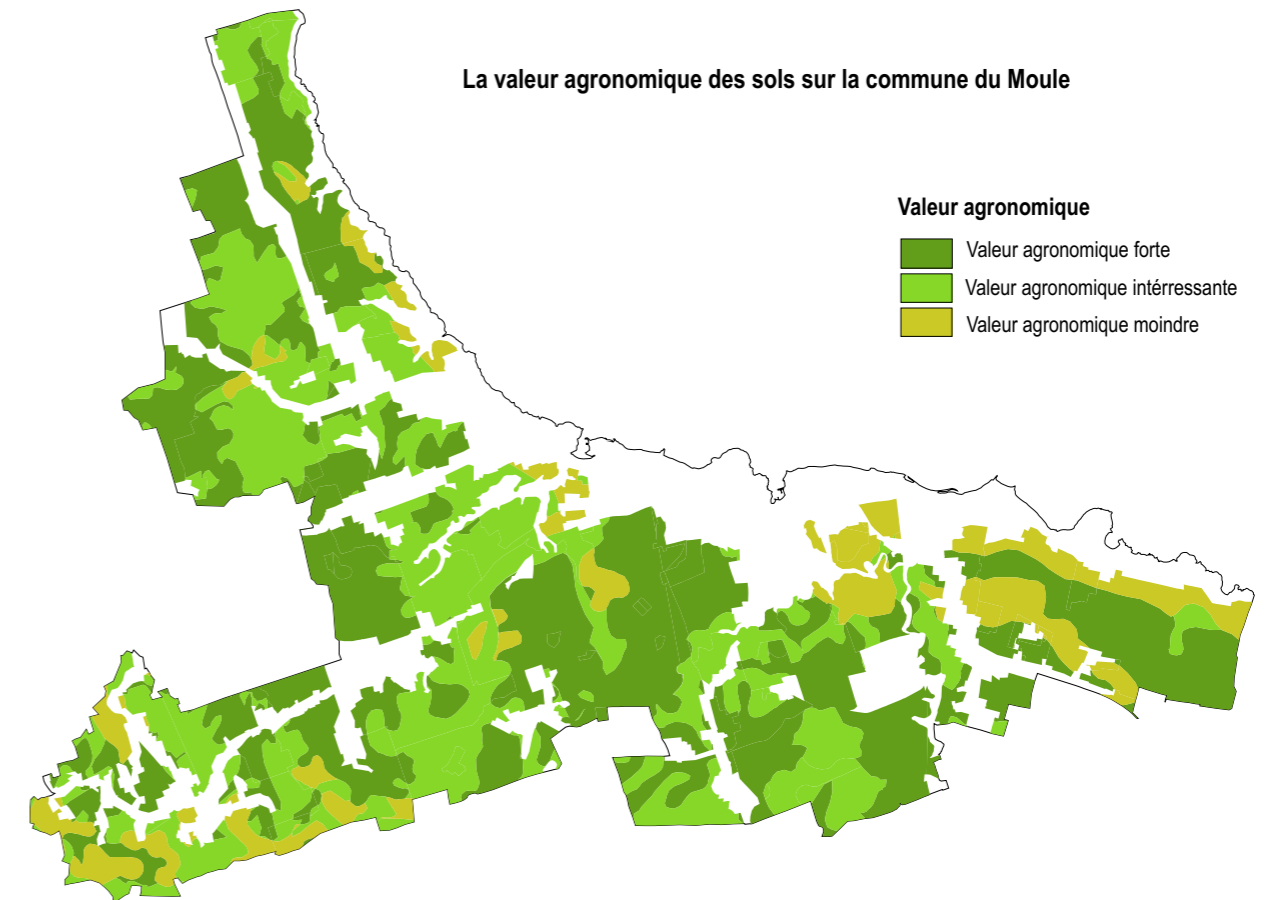
Le potentiel demeure très fort et offre de belles perspectives ainsi que le laissent penser des initiatives de diversification proposées sur des filières fruitières (melon), de plantes médicinales, d'agro-transformation...

## 3-1-3- Valeur agronomique des sols

L'analyse de la valeur agronomique des sols réalisée par la DDAF révèle une réelle qualité du territoire agricole du Moule pour plus de la moitié des surfaces inscrites en zone vouée à l'agriculture (NC) au POS. Ces sols à montmorillonite développés sur des profondeurs d'environ un mètre couvrent l'essentiel des plateaux (Ste-Marguerite – Creully – Sommabert – Duteau, Zévalos – Belle mare – Ste-Marie – Bellevue).

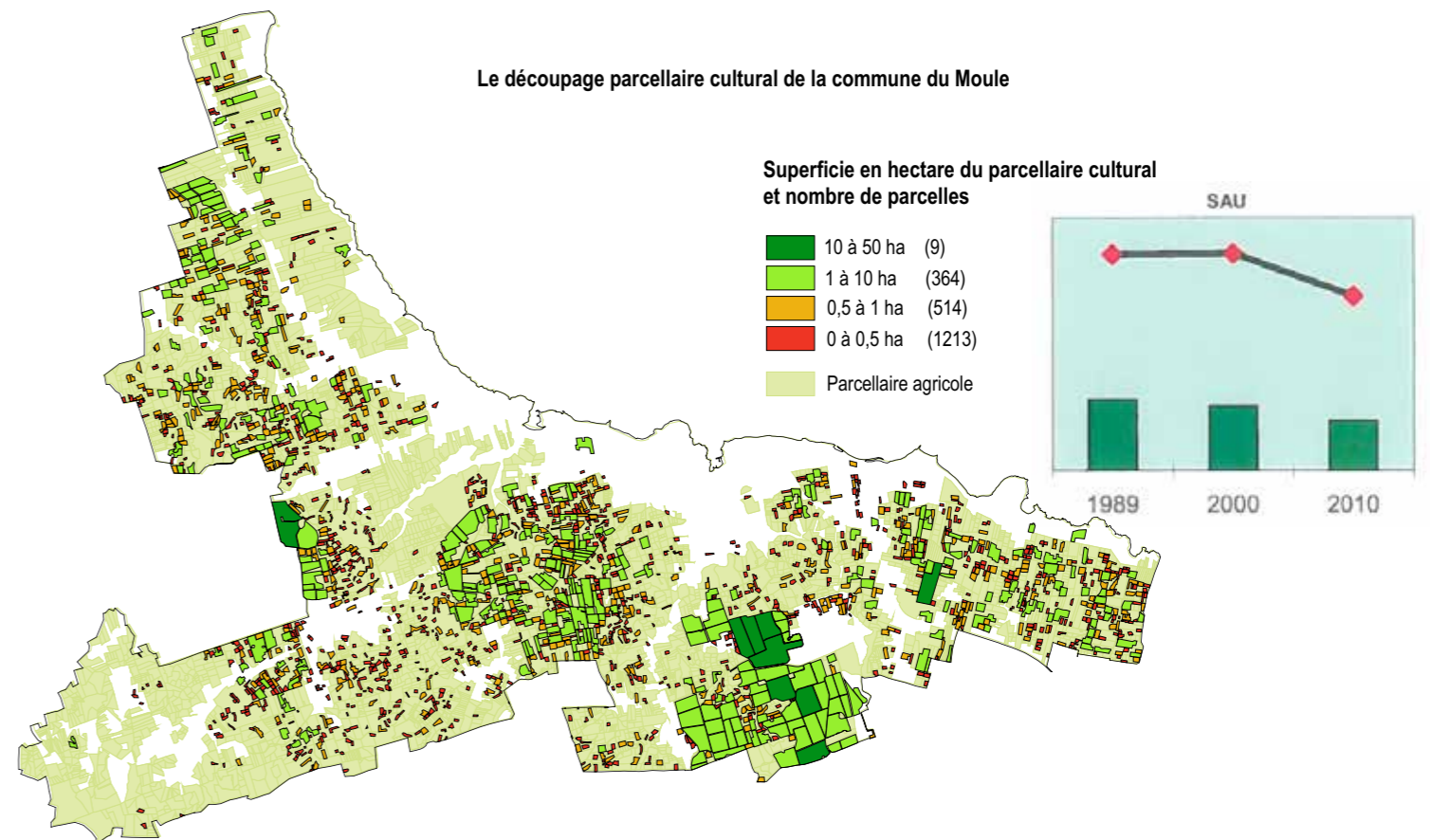
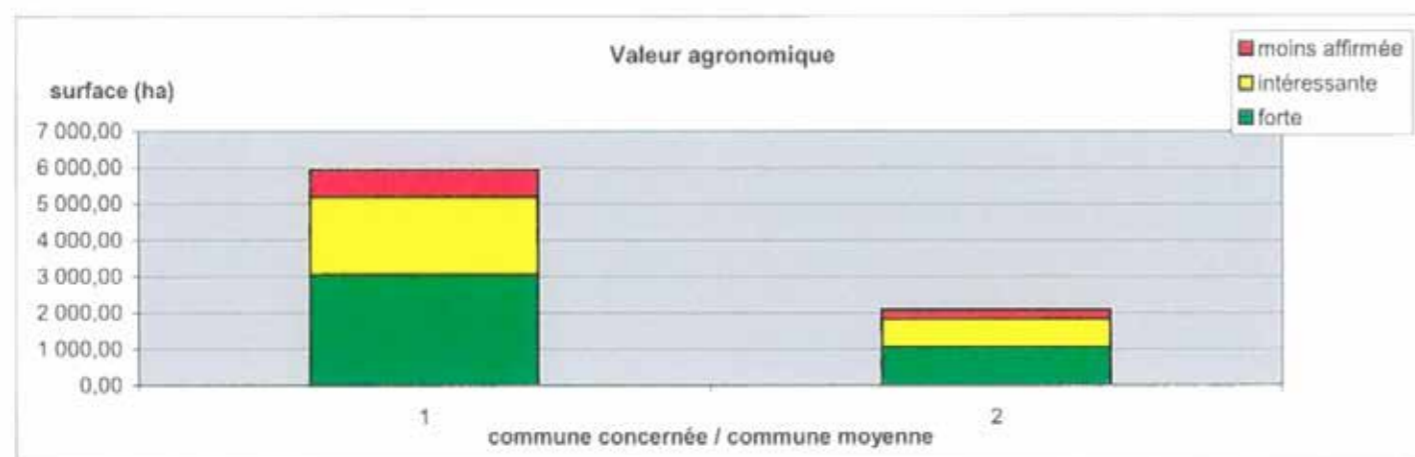
Jadis largement exploitées, leur mise en valeur est désormais plus mesurée puisque ces terres ne se retrouvent effectivement plus cultivées que dans un tiers des cas seulement.

Les sols de médiocre valeur agronomique sont peu représentés ; ils se retrouvent sur les profils squelettiques, en arrière des lignes de falaises littorales, sur les pentes escarpées des Grands-Fonds et dans les secteurs hydromorphes des berges des zones humides (rivière d'Audouin et ravine Nord-Ouest).



Valeur agronomique	Commune		Guadeloupe		
	Surface	% / surf totale	Surface	Surf moyenne	% / surf totale
moins affirmée	755,37	9%	7 958,07	248,69	5%
intéressante	2 143,76	26%	24 780,85	774,40	15%
forte	3 040,53	37%	33 395,81	1 043,62	20%
valeur agro	5 939,66	71%	66 134,73	2 066,71	41%
surface totale (*)	8 309,08		163 205,78	5 100,18	

(\*) hors Saint-Martin et Saint-Barthélemy





# 3- Un territoire agricole

## 3-2-Les menaces du mitage

### 3-2-1-Un processus de morcellement du territoire agricole largement amorcé...

Le délaissement progressif des terres agricoles conjugué à un développement bâti qui s'est pour l'essentiel produit en dehors de la ville au cours de ces trente dernières années, a favorisé une dynamique spéculative étendue à l'ensemble du territoire. Amorcé aux abords des centres constitués, ce processus a progressivement gagné les campagnes. Le morcellement des terres agricoles a été favorisé par le partage familial dont le principe de division n'est pas considéré comme une aliénation du bien et ne se trouve pas ainsi soumis au régime déclaratif préalable (Déclaration d'Intention d'Aliéner).

Progressivement, au fil des générations, le territoire agricole est confisqué, sacrifié à des logiques individuelles dont la démultiplication va ruiner les valeurs agricoles, naturelles et paysagères mais aussi les identités urbaines. Les valeurs de la ville ne sont pas pérennisées par une population qui ne souhaite pas s'y réinvestir mais qui aspire à vivre à la campagne, en « rurbanité ».

Le foncier du territoire agricole classée en zone vouée à l'agriculture (NC) au POS est soumis à une subdivision prononcée en de nombreuses zones plus ou moins étendues qui mettent en évidence une mutation des usages des sols en cours. Ces espaces de mutations s'établissent le plus souvent au contact de noyaux d'habitations déjà constitués qui se révèlent être des foyers d'infection des secteurs agricoles dont le développement en tâches menace à court terme l'économie de l'ensemble du territoire.

Les Grands-Fonds sont parmi les secteurs les plus concernés par cette dynamique de division difficile à contrôler et à contrarier. Le morcellement du foncier y a des ancrages historiques profonds et est lié à une pratique de polyculture traditionnelle. Le délaissement des terres a accentué le processus de morcellement réduisant le foncier à de petites parcelles dont la taille ne correspond plus toujours à des surfaces de cultures mais semble davantage annoncer le développement de nouveaux hameaux d'habitation. Les secteurs de Matignon, Kerloury, Rousseau semblent particulièrement concernés par ce processus de division accéléré.

La destination agricole de Sainte-Marguerite, Néron, l'Anglais, Bauvel, Gondrecourt, Mahaudière, Cocoyer, Boisvin, Bamboche, Dévarieux, Lauréal, Duchassaing, Gavaudière, Létaye, Belle-Mare, Gouyer... est remise en cause par les divisions qui s'y sont succédé et ont généré un morcellement marqué peu compatible avec l'agriculture. La taille des parcelles est très souvent inférieure à 5000 m<sup>2</sup>, voire même à 1000 m<sup>2</sup>...

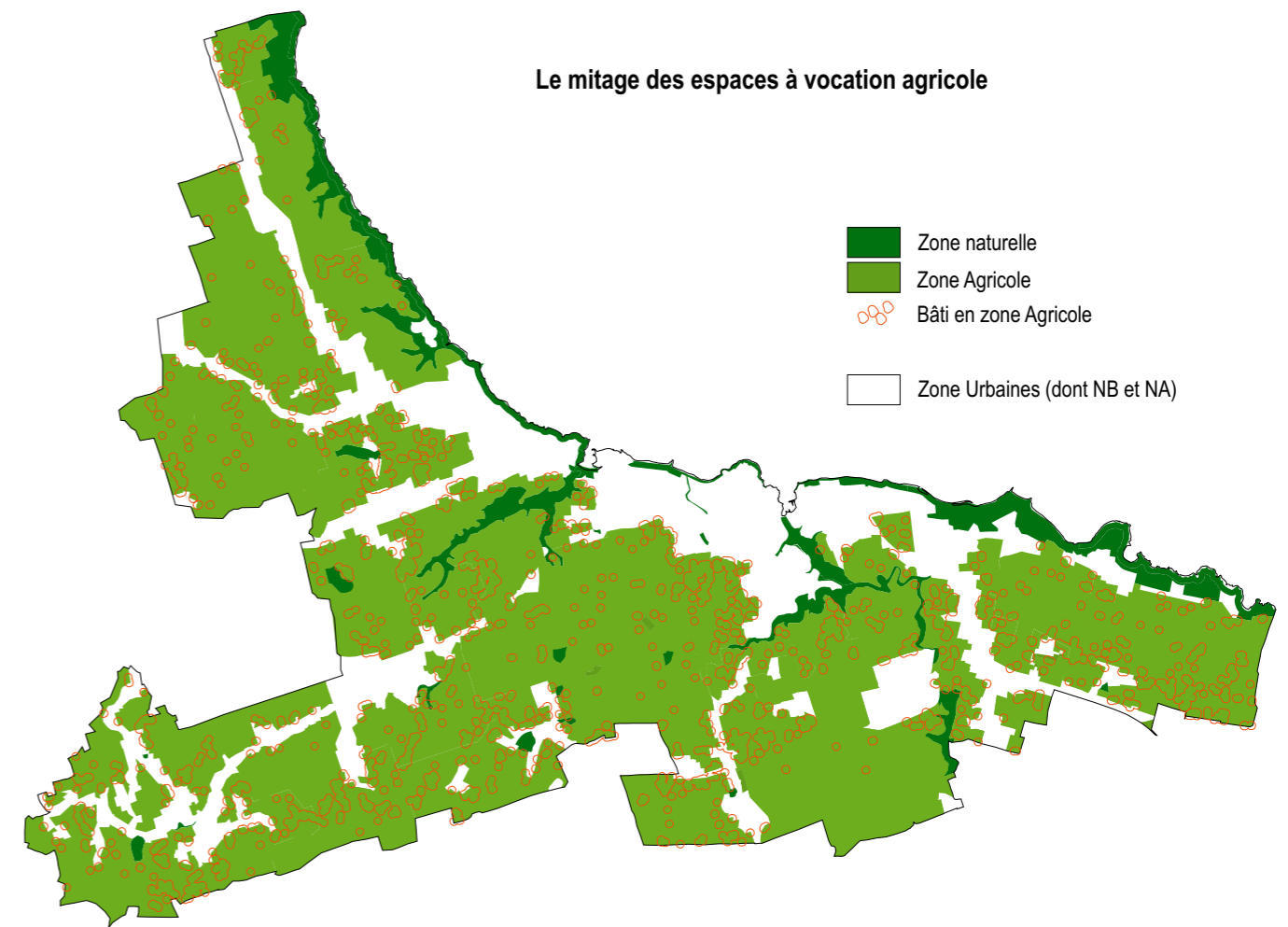
### 3-2-2- ... à l'origine d'un mitage généralisé

La dévalorisation agricole d'une partie du territoire a de fait favorisé chez les agriculteurs une remise en cause de leur condition d'exploitant et de leur statut professionnel. Elle a produit aussi une perception nouvelle du territoire devenant un objet de spéculation non plus agricole mais foncière voire immobilière. Le morcellement foncier est révélateur de cette mutation d'usages ; il n'est que l'amorce d'un processus plus lourd révélant la perte d'identité et de destinations d'un territoire traditionnellement rural.

Au regard des ambitions politiques traduites au niveau du POS, la destination agricole du territoire est préservée. La lecture de l'occupation du sol qui révèle un mitage généralisé du territoire est autrement préoccupante.

La menace de basculer d'un territoire historiquement défini autour de l'agriculture et de l'unité urbaine du Moule vers un ensemble déstructuré est d'autant plus forte que la ville a perdu de son attrait au profit de campagnes rendues disponibles par la faillite agricole et la micropropriété dont le morcellement permet d'accroître encore davantage la dispersion d'un habitat spontané.

Le mitage des espaces à vocation agricole



Néron



Cocoyer



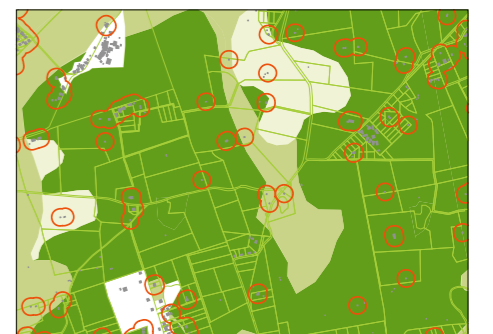
Sainte-Marguerite



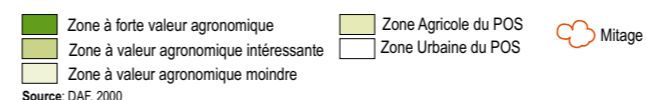
Gardel



Zevallos



Bellevue



Source: DAF, 2000

# 3- Un territoire agricole

## 3-3-Les modes de mise en valeur

Les modes de mise en valeur du territoire agricole distinguent deux types d'agriculture : une agriculture vivrière et de subsistance développée en particulier dans les Grands-Fonds, qui tend à s'effacer, et une agriculture de production davantage portée par les plateaux.

### 3-3-1- Les Grands-Fonds, une vocation vivrière

Traditionnellement, les Grands-Fonds sont identifiés comme une zone de polyculture, mosaïque de petites exploitations qui a favorisé l'interpénétration d'une multitude de jardins vivriers, de carrés de canne, de planches d'igname développés sous les lourdes frondaisons des manguiers et autres arbres fruitiers ou nourriciers (arbre à pain, agrumes, ...). Les fonds de vallées, les coulées accueillent des prairies humides régulièrement inondées en saison des pluies. Ces fonds sont entretenus par de petits élevages qui complètent l'expression diversifiée de ces petites exploitations familiales. Cette agriculture s'efface doucement ; elle subsiste encore dans des secteurs comme Matignon dont les pentes cultivées rappellent encore la vocation vivrière anciennement assurée sur l'ensemble des Grands-Fonds.

Cependant, elle s'estompe de jour en jour et n'est plus souvent le fait de réels agriculteurs mais bien davantage celui d'habitants faisant de l'agriculture une activité de loisirs ou au mieux y trouvant un complément de revenus à leur activité principale. Si l'impact économique de l'agriculture dans ce type d'espace est faible, son impact environnemental et social est fort. En effet, les paysages sont entretenus et restent ouverts ; l'agriculteur a une valeur plurielle pour l'entretien du paysage et le rôle de jardinier de l'espace qu'ils assument dans cet ensemble rural aux expressions riches de leur multiplicité.

L'histoire et les modes familiaux d'exploitations ont fécondé une dynamique sociale intéressante. Autour des petites unités agricoles, les habitations se sont regroupées pour progressivement constituer des petites unités de vie, des villages. Au fil du temps ces noyaux de vie se sont étoffés ; la déprise agricole a favorisé une pression urbaine qui pèse désormais sur ces espaces convoités, mais l'identité sociale des Grands-Fonds reste spécifique, liée à l'histoire, aux modes d'appropriation et de mise en valeur du territoire et empreinte d'une réelle solidarité.

### 3-3-2- Les Plateaux : l'assise du domaine cannier

Depuis le Nord et Anse-Bertrand jusqu'à l'Est (St-François), les plateaux constituent le support privilégié du secteur cannier en Grande-Terre. Cette mise en valeur traditionnelle est de plus en plus remise en cause ; nombre de parcelles ne sont plus cultivées mais davantage laissées à la pâture d'un cheptel de bovins (conduit principalement au piquet) qui n'a pas augmenté malgré les nouvelles surfaces ainsi mises à disposition. Cette inflexion de la culture de la canne ne se traduit pas seulement par une mutation de la mise en valeur et une réaffectation des sols vers l'élevage. Elle favorise aussi la mise en friches de terres dont le délaissement attise les convoitises à d'autres fins spéculatives.

Ces plateaux concentrent à eux-seuls la plus grande part de la valeur de la production agricole de la commune :

- l'essentiel des surfaces est exploité par des « professionnels » dans la mesure où ils vivent majoritairement de l'exploitation de la terre ; pour autant la mise en valeur de nombre de petites parcelles est le fait de pluri-actifs qui recherchent dans l'agriculture un complément de revenus ;
- les espaces cultivés des plateaux produisent essentiellement de la canne à sucre destinée à l'usine de Gardel pour la production sucrière et à la distillerie de Damoiseau, toutes deux situées sur la commune du Moule.

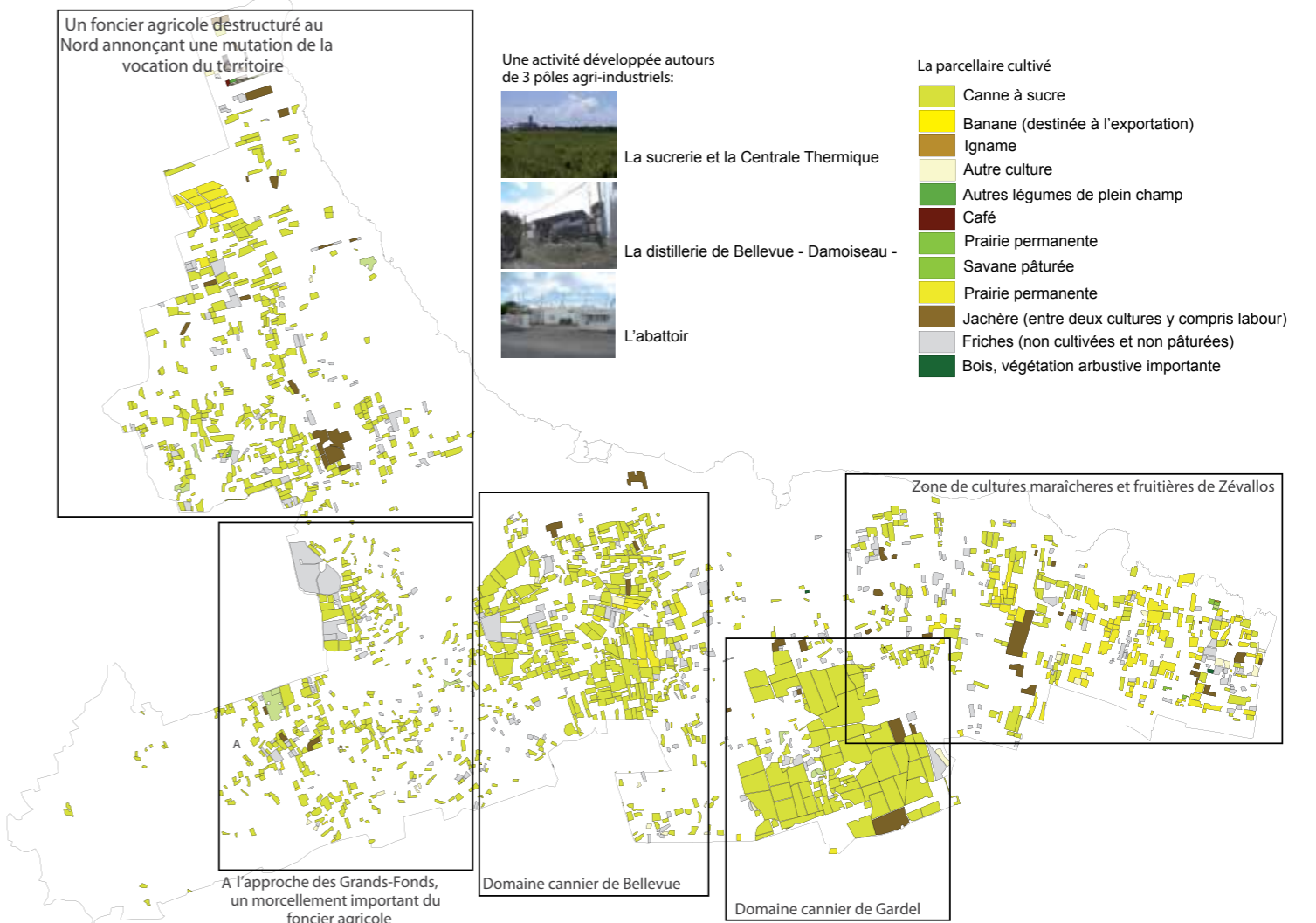
En dehors des grands domaines canniers mis en valeur autour de Gardel et de Bellevue, l'effritement de la structure foncière agricole, et la fragilisation de l'outil de production qu'elle génère, ne favorisent pas la pérennisation d'une activité agricole forte sur ces plateaux. Depuis toujours, la mise en valeur de ces plateaux est intimement liée à la culture de la canne. Le déclin de cette économie s'accompagne d'une érosion de la valeur agricole du territoire. Les productions de substitution sont rares et les parcelles qui ne sont plus cultivées en canne sont progressivement abandonnées à la pâture ou plus radicalement mise en friche et laissée à l'abandon...

La réaffectation des terres agricoles est pourtant souhaitée que ce soit par les syndicats de jeunes agriculteurs, par des groupements de producteurs (les producteurs de melons, par exemple) ou encore des acteurs nouveaux porteurs de projets de développements spécifiques comme celui développé autour de l'industrie cosmétique ou médicamenteuse...

Cette évolution de l'activité agricole sur les plateaux se heurte principalement à la paradoxale indisponibilité de terres pourtant à l'abandon, dont la mise en valeur n'est pas permise, dont l'usage est confisqué par la fragmentation d'un foncier privé, propriété d'héritiers d'agriculteurs. Ceux-ci spéculent sur une mutation d'usages, sur une urbanisation potentielle de leur bien et ne sont pas incités à les mettre à disposition pour permettre le renouvellement de l'agriculture.



## L'organisation du territoire agricole de la commune du Moule





# 3- Un territoire agricole

## 3-4-Évolutions et dynamiques

### 3-4-1-La valorisation du territoire agricole

#### Un léger accroissement de la surface agricole...

La destination agricole du Moule semble subir le même revers que sur les autres territoires de l'archipel. Au regard des chiffres, les surfaces dédiées à l'agriculture, bien qu'un maintien à 4200 ha ait été observé entre deux les recensements de 1989 et 2000, celui de 2010 témoigne d'une baisse conséquente de la SAU qui compte aujourd'hui moins de 3400 ha.

Cette diminution de la superficie des espaces alloués à l'agriculture s'inscrit dans un processus enregistré à l'échelle de la Guadeloupe où la surface agricole utilisée s'est nettement effritée au cours de cette dernière décennie, en enregistrant un recul de 11%. Ces chiffres qui définissent les zones allouées à l'agriculture sont loin de traduire une réalité plus critique pour l'activité agricole sur la commune du Moule. Ils ne rendent pas compte de la mise en culture effective des parcelles dont les surfaces, toutes productions confondues (canne, légumes, fruits), ont régressé de 11,4%.

#### une régression des espaces cultivés en canne

La canne, principale culture du territoire, est la plus affectée avec un recul des surfaces cultivées pour atteindre 1321 ha en 2010 contre 2229 ha en 1989. Cette inflexion profite modestement aux cultures fruitières et légumières, lesquelles n'ont qu'une faible représentation globale des surfaces cultivées.

Globalement, cette inflexion de la culture de la canne est aussi valable pour les surfaces enherbées dont la part occupe encore 36%, malgré une baisse de près de 1000 ha sur la dernière décennie. Cette baisse des surfaces en herbe s'accompagne d'une baisse des cheptels bovins. Les autres zones cultivées marquent aussi un recul sur cette période.

La baisse du cheptel bovin est liée, selon les professionnels, à une réorganisation de la filière viande. La recherche de qualité suppose une densité moindre ; l'offre nouvelle en prairies n'est donc pas mobilisée pour produire davantage mais mieux et sur de plus grandes surfaces. Cette thèse semble corroborée par l'importance des friches et terres peu productives faiblement représentées (130 ha en 2000) en comparaison de l'explosion des terres laissées en friches, par ailleurs souvent observée sur les communes de Guadeloupe.

Notons tout de même que les pressions urbaines qui pèsent sur les secteurs agricoles, notamment à travers l'habitat diffus, sont fortes et de nature à confisquer les terres et par effet d'entraînement à encourager leur délaissement au profit de l'économie immobilière... L'accroissement des terres en situation de friches enregistré entre 1989 (95 ha) et 2010 (175 ha), n'est alors, peut-être pas anecdotique...

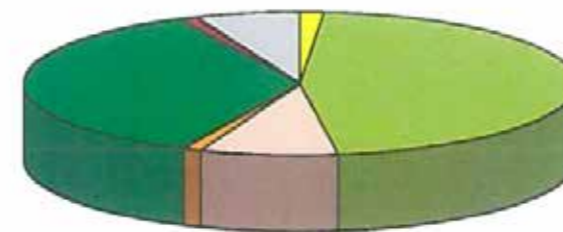
Sur la même période, le nombre d'exploitations a diminué de 500 unités alors que les surfaces d'exploitation mutualisées ont dans le même temps augmenté d'un hectare en moyenne, traduisant selon les professionnels l'effort de modernisation et de concentration de l'activité agricole autour des exploitations viables, entrepris depuis plusieurs années.

Il est évident que la profession agricole évolue, cherche à davantage structurer ses filières pour un rendement optimisé et une valorisation meilleure de ses produits. Cet effort doit être soutenu pour ne pas être contrarié par les dynamiques de constructions éparpillées dont la spontanéité gangrène lentement mais irrémédiablement le territoire. La mutation en cours des modes de valorisation et de structuration des filières ne doit pas être un élément par trop déstabilisant pour ne pas favoriser une accélération du processus de mitage engagé.

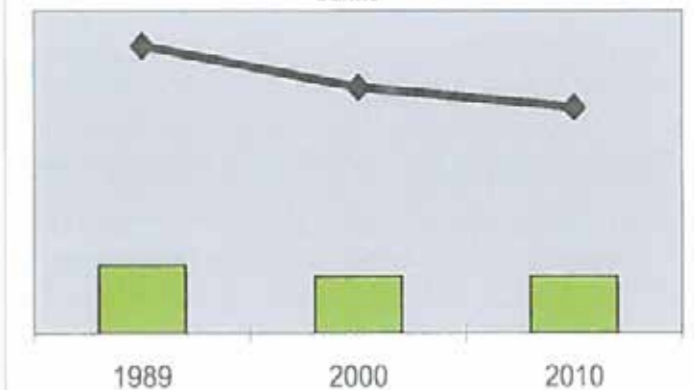
répartition des surfaces au dernier RPG	Commune		Guadeloupe		
	Surface	% / surf totale	Surface	Surf moyenne	% / surf totale
banane export	42,22	1%	3 376,42	105,51	9%
canne à sucre	1 321,18	46%	15 736,72	491,77	43%
fruits, légumes et divers	223,89	8%	3 170,37	99,07	9%
melon	32,06	1%	341,24	10,66	1%
maïs	1 023,78	36%	8 574,98	267,97	23%
forêt	28,38	1%	434,35	13,57	1%
jachères, friches	175,28	6%	5 019,19	156,85	14%
surface totale au RPG	2 846,78	100%	36 653,28	1 145,41	100%

(\*) hors Saint-Martin et Saint-Barthélemy

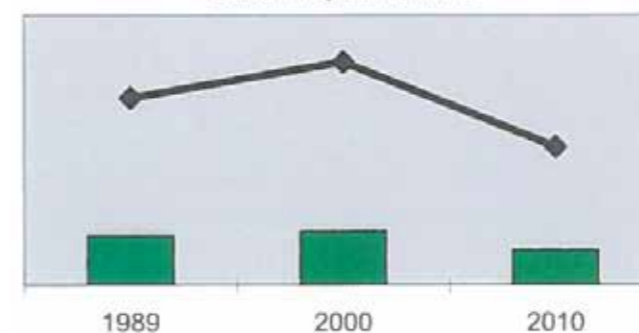
répartition des cultures sur la commune du Moule



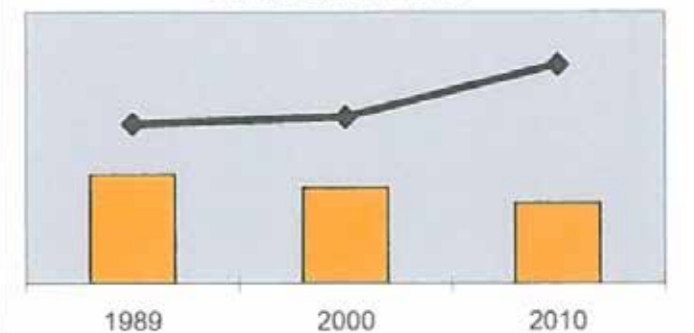
Canne



Surface toujours en herbe



Fruits, légumes et divers



Productions endogènes années RA :	Bétail			Volaille	
	Bovin	Porcin	Caprin	Poule pondeuse	Poulet
1989	8 034	2 678	3 797	817	839
2000	7 673	2 241	5 644	16 878	4 466
2010	4 769	725	2 936	1 609	1 085

(\*) hors Saint-Martin et Saint-Barthélemy

Bétail



Légère diminution de l'effectif des bovins.  
Légère diminution de l'effectif des porcins.  
Grande variabilité des effectifs caprins.

Volaille



Grande variabilité des effectifs de poules pondeuses.  
Grande variabilité des poulets de chair.

# 3- Un territoire agricole

## 3-4-2- Caractéristiques des exploitations agricoles

### Les modes de faire valoir

L'évolution de la filière agricole transparait également dans les modes de faire valoir, puisque le colonage s'efface peu à peu, à l'inverse du fermage qui tend à se développer. Le fermage demeure malheureusement marginal ; cet état de fait révèle la difficulté de rendre disponible un foncier agricole qui tend à être confisqué par ses propriétaires, soit pour l'exploiter quant il s'agit d'agriculteurs - propriétaires, soit pour favoriser une stratégie spéculative de moyen - long terme quand l'activité agricole n'est plus la préoccupation première. Cette situation qui prive de foncier les agriculteurs potentiels, risque à terme d'encourager une mutation plus profonde de la destination de ces sols...

### Une kyrielle de petites exploitations

À l'instar de leur représentation à l'échelle de la Guadeloupe, les petites exploitations dominent très largement les effectifs de la commune du Moule ; les exploitations y ont une superficie inférieure à 5 ha pour 82,2% d'entre elle (86% en Guadeloupe).

Même si leurs surfaces restent limitées, leur importance cumulée n'est pas négligeable puisqu'elles couvrent 45,3% de la surface exploitée. Cette multitude de petites exploitations est le reflet d'une agriculture fragile qui paraît, de ce fait, extrêmement vulnérable dans le contexte de mutation actuel. Les enjeux sont considérables au regard des surfaces concernées.

Le profil des exploitations évolue pourtant sensiblement ; ainsi les petites structures de moins de 5 hectares ont régressé fortement entre 1989 et 2010 (-73,9% pour les structures de moins de 1 ha...) marquant la fin d'une agriculture vivrière et familiale. La remise en cause des exploitations n'est pas une perte sèche pour l'agriculture mais annonce une restructuration plus profonde puisqu'elle profite aux structures de plus grande envergure.

On enregistre ainsi une augmentation de + 20% des exploitations de plus de 10 ha (+ 23 % pour les unités de 10 à 20 ha). L'on notera l'importance des parcelles de plus de 20 hectares dans le paysage agricole moulien ; elles couvrent à elles seules près du tiers du territoire agricole (30,2%).

La culture de la canne à sucre mobilisait, en 2010, près 380 exploitations, soit la moitié des effectifs identifiés. Pourtant la rentabilité de cette culture n'est permise que sur de confortables surfaces. Ainsi au regard des orientations technico-économique, seul 121 exploitations sont mobilisées. La culture de la canne concerne donc plutôt de grosses exploitations, à l'inverse des petites unités où la polyculture est favorisée (21%). L'élevage est une des filières fortes pour les agriculteurs du moule (30% des exploitations).

### L'irrigation; un effort trop souvent contrarié

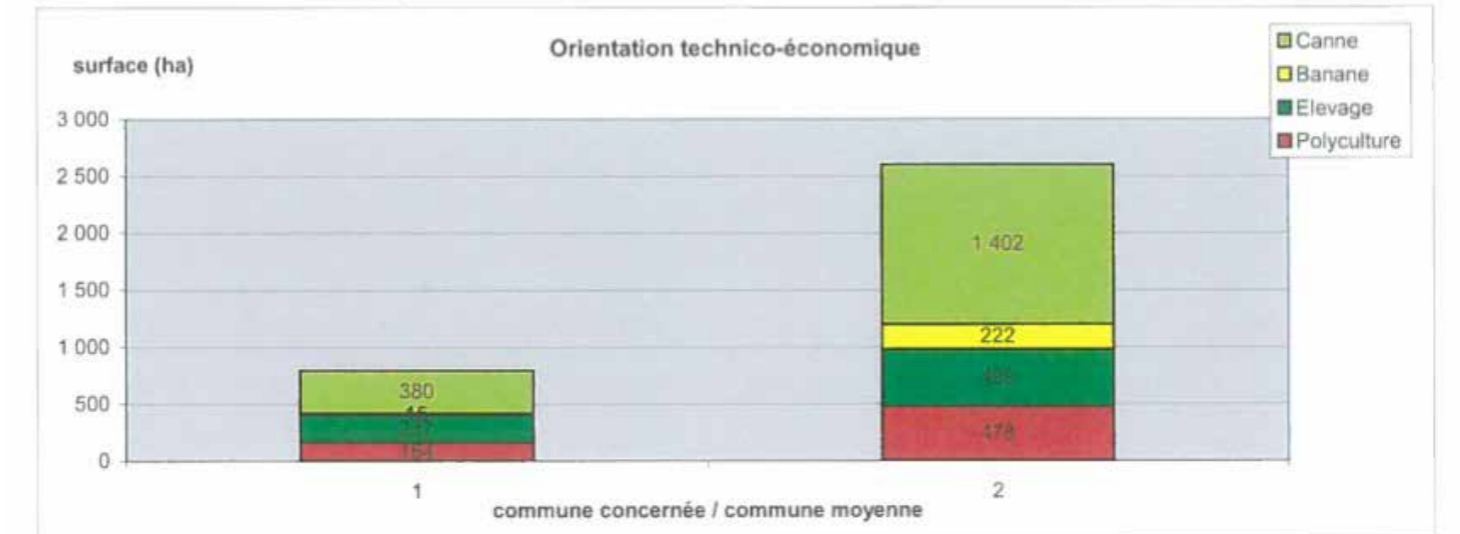
La ressource en eau est primordiale pour la pérennité des cultures et du cheptel. A l'exception des mares qui ponctuent le territoire et des zones humides (mais saumâtres) de la rivière d'Audoine et de la rvine Nord-Ouest, les ressources en eau sont limitées sur le territoire communal où règne un climat sec, élément de contrainte dort pour les agriculteurs.

Afin d'y soutenir l'agriculture, de lourds investissements ont été consentis pour permettre au territoire du moule d'être irrigué depuis les réseaux d'alimentation d'eau rurale et des bassins de retenue comme celui de Létaye. Ainsi, selon le RGA, les surfaces concernées par la mise en place de systèmes d'irrigation représentaient 726 hectares en 2010 contre 1580 hectares couverts en 2000.

Cet effort d'irrigation, concentré sur les plateaux de l'Est, est important au regard des zones cultivées auxquelles il est destiné. Selon les professionnels, l'efficacité de ces équipements est à reconsidérer au regard de l'effective ressource en eau qui réduit très sensiblement la réelle capacité de distribution sur le territoire. Par ailleurs le mitage dont est victime le territoire agricole, caractérisé par une dispersion du bâti, favorise le détournement de l'eau rurale à des fins domestiques, dans des conditions de prélèvement illicite qui génère fuites et pertes de charge importantes.

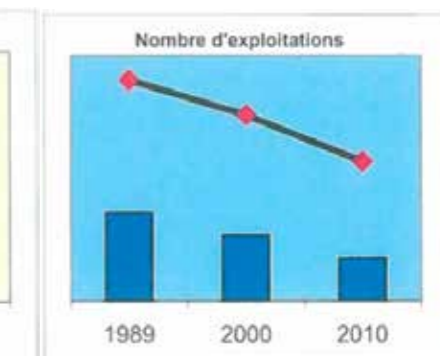
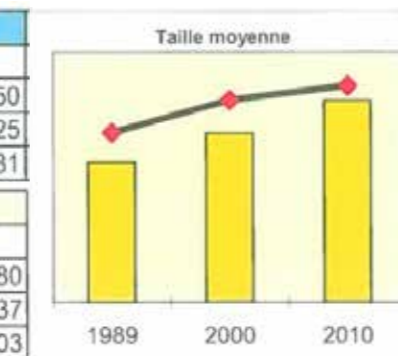
	Commune	% / total	Guadeloupe (*)	% / total	Moyenne
Canne	380	48%	4 206	54%	1 402
Banane	15	2%	667	9%	222
Elevage	237	30%	1 496	19%	499
Polyculture	164	21%	1 433	18%	478
Total	796	100%	7 802	100%	2 601

(\*) hors Saint-Martin et Saint-Barthélemy



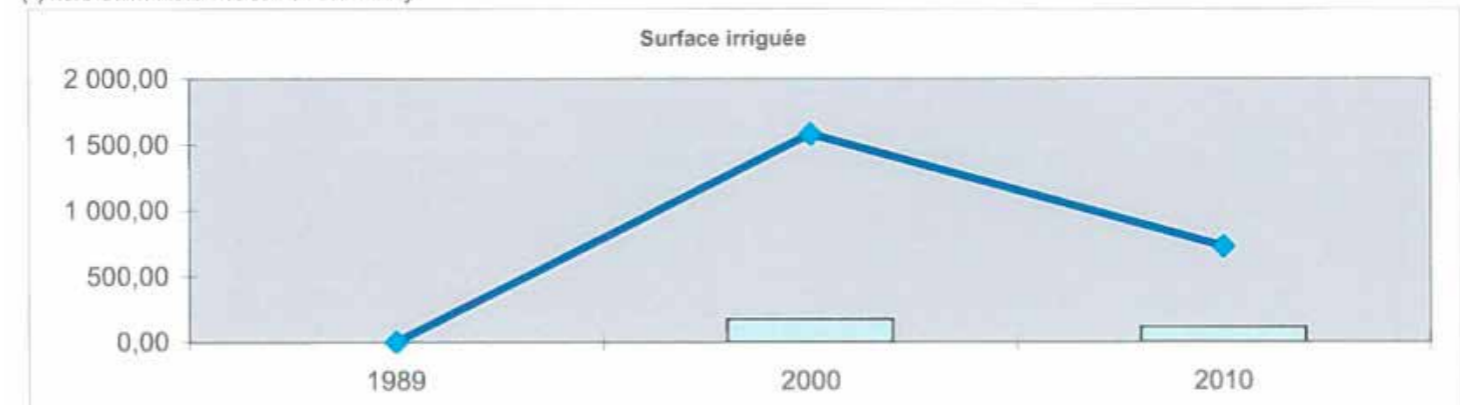
Structures agricoles années RA :	Exploitations agricoles	
	Commune	Moyenne (*)
1989	1 260,00	502,50
2000	1 061,00	375,25
2010	796,00	243,81

Structures agricoles années RA :	Taille moyenne des exploitations	
	Commune	Moyenne (*)
1989	3,39	2,80
2000	4,05	3,37
2010	4,33	4,03



Surfaces irriguées années RA :	Commune	Guadeloupe (*)	Moyenne
	1989	0,00	0,00
2000	1 580,00	5 500,00	171,88
2010	726,00	3 578,00	111,81

(\*) hors Saint-Martin et Saint-Barthélemy





## 3-5-Agriculture/Urbanisation : conflits d'usages

### 3-5-1-Le déclin des activités traditionnelles

La perception du Moule est partagée entre l'importance de son territoire agricole et l'intensité urbaine de sa ville ; le premier ayant historiquement participé à la seconde... Les crises cannières successives, la difficile mise en place d'une agriculture de substitution ont facilité un recul progressif de cette vocation et un délaissement des terres largement favorisé par le développement urbain dans les campagnes.

### 3-5-2-Un potentiel important réellement menacé

Les potentialités agronomiques du territoire demeurent malgré un processus de morcellement, largement amorcé qui tend à concerner l'ensemble du territoire. Le risque que cette évolution annonce une mutation plus profonde de l'usage du sol est dès lors réel. Il se trouve favorisé par la fragmentation d'un territoire détenu par quantité de petits propriétaires dont les exploitations s'amenuisent au fil des générations.

La réforme foncière a permis aux exploitants de devenir propriétaires de leurs terres. Ce statut confortable tend à devenir au fil des générations un frein à l'activité agricole. Au fil des successions le foncier agricole se trouve morcelé en une kyrielle de petites propriétés qui progressivement échappent ainsi à leur destination agricole. Cette dispersion de l'outil agricole ne facilite pas la pérennité de l'activité, mais encourage davantage les démarches spéculatives. L'importance des demandes de déclassement de parcelles inscrites en zone NC (destination agricole du zonage POS) en est une illustration éloquent.

### 3-5-3-Une mutation à gérer

Riche d'une tradition qui s'est jusqu'alors pérennisée à travers les générations, la commune se caractérise notamment par son territoire agricole de qualité qui fait référence à l'échelle du département mais demeure insuffisamment mis en valeur : les cultures régressent au profit de zone de pâture.

La valeur agricole intrinsèque du territoire doit être préservée pour permettre une relance de l'activité telle qu'elle est souhaitée par les professionnels sur les filières traditionnelles mais aussi sur des secteurs innovants.

Le recul des productions traditionnelles (cane...) n'annonce pas la fin de l'agriculture sur le territoire. Ses expressions doivent évoluer ainsi que le suggèrent les professionnels (producteurs de melons, éleveurs...). La relance de l'activité agricole suppose une effective mise à disposition des terres qui loin de porter l'activité d'antan, apparaissent aujourd'hui sous-mobilisées.

La motivation moins évidente des propriétaires et la diminution de superficie des parcelles tendent progressivement à confisquer le foncier aux professionnels de l'agriculture, en l'ouvrant à d'autres spéculations.

Ce désintérêt relatif est alimenté par la spéculation immobilière qui mobilise les héritiers de ce foncier agricole moins enclins que leurs aînés à entretenir les terres qu'à y trouver une rentabilité immédiate mais rédhibitoire pour la pérennité de la ressource.

### 3-5-4-De nouveaux modes de productions à encourager

Même si force est de constater qu'il se trouve compromis sur plusieurs secteurs, le devenir agricole du Moule est potentiellement riche d'autant que la valorisation du territoire profite d'investissements et d'équipements de niveau régional très importants (irrigation, abattoir, centrale thermique...). Il suppose une politique ferme de préservation de l'intégrité du foncier et doit être favorisé par des incitations de remise à disposition de terres trop souvent confisquées à des fins spéculatives.

Le devenir des terres agricoles suppose une politique de gestion du territoire ferme fondée sur la mise en place d'une surveillance et sur des mesures incitatives (fiscales notamment).

Au-delà de la question réglementaire concernant la destination du sol, les mesures doivent permettre de remettre en culture un territoire de qualité et d'offrir aux jeunes agriculteurs qui le souhaitent de s'installer dans des conditions de viabilité garanties. À titre d'exemple, l'affermage pourrait être incité par une fiscalité contraignante pour les propriétaires qui ne favorisent pas la mise en culture ou la valorisation de leurs terres.

### 3-5-5-Ne pas contrarier l'avenir de l'agriculture

La qualité agricole de ce territoire, dont la mutation des usages s'est accélérée depuis deux décennies, est source de projets de développement dans les secteurs traditionnels (melon) ou innovants (cosmétique, plantes médicinales, agro-transformation,...). Cette demande intéressante ne doit pas être contrariée par le mitage généré par l'urbanisation sauvage dont la généralisation est une menace de plus en plus pesante sur la mobilisation, la valorisation du territoire.

### 3-5-6-Équilibre du territoire et pérennité de la ressource

Les enjeux de maintien d'une agriculture performante sur le territoire dépassent la seule question agricole ; les enjeux sont énormes tant pour l'agriculture que pour les expressions plurielles du territoire. L'activité agricole, de par ses expressions, l'importance des surfaces qui lui sont dédiées, est certainement une des composantes majeures de l'équilibre actuel du territoire communal du Moule.

Le risque de confisquer le foncier pour ne plus le rendre disponible pour l'agriculture est réel. Sa gestion doit faire l'objet de toutes les attentions et de toutes les énergies sous peine d'avoir un territoire où les expressions urbaines et rurales se confondant annonceraient la dévalorisation des espaces et de leur identité, provoquant irrémédiablement la ruine du territoire tout entier.

# 4- Le développement urbain

## Synthèse

### Forces

- Un centre ville dense et bien structuré ;
- Une périphérie du centre en restructuration avec l'émergence de nouveaux quartiers de qualité offrant une proximité des commodités de la ville alliées à un cadre de vie agréable.

### Opportunités

- Des opportunités foncières sur la périphérie du centre bourg permettent d'envisager des extensions connectées et intégrées à la dynamique de ce pôle majeur ;
- L'arrivée du nouveau collège de Guenette est un atout pour la structuration du quartier ;
- Les différentes opérations de RHI sur les quartiers périphériques du centre bourg sont l'occasion de renouveler le tissu urbain.

### Indicateurs

### Faiblesses

- Un étalement urbain qui prend une ampleur conséquente sur le littoral et dans les espaces ruraux ;
- Une topographie peu accidentée qui laisse de large possibilités à l'étalement urbain ;

### Menaces

Les constructions illégales qui mitent le territoire agricole et naturels sont de nature à augmenter les dépenses publiques par extension des réseaux mais aussi une consommation plus importante de ressource par les déplacements.

### Liens

- Développement économique ;
- Démographie ;
- Habitat.

### Perspectives et enjeux

- Renforcer le pôle urbain central en favorisant les développements résidentiel sur sa périphérie et en impulsant une dynamique de renouvellement urbain sur les espaces vieillissants ;
- Limiter la diffusion du bâti sur l'arrière pays en précisant les espaces de polarité et en favorisant la densification des espaces urbains déjà constitués.



# 4- Le développement urbain



## 4-1- La structure foncière: canevas de l'urbanisation

L'analyse de la distribution parcellaire rend compte des modes d'occupation des sols et des différentes étapes de transformation du territoire, des stratégies spatiales qui ont, par exemple, présidé à la constitution de quartiers ou de noyaux de vie. La structure foncière fait valoir plusieurs trames qui distinguent des usages et des géographies

### 4-1-1- Le parcellaire agricole des grandes plaines

La structure foncière demeure encore profondément marquée par l'économie cannière dont l'empreinte est très forte avec le maintien des pôles agro-industriels de Gardel et Damoiseau - Bellevue. Sur ces secteurs, le domaine cannier est composé de grandes parcelles témoins de l'importance du domaine agricole (5-25 hectares autour de Gardel, 1-5 hectares autour de Damoiseau). D'autres secteurs à l'Ouest vers Ste-Marguerite et à l'Est vers Zervallos sont constitués de parcelles de moindre tenue, inférieures à 5 hectares.

Même si le Moule a su conserver sa vocation agricole, on assiste à une mutation de la structure foncière. Les parcelles de grandes tailles, marque de la ruralité tendent à diminuer. Le grand domaine cannier du Moule a nettement diminué entre 1989 et 2000. La culture de la canne à sucre ne couvrait plus que 1 900 hectares en 2000 soit 320 hectares de moins qu'en 1989. Une partie semble avoir été réinvesti par de nouvelles formes d'agriculture (élevage, maraîchage), les autres sont délaissés et directement soumis à la pression urbaine.

On assiste aujourd'hui à un morcellement de ces espaces issu du partage familial des propriétés agricoles, notamment sur les secteurs de La Mahaudière, Cocoyer, Duchassaing, le secteur Ouest de Lauréal, le Sud de la rivière d'Audouin, Boisvin,

Dédou, Roche, La Digue et le long des axes routiers majeurs. Il s'avère nécessaire de mettre en place des mesures de protection du potentiel agricole sur ces espaces qui constituent une valeur économique, paysagère, naturelle et culturelle forte à l'échelle du territoire.

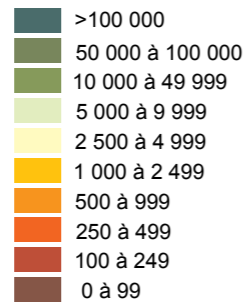
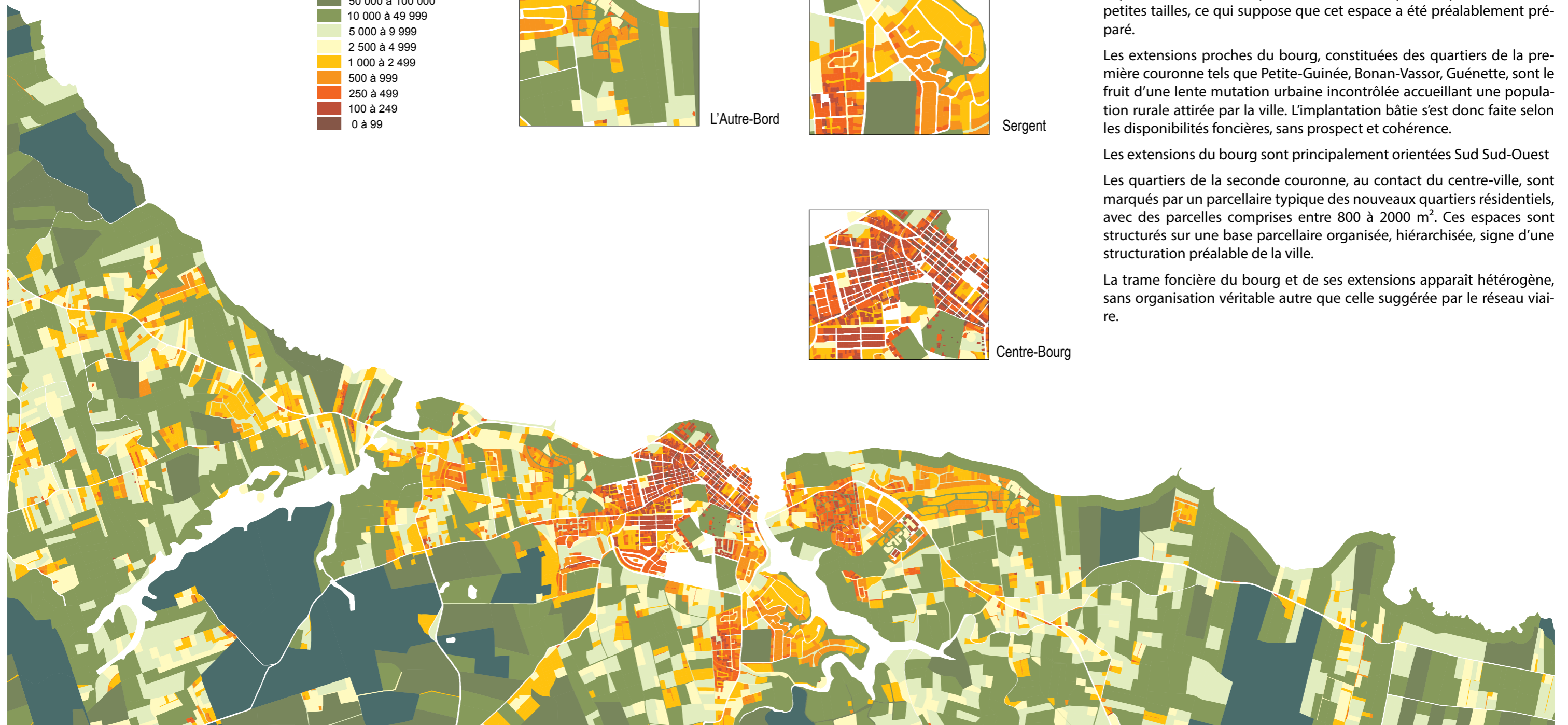
### 4-1-2- Les grands-Fonds

Les grands-Fonds présentent une grande hétérogénéité dans leur morphologie parcellaire. L'urbanisation spontanée s'est établie sur une trame parcellaire relativement disséquée, héritée du marronage et des cultures vivrières et maraîchères qu'elle accueillait.

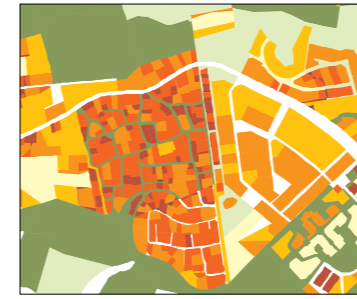
La configuration parcellaire actuelle résulte des morcellement successifs, partageant le territoire du haut des mornes aux bas des ravines, définissant de nombreuses petites parcelles en longueur qui se juxtaposent et s'ouvrent sur les fonds de vallées et les axes de desserte qu'ils accueillent.

Le réseau viaire qui irrigue les Grands-Fonds a favorisé l'apparition de l'habitat dont la répartition se calque sur la multiplicité foncière mais aussi sur les contraintes topographiques. Très vite les Grands-Fonds ont été le support d'un habitat dont l'importance grandissante a provoqué à son tour un nouveau morcellement.

# 4- Le développement urbain



Damencourt



Guénette



L'Autre-Bord



Sergent



Centre-Bourg

L'analyse de la distribution parcellaire rend compte des modes d'occupation des sols et des différentes étapes de transformation du territoire, des stratégies spatiales qui ont, par exemple, présidé à la constitution de quartiers ou de noyaux de vie. La structure foncière fait valoir plusieurs trames qui distinguent des usages et des géographies

### 4-1-3- La trame du bourg

La trame du bourg se caractérise par une juxtaposition de parcelles de taille moyenne et petite définies le long des axes majeurs de circulation d'influence importante. La lecture parcellaire du centre nous permet de voir les différentes étapes d'occupation des sols sur cet espace central.

Le centre ancien est structuré selon une trame orthogonale, héritage de la période coloniale. Le parcellaire se traduit par des parcelles de très petites tailles, ce qui suppose que cet espace a été préalablement préparé.

Les extensions proches du bourg, constituées des quartiers de la première couronne tels que Petite-Guinée, Bonan-Vassor, Guénette, sont le fruit d'une lente mutation urbaine incontrôlée accueillant une population rurale attirée par la ville. L'implantation bâtie s'est donc faite selon les disponibilités foncières, sans prospect et cohérence.

Les extensions du bourg sont principalement orientées Sud Sud-Ouest

Les quartiers de la seconde couronne, au contact du centre-ville, sont marqués par un parcellaire typique des nouveaux quartiers résidentiels, avec des parcelles comprises entre 800 à 2000 m<sup>2</sup>. Ces espaces sont structurés sur une base parcellaire organisée, hiérarchisée, signe d'une structuration préalable de la ville.

La trame foncière du bourg et de ses extensions apparaît hétérogène, sans organisation véritable autre que celle suggérée par le réseau viaire.



# 4- Le développement urbain

## 4-2- La composition foncière

L'identité de la ville du Moule transparait dans la composition foncière du territoire. Bien que soumis à de multiples influences urbaines, la commune a su conserver son identité agricole.

Le territoire du Moule accueille 10 318 en 2006 et compte un total de 13 969 parcelles (y compris les parcelles agricoles, naturelles, supportant des activités ou tout simplement vides...). Ce rapport d'environ 0,7 logement par parcelle est bien le signe d'une urbanisation développée essentiellement sur la base de lotissements et autres maisons individuelles implantées sur des surfaces moyennes. Il est également la signature d'un territoire relativement peu divisé compte tenu de sa vocation agricole généralisée. La taille moyenne des parcelles est de 5 225 m<sup>2</sup>, soit un peu moins de 1 hectare.

Le territoire paraît relativement peu mobilisé, 72% des parcelles sur le territoire ont une superficie égale ou supérieure à 1 hectare. Mais cette tendance tend à s'inverser, puisque l'on assiste à un mitage des espaces à vocations agricoles de plus en plus fort. De fait, des conurbations commencent à émerger le long des axes de transits majeurs, le long de les routes départementales D 20 et D 115 par exemple.

### 4-2-1- Les petites parcelles : pôles urbains

Les très petites parcelles (moins de 100 m<sup>2</sup>) couvrent une superficie infime du territoire et s'expriment en premier lieu et presque exclusivement dans le centre-bourg du Moule.

Cette première trame foncière est complétée par des parcelles de petite dimension (100 à 249 m<sup>2</sup>). Identifiées notamment dans le centre ancien et ses premières extensions (Petite-Guinée, Le Vasseur, Bonan), elles représentent 0,33% du parcellaire Moulain et relèvent souvent d'un processus d'urbanisation réorganisée du territoire (maillage viaire linéaire délimitant des maisons de ville, opération de logements sociaux notamment) comme le laisse présumer leur regroupement.

Les parcelles intermédiaires (250 à 499 m<sup>2</sup>) caractéristiques des lotissements sociaux et des petits « lotissements de ville », et le foncier médian des lotissements confortables se sont constitués dans le centre-bourg et ses extensions (Le Mercier, Sergent, Calbassier, Champgrillé, Guénette). Ce parcellaire (0,64%) sert donc de support autant à des constructions individuelles et des lotissements de petite taille qu'à des logements collectifs.

Surface des parcelles	Nombre de parcelle		Surfaces cumulées (ha)	
Plus de 10 ha	55	0,39	1335,77	16,69
De 5 à 10 ha	148	1,06	960	11,99
De 1 à 5 ha	1697	12,16	3338,63	41,71
De 5 000 à 9 999 m <sup>2</sup>	1560	11,17	1110,53	13,87
De 2 500 à 4 999 m <sup>2</sup>	1574	11,28	569,87	7,12
De 1 000 à 2 499 m <sup>2</sup>	2862	20,50	458,15	5,72
De 500 à 999 m <sup>2</sup>	1910	13,68	143,19	1,79
De 250 à 499 m <sup>2</sup>	1580	11,32	56,16	0,70
De 100 à 279 m <sup>2</sup>	1651	11,83	27,52	0,34
Moins de 100 m <sup>2</sup>	923	6,61	4,94	0,06
Total	13960	100%	8004,76	100

### 4-2-2- Les parcelles moyennes : pôles périurbain

Les parcelles de 500 à 999 m<sup>2</sup> composent pour l'essentiel les lotissements confortables établis en périphérie immédiate de la ville, sur Damencourt, Sergent, Calbassier de manière sporadique et plus dense sur les quartiers de L'Autre-Bord et de

Lauréal. Ces secteurs accueillent des parcelles intermédiaires (1,56% du total) dont la présence témoigne d'un processus d'organisation urbaine plus ou moins fort...

Les parcelles de 1 000 à 2 499 m<sup>2</sup> représentent 5,1% du total des parcelles Moulaines. Cette configuration parcellaire est généralement l'empreinte d'une urbanisation diffuse en périphérie immédiate de processus urbains plus denses ou des grands ensembles. Dans le cas du Moule, il s'agit essentiellement de parcelles situées en périphérie du centre-ville et en milieu rural, le long des principales voies de circulation.

Reliques d'un morcellement ou éléments fonciers résultant d'une première mutation foncière, les parcelles de 2 500 à 4 999 m<sup>2</sup> (6,62% du parcellaire) et les parcelles de 5 000 à 9 999 m<sup>2</sup> (13,52% du total) se situent dans et en première périphérie des zones rurales plus ou moins densément urbanisées précédemment décrites. Quoique parfois déjà bâties, elles constituent des interfaces entre les secteurs construits et les zones préservées, des zones tampon qui constituent aussi potentiellement des réserves mobilisables à court ou moyen terme.

### 4-2-3- Les grandes parcelles + 10 000 : marque de la ruralité

Les grandes parcelles sont des unités qui n'ont pas subi de dynamiques urbaines. Leur nombre sur le territoire est élevé (72,13% du parc foncier). Elles sont représentatives du territoire qui conserve une vocation agricole. En fait elles couvrent l'essentiel du territoire à l'exception des territoires urbanisés à savoir le centre-bourg et dans une moindre mesure, les conurbations qui s'étendent le long des axes majeurs de circulation.

Ce territoire rural n'apparaît pas véritablement vulnérable car il est en grande partie protégé (classement forestier, zones naturelle et agricole au POS) et ce, malgré une topographie plane. Néanmoins, il faut tout de même noter quelques constructions éparses non loin des axes routiers sur des parcelles qui tendent à se réduire. Même si de manière générale ces secteurs sont vides de toute occupation humaine, il conviendra de poursuivre leur protection afin d'éviter le phénomène de périurbanisation diffuse.

# 4- Le développement urbain

## 4-3- Le développement bâti

### 4-3-1- La tâche urbaine

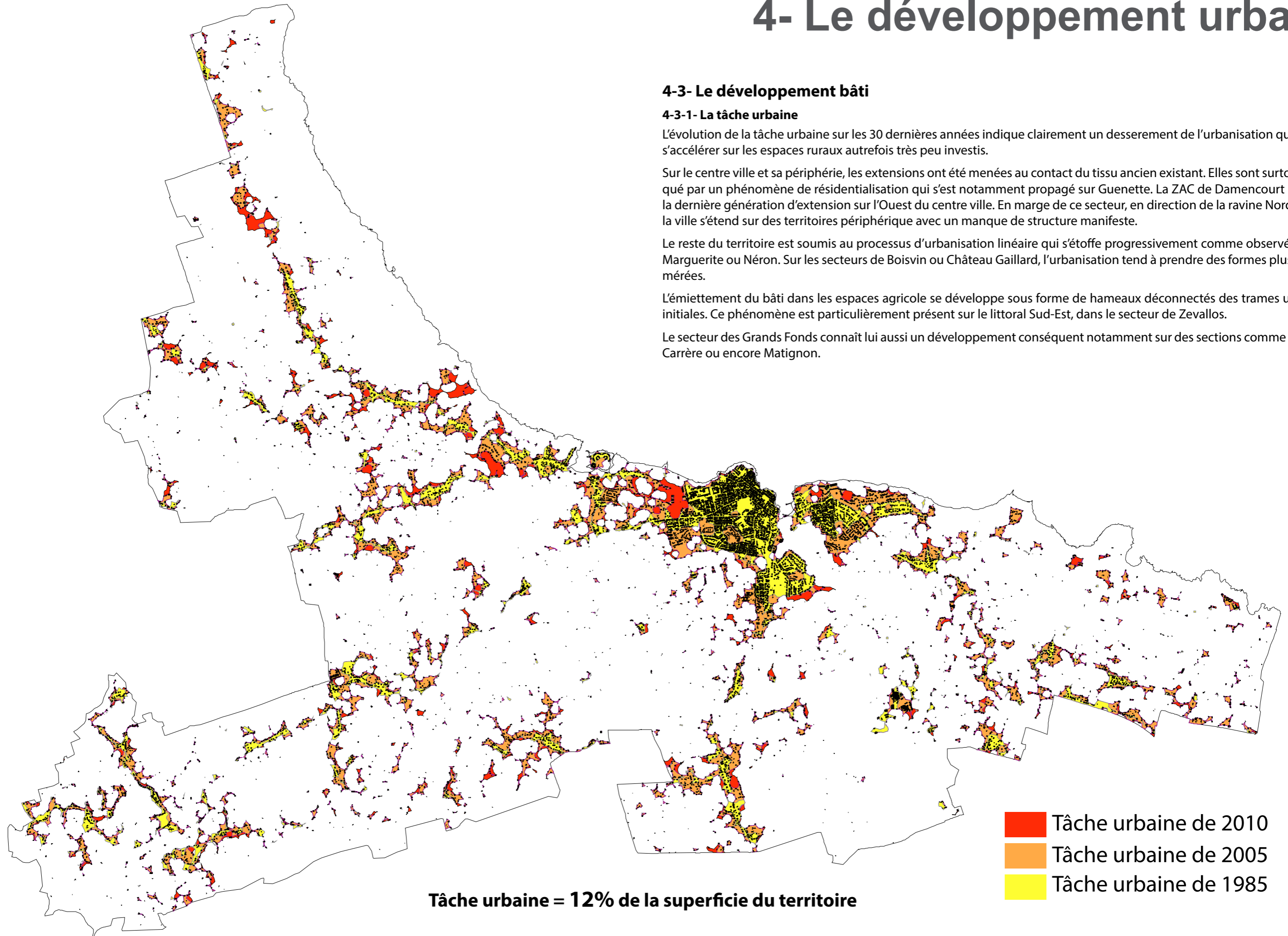
L'évolution de la tâche urbaine sur les 30 dernières années indique clairement un desserement de l'urbanisation qui tend à s'accélérer sur les espaces ruraux autrefois très peu investis.

Sur le centre ville et sa périphérie, les extensions ont été menées au contact du tissu ancien existant. Elles sont surtout marquée par un phénomène de résidentialisation qui s'est notamment propagé sur Guenette. La ZAC de Damencourt marque la dernière génération d'extension sur l'Ouest du centre ville. En marge de ce secteur, en direction de la ravine Nord Ouest, la ville s'étend sur des territoires périphérique avec un manque de structure manifeste.

Le reste du territoire est soumis au processus d'urbanisation linéaire qui s'étoffe progressivement comme observé sur Ste Marguerite ou Néron. Sur les secteurs de Boisvin ou Château Gaillard, l'urbanisation tend à prendre des formes plus agglomérées.

L'émiettement du bâti dans les espaces agricole se développe sous forme de hameaux déconnectés des trames urbaines initiales. Ce phénomène est particulièrement présent sur le littoral Sud-Est, dans le secteur de Zevallos.

Le secteur des Grands Fonds connaît lui aussi un développement conséquent notamment sur des sections comme Barthel, Carrère ou encore Matignon.



**Tâche urbaine = 12% de la superficie du territoire**

■ Tâche urbaine de 2010  
■ Tâche urbaine de 2005  
■ Tâche urbaine de 1985



# 4- Le développement urbain

## 4-4- Le Moule, une commune résidentielle

L'analyse de la typologie du bâti montre que la moitié des unités bâties est dédiée à de l'habitat (le nombre d'appartements est encore faible par rapport au nombre de maisons, ainsi, la part du nombre de logements par rapport aux unités est assez faible). La part des équipements et des commerces et services en centre-ville correspondent à environ 400 / 500 unités bâties ; le reste des unités pouvant être consacré à des commerces, à des services, à des industries et/ou à des équipements publics ou encore à des poulaillers, ou autre. Ces chiffres peuvent donner l'image d'un équilibre et d'une mixité des fonctions ; néanmoins, en dehors du centre ancien, de quelques quartiers en cours de restructuration (Bonan Sergent Vassor) et quartier nouveaux comme Damencourt, les différents quartiers de la commune sont essentiellement des quartiers résidentiels sans mixité des fonctions. 4-1-1-Un centre-ville dynamique mais vieillissant

### 4-4-1-Des formes urbaines variées et caractéristiques de l'architecture traditionnelle en centre-ville qui contrastent avec l'architecture périurbaine en milieu rural

La description des formes urbaines participe à l'histoire de l'évolution de la ville du Moule et à la qualité architecturale des bâtiments. Les formes urbaines apparaissent variées en centre-ville et sont l'empreinte du passé de la ville. Elles contrastent avec une architecture plus moderne en proche périphérie et une architecture classique des espaces périurbains en milieu rural.

L'habitat patrimonial est constitué par le parc des cases traditionnelles et maisons en bois. L'architecture traditionnelle que l'on retrouve encore largement dans le centre du Moule témoigne du caractère rural de la commune et des traditions agricoles. Ces constructions étaient traditionnellement en bois, dont le toit est fait de tôle pour favoriser l'écoulement des eaux pluviales. La plupart d'entre elles ont été améliorées mais la majorité apparaissent fortement dégradées et sont à requalifier voire à reconstruire. Elles assument deux formes principales : la case traditionnelle en bois en rez-de-chaussée ou la « maison de bourg » à étage.

Insérées dans la trame parcellaire, les cases les plus modestes en bois reprennent la disposition ancienne, le grand côté parallèle à la rue principale. Les unités suivantes se construisent jusqu'en fond de parcelle, reproduisant l'organisation structurelle du lakou, avec un étroit passage latéral en impasse et un embryon de jardin, eu égard à l'exiguïté de la division parcellaire. Ces cours et leur jardin successifs forment des espaces de verdure aérant l'intérieur des îlots. Les constructions traditionnelles et aménagées en bois ou mixtes y conservent une place importante. Implantées toujours en retrait par rapport à la voirie, elles sont structurées selon les fonctions du logement. Ce type de formes urbaines peut être observé dans les quartiers de Bonan Vassor, où une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre est en cours et sur le quartier de Petite Anse, en bordure littorale du centre-ville

La « maison de bourg », dite haut et bas, est dotée d'un rez-de-chaussée en bois ou en maçonnerie et d'un ou deux étages en bois, auxquels on ajoute un balcon et un garde-corps en bois ou en ferronnerie et des consoles métalliques. Contrairement aux cases traditionnelles, elles sont implantées le long de la chaussée. Dans le centre du Moule, les rez-de-chaussée de ces maisons de bourg sont parfois affectés à une offre commerciale. On en retrouve quelques-unes principalement dans la rue Saint Jean, et le boulevard Rougé, artères commerçantes du centre.

Le renouvellement des cases traditionnelles et des maisons en bois est en cours et les opérations de RHI conduisent à de nouvelles formes urbaines, répondant à des besoins de confort et de demandes de logements adaptés. C'est alors que les logements collectifs à plusieurs niveaux font leur apparition. L'aménagement des nouveaux quartiers à Damencourt, Guénette, Morel, l'Autre-Bord reflètent également la forme urbaine des logements sociaux. Construits sur de grandes parcelles, les ensembles collectifs sont implantés avec un retrait par rapport à la voirie, derrière lesquels se structurent un parc de stationnement et parfois des aires de jeux.

Au-delà de l'ensemble collectif, une autre forme apparaît dans l'architecture de la ville mais est encore très marginale : les maisons individuelles en bande, que l'on retrouve sur le quartier de Damencourt. Organisée en retrait par rapport à la voirie, sous forme lotissement, elles s'élèvent sur un niveau, avec du stationnement et un petit jardin.

Les rues commerçantes du centre-ville sont caractérisées par une densité bâtie élevée (implantation sans recul par rapport à la voie, de 1 à 3 niveaux) avec constructions relativement récentes et mixtes.

Quelques édifices religieux et administratifs (mairie et église paroissiale) ont été reconstruits sur un mode architectural moderne au début du XX<sup>e</sup> siècle. Ali Tür, architecte envoyé par le Ministère des colonies en Guadeloupe, à la veille de la célébration du Tricentenaire du rattachement de la Guadeloupe à la France, à la suite du cyclone de 1928 a participé à la reconstruction des édifices publics et privés de l'île. C'est d'ailleurs à la suite de ce cyclone et de la reconstruction des édifices publics que s'introduit historiquement la construction en béton armé, suite à la décision prise par le Service des Travaux Publics de l'époque. Dans ses édifices, l'architecte opère une synthèse intéressante entre l'assemblage complexe des volumes en béton armé de sa conception, et les caractéristiques climatiques de l'architecture traditionnelle locale, tenant compte de deux facteurs essentiels : la température et l'ensoleillement

En quittant le centre-ville élargi, les formes urbaines les plus courantes sont celles des constructions implantées sur de grandes parcelles avec un retrait par rapport à la voie. Avec une architecture traditionnelle, les constructions sont en dur et sont caractéristiques des pavillons en milieu rural. Implantées en rez-de-chaussée, les maisons sont de qualité et entourées d'un grand jardin.





# 4- Le développement urbain

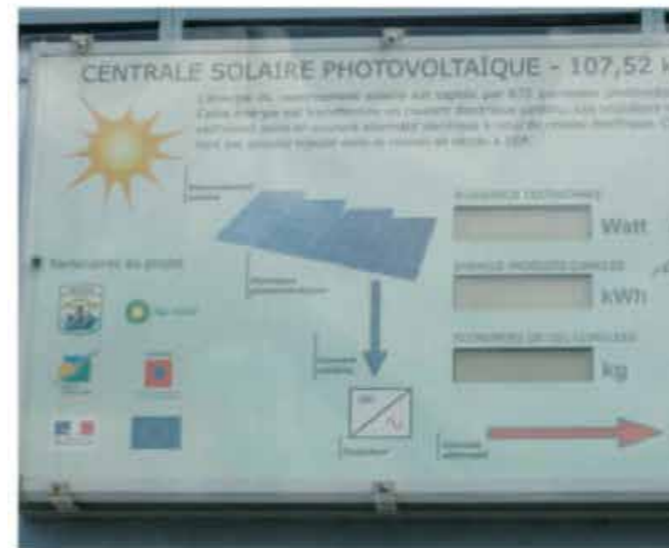
## 4-4-2- Une qualité du bâti qui s'améliore globalement mais des bâtiments encore précaires, dégradés et vulnérables

Nous ne disposons pas d'analyse précise sur l'amélioration de la qualité du bâti, mais des données de l'INSEE sur le logement permettent de dresser un tableau de l'amélioration globale de l'aspect du bâti depuis 1999. Les habitations de fortune représentaient en 1999 près de 3% des résidences principales contre à peine 1% aujourd'hui, les cases traditionnelles et les maisons bois qui représentaient entre 13 et 20% des résidences principales représentent aujourd'hui moins de 10%. A contrario, les maisons en dur représentent aujourd'hui la majorité du parc résidentiel soit plus de 85% des résidences principales. Néanmoins, les opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre opérationnelles et en cours témoignent d'une précarité de certains logements. Présents en centre-ville, les logements insalubres et dégradés participent au vieillissement du cœur dynamique du Moule.

Par ailleurs les équipements scolaires, construits en dur, font état d'un vieillissement de leur bâtiment. Edifiés dans les années 1970-1980, voire bien avant dans les années 1930-1940, certains établissements sont vulnérables aux phénomènes sismiques. L'analyse de la vulnérabilité des écoles primaires au risque sismique, réalisée dans le cadre du Plan Séisme, programme national de prévention du risque sismique, montre que certaines écoles doivent être démolies (Amédée Adélaïde et Aristide Girard) et que la plupart doivent faire l'objet de travaux de renforcement. Au-delà du risque sismique, l'imperméabilisation des sols et des eaux pluviales mal gérées conduisent à exposer les constructions à des phénomènes d'inondations. Le territoire du Moule est couvert par un Plan de Prévention des Risques non contraignant qui ne montre pas de constructions où les contraintes sont fortes. Par ailleurs, l'histoire de la formation de la ville a montré que le bâti avait souffert des phénomènes climatiques violents qui se sont abattus sur l'ensemble de la Guadeloupe. Le cyclone Hugo, qui s'est produit en 1989, a causé de nombreux dégâts et notamment la destruction d'une majorité du bâti du centre-ville. Les conséquences en sont encore visibles aujourd'hui. Le nombre de ruines et de dents creuses en centre-ville montrent que le centre-ville ne s'est pas encore reconstruit et renouvelé. Les parcelles libres en centre-ville sont estimées à 177 sur 794, soit environ 22% du parcellaire du centre-ancien. Le renouvellement du centre-ville est en cours depuis de nombreuses années mais tardent à se concrétiser.

## 4-4-3- Vers une autre façon de penser la construction des bâtiments

Par ailleurs, l'intégration des énergies renouvelables constitue une tendance qui commence à s'amorcer. Des bâtiments municipaux comme le centre technique municipal, quelques logements sociaux et le nouveau collège de Guenette ont fait l'objet d'aménagement de panneaux photovoltaïques. Le développement de l'énergie renouvelable ne participe pas à l'amélioration de la qualité du bâtiment mais montre que la construction est pensée autrement, dans une perspective de développement durable et dans une logique intégrée : répondre à des besoins (logement, équipement, commerces,...) et maîtriser l'énergie. À titre d'exemple, la gestion de l'énergie du collège Guenette a pour objectif de renforcer l'indépendance d'approvisionnement et à réduire "la facture énergétique" avec la pose de panneaux solaires. La commune du Moule a également achevé, en 2007, l'installation de trois nouveaux générateurs photovoltaïques couvrant la toiture du centre technique de la commune. Cette nouvelle installation s'ajoute aux 9 autres centrales photovoltaïques de la ville installées sur des bâtiments municipaux. Avec plus de 2800 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques, la commune du Moule illustre l'engagement exemplaire de la Guadeloupe dans son Programme Régional pour la Maîtrise de l'Énergie (PRME) initié en 1994.



Le centre technique municipal



Les quartiers récents de Guenette



# 4- Le développement urbain

## 4-5-Mozaiques des trames urbaines

L'analyse de la trame urbaine est avant tout une analyse de l'espace public, rapport du bâti à son environnement. Elle permettra de souligner les besoins et d'orienter des options d'intervention définies sur la ville:

- requalification du maillage viaire,
- extension du maillage viaire,
- prolongement des voies,
- l'emprise et les fonctions des nouveaux espaces publics,
- Modification de la capacité d'accueil des îlots en terme d'habitat, de commerces et de services...

C'est à partir de cette analyse que l'on fixera les modalités d'urbanisation, les règles d'usage, la cohérence du développement urbain.

### 4-5-1-Un centre-ville dynamique mais vieillissant

La ville ancienne (centre et premières extensions) s'étend depuis la Wisoski, bordée par la rivière Audouin, jusqu'au boulevard du général de Gaulle (la Petite Guinée) à l'Ouest.

De forme rectangulaire, le centre et son hypercentre sont traversés par de nombreuses rues de faibles emprises qui dessinent de petits îlots réguliers s'ouvrant sur le littoral. Prolongement du port, l'une des caractéristiques fortes de cette ville est de s'inscrire sur un littoral bas face à l'Atlantique. Les lignes littorales confortées par d'épais murs de pierre, les vestiges militaires, les lignes d'ancre inscrites au coeur de la rade témoignent de la richesse des rapports de la ville avec l'océan. Le centre-ville peut être divisé en 2 principales séquences ;

La première d'expression urbaine modeste, correspond au quartier de Petite Anse et les îlots situés à l'Ouest. La deuxième, portée par les principaux axes commerçants, rue Saint Jean et boulevard Rougé, confère au centre ancien un statut de ville, malgré des insuffisances.

#### La trame parcellaire du centre

Elle se caractérise par une juxtaposition de parcelles de petites tailles voire très petites (moins de 100m<sup>2</sup>) définies selon un plan orthogonal dont l'axe principal, orienté Est-Ouest est la rue Saint-Jean, et organisé autour de la place de l'église.

L'urbanisation est particulièrement bien structurée. Elle s'est produite sur une trame parcellaire dense établie sur un axe parallèle au bord de mer et des rues et des ruelles ouvertes sur la mer. En arrière de cette première trame orthogonale, la trame devient plus lâche voire même sans orientation véritable.

#### La voirie et les déplacements

Le centre est organisé autour des deux axes structurants : le boulevard Rougé et la rue Saint Jean. Le Boulevard Rougé ou la RN5 constitue l'axe principal reliant les Abymes à Saint-François en passant par Morne-à-l'eau, et qui traverse le centre du Moule du quartier de Damencourt jusqu'à la Rivière d'Audouin. Cet axe ceinture la trame orthogonale de la ville ancienne au delà de laquelle les îlots urbains apparaissent beaucoup moins organisés et maîtrisés.

La rue Saint-Jean, parallèle à la bordure littorale, est l'axe commerçant et d'animation du Moule. Elle dessert le centre d'Est en Ouest, traversant la place de la Mairie. Traversés en tant qu'axes de transit et d'échange, la circulation en centre-ville génère des encombrements et des déplacements devenus impossibles pour les automobilistes et pour les livraisons.

L'étroitesse et la mauvaise qualité des trottoirs rendent les déplacements piétons difficiles, particulièrement pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et dangereux du fait de la circulation. Les rues et ruelles perpendiculaires à ces axes font le lien entre le coeur du centre-ville et le front de mer. Elles sont aussi sources de conflit d'usage entre les piétons et les automobilistes. La réalisation d'une gare routière à l'entrée de la rue Saint Jean constitue une initiative intéressante de la part de la municipalité pour limiter les encombrements. Elle comprend une aire de stationnement pour les bus/cars et les voitures et un arrêt de bus principal. Mal organisée et sans matérialisation, et peut-être sous-dimensionnée, elle n'a pas eu l'effet escompté.





# 4- Le développement urbain

## Le bâti

La composition du bâti fait apparaître une typologie bâtie hétérogène : maisons en bois, maisons de bourg, cases, bâti en dur mixte. Malgré les efforts portés par la municipalité depuis les années 1990, suite au cyclone Hugo, la qualité du bâti illustre un vieillissement de l'espace urbain. Le constat est renforcé par une part importante de logements vacants et de dents creuses (177). Néanmoins, le bâti de l'intérieur des terres, généralement en dur et de plus ou moins bonne qualité contraste avec celui de la bordure littorale, caractérisé par une précarité manifeste dans le quartier de Petite Anse. L'urbanité du centre-ville est notamment caractérisée par une densité élevée de 65 constructions / hectare et par une implantation bâtie à l'alignement des axes de circulation. L'allure urbaine est équilibrée par des bâtiments de rez-de-chaussée à 2 voire 3 niveaux. Le bâti du centre-ville accueille des logements, des commerces, des services et des équipements structurants.

D'après le dossier ANRU (INSEE 1999) et l'étude sur le plan de circulation, le nombre de logements s'élevait à 604 logements et le nombre de commerces et services à près de 400 commerces, dont 87 dans la rue Saint Jean. A l'ouest du quartier de

Petite Anse, la typologie bâtie se caractérise par un alignement sur rue de constructions à simple rez-de-chaussée avec introduction d'éléments architecturaux rappelant l'habitat en milieu rural (galeries en façade principale, ouvertures, toitures à pente,...).

En bordure littorale, le quartier de Petite Anse, attenant ou intégré au centre-ville, fait l'objet d'une procédure de Résorption de l'habitat insalubre. Plus d'un tiers des logements sont délaissés ou laissés vacants confirmant la dégradation marquée d'un quartier liée à sa constitution déjà ancienne qui perd de son attrait. L'analyse de la qualité de la structure du bâti fait valoir une précarité manifeste pour 97 unités, soit 45,3% du total, et semble difficilement remédiable dans 76,3% de ces cas, remettant ainsi directement en cause 74 constructions (34,6% du parc).

Au fur et à mesure de l'entrée vers le coeur de la ville, l'allure urbaine est portée par les axes majeurs que sont la rue Saint-Jean et le boulevard Rougé. Ils desservent un bâti mixte commerces en rez-de-chaussée et logements au-dessus collectifs et individuels. Le bâti est en règle générale de bonne qualité, contrastant avec le bâti, implanté le long des rues et ruelles perpendiculaires, qui est bien souvent dégradé, en bois et en tôle, parfois en dur. Quelques maisons de qualité en dur sont aussi représentées ponctuellement.

Le vieillissement du centre ancien peut être constaté au regard de la part des dents creuses et des logements vacants. Entre 1990 et 1999, le nombre de logements a augmenté considérablement passant de 150 à près de 400 logements.

## L'offre urbaine et les équipements

Le centre bourg rassemble l'ensemble des fonctions administratives, culturelles, commerciales de la commune. Dynamique et animé, l'appareil commercial du Moule est doté de petites unités traditionnelles organisées selon deux axes structurants, la rue Saint Jean et le boulevard Rougé. Les quelques 380 commerces de la ville de le moule sont les seuls commerces de la Guadeloupe ouverts tous les jours du lundi au samedi et le dimanche après-midi. Mais l'esthétisme des vitrines des petits commerces et services n'est pas à la hauteur d'une ville aussi dynamique et attractive. Ainsi, au début des années 1990, la ville accompagne la redynamisation du centre-ville. Une opération de revitalisation de l'artisanat et des commerces (ORAC) est lancée, mais les résultats sont moindres ; seule une dizaine de commerces ont bénéficié de l'ORAC.

Le centre accueille également un marché pour les producteurs locaux et un marché aux puces tous les 2ème dimanche de chaque mois sur la place Louis Delgrès, anciennement place de la Liberté.

Le centre-ville accueille une concentration d'équipements structurants culturels (bibliothèque multimédia) et scolaires (collège, écoles primaires et maternelles) et administratifs (mairie, service culturel).

Les fonctions urbaines du centre du Moule témoignent du dynamisme et de l'attractivité de la commune.

## Les espaces publics

Les espaces publics constituent des lieux privilégiés d'échanges, de rencontre et participent aux mouvements et au fonctionnement de la ville. Le coeur de la ville du Moule dispose de places publiques, telles que la place de la mairie, la place Louis Delgrès, ... Ces espaces sont de simples lieux de rencontre, de détente mais aussi des lieux pour l'organisation d'événements ponctuels comme le marché aux puces, les mariages, les jeux ludiques et récréatifs,...

Au-delà de ces espaces définis, la bordure littorale est appréciée pour les promenades, la contemplation, les activités de pêche et la découverte de l'histoire du Moule avec ses batteries, ses fortins,...

## Le patrimoine historique

Le patrimoine historique et architectural témoigne d'un passé riche et participe à la compréhension de la construction de la ville. L'hôtel de ville, l'église paroissiale Saint Jean Baptiste, classé Monument historique, et le monument aux morts fondent le coeur de la ville. Les maisons de ville d'architecture traditionnelle rythment le paysage urbain du centre-ville.

En bordure littorale, le patrimoine historique rappelle la place majeure du port du Moule dans les échanges commerciaux du XIX<sup>e</sup> siècle. Les batteries de la bordure littorale rappelant la nécessité de défense du port, sont aujourd'hui des témoins culturels et historiques de l'économie du Moule. Les ruines de la Wizosky, ancien bâtiment de commerce du XIX<sup>e</sup> siècle, aujourd'hui espace de détente et d'animation, participent aussi à l'histoire commerciale du Moule.

## La population et son cadre de vie

Suite au passage du cyclone Hugo, la ville a entrepris de grands travaux et a permis la reconstruction et la redynamisation du centre-ville. Malgré, les efforts de la ville, le renouvellement urbain n'a pas encore complètement porté ses fruits. Le centre ville vieillit : le bâti est dégradé hormis sur les axes principaux, les habitants préfèrent s'installer dans les quartiers périphériques, la voirie mérite d'être requalifiée, les vitrines commerciales manquent d'attrait... Les déplacements piétons sont difficiles et impossibles pour les Personnes à Mobilité Réduite et la circulation automobile difficile et trop présente. La part des dents creuses en coeur de ville et la vacance des logements sont la preuve que le centre-ville ne constitue plus un attrait pour les populations. Pour autant, les aménagements de restructuration et de renouvellement vont permettre un développement urbain harmonieux et équilibré. À titre d'exemple, les études préalables pour l'opération de résorption de l'habitat insalubre du quartier Petite Anse-Derrière le Fort sont lancées. L'ambition du projet d'aménagement est en premier lieu de structurer un quartier d'habitation et d'organiser un tissu bâti selon des logiques maîtrisées. Il s'agit de conserver et de pérenniser ce qui fonde son identité mais surtout définir l'expression d'une ambition urbaine nouvelle déclinée sur des principes de qualification et de diversification de l'offre en logements, tant dans les formes et des densités que dans la typologie des produits qui doit permettre de favoriser la mixité sociale. L'inscription d'un niveau de commerces, de services et d'équipements sera encouragée dans ce quartier dont la situation en façade de la rue Saint-Jean et en interface littorale doit davantage être valorisée.

Par ailleurs, le renouvellement du quartier de Petite Anse va s'inscrire dans une ambition plus large de valorisation de la relation qu'entretient la ville avec l'océan via la réalisation d'une balade littorale depuis la Baie jusque l'Autre-Bord. Cela doit participer à ouvrir la ville sur la mer.



# 4- Le développement urbain

## 4-5-2-Des premières extensions en marges de la dynamique urbaine du centre-ville

Les premières extensions du centre-ville se sont formées dans les années 1960-1970 en continuité de la ville ancienne. Malgré leur proximité immédiate avec le centre-ville, ces quartiers sont restés en marge des dynamiques économiques et urbaines à l'exception de certaines séquences développées en front du boulevard Rougé.

### 4-5-5-1- Petite-Guinée : un quartier de ville à renouveler

Le quartier de Petite Guinée s'inscrit en limite Nord-Ouest de l'agglomération, contre le collège et le petit bras de ravine qui la distingue physiquement du quartier de Damencourt. Son urbanisation s'est développée en deux temps : des zones d'habitat se sont constituées dans un premier temps en petits îlots denses et relativement réguliers en bordure du centre-ville, puis le quartier s'est développé avec l'implantation d'équipements structurants. Son développement s'est structuré autour de deux axes majeurs : le boulevard du Général de Gaulle et la rue Amédée Fingarol. Petite Guinée témoigne d'un petit quartier de ville à l'identité entre ruralité et urbanité malgré sa proximité immédiate avec le centre-ville.

#### *Trame parcellaire*

Le quartier de la Petite Guinée s'organise sur la base d'une première trame parcellaire resserrée organisée en petits îlots de taille irrégulière, sauf le long du boulevard Rougé. Sur cette première trame adossée au centre-ville, les parcelles sont de petite taille voire très petite (entre inférieures à 100m<sup>2</sup> et 500m<sup>2</sup>). A l'annonce du quartier Lemercier, le parcellaire s'organise sur la base d'une trame plus relâchée. Les îlots sont de forme plus régulière, les parcelles sont de taille moyenne.

#### *La voirie et les déplacements*

L'urbanisation s'est développée dans un premier temps autour de petites rues étroites calquées sur le modèle du plan orthogonal du centre-ville. Le développement s'est ensuite structuré autour de deux axes majeurs perpendiculaires : le boulevard du Général de Gaulle, perpendiculaire au boulevard maritime, et la rue Amédée Fingarol, qui permet de faire le lien entre le centre-ville et le quartier de Damencourt.

#### *Le bâti*

Implanté dans les années 1970, le bâti s'inscrit en alignement de la rue, sur un seul voire deux niveaux, autour de petits îlots denses et relativement réguliers. Le bâti traduit le caractère encore rural du quartier avec des maisons de type rural, en bois développées autour du modèle de la case. Néanmoins, on trouve majoritairement des petites maisons traditionnelles en dur à un seul niveau et de qualité. D'après les données INSEE de 1999, le quartier comptait 484 logements (dossier ANRU). Le nécessaire renouvellement du centre se confirme également pour le quartier de la Petite Guinée, par le nombre de logements vacants et de quelques dents creuses.

#### *Les équipements et l'offre urbaine*

Du fait de sa proximité avec le centre-ville et l'annonce de la ville, le quartier bénéficie d'une offre urbaine importante caractérisée par des petits commerces de proximité et des services structurants, tels que :

- La police municipale ;
- Le centre d'information et d'orientation (CIO) et le centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)

Le boulevard du Général de Gaulle et la rue Amédée Fingarol desservent l'ensemble des équipements structurants du quartier :

- Le collège du Général de Gaulle et ses annexes, situés en front du boulevard maritime et du boulevard du Général de Gaulle ;
- Le lycée Louis Delgrès ;
- L'école Adélaïde ;
- L'école Souliveau ;
- Le Centre Technique Municipal
- Le Centre Communal d'Action Sociale ;





# 4- Le développement urbain

## 4-5-2-2- Bonan-Sergent Vassor : des quartiers en mutation lente

Le développement des quartiers de Bonan, Sergent, Vassor est lié à un processus d'extension de la ville longtemps freiné au sud du damier initial par le caractère inondable des sols et de la présence de plusieurs mares dans ces espaces ruraux mobilisés comme terre d'élevage. Dans les années 1960, le développement urbain de ces quartiers prend une autre dimension avec le comblement de nombre de mares et la réalisation de nouveaux axes de liaisons. Ainsi permise, l'occupation bâtie va alors être très rapide sur des terrains communaux où les rues se dessinent au fur et à mesure des inscriptions qu'aucun équipement n'accompagne. Sans structuration préalable, les quartiers sont repliés sur eux-mêmes, ils sont très mal irrigués, bien qu'ils s'adossent à des axes majeurs de la ville, tels que le boulevard Rougé et le boulevard et la rue Fengarol. La topographie est un élément de contrainte dans l'organisation de l'agglomération du Moule puisqu'elle constitue un frein à son développement en profondeur et a favorisé le cloisonnement relatif de quartiers.

Dans le cadre du programme de requalification du territoire et de dynamisation de vocations nouvelles, l'objectif est de donner à la ville du Moule la capacité de maîtriser son développement. Ainsi, depuis 1990 une opération de résorption d'habitat insalubre a été lancée sur les secteurs de Bonan, Vassor, Sergent couvrant près de 15 hectares. Suite à la publication de l'arrêté d'insalubrité en 1991, une ZAC a été créée en 1992 pour favoriser un aménagement cohérent et intégré au reste de la ville. Après plusieurs modifications de la ZAC (la 5ème en novembre 2011), la mutation opérationnelle de ces quartiers est en cours. On assiste alors aujourd'hui à des quartiers contigus au centre-ville, entre précarité et rénovation. Les propositions de renouvellement sont les suivantes :

- Traiter l'insalubrité prononcée à l'échelle des quartiers ;
- Désenclaver les quartiers et favoriser une meilleure intégration de leurs tissus à la matrice urbaine ;
- Favoriser l'expression d'une identité urbaine en valorisant la situation du quartier et en diversifiant ses fonctions ;
- Valoriser la fonction d'habitat d'un quartier qui a un gros potentiel d'accueil ;
- Diversifier les formes urbaines dans le respect de l'échelle et de la vocation des lieux ;
- Limiter l'encombrement automobile. Par ailleurs, l'intervention sur ces quartiers s'inscrit dans une démarche globale de restructuration de l'ensemble du centre-ville en renforçant les formes et les densités et promouvant les fonctions du centre-ville de la commune par le développement de l'habitat orienté sur les équilibres sociaux, et par la redynamisation des activités économiques et urbaines.

### La trame parcellaire

Les quartiers se sont implantés sur la base d'une trame parcellaire de forme irrégulière et des parcelles de petite taille annonçant une certaine densité bâtie. La première trame accueille des îlots relativement réguliers le long des axes structurants tandis que la deuxième trame traduit l'implantation spontanée par des parcelles dessinées ici et là sans véritable organisation. Le découpage parcellaire proposé a été défini par le nécessaire respect de l'échelle du quartier et de son identité urbaine ; la constitution d'une trame urbaine resserrée a ainsi été favorisée, en cohérence avec l'objectif d'y favoriser des développements résidentiels individuels.

### Le bâti

Les quartiers sont caractérisés par une typologie d'habitat varié du fait de l'opération de résorption de l'habitat insalubre en cours. Les constructions denses sont à l'origine héritées du monde rural implantées à l'initiative d'une population cherchant à se rapprocher de la ville, de ses dynamiques économiques, de son animation et de son cadre de vie. L'expression plus urbaine est plus particulièrement sensible le long des voies de liaison, le long des axes structurants. Les îlots développés plus à l'écart conservent une identité rurale soulignée. Les habitations de fortune et les cases traditionnelles empruntées du monde rural ponctuent les espaces non encore renouvelés, parmi lesquelles se dresse de l'habitat collectif sous forme de résidences.

Aujourd'hui les quartiers comptent 3 résidences de logements sociaux comptant 56 logements :

- la résidence les Glycines et la résidence Gérard Hubert situées rue Levasseur
- la résidence les Squales, L'expression d'un quartier résidentiel se formule petit à petit, à la mesure des travaux de rénovation et de renouvellement.

Les quartiers accueillent des équipements scolaires structurants, qui permettent de confirmer leur statut de polarité :

- L'école maternelle Marie-Eva Dupuits située sur le morne Sergent
- Le collège privé Saint-Dominique situé à Bonan
- L'école élémentaire Aristide Girard située sur le morne Sergent. Les axes structurant desservent une offre commerciale et des services implantés en rez-de-chaussée de l'habitat et participent à l'animation de ces quartiers.

### La voirie et les déplacements

Les quartiers se sont formés autour d'axes structurants, le boulevard Rougé et la rue Fengarol, sans pour autant véritablement s'ouvrir au reste de la ville. Les îlots se sont enfermés dans un isolement fonctionnel et urbain par la formation de chemins aux profils et aux calibres incertains. La rocade Sergent au sud des quartiers, participe au désenclavement des quartiers et contribue aussi le contournement du centre-ville.

### Population et cadre de vie

Les quartiers accueillent une population jeune caractérisée par un taux de chômage élevé. Attachés à leur quartier, les habitants voient leur mode de vie quotidienne modifiée. Le cadre de vie est issu du monde rural caractérisé par une ambiance végétale (espaces jardinés, frondaisons d'arbres fruitiers), mais bénéficiant de l'offre urbaine du centre. Mais la précarité qui règne et les conditions d'insalubrité liées à l'absence ou l'insuffisance en termes d'assainissement ne participent pas à un cadre de vie satisfaisant. Ainsi, l'opération de renouvellement va permettre d'améliorer les conditions de vie (aménagement d'espaces publics, traitement de l'assainissement, renouvellement du bâti, implantation de commerces de proximité) sans générer de modification brutale dans l'organisation initiale des habitants. nécessité Au-delà de l'enclavement véritable de constructions installées en coeur d'îlots, l'absence de réseaux ou tout au moins leurs insuffisances manifestes notamment en termes d'assainissement (eaux pluviales et eaux usées) génèrent des conditions d'insalubrité latentes dans le quartier.



# 4- Le développement urbain

## 4-5-3 Des extensions récentes développées sous forme de quartiers de ville

Les extensions récentes du centre-ville correspondent au développement urbain amorcé depuis 1974 jusqu'à aujourd'hui. Il s'agit principalement des quartiers de l'Autre-Bord, Guénette, Damencourt, Champ Grillé. Les ambitions portées sur ces quartiers pourtant bien distinctes, offrent à la ville un développement urbain équilibré, répondant aux besoins de la population en faisant du Moule un pôle aggloméré majeur du Nord Grande-Terre.

### 4-5-3-1- L'Autre Bord : le pôle touristique du Moule

Amorcée au début du siècle à proximité de la rade, la reconquête de l'Autre Bord s'est accélérée durant l'après-guerre selon une logique d'extension de l'agglomération autour de son centre-ville. Les différentes phases de la conquête de l'Autre-Bord se sont en effet opérées de façon cloisonnée, telle une juxtaposition de programmes successifs et ponctuels, sans réelle réflexion d'ensemble à l'échelle du quartier voire de la commune (inscription d'équipements, organisation viaire, etc.). Inscrit en bordure littorale, l'Autre-Bord constitue aujourd'hui le pôle touristique principal de la ville du Moule avec la valorisation de sa plage et l'aménagement d'espaces récréatifs et sportifs et de résidences secondaires.

La requalification de l'aménagement de la rade d'Audoine a permis de relier la ville ancienne à ses prolongements orientaux autour d'un espace d'animation sur lequel sont confortées les implantations existantes. La création d'un parcours touristique, culturel et historique, qui se prolonge jusqu'à Morel, a permis de créer une liaison piétonne entre le centre ancien et l'Autre Bord via l'aménagement d'une passerelle. La remise en valeur des ruines de l'ancienne manufacture « Wzoskie » a permis de redessiner un espace public à caractère patrimonial et de détente. L'opération a permis de renforcer la vocation de pôle d'échange de la rade au travers des activités qu'elle supporte (pêche, tourisme).

La dimension touristique a été renforcée par l'aménagement du parc de loisirs « Antoine Chérubin » et du village « Caraïbes » à proximité immédiate de l'unité touristique des Alizés s'appuyant sur :

- la réalisation d'une unité d'hébergement pouvant accueillir jusqu'à 60 personnes (classes vertes, colonies, familles, etc.) ;
- le développement d'activités touristiques et ludiques : piscine, tennis, salle de sport, mini-golf, etc.

### 4-5-3-2- Damencourt : l'entrée de ville du Moule

L'aménagement du quartier de Damencourt s'inscrit, dans les années 1990, dans une volonté de rééquilibrage du développement urbain, à l'Ouest pour y développer un pôle économique et à l'Est de la ville. Damencourt s'inscrit depuis le pôle touristique de la Baie jusqu'à la ravine Damencourt. Aménagé face au boulevard maritime, sous forme de ZAC, sur une vingtaine d'hectares, le quartier accueille une zone mixte activités et logements. Sur une première séquence le long du boulevard maritime, un parc paysager de mangrove a été aménagé pour répondre à la qualité environnementale du site.

Adossée au parc, une deuxième séquence s'est dessinée avec l'implantation d'une zone d'activités, accueillant activités commerciales diversifiées, un pôle de santé, un centre commercial, et dont l'architecture contemporaine colorée contraste avec l'architecture traditionnelle du centre-ville. En arrière de la zone d'activités, une succession de logements individuels en bande, nommés les « villas de Damencourt » ont été aménagés. En arrière, des pavillons aménagés sous forme de résidence, nommée les « Embruns » et des logements collectifs inscrits dans la résidence des « Jardins de Damencourt », finalisent l'aménagement du quartier. Au-delà de la ZAC, l'urbanisation du quartier de Damencourt va plus loin en s'inscrivant en tant qu'entrée de ville de la ville du Moule, dont l'annonce peut-être amorcée depuis le quartier le Baie.





# 4- Le développement urbain

## 4-5-3-3- Guénette-Morel : des quartiers résidentiels

Le développement du quartier de Guénette s'inscrit dans la même ambition que le développement du quartier de Damencourt, c'est-à-dire dans un désir d'épanouissement et de rééquilibrage de la ville. La volonté de redéployer la ville sur son pôle Est au-delà de la rivière Audouin se traduit par un vaste projet d'équipement et de développement favorisant l'affirmation d'un nouveau pôle urbain qui s'étend jusqu'au littoral de l'Autre Bord. L'Est du Moule s'est développé sans structuration initiale, contraint par un cloisonnement et une juxtaposition de programmes successifs et ponctuels, ces quartiers souffraient de l'absence d'une réelle stratégie d'aménagement. Le développement du quartier de Guénette trouve sa justification dans l'évolution bâtie et démographique supportée par l'ensemble des quartiers Est du territoire (Vieux Guénette, Morel, Zévallos, Létaye) et dans la nécessité de formuler une urbanisation cohérente et intégrée au reste du territoire.

Le développement de l'urbanisation de Guénette s'est amorcé avec la construction du collège Guénette-Morel pour répondre aux besoins de la population. A proximité, la construction de l'école primaire « Guénette », et des équipements sportifs attenants, vont renforcer l'offre en équipements scolaires et faire de Guénette, le pôle urbain résidentiel de l'Est du Moule. Ces équipements récents s'inscrivent encore dans un environnement de quelques prairies et de maisons individuelles récentes. A l'ouest, parallèlement à la rivière d'Audouin, se sont développées des résidences de logements collectifs, qui sont aujourd'hui plus ou moins bien entretenus. Aménagés sous forme de petits quartiers résidentiels avec stationnement, petites aires de jeux et sentier de promenade, ils n'accueillent pas une mixité des fonctions suffisante (manque d'offre commerciale). Plus largement, le parc archéologique Ouatibi-tibi de Morel offre un lieu public patrimonial offrant un espace de détente en bordure de l'océan.

### *La trame parcellaire*

Les processus d'organisation récents ont favorisé un morcellement hétérogène du foncier qui reste grossièrement défini au sud du cimetière puis à nouveau très organisé, selon une trame organique dans des lotissements plus récents, sur Champ Grillé, Guénette, Damencourt. Ces lotissements se distinguent très nettement de la trame du centre du Moule. L'empreinte parcellaire des quartiers de Guénette, de l'Autre Bord, de Champ Grillé et de Damencourt est régulière et révèle à nouveau la définition rigoureuse et maîtrisée de leur développement. Les principes d'organisation et d'urbanisation sur ces îlots ne prolongent pas cependant davantage le développement urbain sur les secteurs proches où la structure foncière lâche initiale demeure.

### *Le bâti*

Les développements récents s'organisent sous forme d'une urbanisation ordonnancée et aérée sur la base d'une implantation bâtie en retrait de l'axe principal. Les logements s'organisent principalement sous forme de lotissements. Il s'agit de résidences de logements collectifs ou de résidences secondaires pour le quartier de l'Autre Bord. Les maisons individuelles sont plus éparées ou se regroupent dans une résidence, comme c'est le cas à Damencourt. Il s'agit de logements récents, construits à partir des années 1990, et de qualité.

La part des équipements (touristiques et scolaires), de commerces et de services complètent le niveau de l'offre du centre-ville et de ses premières extensions et de confirmer le statut de pôle aggloméré du Moule.

### *Voirie et déplacements*

Les développements récents se sont structurés en profondeur à partir de l'axe de la RN5, diffusant des voies ayant le caractère de rue. La trame viaire s'est structurée au fil des développements urbains. Les voies sont parfois bordées de trottoirs mais le plus souvent de fossés ou bandes enherbées ne permettant pas ou difficilement les déplacements piétons.





# 4- Le développement urbain

## 4-5-4 Les Grands-Fonds : un territoire entre protection de l'environnement et dynamiques urbaines

Le développement des Grands Fonds est caractéristique d'une urbanisation linéaire, différente de l'urbanisation rencontrée sur des sections rurales telles que Sainte-Marguerite, puisqu'elle est exposée à des contraintes topographiques. A titre d'exemple, Rousseau, à l'extrême sud-ouest de la commune porte la marque des Grands Fonds, où l'urbanisation est contrainte par la topographie des lieux.

### *La trame parcellaire*

La trame parcellaire présente une grande hétérogénéité. Elle est relativement disséquée, héritée du marronage et des cultures vivrières et maraîchères. La configuration parcellaire « en peigne » est bien représentée, définissant de nombreuses petites parcelles en longueur qui se juxtaposent et s'ouvrent sur les fonds de vallées et les axes de desserte.

Les Grands Fonds ont été le support d'un habitat dont l'importance grandissante a provoqué à son tour un nouveau morcellement. De tailles et de formes variables, les parcelles sont le plus souvent disposées sur une épaisseur. Quelques grandes parcelles de plus d'un hectare, au sud de la section de Rousseau couvrent l'essentiel d'une vallée encore relativement préservée de toute urbanisation.

### *Le bâti*

Le réseau viaire qui irrigue les Grands Fonds a favorisé l'implantation de l'habitat dont la répartition se calque sur la multiplicité foncière mais aussi sur les contraintes topographiques. Le bâti est implanté de façon discontinue, soit à l'alignement de l'axe principal formant un village-rue, soit en retrait. Il correspond essentiellement à des maisons individuelles de qualité mais parfois aménagées sans tenir compte des contraintes physiques aggravant les risques d'éboulement, de chutes de blocs et/ou d'inondation. Les exemples d'implantation sur une ravine ou adossée à un mur de roches ne sont pas rares. Le nombre de logements s'élève à 584, soit 6% des logements de la commune. La section des Grands Fonds n'accueille pas beaucoup de commerces et de services si ce n'est des petites structures de proximité. L'éloignement des pôles urbains ne favorise pas d'animation et de dynamisme économique.

### *La voirie et les déplacements*

La trame viaire correspond à deux types d'irrigation du territoire. Le réseau principal des routes départementales et des chemins communaux assurent les échanges communaux et intercommunaux. Ce réseau primaire le long duquel des bourgs-rues se sont formés, suit autant que possible les lignes de crêtes ou les fonds de vallées quand ils ne sont pas trop resserrés. Le second maillage est constitué des chemins ruraux qui assurent la desserte des constructions isolées car la topographie des lieux limite le développement en épaisseur.





# 4- Le développement urbain

## 4-5-4-Les sections et les polarités rurales : une urbanisation caractéristique de l'étalement du bâti

Au-delà des pôles urbains, l'urbanisation s'est développée de façon centrifuge en formant des sections rurales et des pôles urbains. A titre d'exemple, Château Gaillard, l'Ecluse, Eau Blanche – Boisvin constituent des pôles ruraux de développement. Les sections rurales sont le fruit d'un processus de développement urbain linéaire, permis par l'ouverture de nombreuses zones NB et NA. Le bâti s'est implanté au fur et à mesure des disponibilités foncières le long des routes départementales. Contrairement aux sections rurales, les pôles ruraux se sont organisés autour d'un maillage viaire secondaire qui organise l'urbanisation en épaisseur plutôt qu'en linéaire. Le bâti s'est implanté en retrait des axes de circulation sur de grandes parcelles.

### *La trame parcellaire*

La trame parcellaire le long des axes principaux de circulation, est constituée de parcelles de forme irrégulière et de superficie entre 500 et 3000m<sup>2</sup>. Au-delà le parcellaire se relâche. La trame des pôles ruraux est structurée sur la base de parcelles moyennes et parfois de forme régulière supposant la réalisation de lotissements.

### *Le bâti*

Le bâti des sections rurales correspond principalement à des maisons individuelles de qualité implantées en retrait de l'axe principal, agrémentées de jardins au-delà desquels s'établissent les parcelles agricoles. La densité bâtie est très faible. La constitution de pôles ruraux permet d'attester une densité bâtie moyenne avec une mixité des fonctions bâties.

Contrairement aux sections rurales qui accueillent principalement que de l'habitat, les pôles ruraux tentent de se diversifier en proposant une offre de commerces et services de proximité et un équipement scolaire structurant comme c'est le cas pour Château-Gaillard et Boisvin. L'habitat récent est principalement caractérisé par des maisons individuelles sur de grandes parcelles ou par des maisons individuelles sous forme de lotissements.





# Plan Local d'Urbanisme

Ville du Moule



# Diagnostic du territoire

## L'équipement du territoire



Ville du Moule



# 1- les équipements publics

## Synthèse

### Forces

- Globalement, le Moule bénéficie d'un bon niveau d'équipement. Son rôle de pôle d'équilibre lui confère un rayonnement attractif sur un territoire qui va au delà de ses limites communales ;
- La majeure partie des commerces/services et équipements sont localisés sur l'agglomération centre ce qui représente un avantage d'attractivité pour ce pôle que la municipalité souhaite renforcer à l'avenir ;
- Une vie associative très dynamique sur l'ensemble du territoire ;
- L'ensemble des sections bénéficient d'infrastructures sportives et culturelles ;

### Opportunités

- L'arrivée d'un nouveau collège sur Guenette représente un moyen de dynamiser ce secteur à vocation résidentiel et d'en améliorer la diversité fonctionnelle ;
- Le solde migratoire continue d'être positif sur la commune. L'arrivée de nouvelle population est un avantage pour la dynamique associative communale et la rentabilité d'usage des équipements
- Le développement des activités nautiques est levier à l'émergence de nouvelles infrastructures comme une base nautique.

### Indicateurs

### Faiblesses

- Absence d'un lycée général sur le territoire ;
- Ancienneté de certains établissements scolaires ;
- L'offre urbaines des polarités secondaire reste très inférieures à celle du centre bourg. Cet écart peut tendre à créer un déséquilibre sur le territoire dans certains domaines tels que la santé ;
- L'offre culturelle reste faible notamment du point de vue du nombre de salle de cinéma

### Menaces

- Le vieillissement et la dégradations des infrastructures publiques est un risque notamment face au aléas sismiques ;

### Liens

- Développement économique
- Développement Urbain
- Démographie

### Perspectives et enjeux

- Renouvellement et amélioration des équipements existants ;
- Améliorer l'offre urbaines dans les sections secondaires ;
- Renforcer le niveau d'équipement de la ville centre.



# 1- les équipements publics

## 1-1- Un niveau d'équipements qui confirme son statut de pôle d'équilibre

Le Moule dispose d'un bon niveau d'équipements, qui confirme son statut de pôle d'équilibre de la Grande-Terre. La diversité et la qualité de l'offre en équipements participent à l'attractivité du territoire et à sa qualité de vie. Au-delà d'une offre répondant aux besoins des habitants du Moule, la commune dispose d'équipements structurants qui rayonnent au-delà des limites communales. Les équipements fédèrent et consacrent la ville du Moule comme pôle d'équilibre majeur de la Guadeloupe.

L'analyse de la répartition et de la concentration d'équipements sur un territoire participe à la définition de polarités. La carte des équipements permet de supposer plusieurs polarités (en dehors du centre-ville) sur le territoire du Moule et fait apparaître une spécialisation des quartiers.

Les services non marchands viennent compléter l'offre en équipements dans les domaines de la santé, de la culture et des sports.

Le centre-ville concentre une part importante d'équipements scolaires et sportifs et joue le rôle de pôle culturel. Par ailleurs, la volonté municipale de développer un tourisme de santé balnéaire commence à émerger avec l'implantation d'équipements de santé structurants en bordure littorale. Répartis sur l'ensemble du territoire, les équipements scolaires et sportifs participent à la définition de pôles ruraux de développement ou de pôles secondaires du centre-ville. Néanmoins, la plupart des équipements scolaires, construits il y a plus de 40 ans, sont aujourd'hui dégradés, et sont vulnérables au risque sismique ; certains doivent à ce jour être démolis.

### 1-1-1- Équipements scolaires

Le territoire du Moule compte 18 établissements scolaires, répartis comme suit :

- un lycée professionnel,
- 2 collèges,
- 11 écoles primaires,
- 4 écoles maternelles.

La densité des équipements sur le territoire est de 3,36 sur 6,54 à l'échelle de la Grande-Terre, sachant que l'agglomération pointoise regroupe une majorité des équipements scolaires.

Le Moule dispose d'un bon niveau d'établissements scolaires. La commune fait partie des quatre premières villes à disposer de deux collèges, après les Abymes, Baie Mahault et Pointe-à-Pitre. Elle regroupe près de 6% des écoles élémentaires et 4% des écoles maternelles de la Guadeloupe, sachant que la commune les Abymes concentre la majorité des établissements scolaires. Par ailleurs, l'ensemble des écoles du territoire, hormis en centre-ville, est accompagné d'équipements sportifs : stade et/ou gymnase.

Néanmoins, la plupart des établissements ont été construits dans les années 1970-1980 et n'ont pas été renouvelés depuis, démontrant un état de dégradation. De plus, l'analyse du niveau de vulnérabilité au risque sismique, réalisée dans le cadre de l'inventaire sismique des écoles primaires de Guadeloupe, en 2009, par les bureaux d'études GEOTER et Hauss, montre que la majorité des établissements doivent faire l'objet d'un renforcement de leur structure ou d'une démolition/reconstruction ; parmi eux, les écoles primaires Amédée Adélaïde et Aristide Girard doivent être démolies, sachant que 4% des écoles primaires et maternelles doivent être démolies, dont les principales sont situées aux Abymes et à Pointe-à-Pitre.

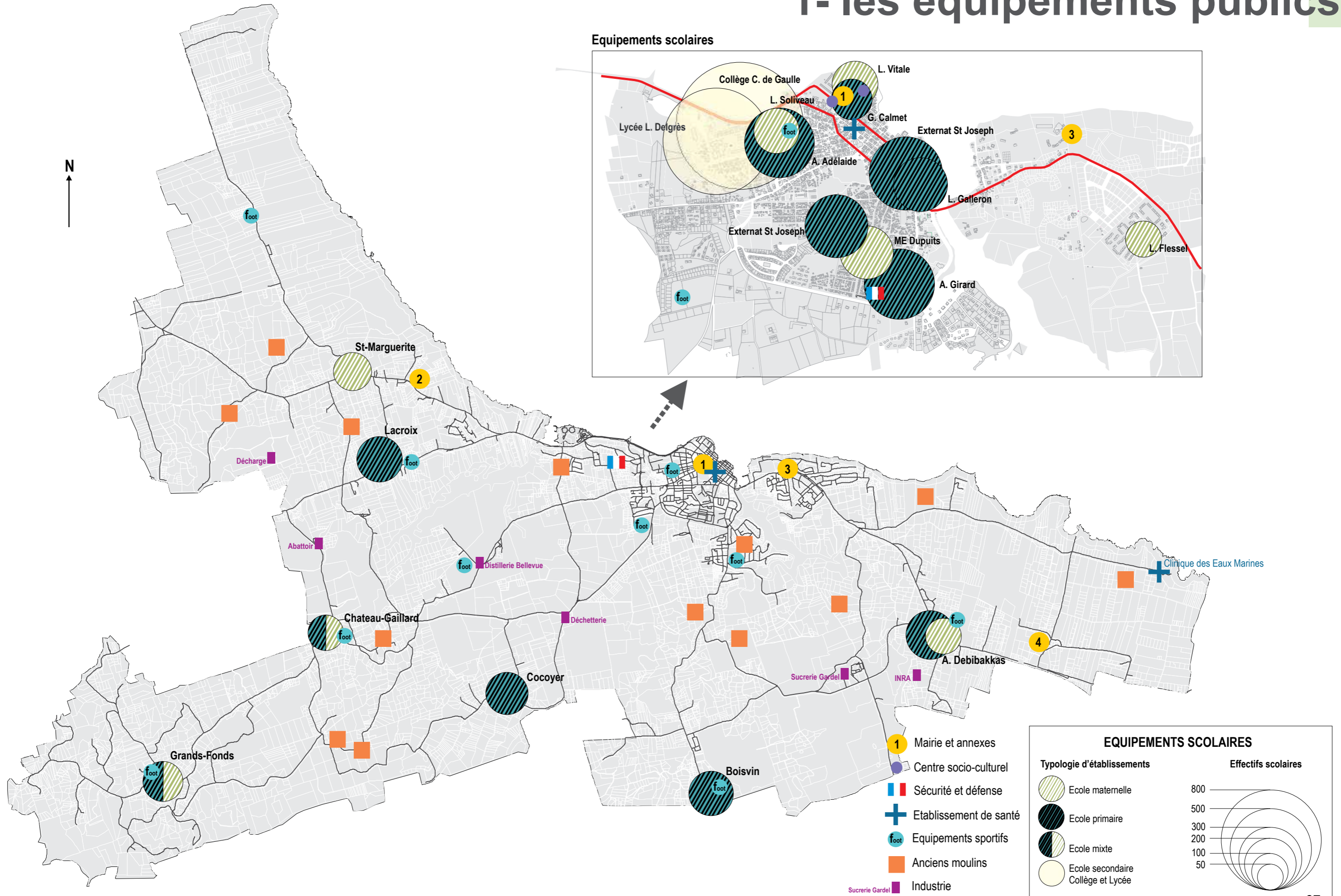
Néanmoins, la construction de nouveaux établissements est en cours.

*Le quartier de Guénette : « le pôle des établissements scolaires »*

Le quartier de Guénette va accueillir prochainement une école primaire d'une capacité de 300 enfants pour 12 classes, équipée d'un équipement sportif et située à proximité du collège Guénette-Morel, mis en service récemment. Cette école est aménagée dans le cadre du Plan Séisme pour compenser les démolitions qui vont être réalisées. De façon plus globale, la construction d'un nouvel établissement va répondre aux besoins, exprimés conjointement par le rectorat et par la ville de réaliser un pôle d'équipements scolaires sur la rive droite de la rivière, en complément de l'école Laura Flessel, construite dans les années 1990. Déjà, la construction du collège s'inscrivait comme un vecteur de développement pour la zone Est du Moule, conçu dans une logique d'intégration urbaine.

Par ailleurs, pour contraster avec la majorité des écoles en état de dégradation, le collège de Guénette, mis en service en septembre 2011, s'inscrit dans une perspective de développement durable et d'exemplarité en termes de qualité environnementale. Bâtiment de Haute qualité Environnementale, 14 critères ont été sélectionnés et répartis en quatre groupes (construction, gestion du bâtiment, confort et santé, gestion des eaux pluviales), mais l'accent a été mis sur les performances thermiques et sur les énergies renouvelables : isolation thermique, système de récupération des eaux, panneaux photovoltaïques. De plus, le collège est un site pilote expérimental qui sera doté d'une infrastructure informatique reposant sur un réseau haut débit en fibre optique permettant un très haut débit en communication, l'installation de postes en clients légers sécurisés et des serveurs installés dans un environnement virtuel et intégrant l'ensemble des applicatifs et

# 1- les équipements publics





# 1- les équipements publics

## 1-1-2- Équipements de santé

Le territoire Moulien concentre une variété et un niveau d'équipement de santé important. Néanmoins il existe une disparité au niveau de leur répartition. Une grande majorité est concentrée en zone urbaine, au sein de l'agglomération mouléenne. Les zones d'identité rurale sont quant à elles délaissées.

Il est à noter toutefois l'attraction importante du Centre Hospitalier Universitaire de Pointe-à-Pitre et les nombreux services de santé proposés sur l'agglomération, qui tend à gommer le poids grandissant des équipements de santé présents sur le territoire.

### 1-1-2-1- Les centres hospitaliers

La Clinique les Nouvelles Eaux Marines constitue le fer de lance du secteur médico-social de la commune. Cet établissement privé, d'une capacité de 118 lits est encadré par une équipe médicale et paramédicale aux spécialités diverses.

En Guadeloupe, il existe 11 cliniques dont 5 sur la Grande-Terre. La clinique du Moule qui emploie 120 salariés est la seule de la zone Nord-Grande-Terre. Les prestations qu'elle propose attire de nombreux patients chaque année, puisque son taux de remplissage atteint les 98%, dont une forte proportion de patients venant du Nord Grande-Terre.

L'offre de santé est complétée par un centre médico-psychologique, les Anolis (centre médico-psycho-pédagogique) ainsi qu'un dispensaire géré par le Département.

### 1-1-2-2- Les structures d'accueil pour personne âgée

Face à des besoins importants en matière d'accueil des personnes âgées, l'offre est faible puisque la commune ne compte qu'une seule maison de retraite « Castorix Marie-Céline ».

A l'échelle de la Guadeloupe, en terme d'hébergements spécifiques, ces structures d'accueil ne sont que trop rares :

- le centre gérontologique du Raizet accueille 256 lits dont 97 en long séjour ;
- la maison de retraite de Dothémare a une capacité de 40 lits dont 10 sont médicalisés.

### 1-1-2-3- Les laboratoires et centres d'analyses

Le territoire est bien pourvu en laboratoire et centre d'examens de santé. Quatre structures de ce type sont recensées :

- Centre d'Imagerie Médicale Point 77
- Centre de Radiologie Grande-Terre
- Laboratoire d'Analyses médicales
- Laboratoire d'Analyses de Biologie Médicale Hue

### 1-1-2-4- Les cabinets médicaux et professions libérales

Le Moule se positionne en tête à l'échelle de la Grande-Terre (hors agglomération pointoise) en terme d'activités de santé, avec en moyenne 1 médecin pour 1000 habitants. L'offre en terme d'effectif est importante, mais à cela s'ajoute une diversité de spécialité. Le recensement sur le territoire fait apparaître l'offre suivant :

- 13 médecins généralistes
- 1 médecin généraliste, orientation homéopathie
- 2 médecins radiologie
- 2 médecins ophtalmologie
- 1 médecin dermatologie et vénéréologie
- 1 médecin gastro-entérologie et hépatologie (appareil digestif)
- 1 gynécologue obstétrique
- 1 oto-rhino-laryngologie
- 9 dentistes (chirurgiens dentistes)
- 3 ostéopathes
- 9 kinésithérapeutes
- 15 infirmières libérales

L'offre en terme de santé apparaît importante aussi bien à l'échelle communale qu'à l'échelle Nord Grande-Terre. L'attractivité de Pointe-à-Pitre qui en terme de santé constitue sans contexte le pôle de santé majeur de la Grande-Terre mais aussi de la Guadeloupe, tend à gommer le poids grandissant du territoire mouléen en terme de santé. La situation géographique privilégiée du Moule, ouvert sur un littoral riche et divers, associée aux nombreux équipements structurants en terme de santé, offre un potentiel non négligeable de développer un tourisme médical, et ainsi proposer une complémentarité entre les territoires proches de Sainte-Anne et Saint-François qui sont eux, principalement tournés vers un tourisme balnéaire.

## 1-1-3- Action sociale

Outre les services municipaux dans l'action sociale, dont CCAS, la CAF, la CGSS... la commune du Moule présente un panel relativement important de structures d'action sociale.

Plusieurs associations sont présentes :

- Enfance maltraitée
- Accueil aux sans abri
- Alcool assistance Guadeloupe
- Association Travail et Partage
- Institut médico-éducatif "L'Ancre"
- Kahma-Mas
- L'accessible,

Globalement, la commune est relativement bien pourvue en structures d'action sociale.

## 1-1-4- Action socio-économique

Une seule structure d'action socio-économique est présente sur le territoire; la maison familiale rurale de la Grande-Terre Sud. Territoire rural par excellence, cette structure forme des jeunes aux métiers agricoles. Elle participe aux ambitions de développement économique portées par la commune sur la question agricole.

## 1-1-5- Action culturelle

La politique d'animation culturelle du Moule existe à travers de nombreuses manifestations. Plusieurs structures ont été dénombrées sur le territoire :

### La Médiathèque :

Inaugurée en 1996, la médiathèque du Moule est une nouvelle étape du plan de développement de la lecture publique dans le département. Elle propose différents supports de lectures (livres, ordinateurs, film, musique...) et diverses animations. Elle est très prisée par la population, mais nécessite des rénovations.

### Musée Edgar Clerc :

Créé en 1984 au parc de la Rosette, le musée Edgar Clerc est le gardien d'un héritage culturel. Il amène le visiteur à une véritable réflexion sur la préhistoire et la richesse patrimoniale de la Guadeloupe. Il constitue un équipement culturel à l'échelle départementale.

### Salle Robert Loyson :

Salle de spectacle et de cinéma de 400 places, la salle Robert Loyson, propose des concerts, des ateliers scolaires et périscolaires, des pièces de théâtre, des films commerciaux et indépendants, des rencontres et débats, des séminaires...

Ce centre de la culture se veut être un véritable équipement structurant et dynamisant tant au niveau de son environnement proche, qu'au niveau de la Grande-Terre et du Département.

### Le Spot :

Situé à Damencourt, cet amphithéâtre accueille des événements culturels d'importance. Ainsi pour sa 7<sup>e</sup> édition, le Créole Bleues Festival a choisi ce site pour développer la richesse culturelle et patrimoniale des Antilles.

# 1- les équipements publics

## 1-1-6- Équipements sportifs; une offre variée et suffisante

Avec son cadre de vie et un climat agréable, la Guadeloupe constitue un territoire privilégié pour la pratique du sport en plein air et aménage en ce sens des équipements adaptés pour répondre aux besoins de chacun. Les équipements sportifs sont des lieux de loisirs et de compétition, ils sont aussi des instruments d'aide à l'éveil, à l'éducation et à l'insertion.

La commune du Moule s'inscrit dans cette dynamique avec une trentaine d'équipements sportifs, recensés dans le cadre de l'inventaire de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Répartis sur l'ensemble du territoire, le Moule peut être considéré comme une ville sportive. Elle possède deux grands types d'équipements sportifs : des équipements publics ouverts à tout public et des équipements rattachés aux établissements scolaires. Les types d'équipements sont diversifiés : stades, gymnases, salles de sport, piscines, piste et l'offre sportive est variée. Le quartier de l'Autre Bord fait figure de pôle sportif lié au développement touristique avec l'aménagement du parc de loisirs Antoine Chérubin, qui accueille, des terrains de tennis, une piste de VTT, un mini-golf, le Complexe Aquatique « Geoffroy Robert », le bâtiment de la Régie des sports, une plaine de pétanque, une plaine de beach volley,

Dédié en premier lieu pour les touristes, avec une offre d'hébergements touristiques et un pôle commercial, le parc s'insère aussi dans le tissu urbain dans un environnement d'habitat individuel, du port de pêche, et de la base de canoë kayak, qui s'inscrit en complémentarité avec l'offre du parc de loisirs.

Avec l'avènement de la pratique du football à partir des années 1930 en Guadeloupe, le nombre de stades de football s'est déployé avec en premier lieu l'aménagement du stade du Club Sportif Mouléen.

Aujourd'hui, la commune du Moule compte 11 terrains de football. Implantés sur l'ensemble de la commune, au niveau des pôles ruraux de développement tels que Boisvin, Château Gaillard, les Grands-Fonds, Zévallos, Sainte-Marguerite, ... ils apparaissent comme des vecteurs de rassemblement des habitants d'un quartier.

La promotion de la natation est aussi assurée avec l'aménagement du Club des dauphins à Morel/Montréal qui s'impose comme 3<sup>e</sup> club régional sur 18 clubs.

## 1-1-7- Équipements de proximité

### Les mairies et annexes

Outre l'Hôtel de ville situé dans le bourg, certains services municipaux, dans un souci de proximité, sont également représentés dans les sections proches du bourg. Ainsi, on dénombre trois annexes situées à l'Autre-Bord, à la section Zévallos, et à Morne Sergent. Les autres pôles ruraux de développement sont eux exempt de tels services.

### Les bureaux de poste

Il existe une poste centrale dans le bourg, rue de Jaint-Jean et une annexe dans le secteur de La Baie. Une plate forme de distribution du courrier du moule est implanté à Caillebot. Les autres sections ne possèdent pas cette proximité de services.

### Sécurité et défense

#### *Police municipale*

La police municipale est localisée sur le secteur de Duchassaing.

#### *Gendarmerie*

Une nouvelle gendarmerie a vu le jour à Damencourt.

#### *Sécurité Incendie*

La caserne intercommunale – Morne à L'Eau/ Le Moule – établit le long de la nationale 5 est un Centre de Secours intervenant sur les territoires de Morne-à-L'eau, Le moule, et partiellement sur l'ensemble de la Grande-Terre. Construite en 2000, la caserne compte aujourd'hui près de 30 professionnels du feu ainsi que 80 pompiers volontaires. Trois camions équipés permettent une intervention sur zone efficace.

*En Projets : La révision du Schéma Départemental de lutte contre les incendies actuellement en cours déterminera les futurs projets, emplacements, fermetures des casernes sur le département.*

Pour être constructible, une zone doit être équipée en bouches incendies. L'accès des secours et de défense incendie doit être assurée par un accès d'une largeur minimum de 3 mètres hors stationnement. Les prises d'eau doivent être conformes aux normes en vigueur, se situer à distance de 200 à 330 mètres les unes des autres, et avoir un débit de 17 litres par seconde. Hormis quelques quartiers construits de manière informels, le territoire est bien équipé en poteaux incendie. Un état des lieux est actuellement en cours. Il permettra de faire apparaître les forces et faiblesses du territoire en terme de lutte contre les incendies.

### Économie et Finances

Une seule structure de l'administration de l'économie et des finances avec le Trésor Public est présente sur le territoire. Elle est localisée dans le centre bourg, dans la rue Saint-Jean.

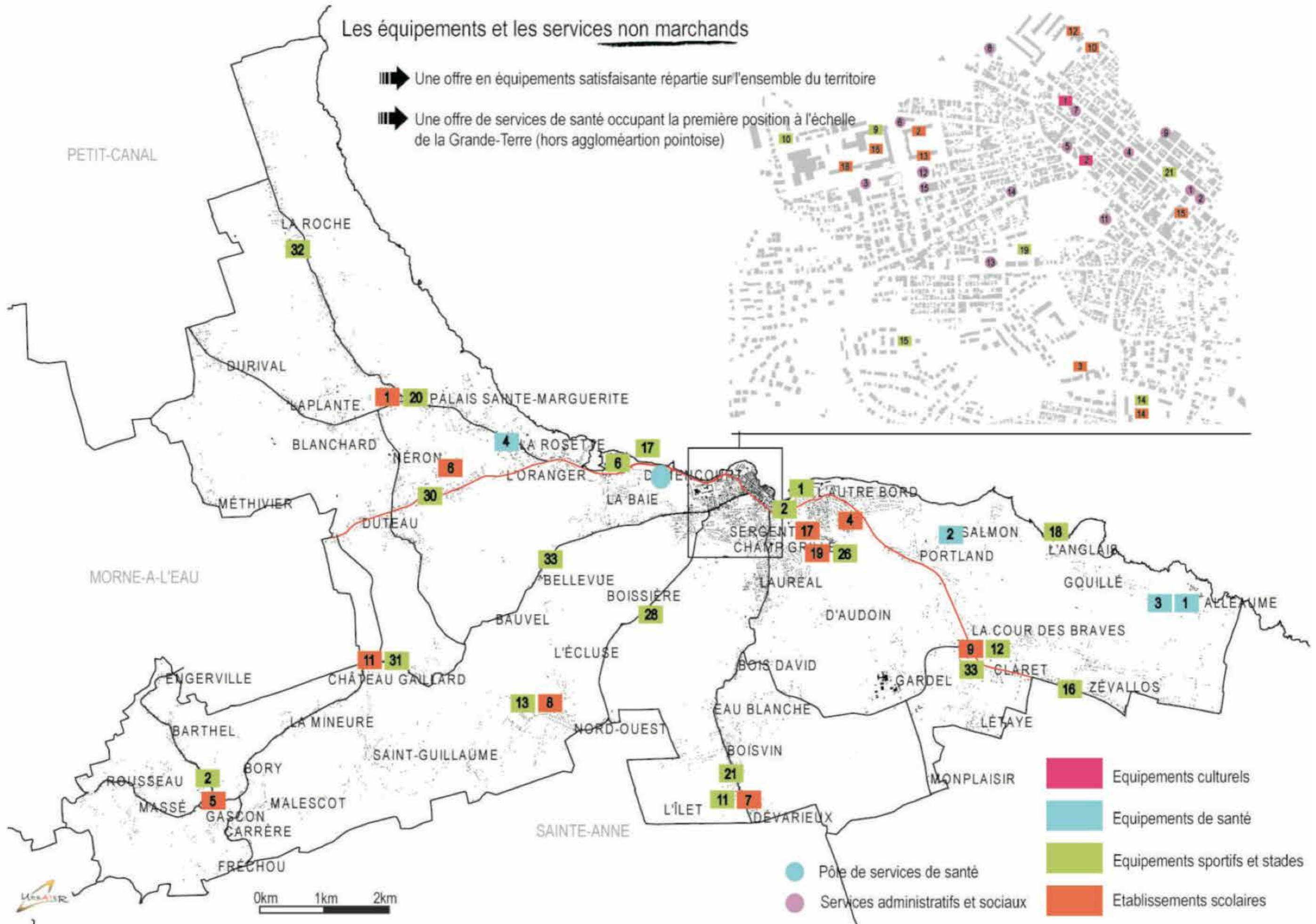
## **Un déséquilibre en terme d'équipement du territoire entre les pôles urbains bien structurés et des sections rurales où le défaut d'équipement ne permet pas aujourd'hui l'affirmation de polarités fortes.**

Un certain déséquilibre en terme d'équipement transparaît entre une agglomération qui concentre les équipements structurants, certains ont même un rayonnement sur l'ensemble de la Grande-Terre, voire du département, et des sections rurales qui ne sont pourvu tout au plus que de petits plateaux sportifs et d'écoles alors qu'elles concentre une part importante de la population communale.

Il apparaît important dans un souci de revitalisation des centres urbains constitués de maintenir un bon niveau d'équipement. Néanmoins, des options de confortement de certains pôles ruraux de développement, tels que Château-Gaillard, Gardel, Sainte-Marguerite...devront s'appuyer sur des programme d'équipements publics, tel que l'entend la Loi SRU au travers de ces principes de solidarité et de mixité urbaine et sociale. Il ne s'agira pas d'équiper toutes les sections de tous les équipements, mais plutôt de faire un choix judicieux et stratégique d'implantation de certains équipements rendus accessibles à tous.



# 1- les équipements publics





# 1- les équipements publics

Les équipements sportifs			
	Type	Localisation	Capacité
1	Terrain de football (Beach Foot)	Parc de Loisirs Antoine Chérubin - Route de la Plage - l'Autre Bord/L'Autre Bord	Surface : 1575m <sup>2</sup>
	Terrain de pétanque		Surface : 1368 m <sup>2</sup>
	Terrain de beach-volley		Surface : 162. m <sup>2</sup>
	Bassin mixte de natation		
	Court de tennis		Surface : 540 m <sup>2</sup>
2	Stade de canoë-kayak de vitesse	Base de Canoë Kayak de l'Autre Bord - L'Autre Bord	
3	Terrain de pétanque des Grands Fonds	Terrain de Football des Grands Fonds - Fatima	Surface : 600m <sup>2</sup>
	Terrain de football		Surface : 5859m <sup>2</sup>
	Terrain de basket-ball		Surface : 600 m <sup>2</sup>
4	Terrain de pétanque	Plateau sportif Bonan Sergent Vassor - rue de la Mare	Surface : 450 m <sup>2</sup>
6	Boucle de randonnée	Le sentier du Moule	Longueur : 8000m
7	Mur de tennis	Mur d'entraînement du Tennis Club	Surface : 45m <sup>2</sup>
9	Piste de course	Collège Charles de Gaulle - rue Amédée Fingarol	Surface : 1750m <sup>2</sup>
	Plateau EPS/Multiports/city-stades		Surface : 1408m <sup>2</sup>
	Salle de gymnastique sportive		Surface : 225m <sup>2</sup>
	Terrain de handball		Surface : 1056m <sup>2</sup>
	Aire de saut		Surface : 160.0000 m <sup>2</sup>
	Terrain de basket-ball		Surface : 640 m <sup>2</sup>

11	Plateau EPS/Multiports/city-stades	Plateau EPS - Groupe scolaire de Boisvin	Surface : 500m <sup>2</sup>
	Terrain de football		Surface : 6500m <sup>2</sup>
12	Plateau EPS/Multiports/city-stades	Plateau EPS - Groupe scolaire Albert Debibakas	Surface : 375m <sup>2</sup>
13	Plateau EPS/Multiports/city-stades	Plateau EPS Groupe scolaire Cocoyer	Surface : 600m <sup>2</sup>
14	Plateau EPS/Multiports/city-stades	Plateau sportif - Ecole primaire Aristide Girard - rue de Ste Anne	Surface : 1428m <sup>2</sup>
15	Terrain de handball	Stade Municipal - Sergent	Surface : 300 m <sup>2</sup>
	Terrain de football		Surface : 7920m <sup>2</sup>
	Terrain de football		Surface : 6000m <sup>2</sup>
	Terrain de basket-ball		Surface : 608m <sup>2</sup>
	Stade d'athlétisme		
	Terrain de football		Surface : 3404m <sup>2</sup>
16	Terrain de football	Terrain de football de Zévallos	Surface : 7521m <sup>2</sup>
17	Site d'activités aquatiques et nautiques	Sport de Surf du Moule Boulevard Maritimes L. Michaux-Chevry	
18	Site d'activités aquatiques et nautiques	Spot de surf de l'Anse Saibouelle - route de la Clinique - Porte d'enfer	
19	Plateau EPS/Multiports/city-stades	Plateau sportif Bonan Vassort Sergent - rue de la Mare	Surface : 1200m <sup>2</sup>
20	Terrain de basket-ball	Ecole primaire Ste Marguerite	Surface : 450m <sup>2</sup>
21	Terrain de football	Terrain de Football de Boisvin	Surface : 1050m <sup>2</sup>
	Terrain de boules	Terrain de Pétanque de Boisvin Terrain de Football de Boisvin	Surface : 300m <sup>2</sup>
22	Terrain de basket-ball	Terrain de Basket-ball de la Place Centrale Rue Saint-Jean - Place Centrale	Surface : 288 m <sup>2</sup>
23	Salle de musculation/cardiotraining	Fitness-Club du Moule - rue St Jean	Surface : 18m <sup>2</sup>
	Salle de cours collectifs		Surface : 105m <sup>2</sup>
24	Dojo / Salle d'arts martiaux	Salle de judo - rue Gerty Archimède	Surface : 67.5 m <sup>2</sup>
25	Salle multisports	Gymnase Félix ABOUNA Salle Multiports - Rue Rosan Girard - Petite Guinée	Surface : 448m <sup>2</sup>

26	Terrain de basket-ball	Terrain de Basket-Ball de Guenette	Surface : 300m <sup>2</sup>
27	Terrain de beach-volley	Club des Dauphins Montel / Morel	Surface : 198m <sup>2</sup>
	Baignade aménagée		Surface : 4800m <sup>2</sup>
28	Terrain de football	Terrain de Calebassier 2 Club Sportif Moulén CSM	Surface : 7200m <sup>2</sup>
	Terrain de football		Surface : 7000m <sup>2</sup>
29	Terrain de football	Terrain de Football de Lacroix	Surface : 4950 m <sup>2</sup>
30	Terrain de football	Terrain de Football de Château Gaillard	Surface : 5400m <sup>2</sup>
31	Terrain de football	Terrain de Football de Creully - Creully - Sainte Marguerite	Surface : 4992m <sup>2</sup>
32	Terrain de football	Terrain de Football de la Cour des Braves	Surface : 4277m <sup>2</sup>
33	Terrain de football	Terrain de Football de Bellevue - Section de Bellevue	Surface : 3362m <sup>2</sup>

Etablissements scolaires		
	Type	Noms
1	Ecole primaire	Sainte Marguerite
2	Ecole primaire	Laure Laurent Soliveau – bd du Général de Gaulle
3	Ecole maternelle	Marie-Eva Dupuits Morne Sergent
4	Ecole maternelle	Les Barbadines Laura Fiessel
5	Ecole primaire	Grands-Fonds
6	Ecole primaire	Lacroix
7	Ecole primaire	Boisvin
8	Ecole primaire	Cocoyer
9	Ecole primaire	Albert Debibakas - Zévallos
10	Ecole maternelle	Laurette Vitale
11	Ecole maternelle	Château Gaillard
12	Ecole primaire	Gaston Calmet
13	Ecole primaire	Amédée Adélaïde
14	Ecole primaire	Aristide Girard – mome Sergent
15	Ecole primaire	Ecole Lydia Galleron
16	Collège	Général de Gaulle
17	Collège	Guénette-Morel
18	Lycée technique	Louis Delgrès

Les équipements de santé		
	Type	Localisation
1	Clinique	Eaux Marines à Port-Land
2	Ehpad	Residence Emeraude - Domaine de La Pte Conchou - Portland
3	Ehpad	Les Nouvelles Eaux Marines - Avenue Porland
4	Centre de dialyse	

Equipements culturels			
	Nom	Localisation	Capacité d'accueil
1	Médiathèque	Rue Saint Jean	
2	Centre Robert Loizon	Boulevard Rougé	400places



# 2- Voirie et déplacements

## Synthèse

### Forces

- Un réseau routier qui est globalement en bon état et desservant l'ensemble du territoire ;
- Une bonne capacité de stationnement sur la périphérie du centre ville ;
- Un territoire relativement plat et propice au développement des modes de transport doux ;

### Opportunités

- Le projet de voie de contournement d'intérêt régional ;
- La mise en place d'un réseau de transport en commun par l'intercommunalité ;
- Les chemins d'exploitation qui représentent un potentiel pour les liaisons douces avec les communes voisines

### Indicateurs

### Faiblesses

- Un coeur de ville où la qualité des espaces publics ternit quelque peu les capacités à circuler ;
- Un réseau de déplacement doux peu développé sur le territoire ;
- Peu de possibilités de liaisons douces avec les territoires voisins ;
- Le trafic des poids lourds, notamment des tracteurs lors de la saison de la coupe de la canne ;
- Un temps de transport important avec la région pointoise ;
- Des liaisons TC lacunaires.

### Menaces

- Une hausse effective du trafic en agglomération
- Le vieillissement de la populations qui induit une nécessité à adapter les espaces publics aux personnes à mobilité réduite ;

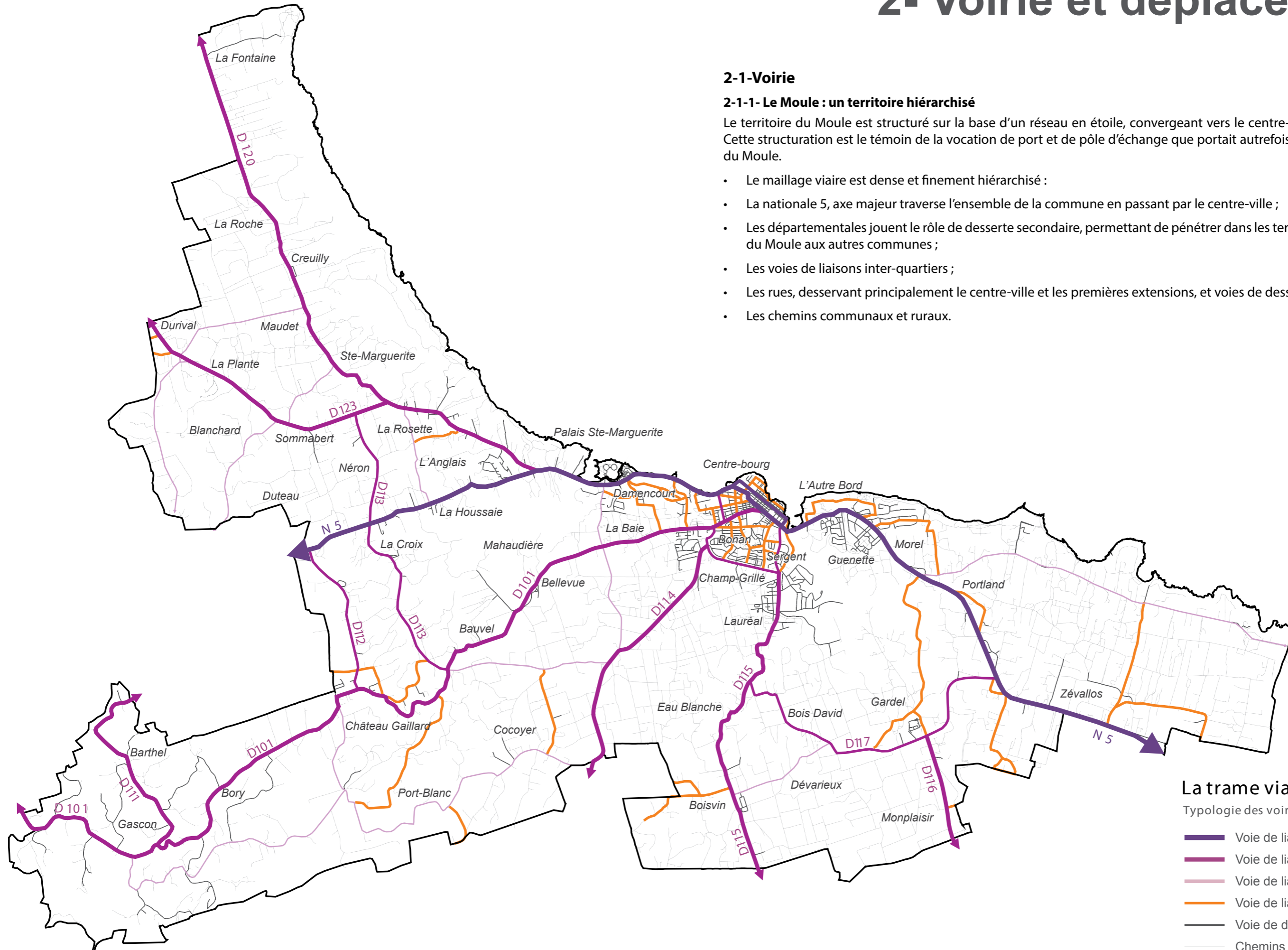
### Liens

- Forme urbaine
- Économie
- Habitat

### Perspectives et enjeux

- Favoriser l'usage des déplacements doux sur le territoire
- Améliorer la condition du piéton en ville
- Améliorer l'accessibilité des espaces publics

# 2- Voirie et déplacements



## 2-1-Voirie

### 2-1-1- Le Moule : un territoire hiérarchisé

Le territoire du Moule est structuré sur la base d'un réseau en étoile, convergeant vers le centre-ville (structure radiale). Cette structuration est le témoin de la vocation de port et de pôle d'échange que portait autrefois et porte encore la ville du Moule.

- Le maillage viaire est dense et finement hiérarchisé ;
- La nationale 5, axe majeur traverse l'ensemble de la commune en passant par le centre-ville ;
- Les départementales jouent le rôle de desserte secondaire, permettant de pénétrer dans les terres et de lier le territoire du Moule aux autres communes ;
- Les voies de liaisons inter-quartiers ;
- Les rues, desservant principalement le centre-ville et les premières extensions, et voies de desserte inter quartiers ;
- Les chemins communaux et ruraux.

### La trame viaire

Typologie des voiries

- Voie de liaisons régionale
- Voie de liaison inter-communale
- Voie de liaison communale
- Voie de liaison inter-quartiers
- Voie de desserte
- Chemins



# 2- Voirie et déplacements

## 2-1-1-1- La route nationale 5 : l'axe principal des déplacements internes et externes à la ville

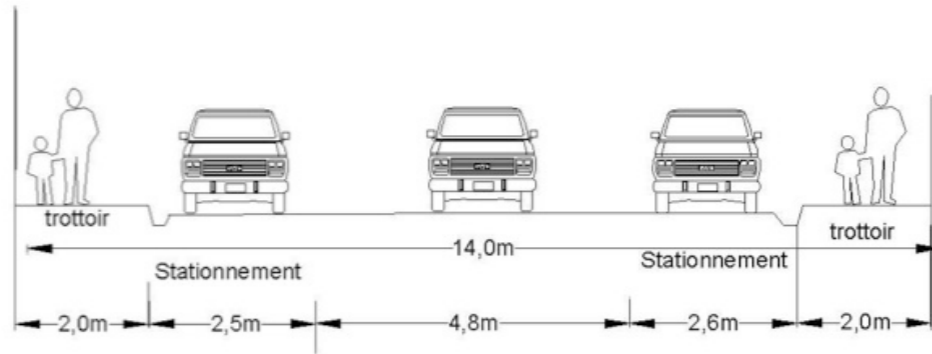
La RN5, voie de liaison majeure entre Pointe-à-Pitre et le Moule via Aymes et Morne-à-l'Eau, constitue un des axes majeurs de la Grande-Terre et de liaison entre la Grande-Terre et la Basse-Terre. Elle supporte des échanges interurbains, circulation de transit, engendrant une circulation dense et une congestion du trafic automobile à certaines heures de la journée. La RN5 n'a pas un profil uniforme sur l'ensemble de l'itinéraire. Son découpage en séquences a permis d'identifier différentes fonctions de la route nationale 5, et les contraintes engendrées sur un axe de circulation majeur.

### Séquence n°1 : « Rues en ville »

#### Profil :

- Sens unique de circulation sur une file
- Sections commerçantes- Marquage au sol bon état
- Revêtement de sol en bon état- Chaussée de largeur moyenne
- Trottoirs
- Stationnement réglementé ou non d'un ou deux côtés

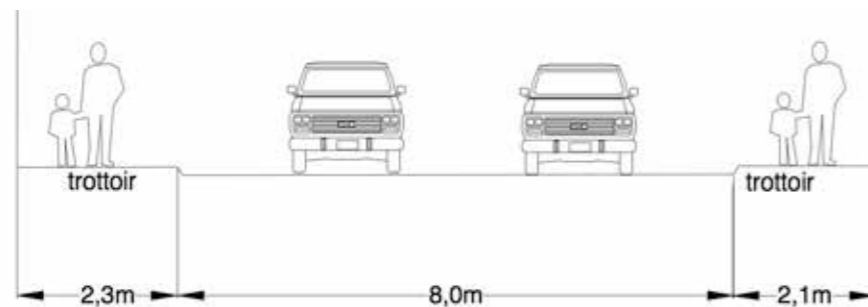
Le passage de la RN5 dans le centre-ville (rue Saint-Jean et Boulevard Rougé) a plus le profil d'une rue (trottoir-stationnement-voie stationnement- trottoir) que d'une nationale. Sur cette séquence, la circulation est ralentie par une vitesse limitée à 50km/h, le stationnement de part et d'autre de la voie, une densité bâtie plus forte et la traversée voies de desserte.



### Séquence n°3 : l'entrée de ville « Est »

#### Profil :

- Une fois 2 voies
- Revêtement de sol en bon état
- Chaussée large- Trottoirs largeur > à 2m
- Absence de stationnement réglementé
- Zone moyennement dense

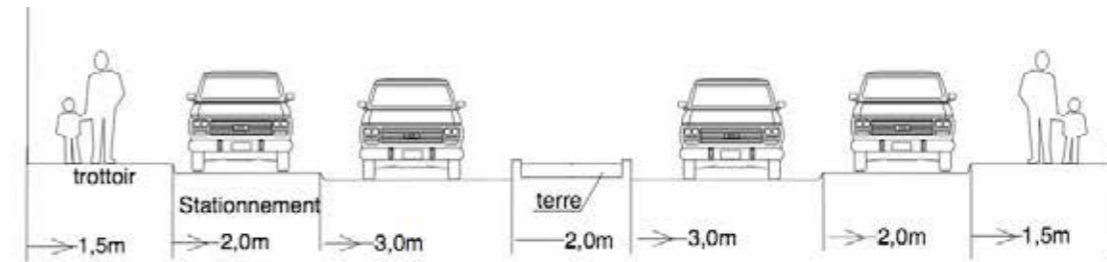


### Séquence n°2 : l'entrée de ville « Ouest » le boulevard maritime

#### Profil :

- Voie avec terre-plein-central de 2m- Marquage au sol bon état
- Revêtement de chaussée en bon état- Chaussée de largeur 3m
- Trottoirs de largeur moyenne des deux cotés- Stationnement avec marquage au sol et « encoches » des deux côté de la voie- Arrêt de bus en encoche
- Passage piétons
- Circulation limitée à 50km/h

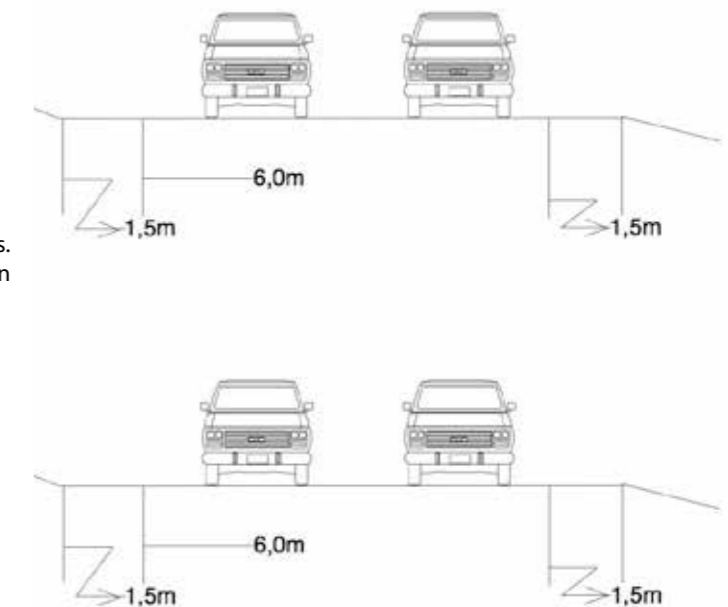
Sur cette section, la nationale a un profil d'entrée de ville qualifiée.



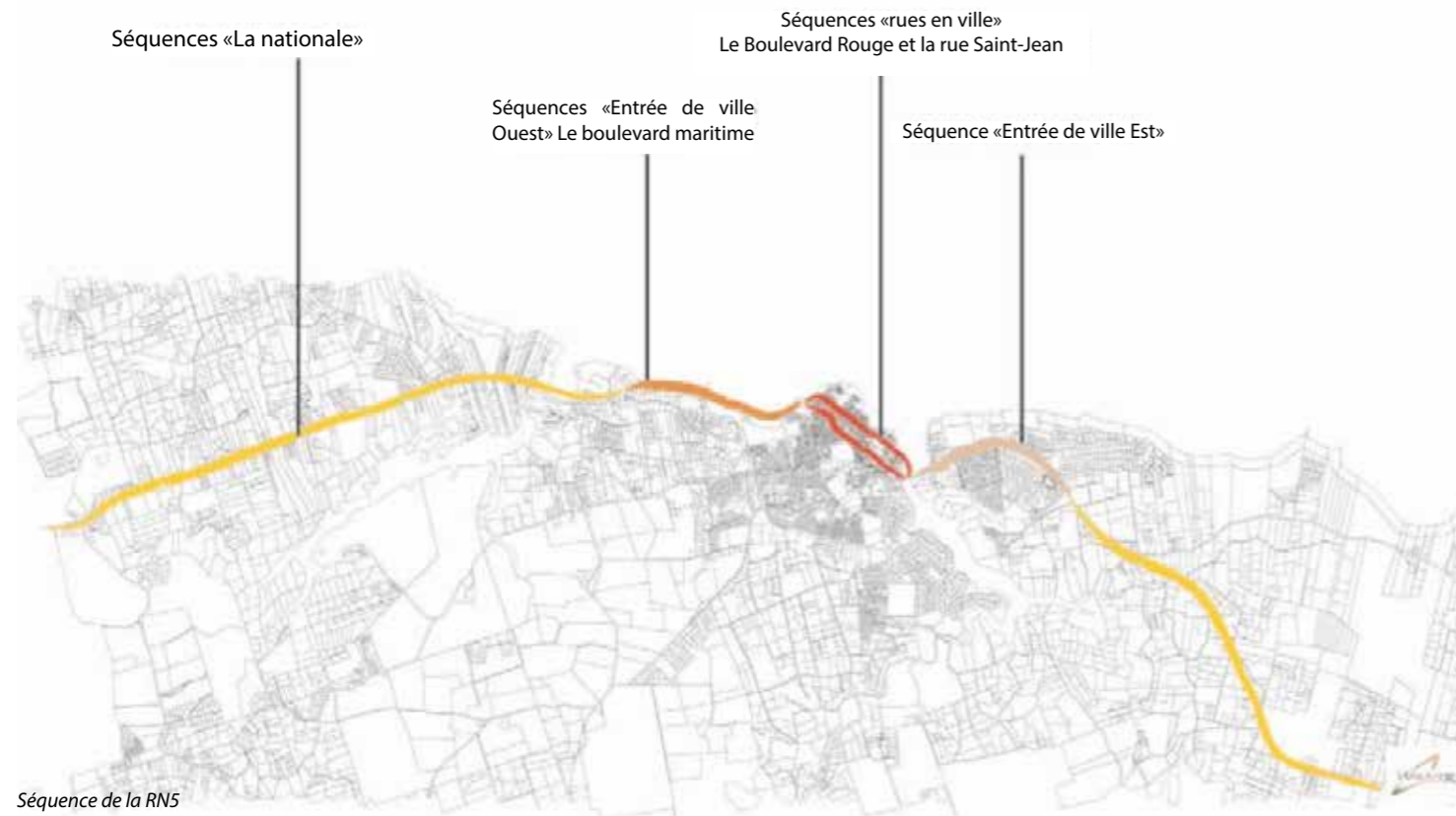
### Séquence n°4 : « la nationale »

#### Profil :

- Circulation limitée à 90km/h
- Revêtement de sol en bon état
- Chaussée de plus de 6 m
- Absence de trottoir mais bas cotés bétonnés ou bande enherbée
- Absence de stationnement réglementé
- Zone peu agglomérée
- Itinéraire emprunté par les poids lourds et les transports agricoles. En dehors du centre-ville et des entrées de la ville, la nationale 5 a un profil d'axe de circulation pouvant supporter un trafic important.



# 2- Voirie et déplacements



La route nationale en raison de son classement est soumise à la Loi Barnier. L'arrêté n°99-425 AD/1/4 portant classement des routes bruyantes situées sur le territoire de la commune du Moule traduit les nuisances sonores selon les tronçons et du niveau d'urbanisation induites par les flux de circulation de la route nationale 5.

Tronçon RN5	Repère	LAeq 6h-22h (dBA)	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Observation
18	Buteau	75	100 m	/
19		73	100 m	/
20	La Croix	73	100 m	/
21	La Croix	75	100 m	/
22	La Houssaie	75	100 m	/
23	Rue de la Baie	71	100 m	Agglomération
24	Bd Rougé	68	30 m	Agglomération
24	Rue Saint-Jean	66	30 m	Agglomération
25	Rte de St François	70	30 m	/
26	Portland	73	100 m	/
27	Portland	73	100 m	/
28		73	100 m	/
29	Zévallos	72	100 m	/

Le tableau des valeurs de niveau sonore au point de référence, définies en fonction de la catégorie de l'infrastructure rend compte que tous les niveaux sonores de la nationales 5 s'inscrivent dans la moyenne établie et que la circulation n'impact pas de façon notable le cadre de vie des habitants.

## 2-1-1-2- La voirie secondaire : les départementales et les voies intercommunales

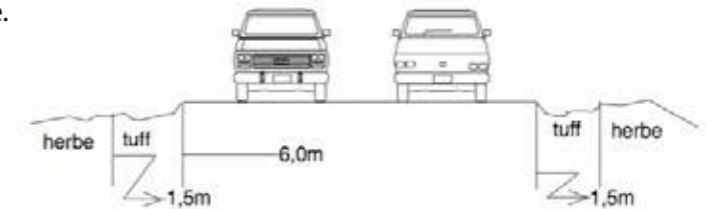
Le territoire du Moule est innervé par un réseau assez dense de routes départementales. Elles constituent le maillage principal du territoire en assurant une desserte de l'axe majeur de la Nationale 5 jusque dans les terres et les communes proches. Elles assurent les liaisons du centre-ville en piquant sur la Nationale 5 vers les espaces agricoles et les polarités rurales.

- RD 101 : qui assure la liaison Abymes - Moule via Borricaud-Chazeau-Doubs avec une connexion sur la RN5 à quatre Chemin ;
- D 111 : qui assure la liaison entre Boisvin à Morne-à-l'eau et Gentilly à Sainte-Anne en passant par Saint-Prottais, avec une connexion sur la RN5 et sur la D114 ;
- RD 112 : liaison entre la nationale 5 et Château Gaillard ;
- RD 113 : liaison entre la Croix et Pavée ;
- RD 114 : qui assure la liaison entre le centre du Moule à Champ Grillé et Sainte-Anne à -Douville ;
- RD 115 : qui assure la liaison entre Lauréal et la Nationale 4 à Sainte-Anne ;
- RD 116 : qui assure la liaison entre Gardel et la Nationale 4 à Saint-François ;
- RD 117 : qui assure la liaison entre la Nationale 5 et Bois David
- RD 120 : qui assure la liaison entre la Nationale 8 à Anse-Bertrand et Sainte-Marguerite ;
- RD 123 : qui assure la liaison entre la Nationale 8 et la Nationale 5 en passant par Durival et Palais Sainte-Marguerite

### Profil général :

Les départementales ont généralement un profil uniforme.

- Chaussée de 6m
- Une fois deux voies
- Pas de stationnement réglementé
- Bandes en tuff puis bandes enherbées ou fossés



## 2-1-1-3- Les rues et voies de dessertes inter-quartiers

La voirie secondaire supporte les liaisons au coeur du centre-ville et les périphéries. Ce maillage est dense puisqu'il cumule près de 140 km de voirie, les liaisons sont donc nombreuses, mais inégales.

Le centre ancien est bien irrigué. La trame viaire est structurée selon une trame orthogonale et permet ainsi une desserte efficace. Toutefois elle présente un certain nombre d'insuffisances. La chaussée est étroite puisque inférieure à 5m et en mauvais état dans la plupart des cas. Les trottoirs sont étroits et s'avèrent insuffisant dans cette zone fortement fréquentée, entraînant un risque de décalage des piétons sur la chaussée et donc un risque accidentogène élevé.

Le mobilier de jalonnement et de police, présente lui aussi un certain nombre de dysfonctionnements. Une confusion importante peut être relevée du fait du manque de lisibilité de certains panneaux ainsi qu'une forte hétérogénéité de traitement avec des équipements mal adaptés aux aménagements ou à la configuration des sites.

Les premières extensions de la ville, que sont les quartiers de Bonan-Vassor, Champ grillé, Lauréal souffrent d'un certain enclavement. Leur développement en périphérie n'a pas été opéré en cohérence et continuité avec le centre ancien, produisant des morceaux de ville sans logique d'organisation véritable.

Les opérations d'aménagements proposés sur certains quartiers et notamment sur le quartier de Bonan-Vassor proposent une requalification du maillage viaire afin de favoriser les relations avec le centre-ville. Malgré ces récentes actions d'envergures, l'épanouissement de la ville a été permis par un développement centrifuge sans que son renouvellement n'y ait jamais véritablement provoqué. Il semble primordial que ces opérations se généralisent à l'ensemble de l'agglomération principalement, et ainsi donner une véritable dimension de pôle urbain à ce territoire à fort potentiel.

## 2-1-1-4- Chemins

Le territoire du Moule est irrigué par de nombreux chemins. 200 km de linéaire réparti sur l'ensemble du territoire, de la façade littorale à l'intérieur des terres rend accessible ces portions de territoire.

De part son activité agricole, le territoire rural accueille un certain nombre de chemins en tuff de large gabarie afin de faciliter le passage des engins agricoles. Le littoral lui aussi présente un linéaire important, puisque un grand nombre de traces suivent le trait de côte et permettent ainsi un accès aux plages et baies de la façade atlantique.

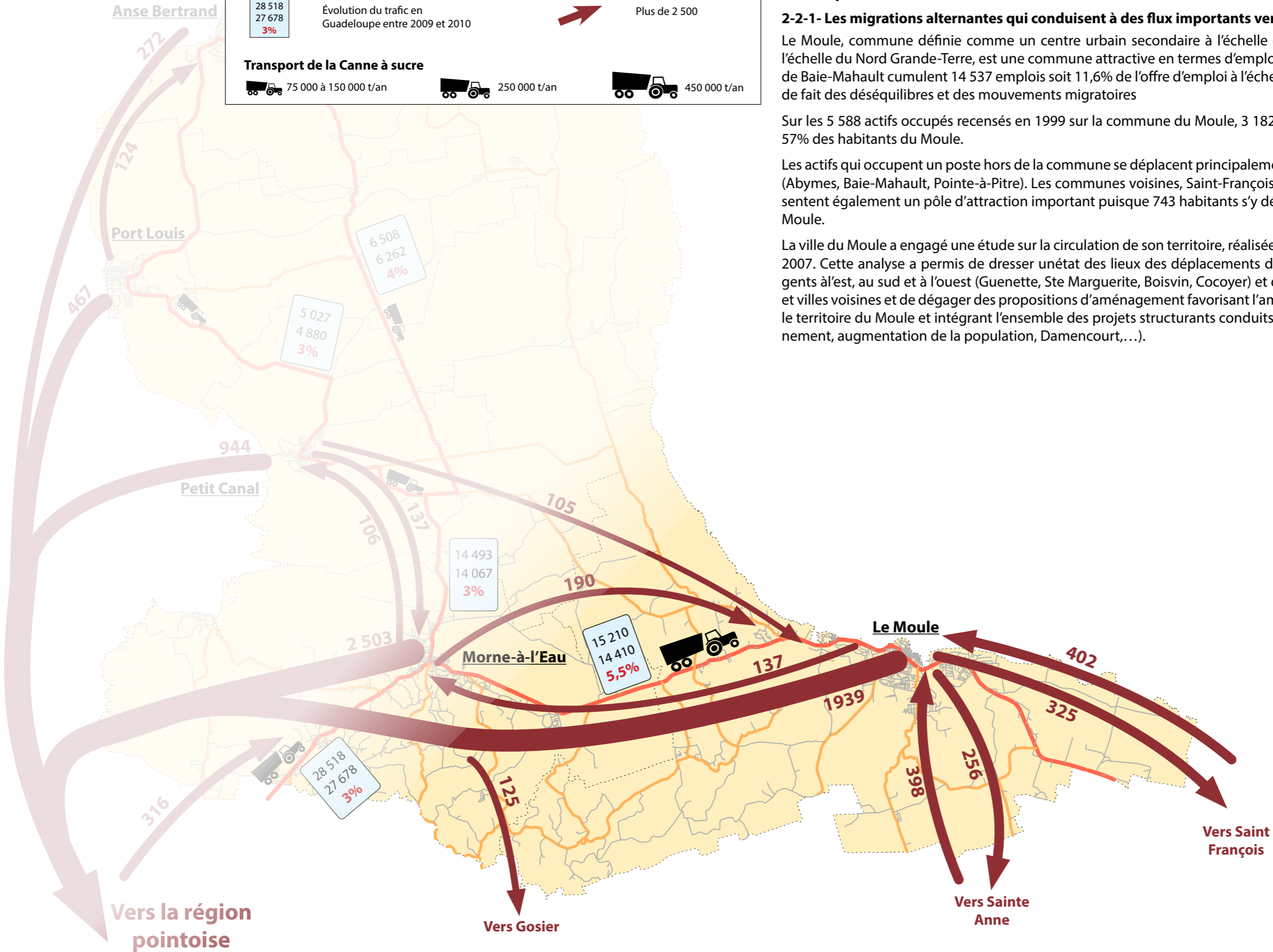
Ces éléments sont un atout fort pour la commune, puisqu'en plus d'être des éléments permettant la découverte du patrimoine naturel, paysager...ils constituent une réserve de tracés, permettant des liaisons possibles permettant à la ville de s'étendre en cohérence avec les orientations prises par la collectivité.



# 2- Voirie et déplacements

**Légende :**

<b>Infrastructures routières</b>		<b>Déplacements domicile-travail Actifs travaillant hors de leur commune (2009)</b>	
	Routes nationales		Moins de 400
	Routes départementales		Entre 400 et 1 000
	Autre		Plus de 2 500
<b>Trafic moyen journalier annuel</b>			
	Évolution du trafic en Guadeloupe entre 2009 et 2010		
28 518			
27 678			
3%			
<b>Transport de la Canne à sucre</b>			
	75 000 à 150 000 t/an		250 000 t/an
			450 000 t/an



## 2-2-Déplacements

### 2-2-1- Les migrations alternantes qui conduisent à des flux importants vers Le Moule

Le Moule, commune définie comme un centre urbain secondaire à l'échelle de la Guadeloupe et un pôle d'équilibre à l'échelle du Nord Grande-Terre, est une commune attractive en termes d'emplois. Aussi les communes de Pointe-à-Pitre et de Baie-Mahault cumulent 14 537 emplois soit 11,6% de l'offre d'emploi à l'échelle du département. Cette situation génère de fait des déséquilibres et des mouvements migratoires

Sur les 5 588 actifs occupés recensés en 1999 sur la commune du Moule, 3 182 vivent et travaillent au Moule, soit près de 57% des habitants du Moule.

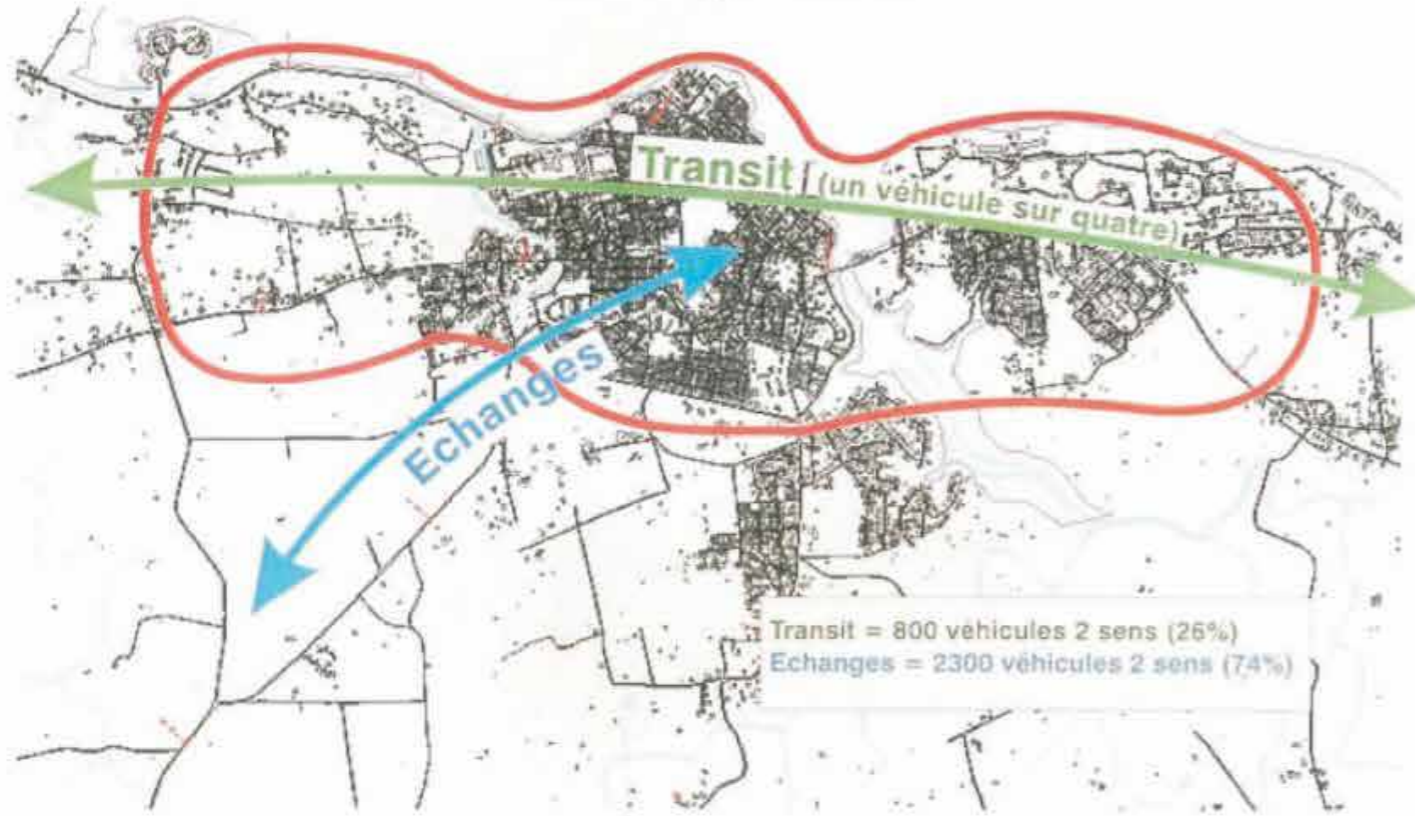
Les actifs qui occupent un poste hors de la commune se déplacent principalement (26,32%) vers l'agglomération pointoise (Abymes, Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre). Les communes voisines, Saint-François, Morne-à-l'Eau, Sainte-Anne, Gosier représentent également un pôle d'attraction important puisque 743 habitants s'y déplacent, soit 13,29% de la population de le Moule.

La ville du Moule a engagé une étude sur la circulation de son territoire, réalisée par Concept Ingénierie Diffusion, en 2006-2007. Cette analyse a permis de dresser un état des lieux des déplacements de la zone agglomérée, des quartiers émergents à l'est, au sud et à l'ouest (Guenette, Ste Marguerite, Boisvin, Cocoyer) et des zones d'échange de flux entre le Moule et villes voisines et de dégager des propositions d'aménagement favorisant l'amélioration des conditions de circulation sur le territoire du Moule et intégrant l'ensemble des projets structurants conduits par les différents acteurs (voie de contournement, augmentation de la population, Damencourt,...).



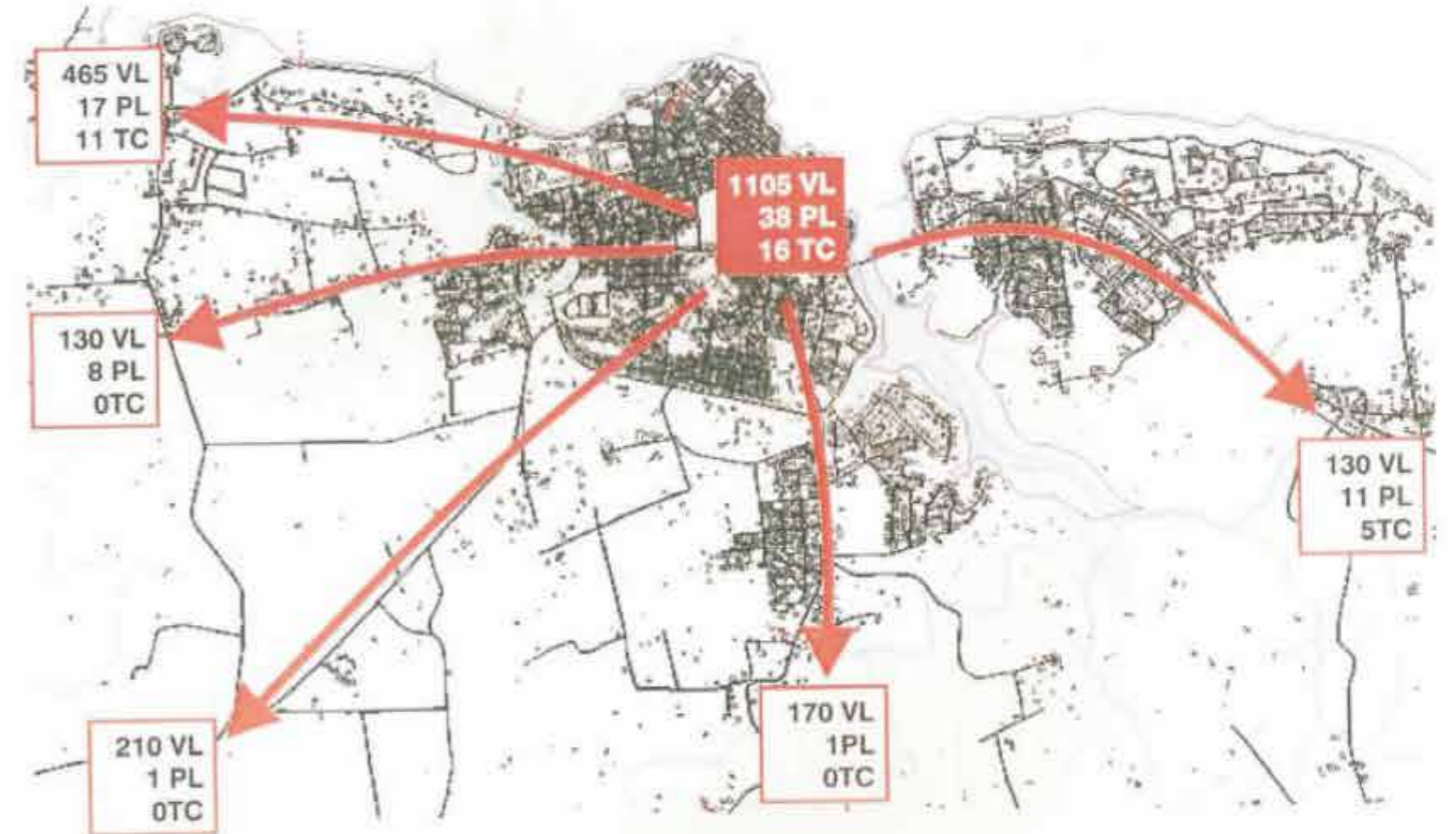
# 2- Voirie et déplacements

3100 véhicules entrent et sortent de la commune du Moule à l'heure de pointe du soir



CETE Normandie Centre - Division Aménagement Construction Transports - Septembre 2002  
10 chemin de la Poudrière - BP 245 - 76121 Le Grand Quevilly cedex - Tél : 02 35 66 81 60 - Fax : 02 35 66 82 52

Les échanges en provenance du centre ville  
Heure de pointe du matin



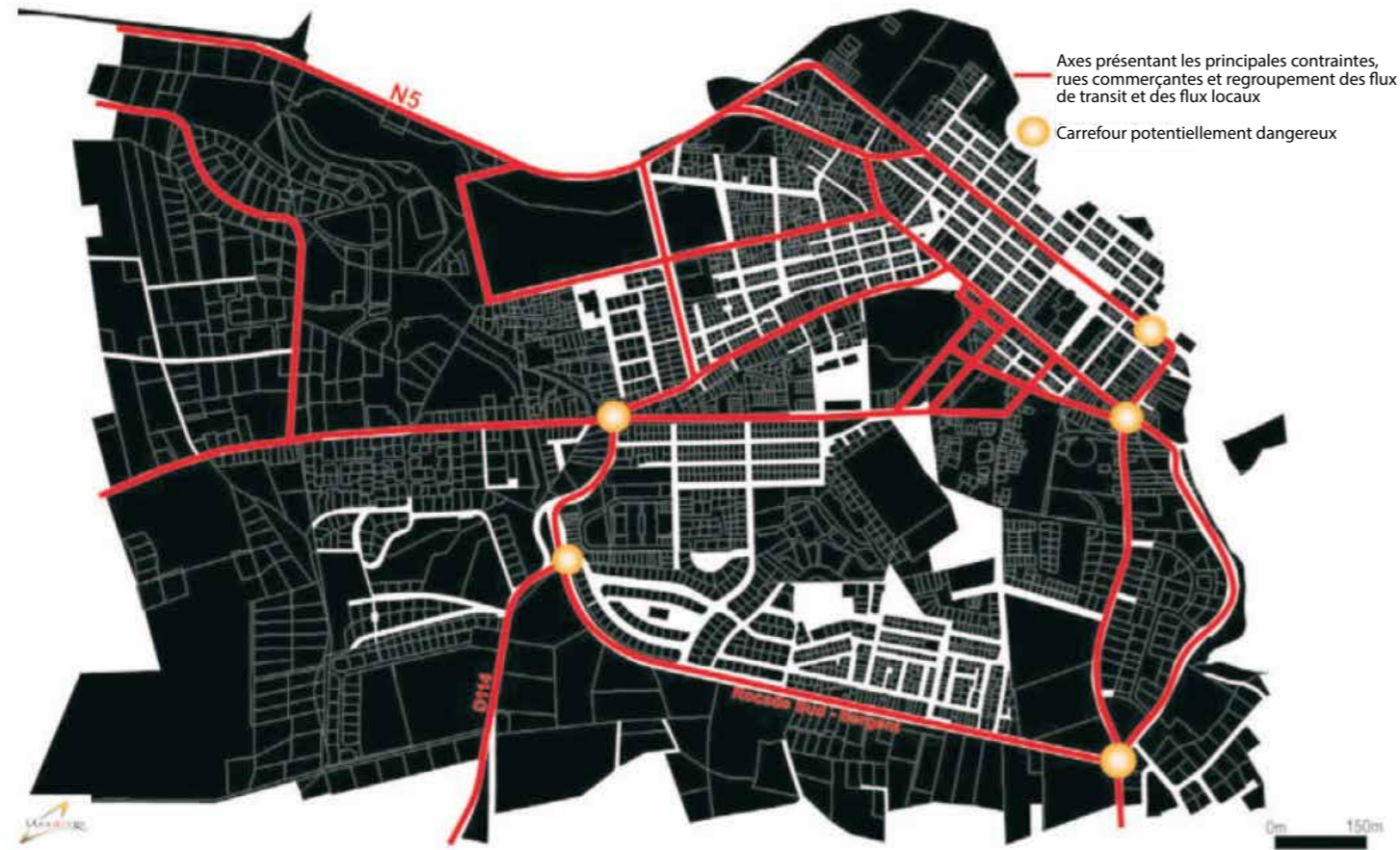
CETE Normandie Centre - Division Aménagement Construction Transports - Septembre 2002  
10 chemin de la Poudrière - BP 245 - 76121 Le Grand Quevilly cedex - Tél : 02 35 66 81 60 - Fax : 02 35 66 82 52





# 2- Voirie et déplacements

## Les points sensibles dans le centre-ville et ses extensions



Nom de la rue	Places de stationnement
Rue Saint Jean	97
Boulevard Maritime	26
Boulevard Rougé	106
Rue Sainte Anne	11
Rue Galeni	9
Rue Schœlcher	20
Rue Joffre	32
Rue Foch	6
Rue de la République	17
Rue Albert 1 <sup>er</sup>	11
Rue Clémenceau	11
Rue Poincaré	18
Rue Desbonnes	17
Rue des Grands Fonds	21
Rue du Commandant Morténol	6
Rue Gaston Manerville	41
Rue Victor Hugo	32
Rue Jeanne d'Arc	28
Rue Achille Boisneuf	27
Rue Wilson	21
Rue Sainte Marguerite	4
Rue du Général Lacroix	15
Boulevard Cicéron	24
Rue Lamartine	11
Place de la Liberté	7
<b>TOTAL</b>	<b>618</b>

Le boulevard Rougé et la rue Saint-Jean sont les axes sur lesquels se focalisent les principales contraintes. Passage obligés pour la plupart des automobilistes, elles doivent faire l'objet de réaménagements prioritaires pour fluidifier la circulation.

### 2-2-2- Un plan de circulation qui a atteint ses limites dans le centre-ville et la proche périphérie

Malgré une trame viaire régulière en centre-ville, la circulation tous modes de déplacement confondus est difficile et contraignante.

La circulation automobile est aujourd'hui devenue difficile en raison de :

- L'étroitesse des voies
- La multitude sens-unique qui rend la lecture du centre-ville compliquée particulièrement pour les automobilistes en transit ;
- Des encombrements liés au trafic de transit et aux échanges ; D'après l'étude du CETE réalisée en 2002, 3500 véhicules entrent et sortent de la commune à l'heure de pointe du matin dont 1200 en transit et 2300 à l'intérieur du périmètre communal et 3100 véhicules entrent et sortent de la commune à l'heure de pointe du soir dont 800 en transit et 2300 à l'intérieur du périmètre communal
- Des flux importants ; L'analyse des flux permet de mettre en évidence que les liaisons est/ouest et sud/ouest sont à traiter en priorité pour les flux du matin et que la RN5 concentre principalement les flux de transit ;

Une signalisation difficilement lisible par les automobilistes ; La signalisation n'offre pas aux automobilistes des conditions optimales de circulation. Les dispositifs sont trop nombreux et difficilement lisibles, les contraintes sont trop importantes pour les gestionnaires en terme d'entretien et de mise à jour et l'information n'est pas hiérarchisée et parfois peu adaptée aux besoins. De plus, le marquage au sol (signalisation horizontale) est absent ou effacé et la signalisation verticale est peu lisible et rarement aux normes ;

Au-delà des contraintes de circulation pour les véhicules légers, le plan de circulation est également inadapté aux déplacements des poids lourds et des piétons.

Les véhicules de livraison de canne empruntent déjà la rocade de Sergent, mais le transit est rendu difficile, voire impossible pour certains véhicules, en raison de plusieurs « points durs » :

- largeurs des chaussées insuffisantes,
- rayon de braquage insuffisant sur certains carrefours,
- dévers trop prononcé sur certaines courbes.

En conséquence, les poids lourds continuent de traverser le bourg par le Boulevard Rougé.

Au-delà de la circulation automobile, la circulation piétonne n'offre pas aux piétons des déplacements sécurisés et adaptés. L'étroitesse des trottoirs ne permet pas des déplacements aisés voire des déplacements impossibles aux Personnes à Mobilité Réduite.

La circulation automobile en centre-ville constitue un véritable frein à son attractivité et à son développement. Un nouveau schéma de circulation est une condition sine qua non pour permettre au Moule de retrouver la centralité de son centre-ville.

### 2-2-3- Une offre de stationnement suffisante mais mal adaptées aux besoins

L'offre de places de stationnement est estimée à 618 places réglementées dans le centre de ville, une offre globalement satisfaisante pour une ville de la taille du Moule. Malgré un stationnement gratuit sur toute la commune, stationner dans les espaces interdits constitue une pratique courante dans le centre-ville élargi. L'étude du plan de circulation a identifié 106 véhicules en stationnement interdit, alors que 223 places étaient libres dans les zones de stationnement autorisé. Les cas les plus fréquents de stationnement interdit ou gênant sont :

- aux intersections, rendant parfois impossible l'accès aux rues étroites de la zone en bord de mer
- sur les espaces réservés aux livraisons
- sur les arrêts de bus

L'offre suffisante de places de stationnement et la part de stationnements interdits montrent que l'offre en stationnement est mal adaptée aux besoins. La part des stationnements sur des espaces vacants tels que des dents creuses conforte ce constat. Les stationnements interdits sur des espaces réservés aux livraisons constituent une contrainte pour les véhicules de livraisons. Le Moule est une ville dynamique, avec plus de 350 commerçants. La rue Saint Jean regroupe 87 commerçants et le Boulevard Rougé qui dessert également un nombre important de commerces. Les contraintes liées à cette concentration d'activités, sur les 2 axes principaux de la ville entraînent des contraintes fortes liées aux livraisons commer-



# 2- Voirie et déplacements

## 2-2-4-Des transports en commun qui présentent des limites

D'après le représentant des transporteurs indépendants de la Guadeloupe, le transport collectif présente des insuffisances témoignant d'un réseau de transports collectifs peu efficace.

Sur la base d'un plan de circulation en vigueur depuis 1970, modifié en 1982, le réseau est assuré par des transporteurs privés. La société RMT (Réseau Moulien de Transport) est délégataire du service public sur le secteur Moule – Morne à l'Eau.

Le secteur est desservi par 3 lignes interurbaines :

- Une ligne express : St François – Moule – Morne à l'Eau – Pointe-à-Pitre – Jarry ;
- Une Ligne Intervilles : St François – Moule – Morne à l'Eau – Abymes – Pointe-à-Pitre ;
- Une Ligne interville : Moule – Morne à l'Eau – Abymes – Pointe-à-Pitre.

Le réseau fonctionne en semaine tous les jours de 5h à 19h30/20h et le weekend entre 6h et 18h. Le réseau interurbain emprunte le boulevard maritime et le boulevard Rougé pour entrer en ville. Des arrêts existent mais sont, le plus souvent, bloqués par des voitures en stationnement. Les bus n'empruntent plus la rue St Jean, qui est maintenant interdite aux poids lourds et aux bus par arrêté municipal. Les bus partent de la gare routière Cadenet (nord-ouest du centre-ville, au bout de la rue St Jean).

Les itinéraires sont mal identifiés dans le bourg. Les arrêts de bus peu visibles et les abris très peu nombreux.

Au-delà du réseau de transport collectif de bus, un réseau de transports de bus scolaire est aussi disponible. Le réseau est composé de 12 lignes scolaires internes au Plan de Transports Urbains :

- 6 lignes vers les écoles primaires : Zévallos, Grands Fonds, Château-Gaillard, Lacroix / Ste Marguerite ;
- 6 lignes scolaires vers collège-LEP du Moule : 2 depuis ouest, 2 depuis les Grands Fonds et 2 depuis sud-est

## 2-2- 5-Des perspectives qui annoncent une amélioration de la situation

L'ambition de faire du Moule le pôle d'équilibre de la Grande-Terre ne peut se faire sans une réorganisation et un réseau viaire développé et équilibré. Le plan de circulation actuel n'est pas adapté aux besoins des usagers et constitue un frein à l'ambition d'un développement urbain harmonieux et équilibré. Au-delà du projet politique du PLU, plusieurs propositions ont été formulées dans le cadre de l'étude Plan de circulation pour améliorer les conditions de circulation piétonne et automobile :

- Schéma d'aménagement de la circulation :

- Amélioration des accès en cœur de ville et sera accompagné d'un traitement qualitatif des liaisons avec les quartiers périphériques ;
- Adaptation de l'offre en stationnement ;
- Organisation du stationnement pour les livraisons ;
- Interdiction de la traversée du bourg par les poids lourds

- Une route de contournement, s'appuyant sur un réseau de chemins et de routes existantes.

- Charte piétonne, PMR et vélos

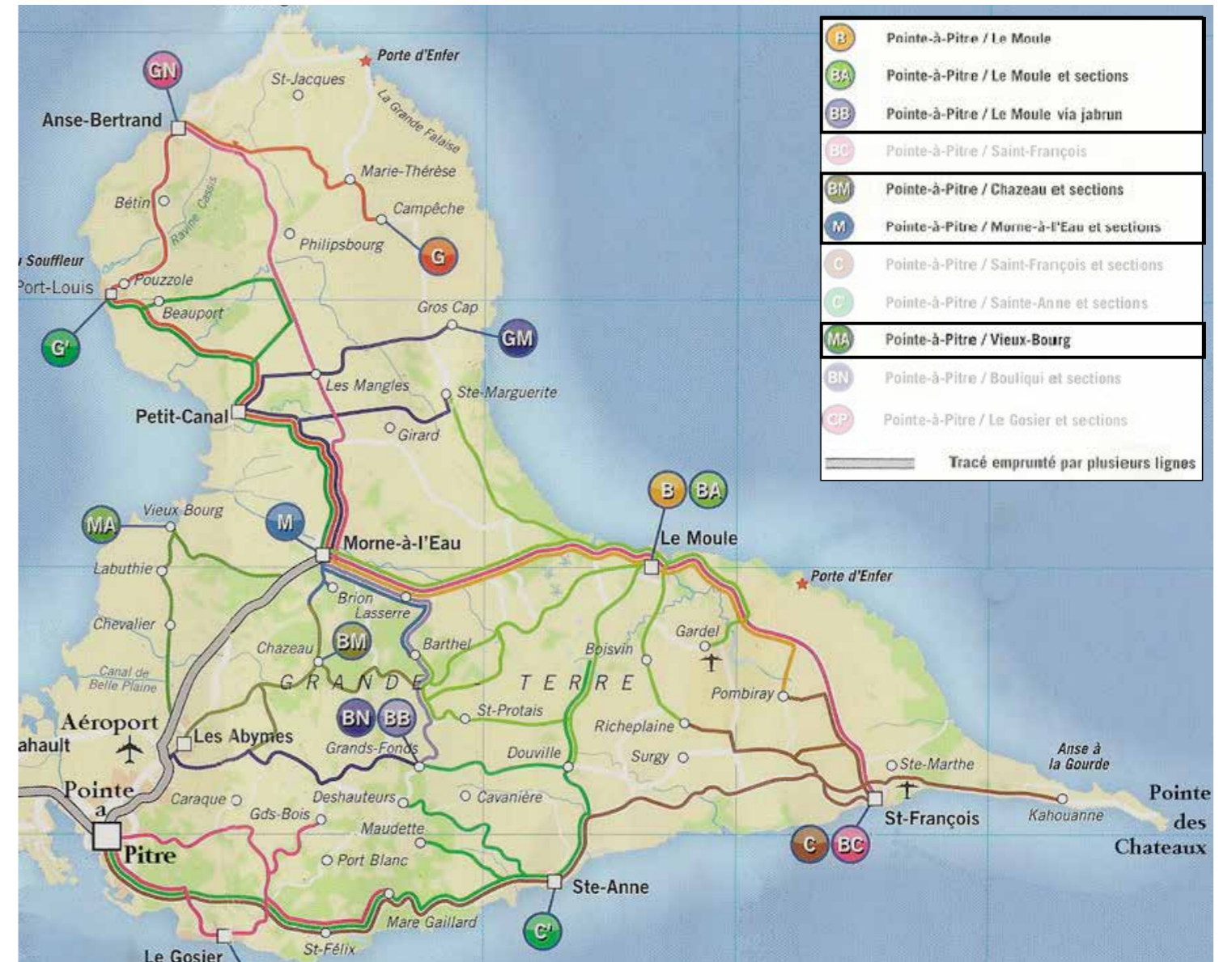
- Requalification des voies urbaines

Au-delà du plan de circulation, ont notamment été proposés :

- la formalisation d'une voie de contournement d'intérêt régional pour permettre la circulation des camions de transports de marchandises et les engins agricoles ;
- Amélioration du réseau de transports collectifs :

L'étude de Sistra propose une réorganisation fondamentale de la gestion par le Conseil général du transport péri-urbain. Le Plan de Transports Urbains prévu par la commune permettra de proposer des liaisons entre le centre et les sections en cohérence avec le schéma départemental. Ainsi, 6 circuits ont été proposés pour desservir les espaces ruraux et les polarités rurales :

- **Circuit N° 1** : Gare du Moule – Bld Rougé- L'autre bord – Port land – La clinique – Porte d'enfer – Bois Zévallos – Maison de Zévallos
- **Circuit N° 2** : Gare du Moule – Bld Rougé – Rond –point Duchassaing – Levasseur – Rue Nelson Mandela – Rode – Stade de Sergent – Eau Blanche – Bois David – Gardel – Letheil – Zévallos
- **Circuit N° 3** : Gare du Moule –Bld Rougé – Rue Duchassaing – Damencourt – Bld Maritime – La baie – La rosette – Palais Ste Marguerite – La Roche
- **Circuit N° 4** : Gare du Moule – Rue Duchassaing – Calbassier – L'Ecluse – Cocoyer – Port blanc – Saint Guillaume – Malescot – Carrère – Saint Protais – Cambourg
- **Circuit N° 5** : Gare du Moule – Duchassaing – Lemerrier – Mahaudière – Bauvel – Pavé – Château gaillard – La mineur – Bory – Barthel – Gasco – Rousseau – Source
- **Circuit N° 6** : Barbadine – Lot Morel – Guénette – L'autre bord – Levasseur – gare du Moule – Boulevard Rougé – Champs-Grillé – Lauréal – Eau blanche – Boisvin





# Plan Local d'Urbanisme

Ville du Moule



Diagnostic du territoire

**Les hommes et leur territoire**



Ville du Moule



# 1- La population

## Synthèse

### Forces

- Une population qui ne cesse d'augmenter depuis 1982
- Une commune qui concentre près de la moitié des emplois de la CANGT
- Une commune qui recense plus d'un tiers de la population de la CANGT
- Un solde migratoire positif : une commune qui attire plus de population qu'elle n'en perd

### Opportunités

- Une augmentation de la population dans les années à venir grâce à un solde migratoire positif

### Indicateurs

- 22 689 habitants en 2012
- 2,5 personnes par ménage en 2012
- les plus de 60 ans représente 20% de la population
- Taux de chômage : 29,7%
- Nombre d'actifs : 9 609
- Nombre d'emplois de la zone : 5165

### Faiblesses

- Un vieillissement de la population, notamment dans le centre-bourg
- Un solde naturel en baisse
- Un nombre supérieur d'actifs travaillant à l'extérieur de la commune
- Un taux de chômage élevé
- Un taux de diplômés inférieur à la moyenne départementale

### Menaces

- La fuite des jeunes actifs vers les communes voisines
- Le vieillissement de la population

### Liens

- Habitat
- Équipement
- Réseaux
- Formes urbaines
- Transport

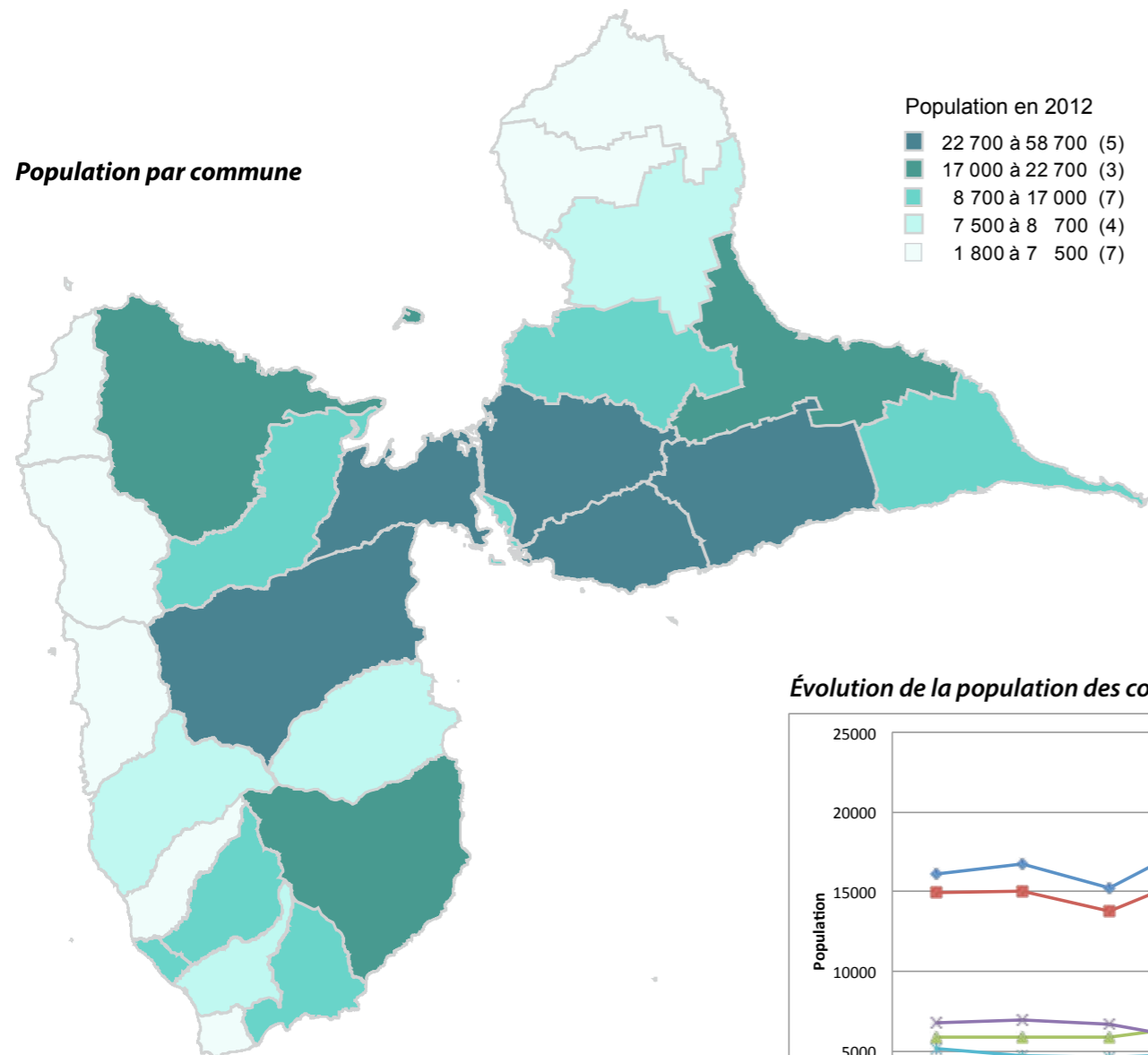
### Perspectives et enjeux

- Stabiliser la population à 26 000 habitants à l'horizon 2030 ;
- Prévoir et appréhender les modifications structurelle de la population notamment en terme de vieillissement.



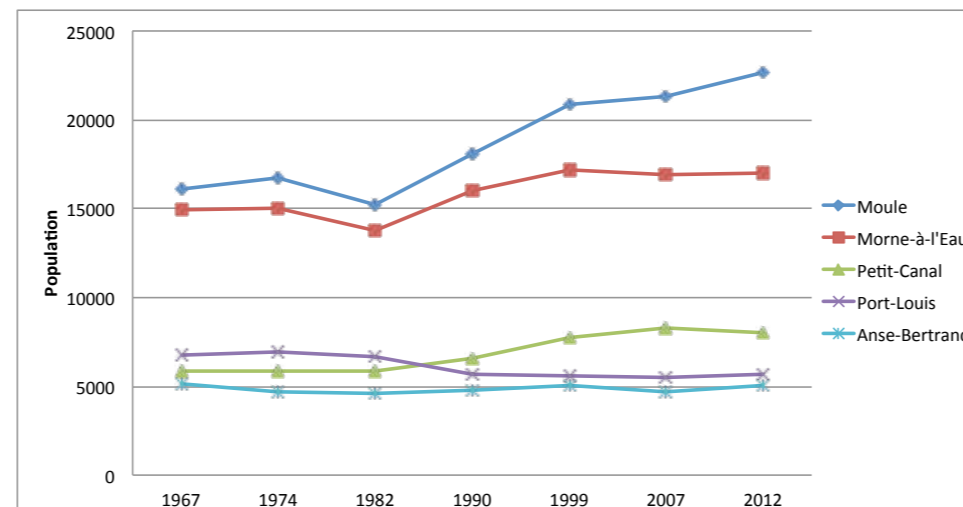
# 1- La population

## Population par commune



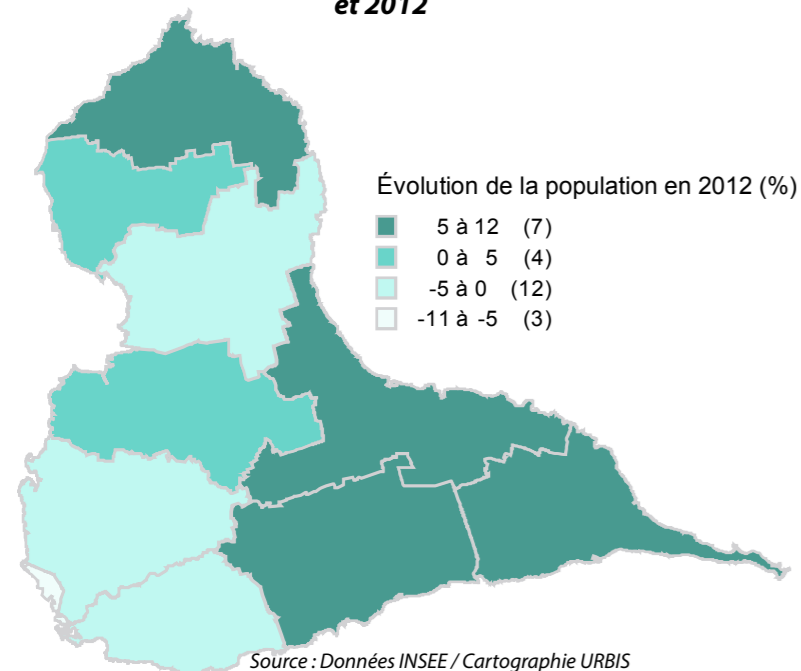
Source : Données INSEE / Cartographie URBIS

## Évolution de la population des communes de la CANGT entre 1967 et 2012



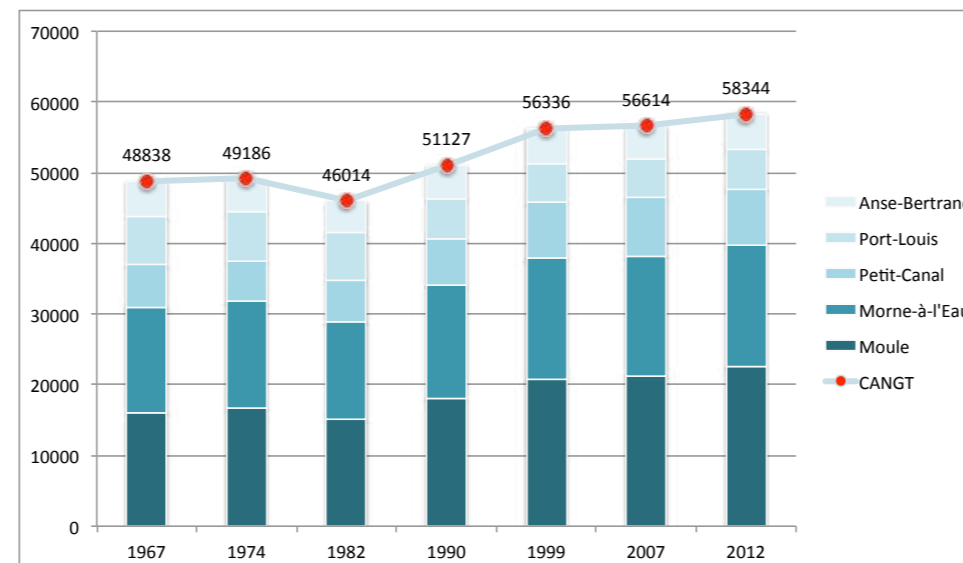
Source : INSEE

## Évolution de la population de la Grande-Terre entre 2007 et 2012



Source : Données INSEE / Cartographie URBIS

## Poids démographique des communes de la CANGT depuis 1967



Source : INSEE

## 1-1- Équilibres et dynamiques démographiques

### 1-1-1- Des dynamiques démographiques à l'échelle du territoire...

Inscrite à la hausse depuis 1954, la croissance démographique du département est portée par une croissance naturelle forte, tempérée par les mouvements migratoires entre la Guadeloupe et la France métropolitaine. A une stabilisation des effectifs autour de 315 000 individus dans les années 1970 succède une reprise démographique qui s'accélère entre 1990 et 1999 (+9.4%).

Depuis 1967 la Guadeloupe s'est peuplée de près de 100 000 nouveaux individus pour atteindre en 2012, 403 314 habitants.

Cette tendance démographique à la hausse masque de profondes disparités micro-régionales : les territoires ruraux alimentent en effet depuis 30 ans par l'exode, les zones urbaines majeures du département, au premier rang desquelles l'agglomération pointoise dont la sphère de rayonnement ne cesse de s'étendre.

Si les communes de l'agglomération pointoise (Abymes, Baie-Mahaut, Gosier et Pointe-à-Pitre) hébergent 32% de la population régionale, cette tendance à l'hyper-concentration tend néanmoins à se stabiliser, notamment au profit des communes de la seconde couronne qui affichent des taux de croissance supérieurs (Petit-Bourg, Lamentin, Morne-à-l'Eau, ...).

La commune du Moule bénéficie de ce transfert. Avec 22 689 habitants en 2012, répartis sur 82,8 km<sup>2</sup>, la commune présente un contexte démographique communal particulier, puisqu'elle fait partie des 7 communes ayant sur son territoire une population supérieure ou égale à 20 000 habitants, avec une densité de 273,9 habitants par km<sup>2</sup>. Elle concentre 39% de la population de la Communauté d'agglomération Nord Grande Terre. Au vu des indicateurs démographiques, le Moule occupe la sixième place de par sa population à l'échelle du département.

Le territoire a connu une augmentation de 41% de sa population durant ces quarante dernières années, principalement due à un retour de la population active partie au milieu des années 70, conjugué à un solde naturel positif.

### 1-1-2- ... Porté par un mouvement naturel positif malgré un fléchissement du solde migratoire

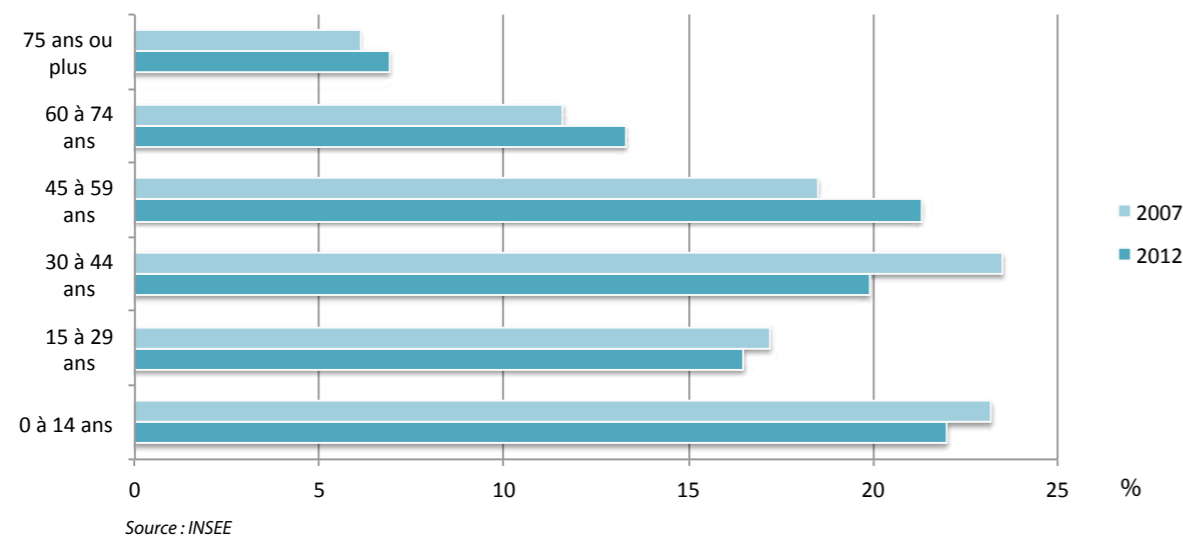
Au recensement INSEE de 2012, la population moulienne est estimée à 22 689 habitants, soit une augmentation de 9% entre 1999 et 2012. Un excédent naturel (plus de naissances que de décès) explique en partie la forte augmentation de la population Moulienne.

Entre 1980 et 1990, la croissance de la population a été très forte, de l'ordre de 2,1% en moyenne par année, en conjuguant un solde naturel positif et un solde migratoire excédentaire (+ 1%). Auparavant (période 1974 -1982), l'accroissement était ralenti par des départs vers la conurbation pointoise, beaucoup plus nombreux que les arrivées. Durant les années 1982, la commune du Moule est devenue très attractive aussi bien pour les mouliens de retour que pour l'ensemble des guadeloupéens. Le solde migratoire (+ 0,1%) entre 1982 et 1999 a ainsi beaucoup contribué à l'accroissement de la population. De 2007 à 2012, l'excédent migratoire est de +0,7%/an et l'excédent naturel, bien que toujours positif (0,5%), diminue.

Après un essoufflement entre 1999 et 2000, l'évolution de la population est repartie à la hausse, avec une variation moyenne annuelle de 1,3% sur la période 2007-2012.

# 1- La population

Pyramide des âges



## 1-1-3- Une pyramide des âges équilibrée

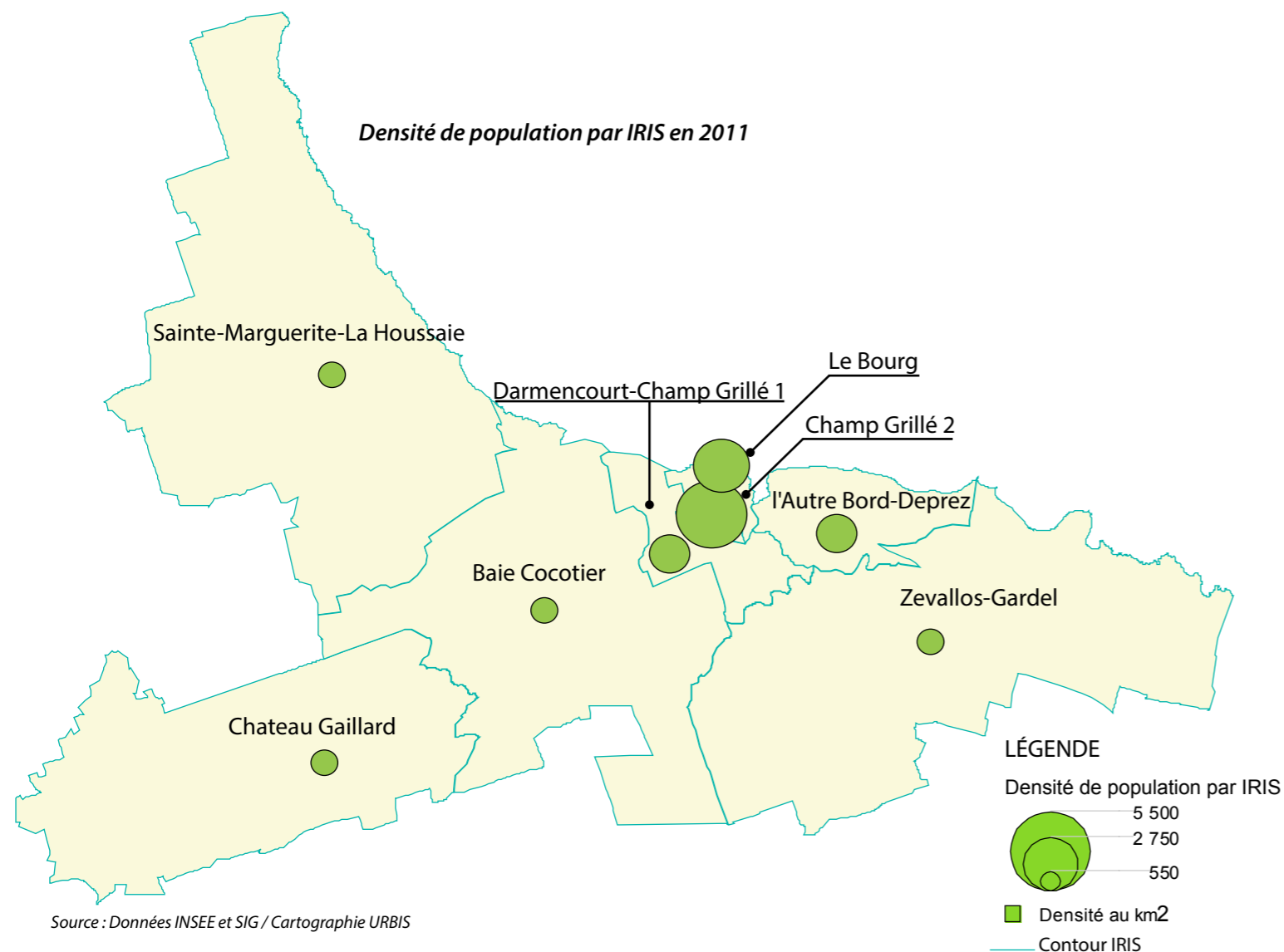
L'évolution de la pyramide des âges témoigne d'un vieillissement de la population observable sur l'ensemble du département. Depuis plusieurs années, le nombre de personnes dont l'âge est inférieur à 45 ans est en baisse, tandis que les tranches supérieures sont en hausse. En 2007 les moins de 45 ans représentaient ainsi 63,9% de la population contre 58,4% en 2012.

- **De 0 à 14 ans :** Comptabilisant 22 % de la population soit 4 989 personnes, elle est la classe la plus représentative de la population moulienne, devançant de peu la classe des 30 à 44 ans. Tout comme l'ensemble des classes d'âge compris entre 0 et 44, la population comprise entre 0 et 14 est en régression (-1,2 points entre 2007 et 2012).
- **De 15 à 29 ans :** 16,5% de la population a entre 15 et 29 ans, soit 3670 personnes. On observe toutefois une diminution de 0,7 point entre 2007 et 2012.
- **De 30 à 44 ans :** Regroupant 19,9% de la population en 2012 contre 23,5% en 2007 c'est la classe qui a connu la plus forte diminution. Il s'agissait de la tranche d'âge la plus nombreuse du territoire, elle laisse cette première place à la classe 0-14 ans.
- **De 45 à 59 ans :** Contrairement aux tranches d'âge précédente, cette classe a augmenté de 2,8 points, passant de 18,5% à 21,3% en 5 ans. Cette tendance à la hausse est observable depuis plusieurs années et atteste d'un vieillissement sensible de la population. En 2006, on notait déjà une augmentation de 3 points par rapport à 1999. Ce vieillissement de la population implique nécessairement la naissance de besoins spécifiques à cette classe d'âge.
- **De 60 à 74 ans :** cette classe d'âge regroupe 13,3% (+1,7%) de la population, cette classe s'accroît également compte tenu notamment d'une espérance de vie plus longue.
- **75 ans ou plus :** Dans une moindre mesure, cette classe est également en hausse.

Au regard des chiffres présentés, un vieillissement de la population est perceptible avec une croissance démographique sensible des plus de 45 ans.

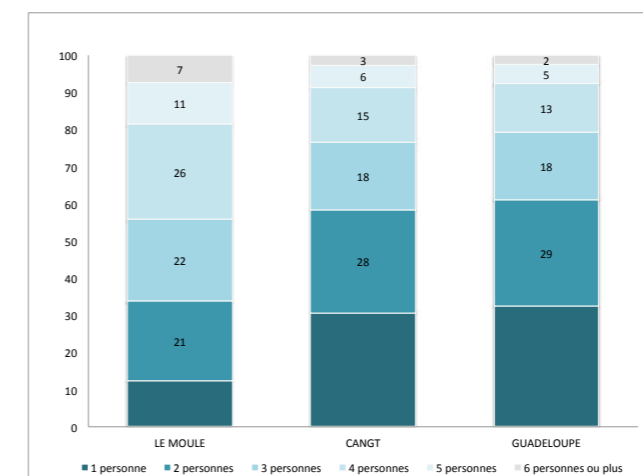
Conformément à la tendance départementale, la part des femmes est majoritaire avec plus de 53% de la population. Cette prédominance des femmes est notamment perceptible chez la population des plus des 30 à 40 ans, où elles représentent 58% de cette tranche d'âge.

Densité de population par IRIS en 2011



## 1-1-4- Une densité qui révèle la forte concentration de population dans le centre-bourg et ces périphéries

La carte des densités de population fait ressortir le poids grandissant, des nouveaux quartiers périphérique. En effet, le bourg, véritable centre urbain - avec une trame bien constituée - souffre d'une certaine désaffection qui profite à des quartiers de sa première couronne, tel que : Damencourt, Champ Grillé, Guénette, L'Autre-Bord. En 1999 le centre bourg n'accueillait que 16,4% de la population communale (3 417 habitants).





# 1- La population

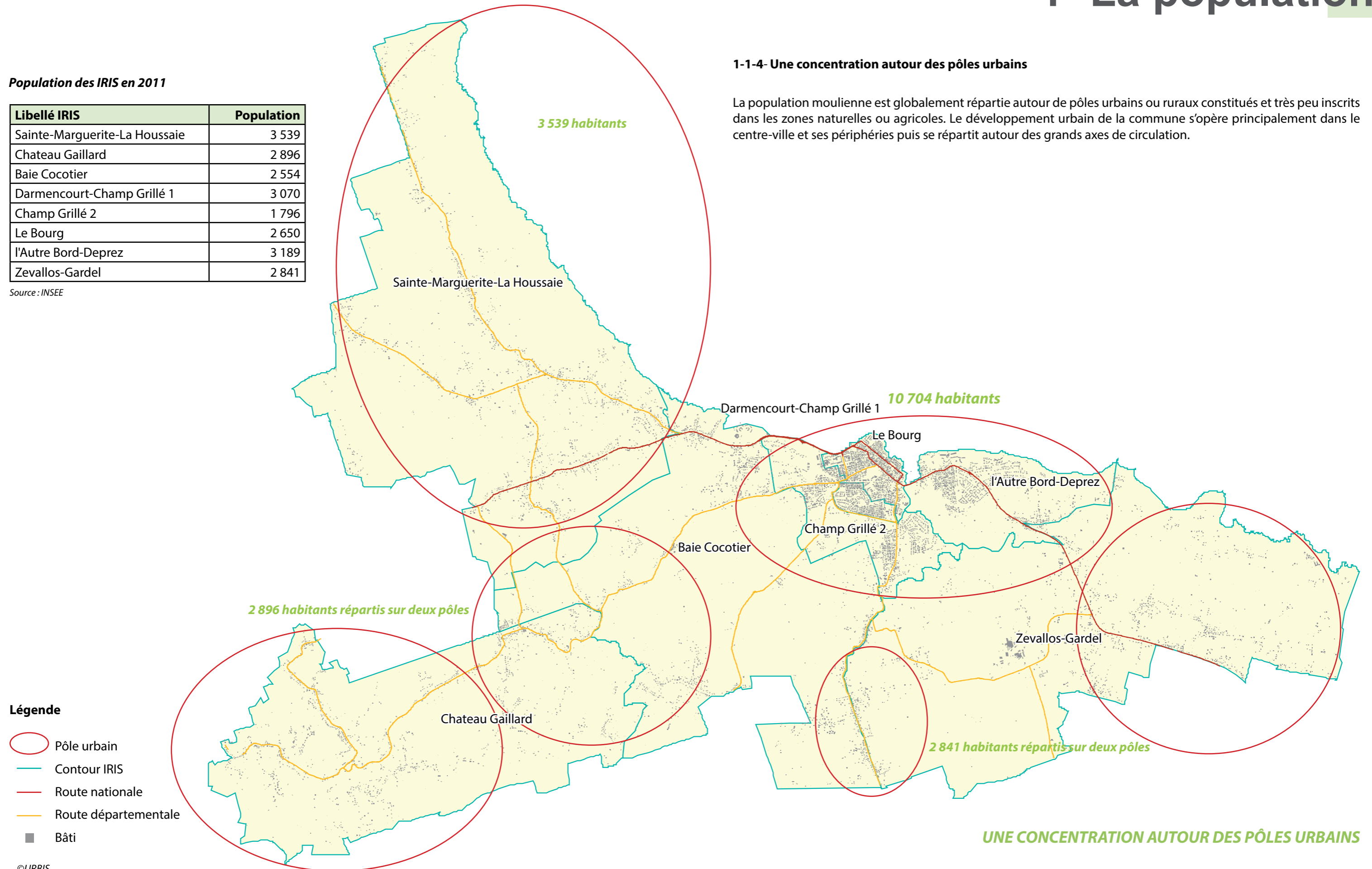
## Population des IRIS en 2011

Libellé IRIS	Population
Sainte-Marguerite-La Houssaie	3 539
Chateau Gaillard	2 896
Baie Cocotier	2 554
Darmencourt-Champ Grillé 1	3 070
Champ Grillé 2	1 796
Le Bourg	2 650
l'Autre Bord-Deprez	3 189
Zevallos-Gardel	2 841

Source : INSEE

### 1-1-4- Une concentration autour des pôles urbains

La population moulienne est globalement répartie autour de pôles urbains ou ruraux constitués et très peu inscrits dans les zones naturelles ou agricoles. Le développement urbain de la commune s'opère principalement dans le centre-ville et ses périphéries puis se répartit autour des grands axes de circulation.

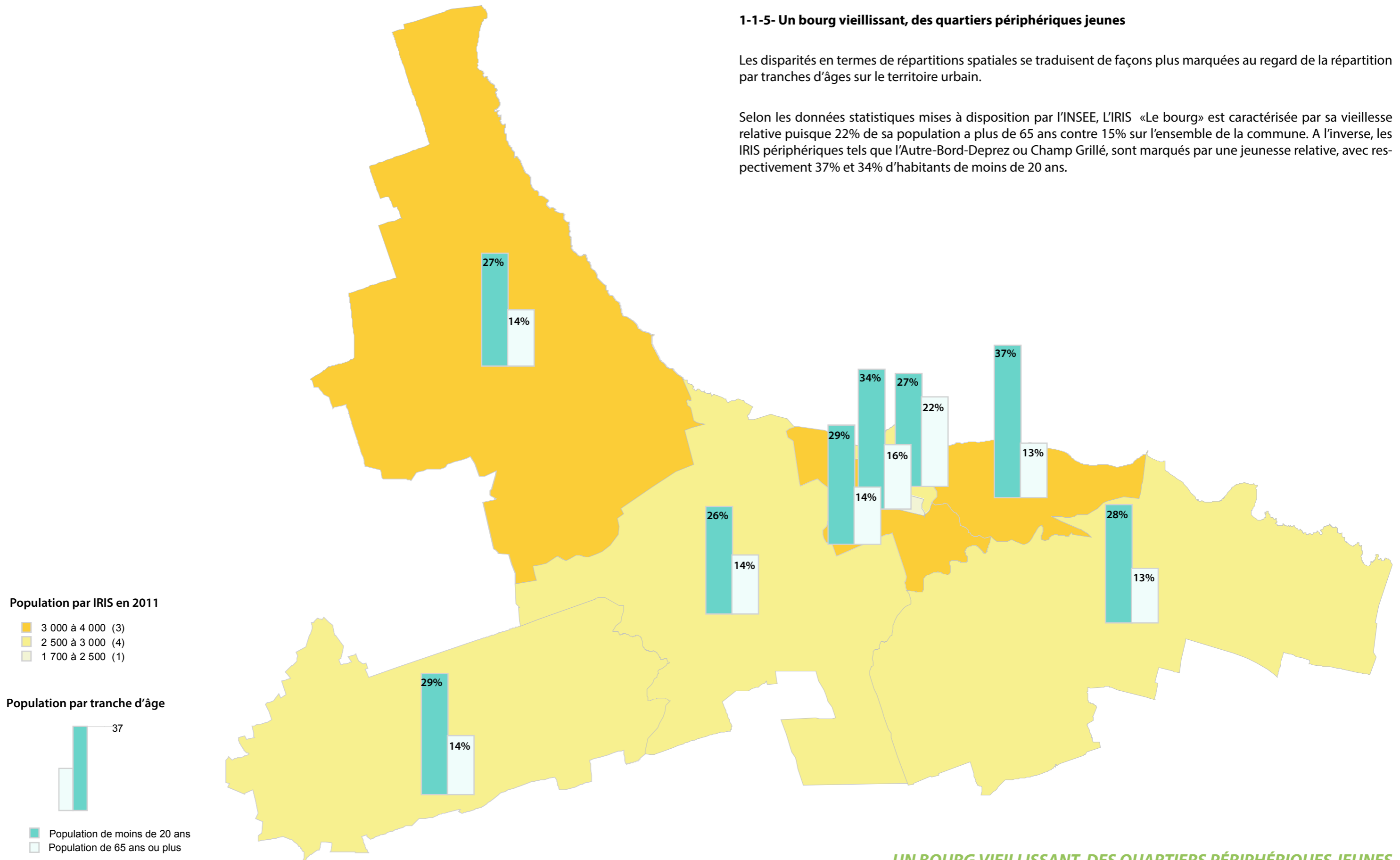


# 1- La population

## 1-1-5- Un bourg vieillissant, des quartiers périphériques jeunes

Les disparités en termes de répartitions spatiales se traduisent de façons plus marquées au regard de la répartition par tranches d'âges sur le territoire urbain.

Selon les données statistiques mises à disposition par l'INSEE, l'IRIS «Le bourg» est caractérisée par sa vieillesse relative puisque 22% de sa population a plus de 65 ans contre 15% sur l'ensemble de la commune. A l'inverse, les IRIS périphériques tels que l'Autre-Bord-Deprez ou Champ Grillé, sont marqués par une jeunesse relative, avec respectivement 37% et 34% d'habitants de moins de 20 ans.



Source des données: INSEE

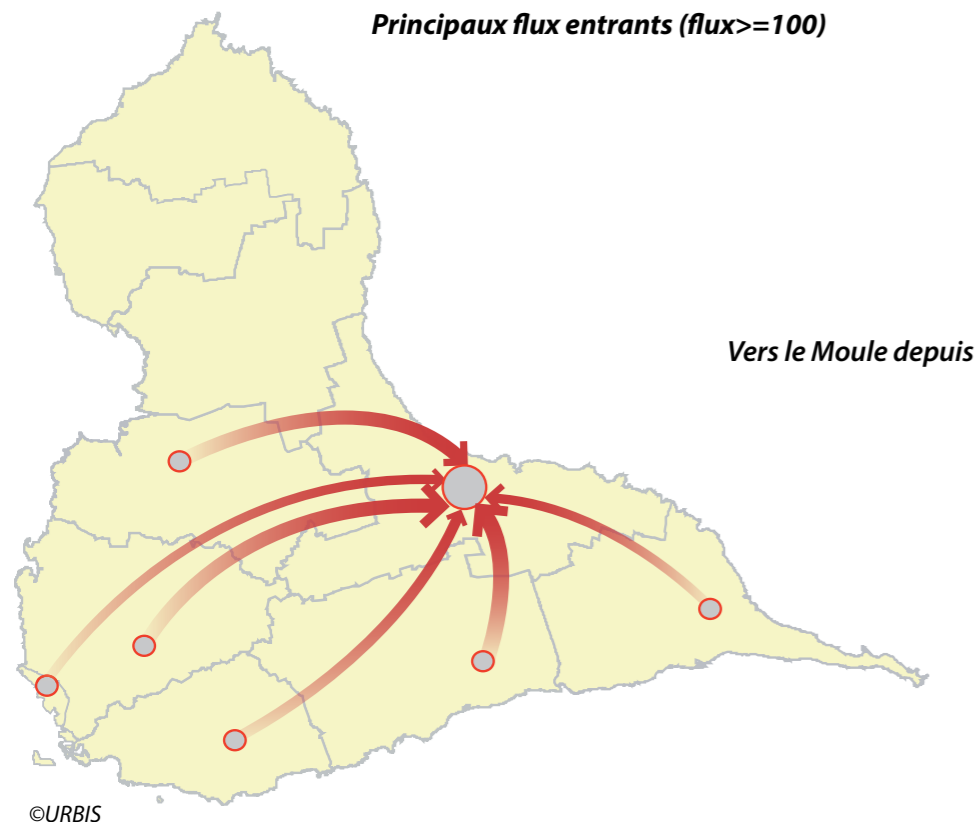
©URBIS

**UN BOURG VIEILLISSANT, DES QUARTIERS PÉRIPHÉRIQUES JEUNES**



# 1- La population

Principaux flux entrants (flux >= 100)



Commune de résidence 5 ans auparavant	
Les Abymes	273
Le Gosier	124
Morne-à-l'Eau	248
Pointe-à-Pitre	142
Saint-François	166
Sainte-Anne	218

Source : Insee, RP 2008

## 1-1-6- Migrations antérieures

### Un solde migratoire positif à l'échelle communale

Depuis ces 45 dernières années, la commune du Moule a connu une augmentation de sa population de 41%, portée par une croissance naturelle forte ainsi qu'un solde migratoire positif. **Sur les 22 689 individus recensés en 2012, 1 048 personnes sont venues s'installer au Moule.**

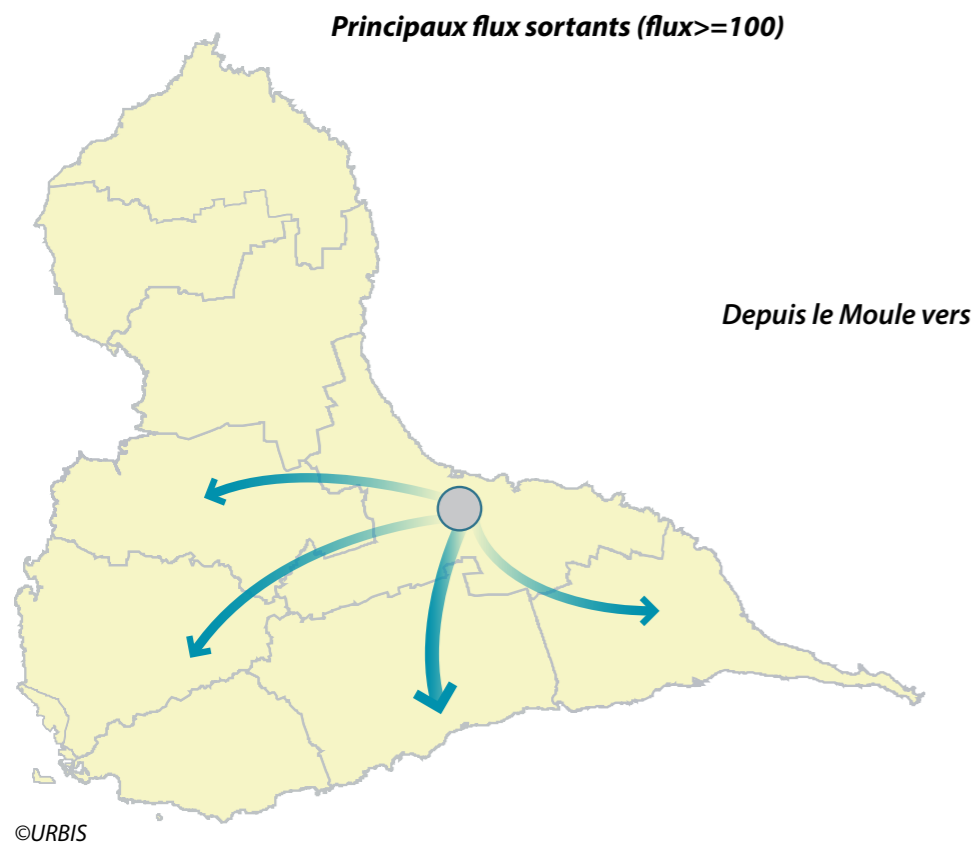
Entre 1990 et 1999, 78% de la population est restée implanter sur le territoire communal. Les autres se sont implantés majoritairement en Grande-Terre, avec une préférence pour Sainte-Anne, ainsi que les communes voisines de Saint-François, Les Abymes et Morne-à-l'Eau, se rapprochant ainsi du bassin d'emploi. Les destinations résidentielles vers la Basse-Terre ainsi que le Nord Grande-Terre comprenant Port-Louis, Petit-Canal et Anse-Bertrand n'ont quant à elles accueilli qu'une part très faible de la population moulienne.

Les entrées sur le territoire Moulien se traduisent comme suit : une part importante des migrants vers le Moule sont principalement originaire des communes des Abymes, de Morne-à-l'Eau et de Sainte-Anne et dans une moindre mesure de Saint-François, de Pointe-À-Pitre et du Gosier.

### Une commune alimentée en population par les communes avoisinantes

Le croisement des données entre le nombre d'entrées et le nombre de départs nous permet de mettre en évidence la situation suivante : les principales communes qui alimentent le Moule en population sont celles des Abymes, de Morne-à-l'Eau et de Sainte-Anne. Cependant les communes du sud Grande-Terre, Sainte-Anne et Saint-François, attirent plus de monde qu'elles ne redistribuent sur le Moule.

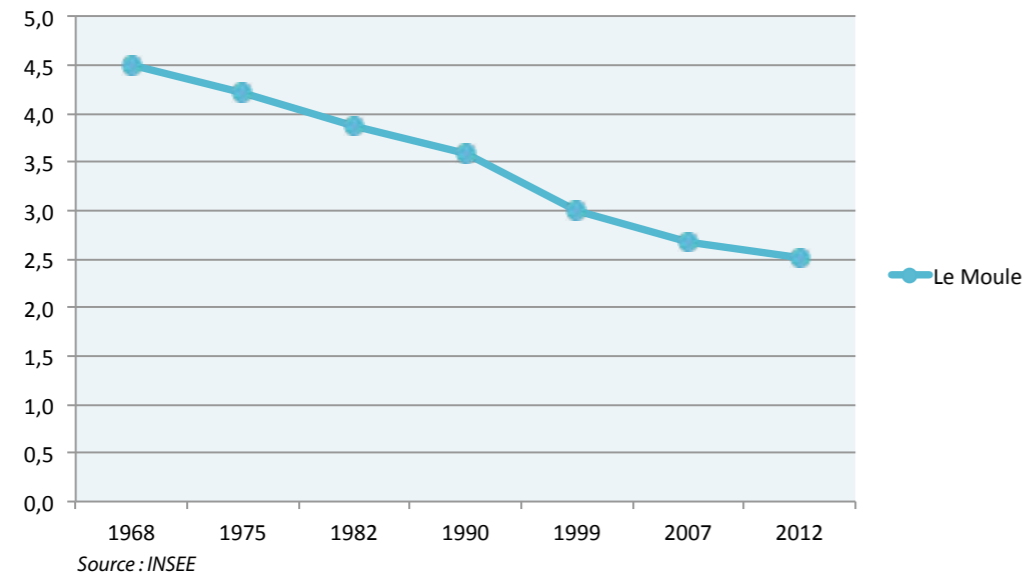
Principaux flux sortants (flux >= 100)



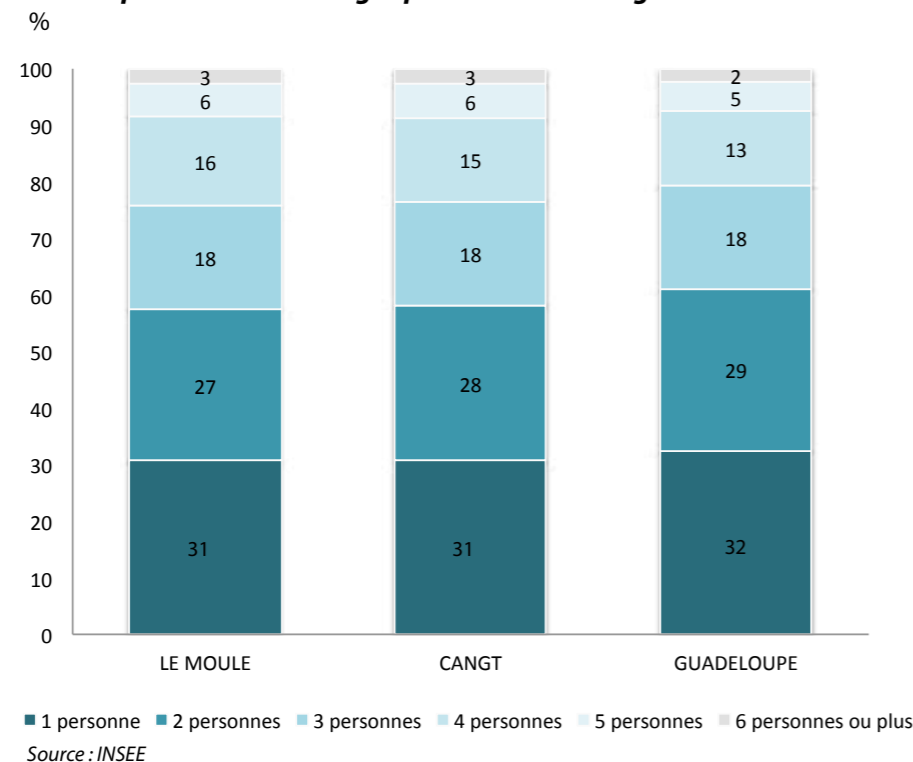
Commune de résidence actuelle	
Les Abymes	239
Morne-à-l'Eau	210
Saint-François	250
Sainte-Anne	305

Source : Insee, RP 2008

Évolution de la taille des ménages depuis 1968



Population des ménages par taille du ménage en 2012



Composition des familles en 2012

	2012	%	2007	%
Ensemble	6 205	100	5 737	100
Aucun enfant	2 270	36,6	1 905	33,2
1 enfant	1 739	28	1 612	28,1
2 enfants	1 419	22,9	1 423	24,8
3 enfants	554	8,9	577	10,1
4 enfants ou plus	224	3,6	220	3,8

Source : INSEE

## 1-2-Structure des ménages

Sur la commune du Moule on recense 7 024 ménages composés de 22 463 personnes. La taille des ménages a fortement diminué depuis ces dix dernières années, passant de 3,1 personnes par ménage en 1999 à 2,5 en 2012. Cette diminution est essentiellement due au phénomène conjoncturel de desserrement des ménages. Ce dernier trouve une explication dans le cumul de plusieurs facteurs :

- Baisse du taux de fécondité,
- Allongement de l'espérance de vie,
- Augmentation des personnes âgées vivant seules,
- Accroissement des familles monoparentales.

A l'ensemble de ces paramètres s'ajoute une modification des comportements de vie avec notamment la décohabitation des enfants en âge de faire des études supérieures, de fonder une famille ou d'entrer dans la vie active. C'est aussi la conséquence du renouvellement urbain qui, en Guadeloupe, a conduit à éclater les ménages qui regroupaient alors plusieurs générations dans une même case.

### 1-2-1- Décohabitation et desserrement des ménages

Malgré une croissance démographique faible ces cinq dernières années (+ 1,3% de variation annuelle moyenne de la population entre 2007 et 2012), 1 054 ménages supplémentaires était comptabilisés en 2012 par rapport à 2007, face à une progression de la population des ménages de 1 236 personnes. Il y a donc eu presque autant de ménages que de personnes supplémentaires composant ces derniers. Ce constat met en évidence le phénomène de desserrement des ménages.

Le nombre de ménage s'est accru de plus de 13% en 5 ans, atteignant 9 024 en 2012. La part des ménages composés d'une personne, s'agrandit au fil des années, et concerne 31% de l'ensemble. Au regard des autres communes du sud-est Grande- Terre, la commune du Moule semble ne pas avoir été sujette à une forte hausse du nombre de ménages, contrairement aux communes de Sainte-Anne et Saint-François qui ont connu un boom immobilier, notamment liée à une forte croissance de construction de logements sociaux. La commune du Moule à quant à elle vu éclore un certain nombre d'opérations immobilières, avec une prédominance pour les opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre, (RHI) mais qui commencent tout juste à aboutir.

### 1-2-2- Des familles plus petites

La taille des familles s'amenuise, face à une baisse du taux de natalité visible sur l'ensemble du territoire guadeloupéen. Les familles dites nombreuses, sont en déclin en faveur des couples sans enfants, ou des familles composées de 1 ou 2 enfants.

Ainsi, en 2012, c'est **plus d'un tiers des familles mouliennes qui n'ont aucun enfant (36,6%)** alors qu'un peu plus d'un quart n'en a qu'un. Les familles de deux enfants ne représentent plus que 23% du total des familles. Seuls 3,6% sont des familles nombreuses et comptent quatre enfants ou plus.

### 1-2-3- Des familles monoparentales nombreuses

« Les familles monoparentales ont toujours été très présentes en Guadeloupe. La solidarité familiale autour des femmes, la mère, les grands-mères, les tantes, a permis au fil des temps à la famille monoparentale guadeloupéenne d'être un modèle alternatif à celui de la structure familiale "classique" ». (Antiane n°52, janvier 2002, INSEE). Ce phénomène s'exprime également au Moule.

En 2012, sur les 6 205 familles mouliennes, 2 307 sont des familles monoparentales soit plus d'un tiers du total (37,2%). Avec un accroissement de 3,2 points entre 2007 et 2012, le nombre de familles monoparentales continue sa progression contrairement aux familles composées de couples avec enfant. De plus, près de neuf fois sur dix, le parent seul est une mère.



## Diplôme le plus élevé de la population en 2012

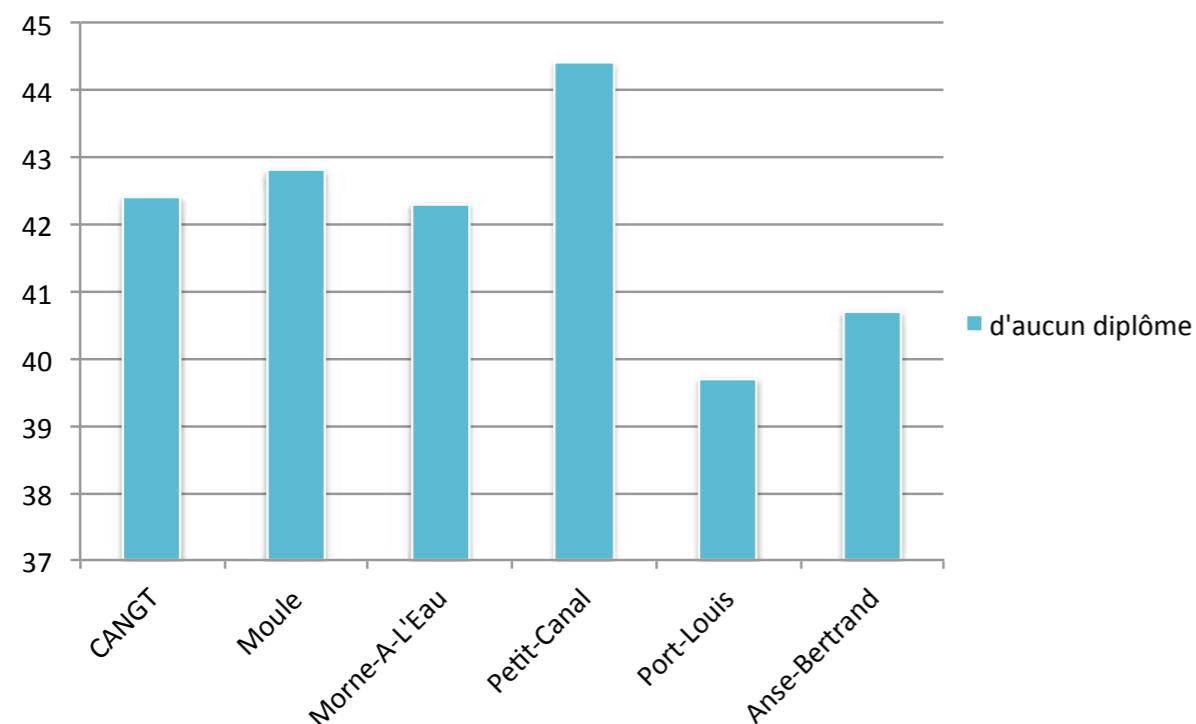
MOULE	Ensemble	Hommes	Femmes
<b>Population non scolarisée de 15 ans ou plus</b>	<b>15 820</b>	<b>7 091</b>	<b>8 729</b>
	Part des titulaires en %		
d'aucun diplôme	42,8	46,2	40,1
du certificat d'études primaires	3,3	2,7	3,8
du BEPC, brevet des collèges	5	4,3	5,6
d'un CAP ou d'un BEP	18,8	20,8	17,3
d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	14,5	12,6	16
d'un diplôme de l'enseignement supérieur court	8	6,1	9,5
d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	7,6	7,3	7,8

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

CANGT	Ensemble	Hommes	Femmes
<b>Population non scolarisée de 15 ans ou plus</b>	<b>40 957</b>	<b>18 574</b>	<b>22 383</b>
	Part des titulaires en %		
d'aucun diplôme	42,4	44,5	40,7
du certificat d'études primaires	5,1	4,5	5,5
du BEPC, brevet des collèges	5,8	5,2	6,3
d'un CAP ou d'un BEP	19,3	21,4	17,6
d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	14,2	12,9	15,2
d'un diplôme de l'enseignement supérieur court	7,3	5,8	8,6
d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	6	5,7	6,2

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

Taux de non-diplômés par commune de l'agglomération en 2012



Source : INSEE

## 1-3- Équilibres et dynamiques socio-économiques

### 1-3-1- Scolarisation et formation

#### Un niveau de scolarisation dans la moyenne

Globalement le niveau de scolarisation sur le territoire moulien correspond au niveau départemental et à celui de la Grande-Terre. Bien sûr, compte tenu du caractère obligatoire de la scolarisation entre 6 et 16 ans, les taux les plus élevés sont atteints pour ces tranches d'âges.

#### Lieu de scolarisation

La population scolarisée regroupe 5 966 mouliens, répartis pour un certain nombre d'entre eux dans les 23 établissements scolaires que compte la communes :

- 20 écoles (primaires et élémentaires)
- 2 collèges
- 1 lycée

#### Population diplômée

Le niveau d'étude de la population moulienne est en augmentation et se caractérise par une croissance des personnes diplômées.

**Les non-diplômés concernent tout de même 42,8% de la population non scolarisée de 15 ans ou plus au Moule. Ce taux est plus élevé que celui du département, 35,7% en 2012.** Toutefois, la territoire moulien suit la tendance actuelle, et poursuit depuis plusieurs années une baisse du nombre de non-diplômés.

Bien que la majorité de la population déclare comme diplôme le plus élevé le CAP ou le BEP, ou encore le baccalauréat, on remarque un engouement pour les études supérieures, pour lesquelles 15,6% de la population sont diplômés. Les femmes sont d'ailleurs plus nombreuses à détenir un tel niveau d'étude, soit 17,3% d'entre elles contre 13,4% d'hommes.

Globalement 57,2% des plus de 15 ans non scolarisés sont diplômés au Moule contre 64,3% dans le département.

# 1- La population

## Population active occupée

	LE MOULE		CANGT		GUADELOUPE	
	Actifs	Actifs occupés	Actifs	Actifs occupés	Actifs	Actifs occupés
15 à 24 ans	914	43,1%	2 255	44,8%	16 663	45,3%
25 à 54 ans	7 477	71,2%	18 254	71,2%	136 410	71,8%
55 à 64 ans	1 218	85,4%	3 164	85,1%	24 555	83,9%
Ensemble	9 609	70,3%	23 673	70,6%	177 628	71,0%

Source : INSEE

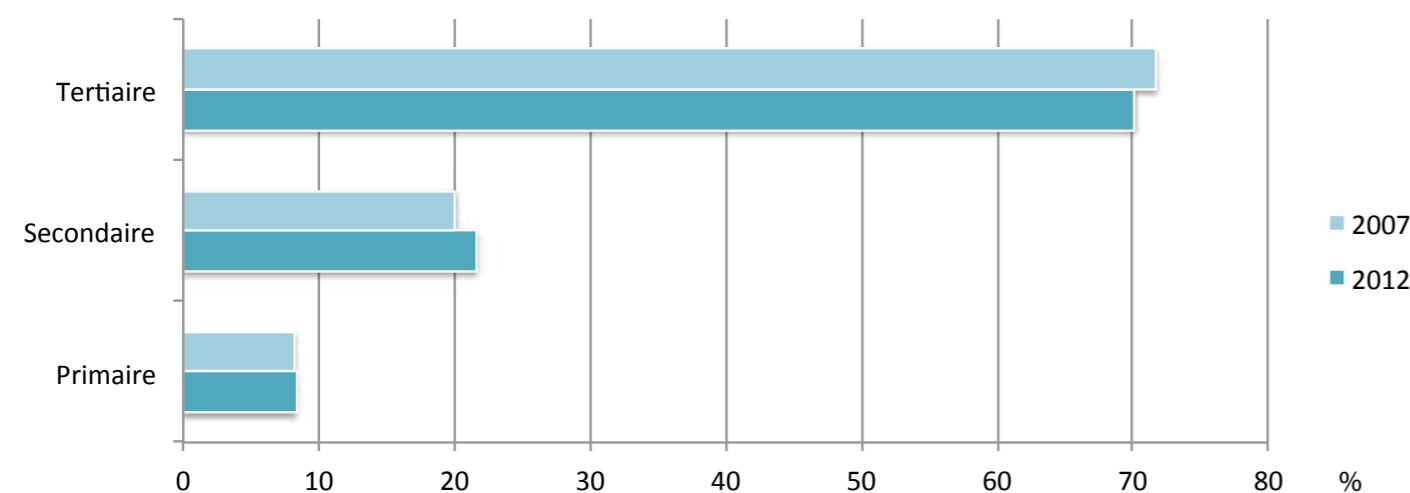
## Évolution du nombre d'emploi au Moule entre 2007 et 2012

	2012	2007
Nombre d'emplois dans la zone	5 165	4 483
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	6 870	6 439
Indicateur de concentration d'emploi	75,2	69,6
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	54,9	56,3

Source : INSEE

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

## Emploi selon le secteur d'activité



Source : INSEE

## 1-3-2- Emploi

### Population active

La population active sur la commune représente 67,4% des 15 à 64 ans. Bien que légèrement inférieur à la moyenne départementale qui est de 68,7%, ce taux d'activité est le plus élevé de la CANGT.

Le taux d'activité est fortement marqué pour la tranche d'âge des 25 à 54 ans, en effet, 83% de cette population est active, contrairement aux tranches inférieures et supérieures où le poids de l'inactivité pèse d'avantage que celui de l'activité. Ce constat trouve son explication dans le fait qu'une importante part des 15 à 24 ans sont encore en formation, tandis que les 55 à 64 ans ont pour certains déjà entamé la retraite ou la préretraite.

De plus les hommes actifs sont encore aujourd'hui plus nombreux que les femmes actives, différence due notamment à l'implication plus importante de ces dernières au sein du foyer, par le statut de femme au foyer, catégorisé en inactivité.

### Population active occupée

La population active occupée concerne les actifs ayant un emploi, cette catégorie regroupait 6 756 mouliens en 2012, soit 70,3% de la population active.

Les actifs dont le taux d'emploi est le plus élevé sont les hommes âgés entre 25 ans et 54 ans. Les jeunes souffrent quant à eux d'un déficit en la matière. **En effet, seul 43% des jeunes actifs de la commune du Moule occupent un emploi.** Ce taux alarmant est inférieur à la moyenne départementale de 45%.

### L'emploi par secteur d'activité: une tertiarisation des emplois

5 165 emplois ont été recensés en 2012 dans la zone du Moule, contre 4 483 en 2007. Cette croissance de l'effectif des emplois a été plus rapide que l'évolution du nombre d'actifs occupés, permettant ainsi de reconsidérer l'indicateur de concentration d'emploi, qui bien qu'inférieur à la demande, indique un niveau de 75,2 emplois pour 100 actifs occupés résidant dans la zone. **46% du total des emplois disponibles au sein de la CANGT sont situés sur le territoire du Moule**, la rendant très attractive à l'échelle de la communauté d'agglomération.

#### • Secteur primaire

Le secteur primaire regroupe l'ensemble des activités dont la finalité consiste en une exploitation des ressources naturelles. En ce qui concerne la commune du Moule, c'est essentiellement l'agriculture qui constitue l'ensemble de l'activité du secteur primaire. **Il offre 8,3% des emplois du territoire communal.** Secteur traditionnellement masculin, les femmes y sont de plus en plus nombreuses et représente 26,2% des emplois occupés.

#### • Secteur secondaire

Le secteur secondaire se répartit entre l'industrie, la construction, et la production ainsi que la distribution d'eau et d'électricité. Ces activités concentrent 21,6% des emplois, et sont occupés majoritairement par des hommes.

#### • Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire concernent les activités ayant pour objet la fourniture de services immatériels. Comme dans l'ensemble du département, l'emploi dans ce secteur a connu une croissance importante. **70,1% des emplois de la commune sont dans ce secteur d'activité.**

La tertiarisation de l'emploi est fortement ressentie sur le Moule. Indicateur d'une mutation importante de l'espace traditionnellement rurale qui tend à l'urbanisation.

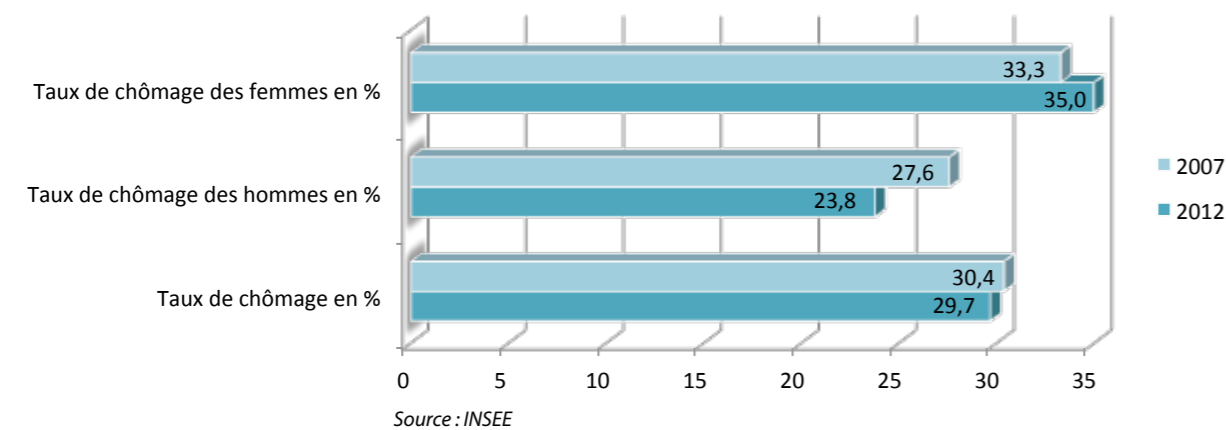


## Chômeurs par tranche d'âge en 2012

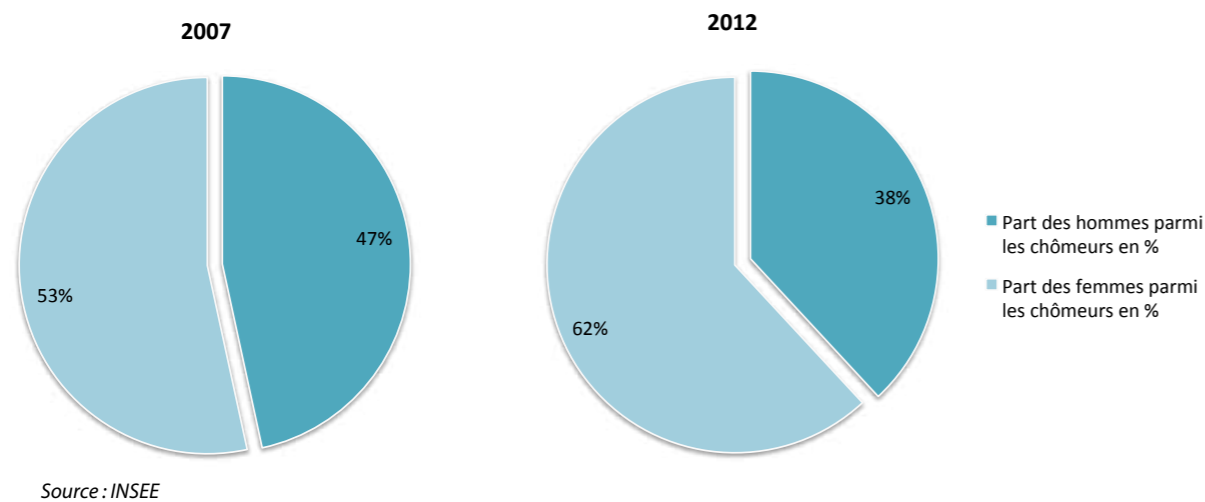
	LE MOULE		CANGT		GUADELOUPE	
	Chômeurs	Taux de chômage	Chômeurs	Taux de chômage	Chômeurs	Taux de chômage
15 à 24 ans	520	56,9%	1 245	55,2%	9 113	54,7%
25 à 54 ans	2 155	28,8%	5 250	28,8%	38 479	28,2%
55 à 64 ans	178	14,6%	471	14,9%	3 964	16,1%
Ensemble	2 853	29,7%	6 966	29,4%	51 556	29,0%

Source : INSEE

## Taux de chômage par sexe



## Part des femmes parmi les chômeurs en 2007 et 2012



## 1-3-3- Le chômage, des tendances préoccupantes

En France, le nombre de demandeurs d'emploi a progressé à partir du milieu des années 1960. Le cap des 500 000 chômeurs, atteint au début des années 1970, fut alors considéré comme alarmant à cette époque. Le seuil symbolique du million de chômeurs a été dépassé en 1976. Le mal continua à gagner pour toucher 1,5 millions de travailleurs au début de 1981, puis 2 millions en 1983. Entre 1985 et 1990, il se stabilisait pour reprendre sa croissance avec le franchissement de la barre des 3 millions de chômeurs en 1993.

En 2012, plus de 4 millions de français âgés de 15 à 64 ans sont au chômage, soit 13,2% de la population active.

Cependant, le territoire français est inégalement impacté par ce fléau, les disparités spatiales sont surtout visibles pour les départements d'Outre-Mer, où le taux de chômage est nettement plus élevé que la moyenne nationale. En Guadeloupe, il touche en 29% de la population active. La commune du Moule s'inscrit dans cette moyenne, avec un taux de 29,7% de chômage. On note tout de même une diminution de ce taux entre 1999, où il atteignait 37,1%, et 2012.

### Un taux de chômage plus élevé chez les jeunes et les femmes

- Un taux de chômage qui touche particulièrement les 15-24 ans

Parmi la population active, les jeunes demeurent les plus impactés par le chômage. **En effet le taux de chômage pour cette catégorie avoisine 67% en 2012.**

Ce fort taux de chômage souligne la difficile intégration au marché du travail de cette population vulnérable, difficulté accrue par un manque d'expérience, une formation non adaptée à l'offre d'emplois disponibles, mais aussi par un défaut de qualification.

D'ailleurs la vulnérabilité des jeunes diminue en fonction de leur niveau de qualification. Cependant, il n'est pas rare qu'ils occupent des emplois qui ne correspondent pas à leur niveau de qualification, à défaut du poste souhaité.

- Le chômage touche d'avantage les femmes que les hommes

L'accroissement de l'emploi des femmes est un indicateur de l'évolution sociale de ces 40 dernières années. Bien que la part des femmes occupant un emploi continue d'augmenter, elle reste cependant inférieure à celle des hommes.

Ainsi, le taux de chômage des femmes est de 35,0% en 2012 contre 23,8% pour les hommes. **Les jeunes femmes actives âgées de 15 à 24 ans sont très fortement concernées par ce phénomène**, puisque près de 58% d'entre elles sont à la recherche d'un emploi.

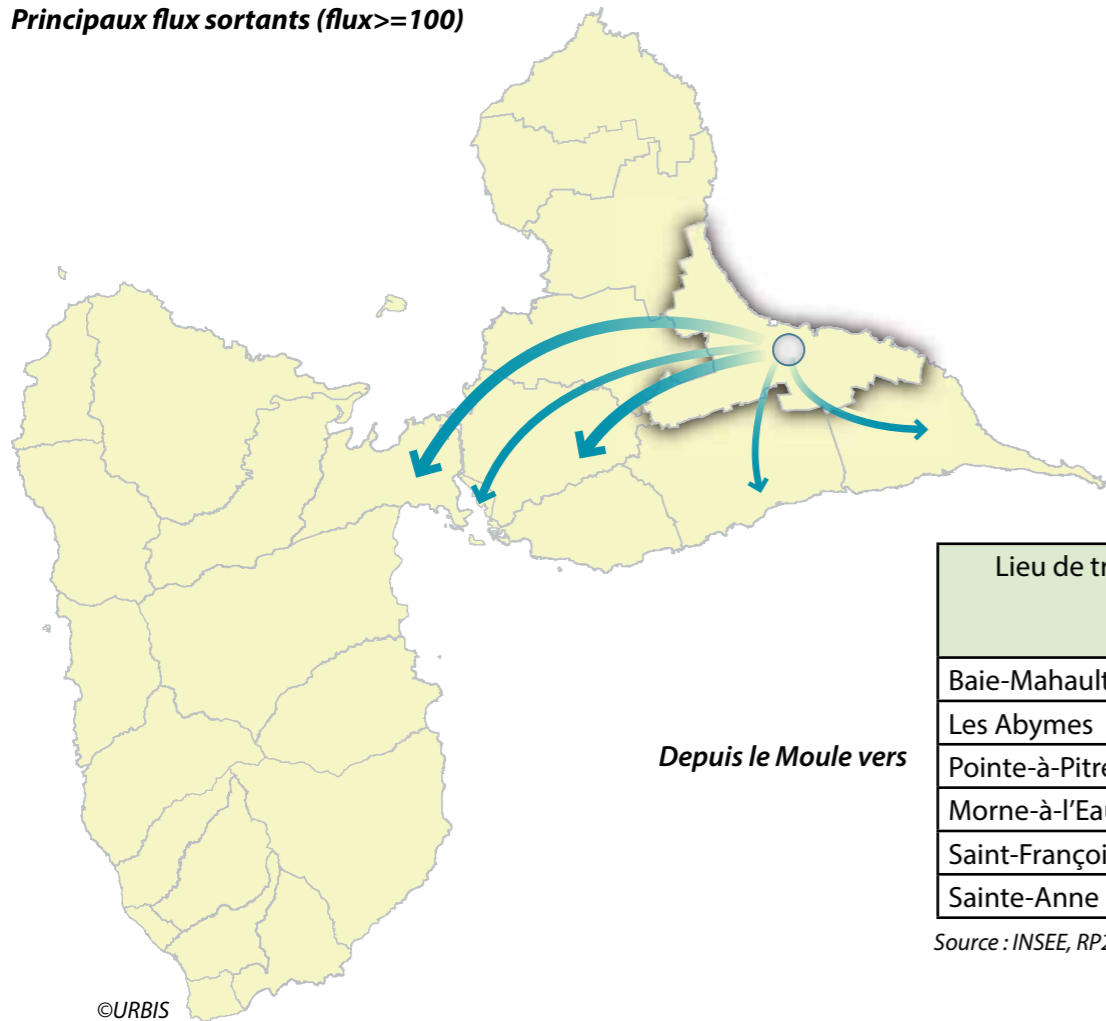
En 2012, 61,9% des chômeurs étaient des femmes, alors qu'en 2007 elles ne représentaient que 53,4%.

### Le chômage de longue durée : plus d'un chômeur sur deux concernés

Le chômage de longue durée désigne les actifs au chômage depuis au moins un an. Particulièrement répandu en Guadeloupe, la commune du Moule n'est pas épargnée par ce phénomène qui touche une part importante des demandeurs d'emplois.

57% des demandeurs d'emplois au 31 décembre 2011 sont en effet concernés par cette typologie de chômage. **Ainsi, plus d'un chômeur sur deux, l'est depuis plus d'un an.** Ce taux alarmant implique la mise-en-oeuvre d'une politique adaptée et tournée vers la reprise d'emploi ainsi que la réinsertion professionnelle de cette population active qui se trouve écarté du monde du travail pendant plusieurs années.

## Principaux flux sortants (flux >= 100)

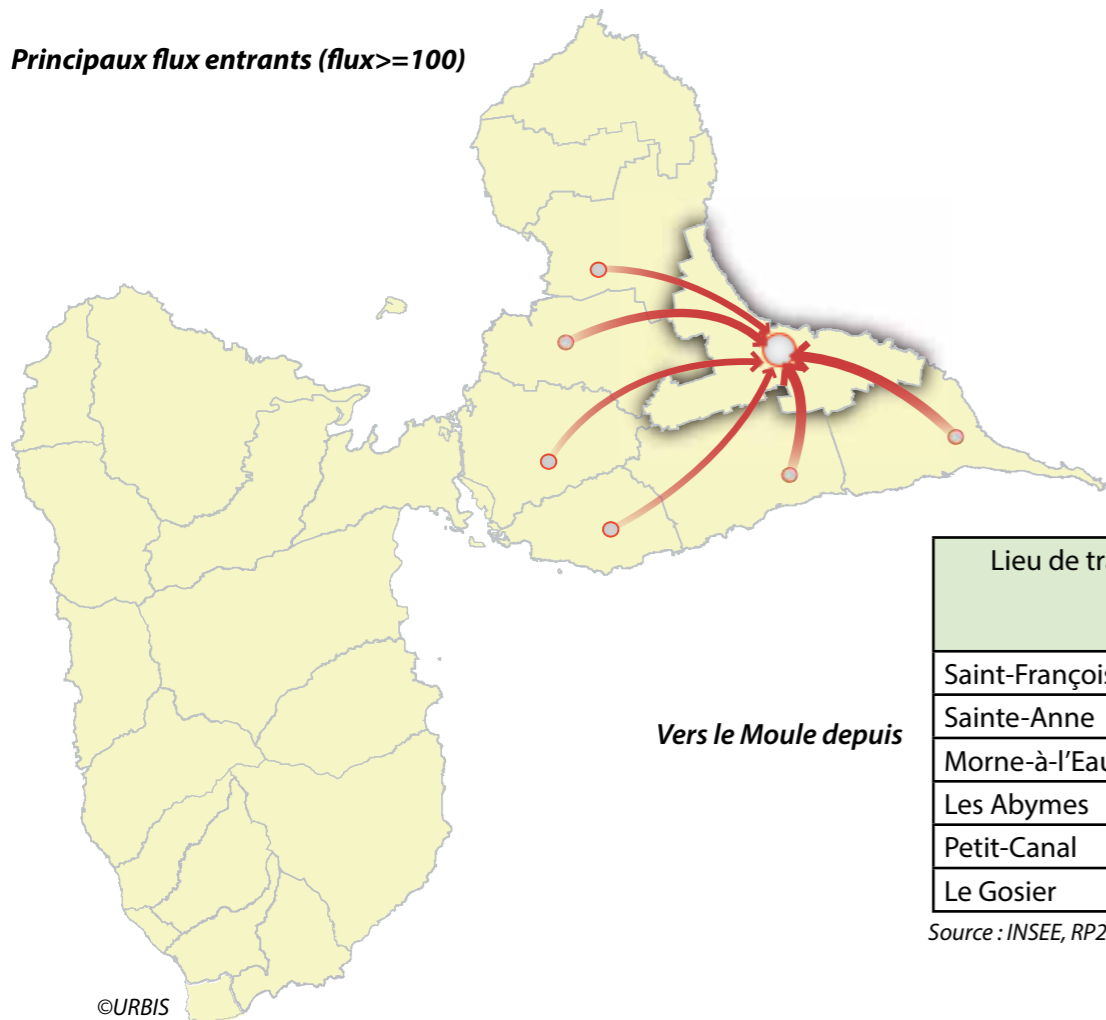


Lieu de travail	Flux d'actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi
Baie-Mahault	867
Les Abymes	851
Pointe-à-Pitre	413
Morne-à-l'Eau	308
Saint-François	315
Sainte-Anne	258

Source : INSEE, RP2012

Depuis le Moule vers

## Principaux flux entrants (flux >= 100)



Lieu de travail	Flux d'actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi
Saint-François	447
Sainte-Anne	432
Morne-à-l'Eau	230
Les Abymes	171
Petit-Canal	104
Le Gosier	102

Source : INSEE, RP2012

Vers le Moule depuis

### 1-3-4 -Les déplacements domicile-travail

Sur les 6 881 actifs occupés recensés en 2012 au Moule, 3 375 travaillent dans leur commune de résidence, contre 3 506 à l'extérieur. Il y a donc d'avantage d'actifs qui travaillent à l'extérieur de la commune qu'en son sein.

#### Une commune qui bénéficie de l'attractivité de l'agglomération pointoise...

Les trois communes de Baie-Mahault, Les Abymes et Pointe-À-Pitre regroupent à elles seules près de la moitié des emplois du département. En effet 61 628 emplois se situent sur ces territoires, c'est donc sans surprise que l'on observe un important déplacement des actifs de la commune du Moule vers ce poumon économique.

Les principaux flux d'actifs se font donc en direction de Baie-Mahault, puis des Abymes, et dans une moindre mesure vers Pointe-À-Pitre.

Les autres actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence, se déplacent vers les communes voisines que sont Saint-François, Sainte-Anne et Morne-à-L'eau.

#### ...Mais qui malgré un affaiblissement continue à attirer des actifs de communes voisines

Les 5 165 emplois du Moule sont majoritairement occupés par des résidents de cette commune. Cependant 1 790 emplois le sont par des actifs d'autres communes et principalement des territoires limitrophes de Saint-François, de Sainte-Anne et Morne-À-L'Eau.

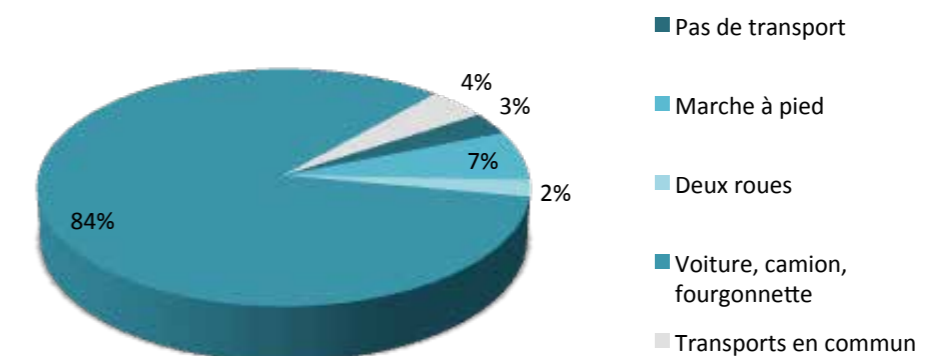
La commune jouit donc d'une certaine autonomie. La ville du Moule peut être définie comme un centre urbain secondaire à l'échelle de la Guadeloupe, mais comme un pôle d'équilibre à l'échelle de la région Nord Est Grande-Terre.

### 1-3-5 Le mode de déplacement domicile-travail

À l'instar des données départementales, la population active occupée du Moule se déplace principalement en «voiture, camion, fourgonnette» pour se rendre sur son lieu de travail. 84% des actifs occupés utilisent en effet ce moyen de transport, alors que seul 4% déclarent se rendre au travail en transport en commun.

Ce constat est notamment du à une gestion des transports en commun qui ne répond pas toujours aux besoins de la population, mais qui fait depuis plusieurs années l'objet d'une réorganisation et de complément par la mise en service de nouveau mode de transport commun.

#### Moyen de transport utilisé pour se rendre au travail



Source : INSEE, RP2012



# 2- Habitat

## Synthèse

### Forces

- La commune du Moule a vu son parc de logements évoluer positivement, augmentant de 28% entre 1999 et 2012. Malgré une prédominance de l'habitat individuel, le taux de logements collectifs augmente de 2 points entre 2007 et 2012.
- Plus de la moitié des logements se concentrent au centre-ville et dans sa périphérie proche.
- Une diversité patrimoniale et architecturale est visible notamment sur le centre ancien
- La majorité des logements sociaux se situent dans l'agglomération centre

### Opportunités

- L'inscription des secteurs du Bourg et de Champ Grillé 2 en quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Les projets en cours de revitalisation du centre-bourg et de RHI
- La forte attractivité du centre-bourg due au développement de l'activité économique

### Indicateurs

- Plus de 9000 résidences principales
- Plus de 2200 permis de logements autorisés en 10 ans
- Les plus fortes progressions sont localisées à Sainte-Marguerite (+26%)
- 505 demandes locatives dans le parc social en 2013
- 2 quartiers prioritaires de la politique de la ville

### Faiblesses

- La vacance des logements reste forte et concerne 13,2% du parc en 2012. Elle a évolué de 11% entre 1999 et 2012.
- L'attractivité du centre diminue au profit des quartiers périphériques

### Menaces

- Un vieillissement du centre face au dynamisme des pôles périurbains et ruraux
- Une diffusion de l'habitat individuel sur l'ensemble du territoire qui menace l'équilibre urbain
- Une demande de logement social supérieure à l'offre

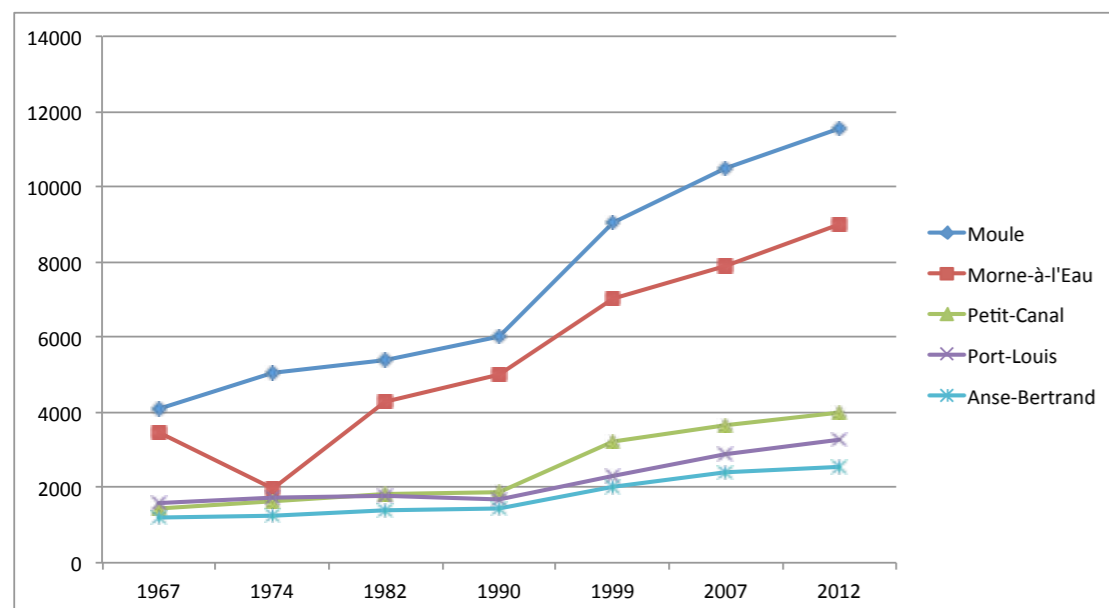
### Liens

- Démographie
- Équipement
- Réseaux
- Économie
- Mobilité, transport

### Perspectives et enjeux

- Encadrer et réguler le développement de l'habitat individuel
- Répondre aux besoins en logements sociaux
- Favoriser la mixité sociale
- Améliorer la qualité et le confort des logements
- Revitaliser le centre-bourg

## Évolution de la population des communes de la CANGT entre 1967 et 2012



Source : INSEE, RP2012

## Catégories et types de logements

	LE MOULE		CANGT		GUADELOUPE	
	2012	2007	2012	2007	2012	2007
Ensemble	11558	10474	30346	27343	213 013	195 018
Résidences principales	9026	7974	23435	21188	167 655	156 288
Résidences secondaires et logements occasionnels	1011	829	1679	1615	14 917	11 190
Logements vacants	1521	1671	5233	4540	30 441	27 539

Source : INSEE, RP2012

## Constructions neuves entre 2003 et 2013

	LE MOULE	CANGT	GUADELOUPE
Nombre total de permis autorisés de logements entre 2003 et 2013	2 221	6 352	41 617
Dont : - individuels purs	1 318	3 977	19 139
- individuels groupés	361	885	6 396
- collectifs	501	1 329	14 705
- résidences	41	161	1 377
Moyenne annuelle	185	529	3 468
Attractivité résidentielle <sup>1</sup>	1.02	1.14	1

Source : SITADEL 2013

1 - Attractivité résidentielle = (part des autorisations de permis de construire figurant dans la base SITADEL entre 1999 et 2013) / (part des logements dans le recensement de 1999)

## 2-1-Dynamique et évolution

### 2-1-1- Évolution du parc de logements

Entre 1999 et 2012, la Guadeloupe a connu un accroissement de son parc de logements de l'ordre de 29,5%. Avec une hausse de sa population de près de 9% sur cette même période, la commune du Moule a également vu son parc de logements évoluer positivement, augmentant de 28%. L'évolution de l'un et de l'autre ne s'est cependant pas faite de manière proportionnelle, **le nombre de logement ayant évolué plus rapidement que la croissance démographique.**

Ce constat s'explique principalement par un phénomène de « desserrement » des ménages, la taille des occupants des foyers tendant à décroître (de 3,1 personnes en 1999 à 2,5 en 2012) nécessitant la création de nouveaux logements au gabarit adapté à cette nouvelle typologie de foyers.

### 2-1-2- Le développement de l'habitat individuel

Le recensement de 2012 fait apparaître une forte prédominance pour l'habitat individuel de l'ordre de 83,1% en 2012. Les logements collectifs représentent quant à eux 16,4% en 2012. **Malgré cette prédominance de l'habitat individuel, le parc collectif augmente de 2 points entre 2007 et 2012.**

Sur les 2 221 permis de construire déposés entre 2003 et 2013, 59,3% concernaient la création de logements individuels purs. Ce type d'habitat se présente comme le vecteur principal du mitage urbain sur la commune. Les maisons individuelles, en dehors des lotissements, se développent de proche en proche, au grès des opportunités foncières souvent familiales. Cette diffusion est principalement responsable d'une extension outrancière des réseaux. L'encadrement et la régulation des développements pavillonnaires s'inscrit comme un enjeu majeur d'aménagement du territoire moulien.

### 2-1-3- Qualité et confort des logements

#### Qualité des logements

Le parc immobilier du Moule est pour sa grande majorité récent puisque près de la moitié des logements ont été construits après 1990. **En effet, seul 16,9% du parc immobilier est composé de logements construits avant 1975.** Cette dynamique de construction a principalement été observée dans les zones rurales et dans une plus faible proportion, dans les quartiers périphériques du centre-bourg.

Les habitations d'architecture traditionnelle, bien qu'en baisse perpétuelle, restent présentes. Parmi les résidences principales, on compte en 2012, 318 cases et 397 maisons en bois, soit 7,9% de l'ensemble, contre 11,4% en 2007. Les constructions en dur sont majoritaires et concernent 91,6% des résidences principales. 47 logements sont des habitations de fortunes, soit 0,5% des résidences

principales. Cette baisse est en parti due aux opérations d'amélioration de l'habitat opérées sur le territoire communal.

#### Des habitations confortables

Les indices de confort de l'INSEE font apparaître que 1,6% des logements n'ont pas accès à l'électricité, et que 1,3% ne disposent pas de sanitaires à l'intérieur de leur logement. La commune du Moule présente un bâti globalement confortable. Cependant 67,3% des logements ne sont pas raccordés au tout à l'égout.

Même si globalement, la tendance fait apparaître une amélioration de l'aspect du bâti, avec une forte proportion d'habitations en dur, les habitations précaires persistent par endroit. Le caractère patrimonial de l'habitat est encore largement présent en particulier dans le Centre Ancien et dans les quartiers de Cocoyer et de la Baie, avec une part importante de cases traditionnelles.

Au point de vue de la consommation énergétique, près de la moitié des logements disposent d'au moins une pièce climatisée. Toutefois, 1/4 des résidences principales possédant l'eau chaude font usage d'un chauffe-eau solaire.

### 2-1-4- La typologie des logements

#### Une commune résidentielle...

L'habitat individuel demeure au Moule la forme privilégiée des développements résidentiels (83,1%), avec une prédominance des résidences principales (78,1%).

Les résidences secondaires, jusqu'ici positionnées majoritairement dans l'IRIS de l'Autre Bord-Deprez, connaissent un développement dans d'autres IRIS de typologie rurale tels que Sainte-Marguerite-La Houssaie (+86% en 5 ans) et Zervallos-Gardel (+70% en 5 ans). Le nombre de logements vacants est en baisse mais demeure élevé.

#### ... Touchée par un phénomène de vacance

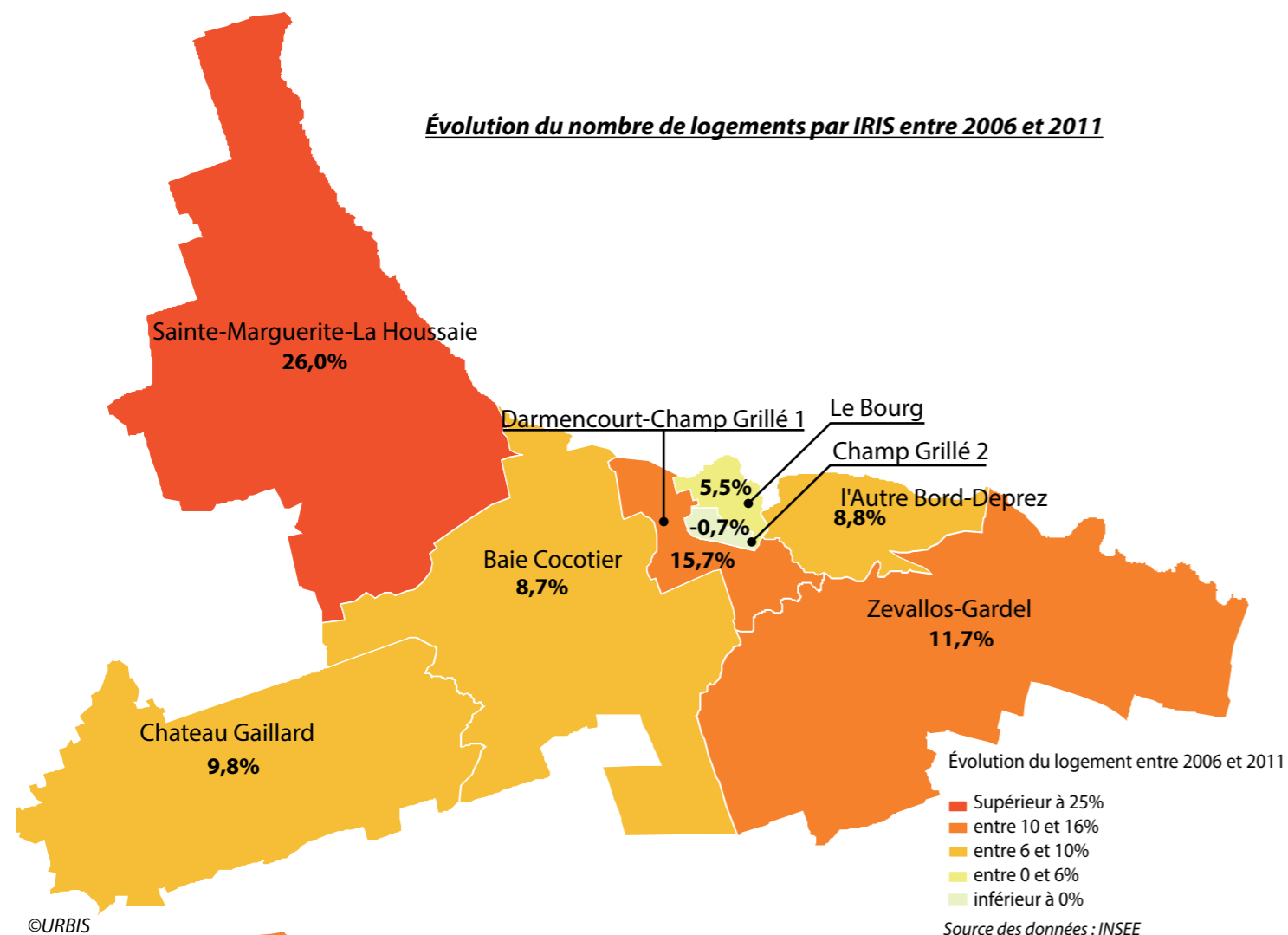
La vacance des logements concerne 13,2% du parc en 2012. Elle a évolué de 11% entre 1999 et 2012.

La vacance est un phénomène ciblé et révélateur de dysfonctionnements urbains dont :

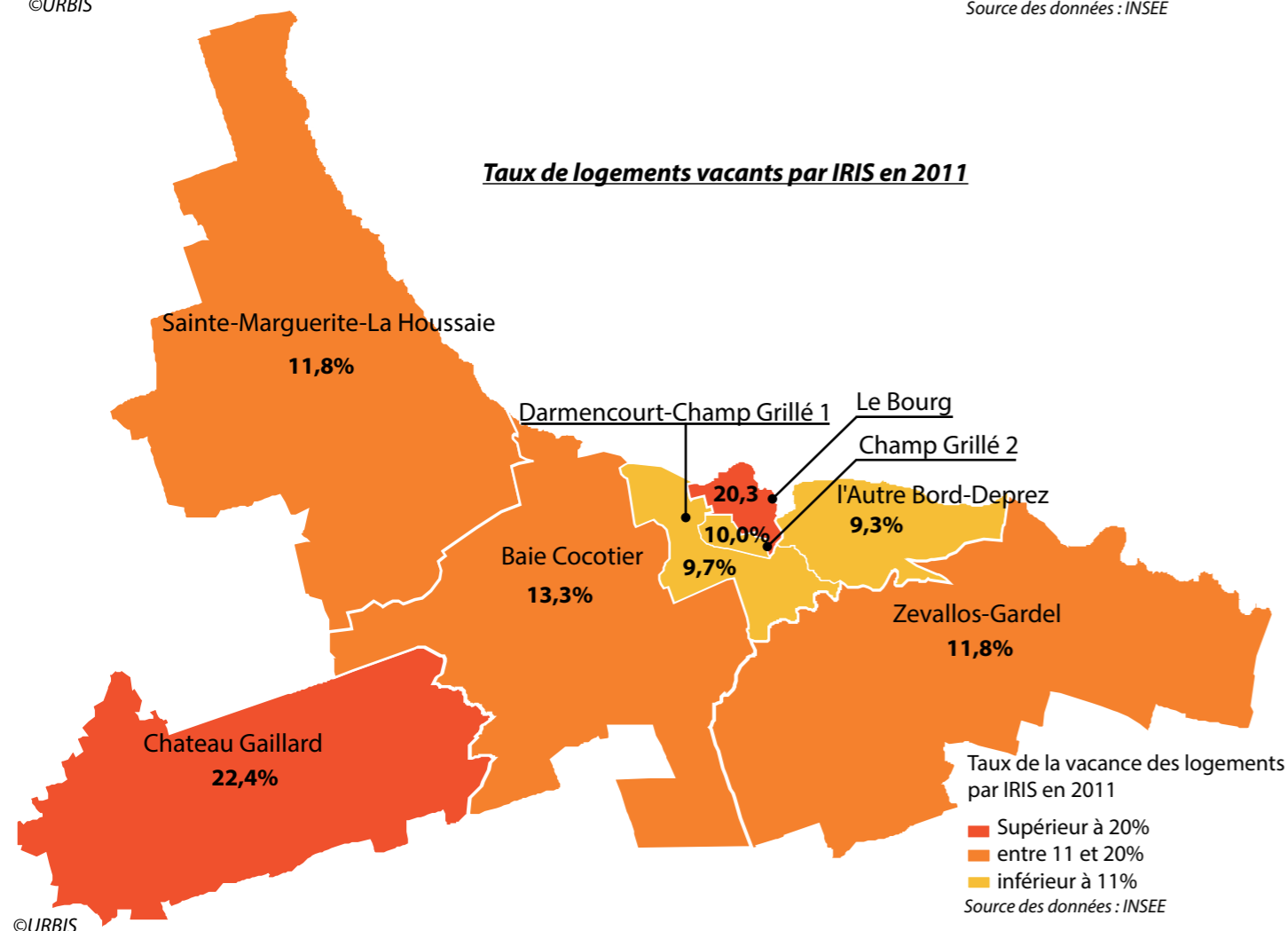
- l'inadaptation des logements aux besoins existants en termes de localisation, de taille, de confort et de cadre de vie. Il s'agit de la vacance la plus courante, c'est aussi la plus lourde à solutionner, car elle suppose une action forte non seulement sur le bâti mais également sur l'environnement de ce dernier, nécessitant un traitement de l'espace public.
- la mise sur le marché de logements inoccupés, car récents, ou en attente de livraison. Le cas contraire peut être observé, des logements inoccupés car en attente de démolition.



Évolution du nombre de logements par IRIS entre 2006 et 2011



Taux de logements vacants par IRIS en 2011



## 2-1- 5- Une forte concentration de logements sur les quartiers du centre urbain

### Un parc concentré sur le centre, une dissémination sur le reste du territoire mais qui reste globalement équilibrée

Bien que s'essouffant, la construction de logements reste en hausse pour la majorité des IRIS de la commune. Seul l'Iris Champ Grillé 2 connaît une baisse du nombre de ces logements, mais conserve une forte concentration de résidences principales, soit 850 logements. Cette baisse peut être justifiée par les démolitions de logements dans le cadre de l'opération RHI, opérationnelle sur les secteurs de Sergent-Bonan-Vassor et par une diminution de l'attractivité du centre au profit des quartiers périphériques.

Plus de la moitié des logements se concentrent au centre-ville et dans sa périphérie proche. Les quartiers de l'Autre-Bord, Damencourt et la Baie sont les sites privilégiées. La volonté de rééquilibrer les développements urbains à l'Est et l'Ouest du centre-ville confirme cette tendance. Par ailleurs, l'IRIS l'Autre Bord - Deprez concentre la part la plus importante de résidences secondaires, 26% de ses logements, confirmant sa vocations de pôle touristique à l'échelle de la commune. De plus, contrairement à la tendance communale, le nombre d'appartements est plus élevé que le nombre de maisons, due à une offre plus importante en appartement pour les résidences secondaires.

Les pôles ruraux ont connu un fort développement de la construction de logements neufs. Les quartiers de Sainte-Marguerite-la Houssaie, Gardel-Zévallos, et de Château Gaillard, concentrent une part importante des nouvelles constructions, principalement des maisons, habitat privilégié dans ces sections où les appartements restent rares. L'IRIS de Château Gaillard, par exemple, ne compte aucun appartement en 2011.

Selon l'INSEE, l'IRIS où l'augmentation du nombre de logements est la plus élevée est Sainte-Marguerite-la Houssaie,

### Densité de logement au km<sup>2</sup> par IRIS

Libellé de l'IRIS	Logements en 2011	Densité de logement au km <sup>2</sup>
Sainte-Marguerite-La Houssaie	1753	74
Chateau Gaillard	1479	98
Baie Cocotier	1217	73
Darmencourt-Champ Grille 1	1402	558
Champ Grille 2	850	2581
Le Bourg	1659	2018
l'Autre Bord-Deprez	1930	593
Zevallos-Gardel	1165	57

Sources : INSEE, SIG

avec une croissance de 26% entre 2006 et 2011. Ce taux, nettement plus élevé que sur le reste du territoire, s'explique par une forte promotion immobilière menée pour de nouveaux lotissements privés, réalisés principalement en bordure de littoral.

### Veilleissement du centre et dynamisme des pôles périurbains et ruraux

Les dynamiques démographiques observées ont leurs répercussions sur le logement. Le bourg, avec une population relativement âgée, souffre d'un phénomène de vacance important. En 1999, 394 logements vacants ont été recensés pour un total de 1 738 logements; soit un taux de vacance de plus de 22%. Depuis il n'y a pas eu de nette évolution de la vacance sur cette IRIS, dont le taux reste élevé atteignant en 2011, plus de 20% des logements.

A cela s'ajoute une vétusté de la trame bâtie, 67% des logements ont été construits avant 1991.

Cependant, les politiques de renouvellement urbain ont permis la création de 377 logements sur le centre entre 1990 et 1999 permettant d'impulser une certaine attractivité, qui tend à se renforcer. Ces quartiers du centre-bourg ont été classés en géographie prioritaire de la politique de la ville et intègrent les nouveaux contrats de ville en cours sur le territoire.

Les quartiers qui enserrant le bourg, Damencourt, Guénette, l'Autre-Bord, accueillent une population plutôt jeune par rapport à l'ensemble de la commune et abritent plus du tiers de la population moulennaise, avec une densité relative forte. La dynamique de ces quartiers se traduit également en termes de logements, par un faible taux de vacance ainsi qu'un fort taux de construction récente.

## Les données du parc locatif social

PARC LOCATIF SOCIAL	LE MOULE	INTERCOMMUNALITÉ	DÉPARTEMENT
Nombre de logements sociaux en 2013	1 189	3 037	31 662
Part du logement social dans les résidences principales en 2009	11.1	9.8	18.5
Nombre de logements sociaux financés entre 2005 et 2013	325	1 613	11 727
Dont : - LLS	242	1 274	8 514
- LLTS	59	293	1 615
- PLS	24	46	1 598
Nombre de demandes locatives en 2013	505	985	9 603
Dont datant de 5 ans et plus	5	11	183

Source : DEAL 971 / Service LC / 2013

## Logements sociaux sur la commune



## 2-2- Interventions publiques

### 2-2-1- La demande de logement

Selon les services de la DEAL, les demandes en logements locatifs étaient de 505 en 2013. Elles représentent 51% des demandes formulées sur l'agglomération de la CANGT.

Ces demandes sont relativement récentes, seules 5 d'entre elles datent de 5 ans et plus.

Selon des données du CCAS, les demandeurs sont dans plus de la moitié des cas, des célibataires. Toutes les tranches d'âge sont concernées, mais les 20-50 ans concentrent l'essentiel des demandes.

### 2-2-2 Le développement du logement social à partir des années 1990

Face à un habitat ne répondant plus aux conditions de salubrité et à un cadre de vie dégradé, la commune a mis en oeuvre des Opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre depuis les années 1990. Ces opérations ont permis de répondre en partie à la demande de logements sociaux tout en renouvelant le parc immobilier.

Parmi les 11 558 logements recensés sur la commune du Moule, 1 189 sont des logements sociaux répartis entre autre de la manière suivante :

- la Société d'Economie Mixte SEMSAMAR : 546 logements
- la Société Immobilière de Guadeloupe, SIG : 521 logements
- La SA HLM SIKOA : 55 logements

Créée en 1950 sous forme de société d'Etat conformément à la loi du 30 avril 1946, la Société Immobilière de la Guadeloupe a pour principal objectif de développer et d'améliorer le logement en Guadeloupe.

Implantée depuis 1992 en Guadeloupe, la SEMSAMAR exerce des missions de service public dans le domaine du logement social, de l'aménagement, de la gestion et du développement économique. Sur la commune du Moule, elle est en charge de 322 logements (voir tableau).

La SIG est en charge de 485 logements (voir tableau).

Les opérations en cours ou projetées pour le renouvellement et l'amélioration de l'habitat concernent les secteurs de Sergeant-Bonan-Vassor et Petite Anse.

Dans le cadre de la politique de renouvellement du centre-ville mise en place par la Municipalité, l'opération de résorption de l'habitat insalubre des quartiers de « Petite-Anse – Derrière le Fort » est d'envergure.



## 2-2-3-DES LOGEMENTS SOCIAUX CONCENTRÉS DANS L'AGGLOMÉRATION

	Opérateur	Lieu-dit	Nom de la résidence	Année	Nombre de lgts*	Type
	SIG	CHAMP GRILLÉ 3	LOT. CHAMP GRILLE SIG 1ère T	1988	26	PLR
	SIG	CHAMP GRILLÉ 3	LOT. CHAMP GRILLE SIG 2ème T	1988	30	PLR
	SIG	MOREL	RÉS. LES BARBADINES	1993	261	LLS
	SIG	CHAMP GRILLÉ 3	LOT. CHAMP GRILLE SIG 3ème T	1994	63	PLR
	SIG	LEVASSEUR	RÉS. LES GLYCINES	1995	20	LLS
	SIG	LEVASSEUR	RÉS. BONAN	1995	6	LLS
	SIG	MOREL	RÉS. LES ROUCOUX	2003	76	LLS/LLTS
	SIG	PORTLAND	RÉS. LES DAUPHINS	2011	24	PLS
	SIG	PORTLAND	RÉS. LES DAUPHINS 2	2013	15	PLS
<b>TOTAL SIG</b>					<b>521</b>	
	SEMSAMAR	VASSORT	RÉS. LES LAVANDIERES	1995	15	LLS
	SEMSAMAR	CHAMP GRILLÉ	RÉS. LES MARINES	1996	21	LLS
	SEMSAMAR	VASSORT	RÉS. LES NENUPHARS	1997	10	LLS
	SEMSAMAR	VASSORT	RÉS. LE MANCENILLIER	1997	8	LLS
	SEMSAMAR	CHAMP GRILLÉ	RÉS. DANIEL LACASCADE	1998	32	LLS
	SEMSAMAR	VASSORT	RÉS. GÉRARD HUBERT	1998	26	LLS
	SEMSAMAR	CENTRE ANCIEN	RÉS. LE LAMARTINE	2001	5	LLS/LLTS
	SEMSAMAR	BONAN	RÉS. LES SQUALES	2001	30	LLS/LLTS
	SEMSAMAR	GUENETTE	RÉS. LES ZAGADIES	2002	50	LLS/LLTS
	SEMSAMAR	DAMENCOURT	RÉS. LES BALEINES	2003	48	LLS/LLTS
	SEMSAMAR	GUËNETTE	RÉS. LES SURETTIERS	2003	50	LLS/LLTS
	SEMSAMAR	DAMENCOURT	RÉS. ESPADON	2003	40	LLS/LLTS
	SEMSAMAR	CHAMP GRILLÉ	RÉS. EOLE	2005	51	LLS/LLTS
	SEMSAMAR	BONAN	RÉS. LES JARDINS DE PASSIFLORES	2008	59	LLS/LLTS
	SEMSAMAR		RÉS. KLINDINDINS	2010	18	LLS
	SEMSAMAR	BONAN	RÉS. TOURMALINE	2010	12	LLS
	SEMSAMAR	BONAN	RÉS. JEAN JUSTINE	2011	30	LLS/LLTS
	SEMSAMAR	BONAN	RÉS. PITAYA	2012	41	LLS/LLTS
<b>TOTAL SEMSAMAR</b>					<b>546</b>	
	SA HLM SIKOA		16 RÉS. GISSAC	1975	3	HLM
	SA HLM SIKOA	SERGENT	76 RÉS. LES PERVENCHES	1983	3	PLR
	SA HLM SIKOA		31 RÉS. LES CALEBASSIERS	1985	49	LSU
<b>TOTAL SIKOA</b>					<b>55</b>	

En 2013, le nombre de logements sociaux s'élevait à 1189. La très grande majorité de ces logements sont situés dans l'agglomération centre du territoire, à l'image des logements du patrimoine de la SIG, au nombre de 521, tous positionnés dans ce centre urbain, comme on peut le voir sur l'image ci dessous:

Logements sociaux du patrimoine de la SIG

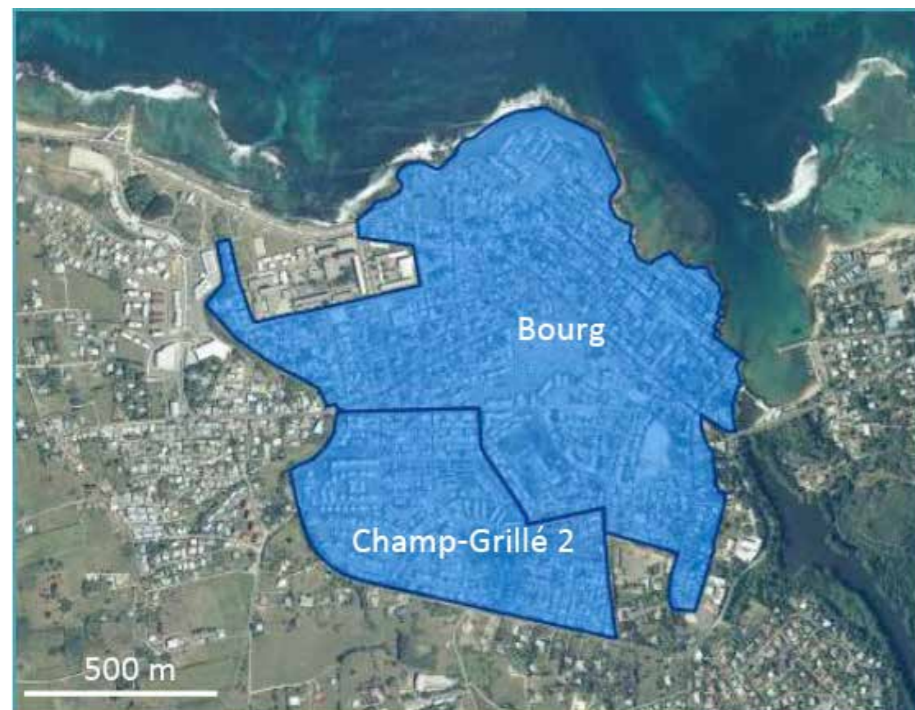


Source des données : Observatoire de l'habitat / Enquête URBIS

\*lgts : logements



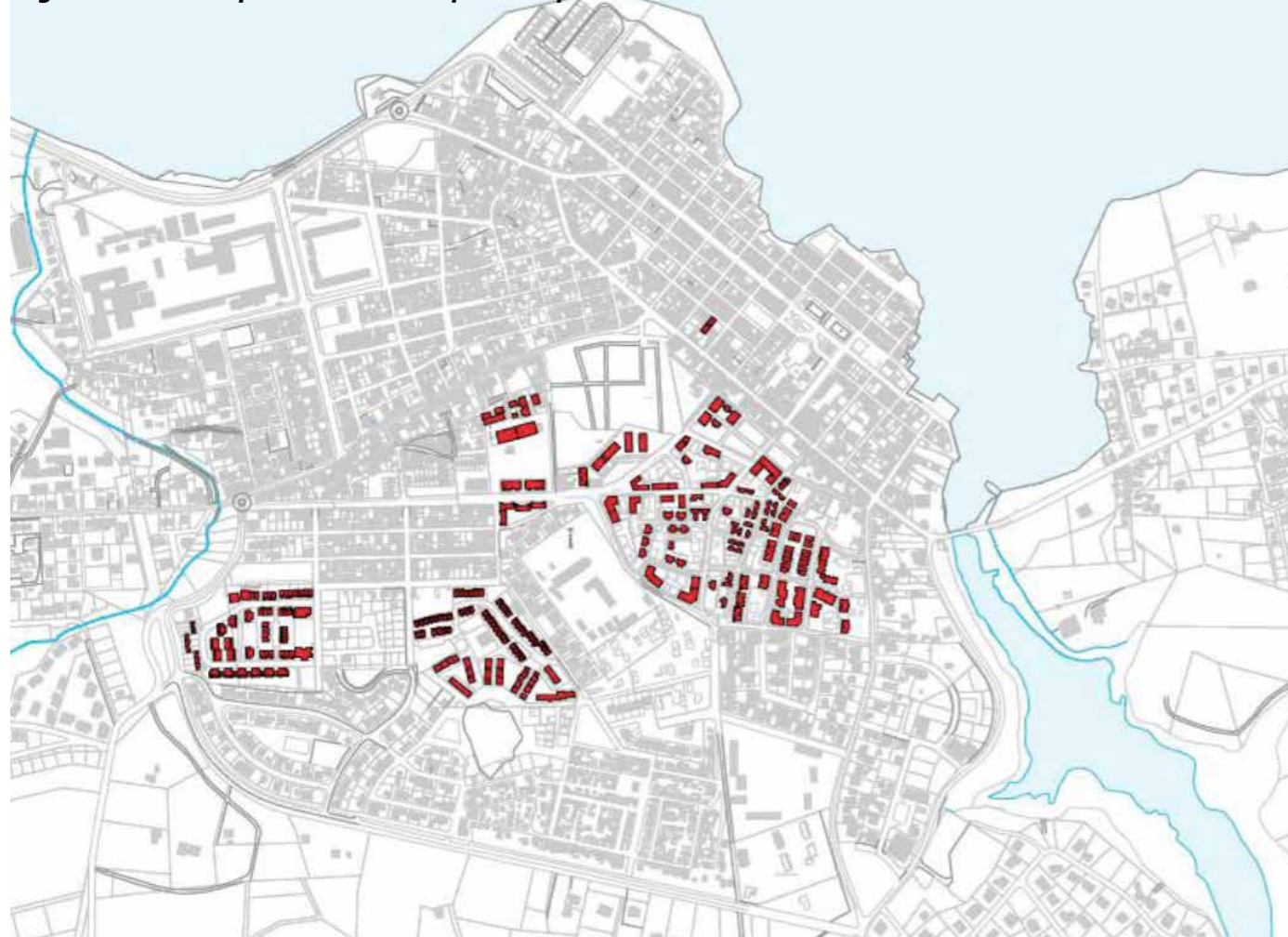
## Quartiers prioritaires de la politique de la ville



Source : Contrat de ville du Moule, juillet 2015



## Logements sociaux présents dans les quartiers prioritaires



Source : Contrat de ville du Moule, juillet 2015/ Couleurs d'architecture

## 2-2-4-Les Opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI)

Deux opérations de RHI sont en cours sur le territoire moulien, elles sont situées dans l'agglomération, il s'agit de :

- Bonan Vassor Sergent, concerne 521 logements, 332 logements neufs prévus
- Multicentre/bourg (Petit-Anse), qui concerne 300 logements

### RHI en phase travaux au 31/12/2014

OPÉRATIONS	Logements avant travaux		Logements neufs prévus	Année de démarrage travaux	Suivi logements			Subvention ETAT (K€)	
	total	insalubres à démolir			livrés	reste à démolir	en construction	Engagée	Mandatée
<b>Bonan Vassor Sergent</b>	693	307	499	1993	436	0	19	16 584	12 933
<b>Centre-Bourg</b>	143			2012	0	87	0	2 373	485

Source : Observatoire de l'habitat DEAL Guadeloupe

## 2-2-4-La nouvelle politique de la ville

La nouvelle politique de la ville tirée de la loi n°2014-173 du 21 février 2014, de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, repose sur les trois principes suivants :

- la simplification,
- l'efficacité et le cohérence,
- et la co-construction

**Au Moule, deux quartiers s'inscrivent dans cette nouvelle politique de la ville.** Ils ont été désignés «quartiers prioritaires de la politique de la ville». Il s'agit du Bourg et de Champ Grillé 2. Ces périmètres contiennent les deux opérations RHI en cours sur le territoire.

De manière à formaliser le partenariat associant autour de l'État et des collectivités territoriales l'ensemble des partenaires concernés, le contrat de ville nouvelle génération a été mis-en-place. Il se fonde sur trois piliers :

- la cohésion sociale
- le cadre de vie et le renouvellement urbain
- le développement économique et l'emploi

Cette opportunité donnée à la ville du Moule, lui permettra de conduire un projet global de revitalisation de son centre-bourg.

Concernant l'habitat, la ville décline dans son contrat de ville trois enjeux :

- la mixité intergénérationnelle et sociale
- la mixité fonctionnelle
- l'adéquation de l'offre de logements au processus de vieillissement de la population

Les ambitions en terme de foncier et de bâti délaissé sont les suivantes :

- la maîtrise du foncier urbain
- la reconquête du bâti vacant



# 3- Expression économique du territoire

## Synthèse

### Forces

- Le territoire du Moule bénéficie d'une position géographique qui lui permet de rayonner sur l'Est Grande-Terre ;
- Un centre ville attractif et un tissu commercial plutôt dynamique fort d'une vie nocturne ;
- Une agriculture encore très présente et diversifiée ;
- Une agro-transformation très développée à travers Gardel, l'abattoir ou encore Damoiseau ;
- La zone de Damencourt qui est un poumon économique récent et majeur ;

### Opportunités

- Des atouts patrimoniaux et littoraux pour le développement du tourisme ;
- Une démographie encore dynamique qui s'illustre par un solde migratoire positif
- Un potentiel balnéaire à exploiter sur le littoral de l'Autre Bord
- Les aménagements intercommunaux prévus dans le cadre de la boucle du Nord Grande-Terre

### Indicateurs

- 796 établissements agricoles
- 1 011 résidences secondaires
- 387 commerces
- 340 établissements de services

### Faiblesses

- Une offre hôtelière encore faible
- Un vieillissement manifeste du centre ville
- Une faible valorisation du patrimoine dans un cadre touristique

### Menaces

- Les mutations du secteur agricole qui fragilisent l'économie primaire du territoire
- L'attractivité touristique des communes voisines
- L'étalement urbain vecteur d'une perte de qualité paysagère sur le territoire

### Liens

- Patrimoine
- Développement urbain
- Habitat Démographie
- Agriculture

### Perspectives et enjeux

- Assurer un maintien du rayonnement de la ville sur le territoire de l'Est Grande Terre
- Diversifier et garantir le futur de la production agricole
- Encourager les initiatives envers le développement touristique

# 3- Expression économique du territoire

## 3-1- Secteurs d'activités

D'après le Schéma Régional de Développement Économique, malgré les handicaps qui freinent son développement économique, la Guadeloupe a connu une longue période de croissance portée par la consommation des ménages, la commande publique et l'investissement.

Son économie s'est modernisée et s'est tournée vers le secteur tertiaire. D'après le Schéma d'Aménagement Régional, en 2006, la Guadeloupe comptait près de 39 000 entreprises. Le secteur tertiaire regroupe les trois-quarts des entreprises, commerces et services. L'industrie représente 8% des entreprises et la construction 16%. Cette même année, 4 659 entreprises ont été créées.

L'économie de la Guadeloupe a manifesté un remarquable dynamisme depuis le début des années 1990 (9 500 entreprises créées en 10 ans). Mais ce dynamisme repose sur de très petites entreprises. Les deux tiers des entreprises ont moins de cinq salariés. L'artisanat, à lui seul, compte plus de 12 000 entreprises. Il concerne pour une grande part le développement des services.

Le nombre d'entreprises recensées sur le territoire du Moule est de 2 513 entreprises en 2006, soit environ 6% des établissements de la Guadeloupe, composées pour une large part (77,34%) d'entreprises individuelles (une seule personne propriétaire de l'entreprise). Les données font apparaître la répartition suivante :

- 302 entreprises (19,16%) comptent moins de dix salariés (TPE) ;
- 46 sont considérés comme de petites entreprises (3%) ;
- Les moyennes entreprises sont minoritaires, avec seulement 9 établissements soit 0,57%.

Cette dynamique s'inscrit dans la même perspective économique que l'ensemble de la Guadeloupe. Le Moule se tourne de plus en plus vers le secteur tertiaire puisque ce dernier comprend 54,43% des entreprises du Moule. Le secteur primaire garde une place plus qu'honorable (30,7%) ainsi que le secteur secondaire qui depuis quelques années ne cesse de progresser.

Un changement d'échelle permet de voir en détail le nombre d'établissements par secteur (selon la nomenclature NAF) et ainsi appréhender le tissu économique de la commune du Moule.

En 2006, les secteurs d'activités possédant plus de 100 entreprises sont : l'agriculture, le commerce, la construction, l'industrie manufacturière, immobilier location et service collectifs sociaux et personnels, santé et action sociale, transport et télécommunication.

Le secteur primaire est en tête du nombre d'établissements grâce à la filière agricole qui regroupe 751 établissements et 22 établissements pour la pêche. Le Moule est d'ailleurs la seule commune de la Guadeloupe à avoir su préserver ses surfaces agricoles estimées à 4580 hectares. Cette prédominance s'explique par la multiplicité de petites exploitations installées au Moule.

Pour autant si ce secteur apparaît prédominant sur le Moule, cette situation est à nuancer puisque la culture de la canne est largement subventionnée.

Le secteur tertiaire occupe le second rang avec une prédominance pour le commerce, réparation automobile et article domestique qui regroupe 438 entreprises sur la commune. Ce chiffre tend d'ailleurs à progresser puisque entre 1990 et 1999, ce secteur a connu une forte croissance de l'ordre de 7,61%. Viennent ensuite l'immobilier, location et services aux entreprises qui totalisent 8% des entreprises, les services collectifs sociaux et personnels (7,91%), les transports et communication (6,27%), Hôtels restaurants (6%), Santé et action sociale (4,69%), Éducation (2,78%), activités financière et administration publique regroupent à eux deux 1,19% des entreprises Mouliennes.

Le secteur secondaire depuis quelques années ne cesse de progresser, notamment grâce à l'industrie manufacturière qui regroupe 118 entreprises, la production et la distribution d'électricité avec 6 entreprises et une part très faible de l'industrie extractive avec une entreprise.

### En résumé

Cette distinction par secteur d'activités permet de situer la position économique du Moule. La commune se tourne de plus en plus vers le secteur tertiaire sans toutefois désavouer le secteur primaire, fondement de l'identité du territoire. Le secteur secondaire ne cesse depuis quelques années de progresser. De manière générale en comparaison avec les autres communes du département, le Moule a su préserver un certain équilibre entre les trois secteurs d'activités.



# 3- Expression économique du territoire

## 3-2- Structuration économique du secteur primaire

### 3-2-1-Le secteur primaire; fondement de l'identité économique moulienne

#### *Exploitations et SAU par secteur d'activités*

La Superficie Agricole Utilisée est de 3 446 hectares en 2010. Malgré un déclin important par rapport à 1989 (4 272 ha), tout comme le nombre d'exploitations de -15,79%, le territoire représente encore 10% de la Surface Agricole Utilisée du Département. L'économie moulienne est donc fortement marquée par ce secteur d'activité qui comprenait 796 établissements soit 380 dédiés à la canne, 237 à l'élevage et 164 à la polyculture.

#### *Spécialisation qui se traduit par un accroissement de la taille des exploitations*

Conformément aux tendances observées à l'échelle du département, le Moule connaît une augmentation sensible de la taille moyenne des exploitations atteignant les 4,3 hectares au recensement de 2010 contre les 3,4 hectares de 1989. Les exploitations en activité cultivent des superficies plus conséquentes ce qui leur permet de mieux affronter la crise agricole qui touche la Guadeloupe et rentabiliser leurs productions. Néanmoins la taille des exploitations reste modeste, 86 % des entreprises exploitent une SAU inférieure à 5 hectares.

### 3-2-2- Un secteur qui malgré des lacunes à su rester dynamique

#### *Une dynamique d'embauche à la baisse*

Selon le recensement de l'INSEE de 2012, le secteur agricole comptait 362 exploitants, soit 7% de l'emploi sur le territoire. Le secteur a connu une baisse de -15% du nombre d'emploi entre 1999 et 2006 mais une nouvelle hausse de 1% a été enregistrée ces 5 dernières années. Cette situation est la conséquence directe des différentes crises successives qui ont touché le secteur primaire depuis plusieurs années. Mais c'est aussi et surtout la restructuration de l'activité agricole sur le territoire qui est à l'origine de l'érosion du nombre de salariés agricoles.

La professionnalisation du secteur, ainsi que l'arrivée d'une mécanisation accrue entraîne une modification de l'organisation des exploitations. Le comparatif entre 1989 et 2000 nous permet d'appuyer ce propos. En 1989, l'activité agricole était résolument familiale. A cette date, le secteur employait 2 242 personnes issues de la cellule familiale contre 1 656 personnes en 2000. A l'inverse, les salariés étaient au nombre de 939 en 1989 contre 1 428 salariés en 2000. Le mode d'organisation a donc connu une restructuration importante. Ce poids grandissant est par ailleurs largement imputé aux exploitations de type « industrielles » que sont Gardel, la CTM et Damoiseau.

#### *Un secteur vieillissant*

Les chefs d'exploitations sont désormais plus âgés et la relève est plus difficilement assurée. Entre 1989 et 2010 les exploitants de moins de 40 ans sont passés de 28% à 18%. En parallèle, la part des plus de 60 ans représentait en 1989, 22% contre 24,59% en 2010.

Il existe un véritable problème de renouvellement des actifs dans le secteur agricole sur le Moule. Pourtant le territoire est porteur de perspectives. Il est bien équipé en irrigation et particulièrement productif d'un point de vue vivrier. L'enjeu réside à limiter la déprise du secteur et assurer un renouvellement des anciens actifs par une population jeune.

# 3- Expression économique du territoire

## 3-3- Structuration économique du secteur tertiaire

### 3-3-1- Un dynamisme commercial sans précédent mais déséquilibré géographiquement

Les activités commerciales constituent un autre secteur économique privilégié sur le territoire du Moule. À l'échelle de la Grande-Terre, hors agglomération pointoise, la commune se place en première position en termes d'offre commerciale, avec toutefois une proximité des communes de Sainte-Anne et de Saint-François. L'activité commerciale est la première activité du secteur tertiaire mais l'ensemble des sous-secteurs sont en nette progression sur la commune du Moule depuis 2003.

#### Les commerces et les services marchands

D'après l'association des commerçants et des artisans, Le Moule compte 387 commerces et 340 services, dont la majorité est concentrée en centre-ville le long des axes principaux de la rue Saint-Jean et du boulevard Rougé, ce qui confère au centre-ville son statut de centre urbain. Le Moule est une ville commerciale attractive et dynamique ; elle est la seule ville de Guadeloupe où les commerces sont ouverts tous les jours, dimanche matin et jours

	Total	Centre-ville	Bourg élargi
<b>Commerces</b>	175	95	35
<b>Professions médicales et paramédicales</b>	48	24	13
<b>Alimentation</b>	34	15	11
<b>Beauté, soin du corps, coiffure, esthétiques</b>	31	12	12
<b>Restauration / Bar</b>	24	8	10
<b>Banque / Finance / Assurances</b>	20	14	0
<b>Artisanat</b>	14	3	7
<b>Auto-école</b>	9	5	4
<b>Pressing-laverie</b>	8	2	3
<b>Pharmacie</b>	8	4	2
<b>Télécommunications, téléphonie, internet</b>	7	4	0
<b>Pompes funèbres</b>	4	1	3
<b>Laboratoires</b>	4	3	0
<b>Activités immobilières</b>	4	1	0
<b>Transports ambulanciers</b>	3	1	2
<b>Agences de voyages</b>	3	2	0
<b>Services express (clés minutes, photocopies...)</b>	2	0	0
<b>Activités culturelles</b>	2	1	1
<b>Soutien scolaire</b>	1	1	0
<b>Services aux entreprises</b>	1	1	0
<b>Salles de sport</b>	1	1	0
<b>Professions libérales</b>	1	0	1
<b>Petite enfance</b>	1	0	1
<b>Centre de loisirs</b>	1	0	1
<b>TOTAL</b>	406	198	106

Recensement Nov/Déc 2013

#### L'immobilier, les services aux entreprises et les finances : des activités en pleine expansion

Témoins du dynamisme du Moule, les services aux entreprises et les activités immobilières sont des branches en pleine expansion. Ils regroupent 203 établissements sur 7 948 dans le département, soit 2,55% des établissements. La constitution d'un réseau de services aux entreprises qui tend à s'étoffer montre que le Moule se veut être une ville porteuse de projet innovants, et souhaite accueillir de nouvelles entreprises.

Les activités financières, comme les activités immobilières et de services aux entreprises font partie des branches qui participent à l'attractivité de nouvelles entreprises. Les activités financières constituent principalement des auxiliaires d'assurances et banques. Avec 24 établissements présents sur le territoire et une densité de 7,47 établissements pour 1000 habitants, le territoire se place au-dessus de la moyenne départementale avec un différentiel de 1,25 point. De plus, on note un taux de création important sur le territoire de l'ordre de 26,31% entre 2003 et 2006, ce qui démontre l'attractivité croissante du territoire.

#### Des zones d'activités commerciales

Le Moule accueille des zones d'activités commerciales, situées en entrée de ville ouest : le parc d'activités de Damencourt, zone d'activités d'intérêt régional et l'espace commercial de Baie Side, en face de la plage de la Baie. Leur accès est facilité et l'offre en stationnement est suffisante.

L'aménagement du parc d'activités de Damencourt participe à la définition de pôle de rééquilibrage de l'Est Grande-Terre. Aménagée sur une vingtaine d'hectares, Damencourt fait partie des 4 zones d'activités régionales après Les Abymes, Sainte-Rose, Lamentin (une zone d'activités est en projet sur Baie Mahault). Sur la commune du Moule, Damencourt a été aménagé pour répondre à une volonté politique de rééquilibrage du développement urbain à l'ouest du centre-ville. La ZAC de Damencourt s'inscrit dans une logique plus large d'aménagement, qui s'exprime au-delà des besoins économiques de la ville. Avec une offre de logements et l'aménagement d'un parc paysager, Damencourt s'impose comme un quartier mixte et attractif en entrée de ville.

Le centre commercial « Baie Side » situé à la Baie comprend une offre de commerces et de services qui restent avant tout une offre de proximité peu spécialisée

#### Les marchés

Les marchés constituent un lieu de rassemblement privilégié, un lieu de convivialité pour les habitants. Le Moule compte deux emplacements ; l'un réservé au marché de produits agricoles tous les mercredis et un autre pour le marché aux puces qui se tient sur la place Louis DELGRES, tous les deuxièmes dimanches du mois. Le marché aux puces attire les habitants des communes limitrophes.





# 3- Expression économique du territoire

UNE OFFRE URBAINE CONCENTRÉE DANS LE CENTRE-VILLE ET LA PÉRIPHÉRIE PROCHE



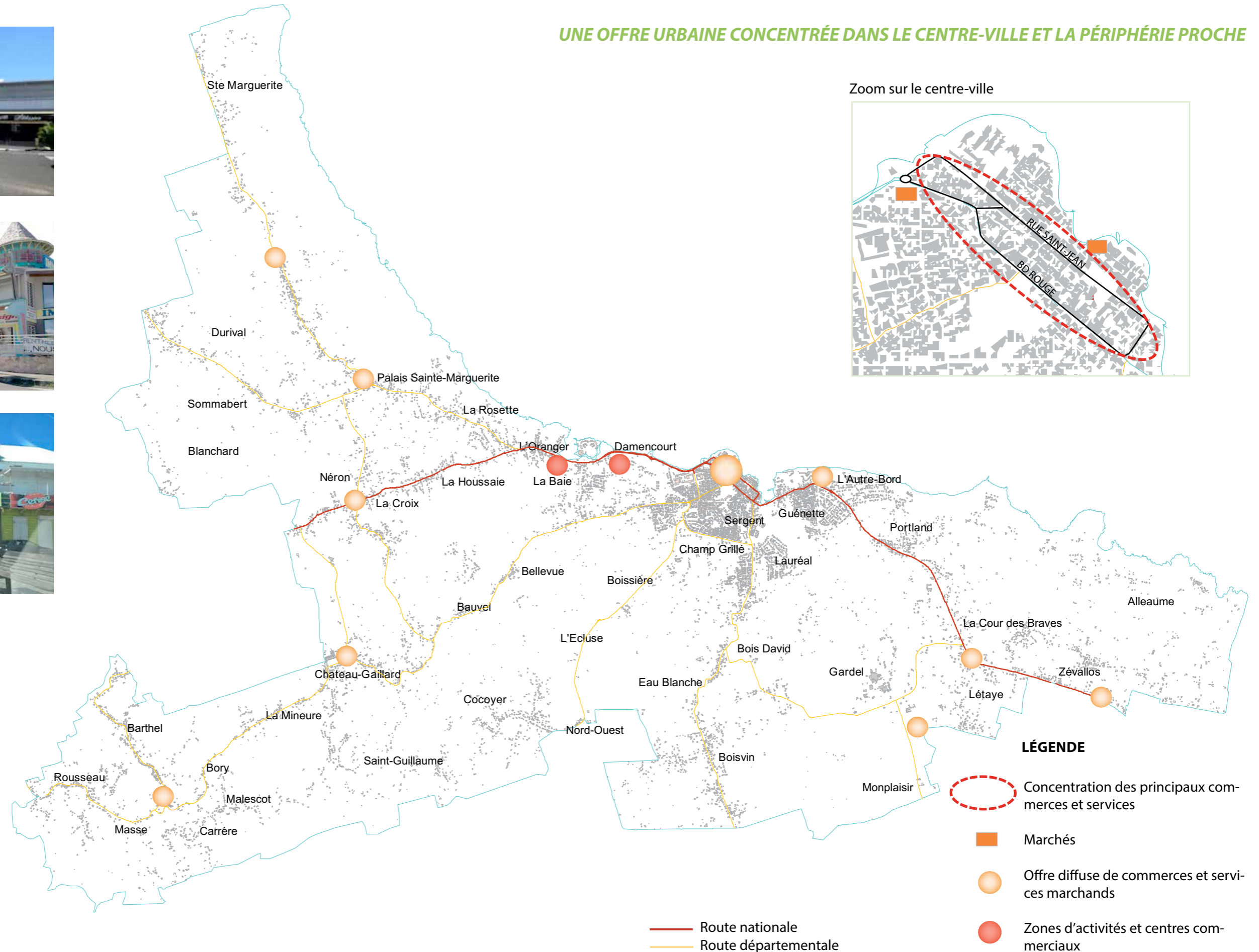
Centre Commercial Baie Side - La Baie



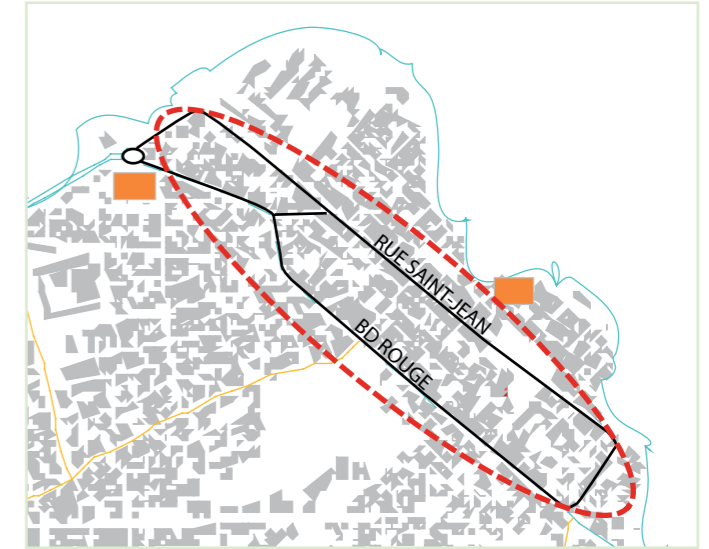
Centre Commercial - Zac de Damencourt



Activité commerciale - Centre-bourg, Bd Rouge



Zoom sur le centre-ville







# 3- Expression économique du territoire

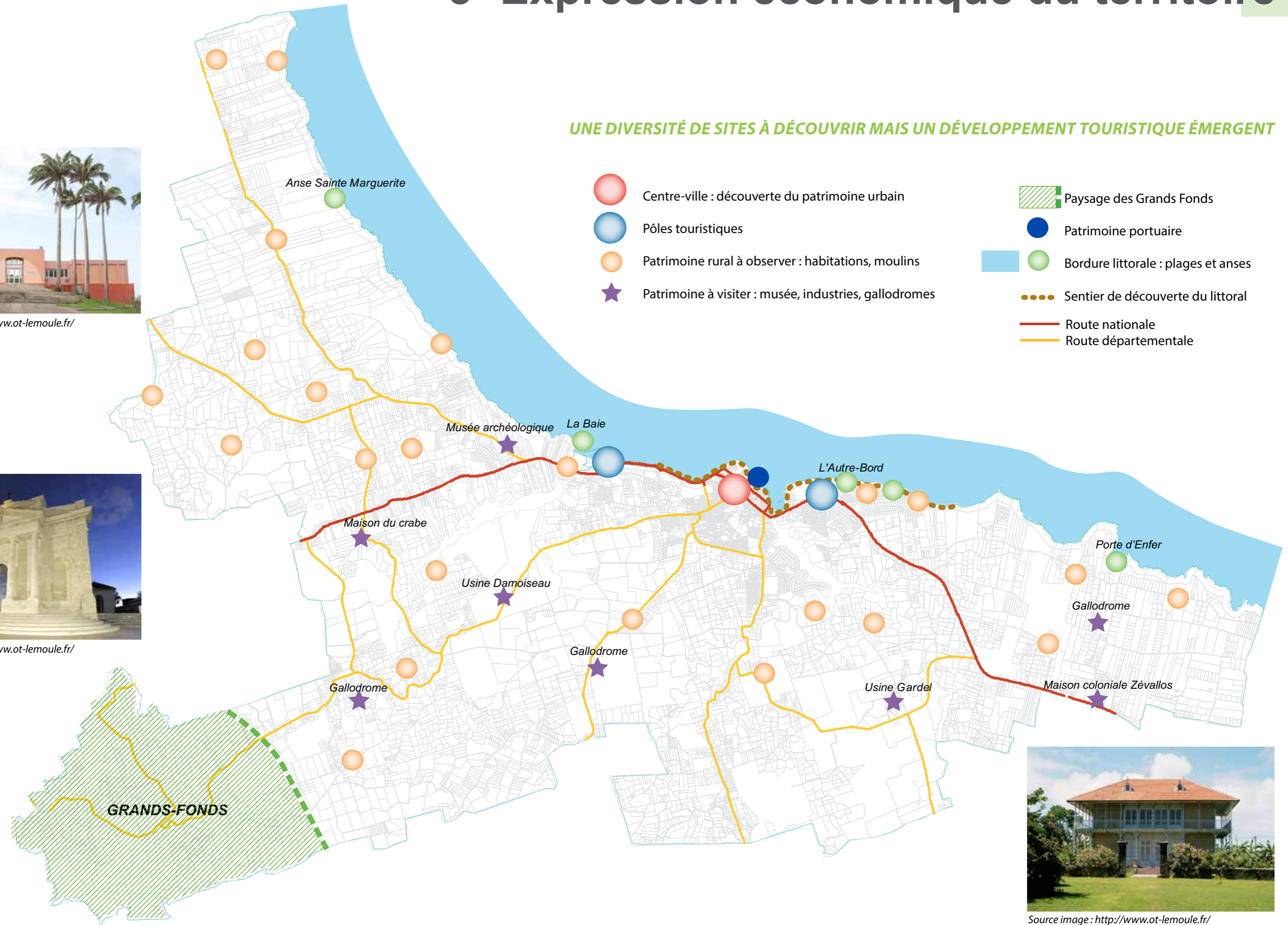
UNE DIVERSITÉ DE SITES À DÉCOUVRIR MAIS UN DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ÉMERGENT



Source image : <http://www.ot-lemoule.fr/>



Source image : <http://www.ot-lemoule.fr/>



Source image : <http://www.ot-lemoule.fr/>

# 3- Expression économique du territoire

## ***Des activités touristiques nombreuses entre mer et campagne mais dont la promotion n'est pas encore engagée***

Les activités touristiques sont nombreuses et variées sur la commune du Moule, mais bien souvent insuffisamment mises en valeur ou difficilement accessibles.

## ***Des sites naturels protégés à découvrir et contempler***

Il ne s'agit pas d'énumérer l'ensemble des sites et de faire la promotion du territoire mais d'identifier les atouts et les contraintes des lieux de découverte par rapport au développement touristique.

### *Anse Sainte Marguerite*

Située au Nord de la commune, l'anse Sainte Marguerite offre un point de vue remarquable sur l'océan. Ancré dans une végétation littorale protégée par l'Office National des Forêts (ONF). La proximité de sites archéologiques et la présence d'une sépulture offrent une nouvelle occasion d'observer la splendeur de ce site. Accessible par la route de Portland, à l'Est de la commune, en bordure littorale, le site de la Porte d'Enfer est un site naturel pittoresque plongé dans une végétation luxuriante qui un point de vue admirable sur l'océan, qui permet d'apercevoir les îles proches et la couronne « Conchou ». Des sentiers de randonnée pédestre ont été aménagés pour la découverte de ce milieu. Une petite plage au pied des falaises permet aussi d'apprécier ce site en toute tranquillité. En cours de classement en site classé, la qualité naturelle et paysagère du site n'est plus à démontrer.

La mangrove de la Baie, lieu de prédilection pour les oiseaux, offre un sentier de découverte de la faune et de la flore à travers la mangrove. La découverte du littoral est permise par l'aménagement d'un sentier, du boulevard maritime jusqu'au centre-ville, en passant par les traces historiques de la fonction portuaire et industrielle dans l'économie du Moule (batteries, fortins, la Wisosky,...).

### *La découverte de l'histoire agro-industrielle dans les espaces ruraux du Moule*

La distillerie Damoiseau ou domaine de Bellevue, et l'usine de Gardel sont des lieux incontournables à visiter. Implantés au cœur des plaines cannières, ces domaines sont des éléments clés du patrimoine du Moule et plus largement de la Guadeloupe. Dégustation, visites par les propriétaires des domaines et achats divers sont possibles. De plus la Régie des sports propose des sorties pédagogiques et culturelles en VTT, à travers ces espaces ruraux. Le circuit proposé part de l'Autre-Bord et chemine à la découverte du paysage agricole avec un passage près du barrage de Létaye, plan d'eau permettant l'alimentation en eau pour les surfaces irrigables, pour finir à la distillerie Bellevue-Damoiseau ou Gardel.

Des efforts ont été entrepris pour une promotion de ces lieux mais sont à ce jour, insuffisants. La présence de chemins ruraux qui viennent irriguer le territoire agricole, porteurs de la valeur patrimoniale de ce territoire mériterait une réelle promotion de ces lieux et de son environnement. Associés à des structures d'hébergements, ils permettraient l'émergence d'une économie d'agri-tourisme.

La découverte des moulins, des grandes habitations coloniales, pour les plus connues, Néron et Zévallos, des sites archéologiques, des paysages des plaines et plateaux canniers ponctués de mares sont autant de lieux et de sites pour créer l'émerveillement, mais insuffisamment mis en valeur et encore moins promus.



# 3- Expression économique du territoire

## *Des paysages variés et de qualité et des activités insoupçonnées*

Entre les paysages du littoral avec ses plages ses falaises, et sa forêt domaniale, le centre-ville et son patrimoine urbain, les plaines et plateaux cannières, les Grands-Fonds caractérisés par une végétation abondante et une topographie chahutée, la découverte du Moule répond à tous les plaisirs. Territoire réparti sur les communes de Sainte-Anne, de Morne-à-l'Eau, des Abymes, du Gosier, les Grands-Fonds ont su conserver les traditions du pays. A travers ces paysages, nombre d'activités sont à réaliser :

- La découverte du patrimoine religieux, la découverte des mares et des coutumes, des ballades en chars à boeufs, la découverte des « pitts à coqs » et de l'artisanat en milieu rural ;
- La visite et l'observation du patrimoine agro-industriel en plaine cannière ;
- La visite de musée et du patrimoine religieux, les promenades le long des maisons de bourg et des cases en centre-ville et la découverte des parcs paysagers (Damencourt et Morel) en milieu urbain ;
- La traversée de la bordure littorale à pieds, la pratique d'activités nautiques (surf, canoë, baignade) autres (parapente), la découverte de la ravine Audouin avec sa passerelle et son port de pêche, le farniente sur le sable blanc des plages de l'Autre Bord, des Alizées, de la Porte d'Enfer ou de Sainte-Marguerite, la découverte de sites pittoresques en bordure littorale.

La ville propose des circuits touristiques à travers les différents milieux qui composent le paysage du Moule : « Les clés du patrimoine », « Découverte du monde rural », « Découverte du centre-ville ». Organisés sur la base d'un programme varié et intéressant, les visites sont néanmoins contraignantes dans le sens où elles requièrent un nombre élevé de personnes minimum (entre 10 et 35 personnes selon les milieux) et sont sous réservation.

## *Les pôles touristiques*

Les plages sont les lieux privilégiés pour l'aménagement de pôles touristiques comprenant offre économique et hébergements temporaires.

Avec plus de 70% des hébergements temporaires, une longue plage de sable blanc, la proximité du centre-ville et l'aménagement d'un parc de loisirs et de commerces, l'Autre Bord constitue le pôle touristique du Moule. Le complexe aquatique Geoffroy Robert est venu compléter cette offre touristique qui s'adresse aussi bien aux touristes qu'aux habitants du Moule. Le développement touristique du pôle de l'Autre de Bord en cours depuis les années 1990 se spécialise dans un tourisme balnéaire alliant loisirs et activités sportives. Néanmoins, l'offre commerciale et de restauration est insuffisante au regard de la part des hébergements proposés et de la fréquentation que peut engendrer ce site d'accueil.

## *La Baie : en perte de vitesse*

Le quartier de la Baie, située en entrée de ville au niveau de la ravine du Nord-Ouest fut l'un des pôles touristiques avec l'implantation d'un hôtel réputé. Sa fermeture à la fin des années 1990 a conduit au déclin du tourisme sur ce site, tourisme qui n'avait d'ailleurs pas réellement été amorcé, et sa restructuration n'a pas été permise pour redonner une vocation touristique au site. L'aménagement d'un centre commercial, de quelques hébergements temporaires, et la présence d'une plage de sable blanc et d'une mangrove avec sentier de découverte peuvent contribuer à promouvoir un développement touristique.

## *Des contraintes au développement touristique sur la commune du Moule*

Malgré la beauté de ces sites naturels, la variété du patrimoine historique rural et urbain, la multiplicité des activités sportives, des insuffisances ne permettent pas le développement touristique. Le tourisme doit permettre de créer une ressource, une richesse pour promouvoir son développement. Une simple observation de site ne permet pas, (dans la majorité des cas) de créer une ressource pour le tourisme. L'aménagement de restaurants, de bars, de commerces et de services,... permet d'augmenter la fréquentation des sites, et de promouvoir les milieux et la richesse des sites. L'offre en restauration est peu variée mais elle séduit les touristes. La restauration rapide et traditionnelle est majoritaire avec 62% du secteur. La part de restaurants est encore trop rare à proximité des sites touristiques.

Bien entendu, la promotion des sites doit se faire dans le respect de leur protection et de leur mise en valeur. De plus, tout site doit pouvoir être accessible par tous. Or, l'observation des sites de l'anse Sainte Marguerite et de la Porte d'Enfer apparaît impossible pour les Personnes à Mobilité Réduite et difficile pour les personnes âgées. Des aménagements dans le respect de la valeur des lieux devraient être réalisés.

Dans une démarche de développement touristique, l'office du tourisme a réalisé des livrets favorisant la connaissance de la ville du Moule. Le « Guide pratique » permet de renseigner sur : « où se loger », « où manger » et « comment se déplacer » et le « Guide touristique » offre un panel d'activités et de sites à visiter ou à admirer. Malgré la réalisation de tels livrets, les sites sont mal indiqués, ils sont difficilement accessibles pour toute personne ne connaissant pas les lieux.

Hormis les lieux incontournables à visiter, tels que l'usine de Gardel, la distillerie Damoiseau, le musée Edgar Clerc, le patrimoine rural et urbain ne fait pas l'objet de promotion. Malgré la réalisation de circuits touristiques, qui permettent la découverte du petit patrimoine rural (moulins, sites archéologiques,...) et urbain (cases, maisons de bourg), les sites ne font pas l'objet d'indications particulières, de repères historiques, de panneaux informatifs permettant de découvrir l'histoire du Moule.